



DUKE UNIVERSITY LIBRARY
DURHAM, N. C.



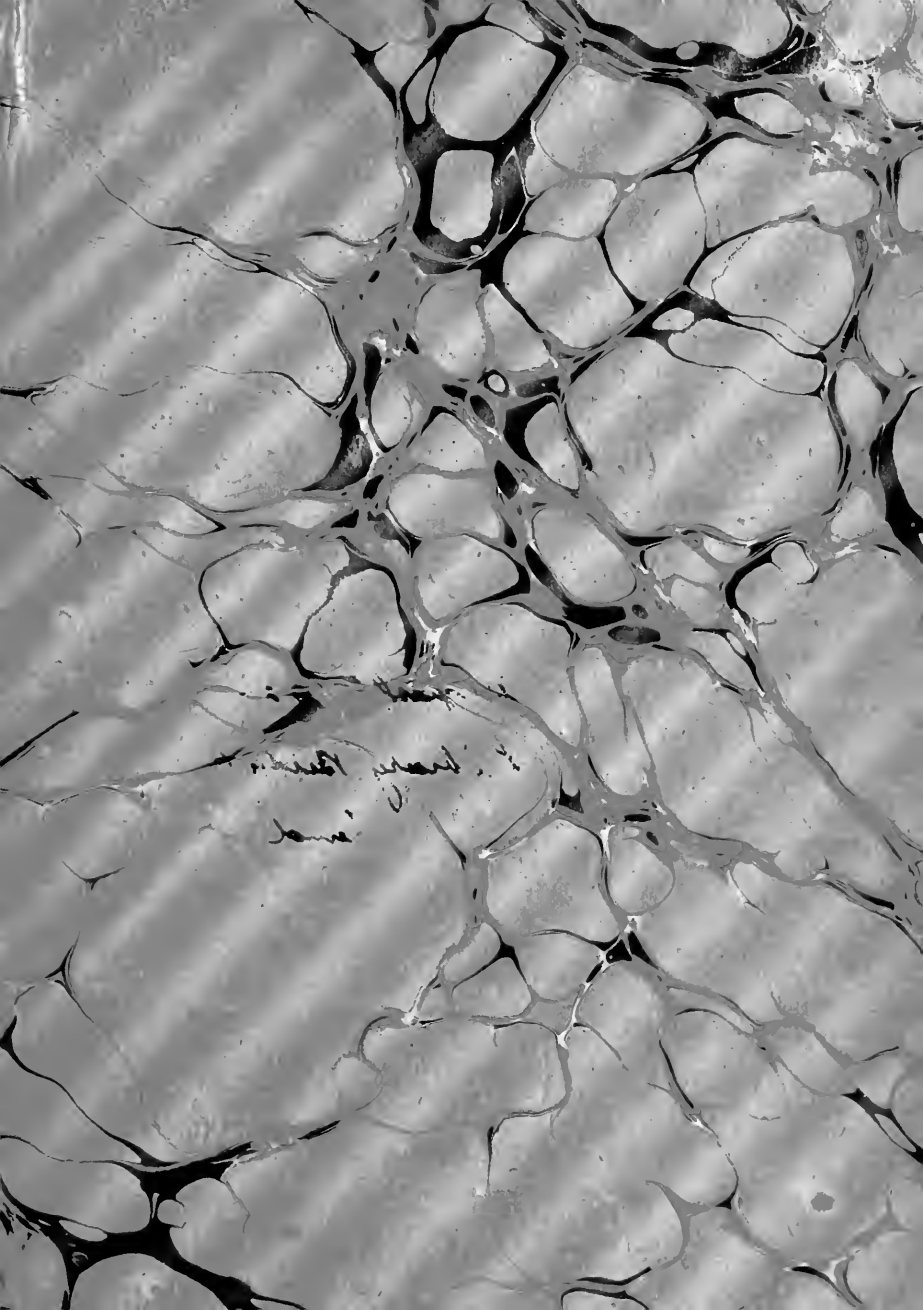
LANSON COLLECTION

Rec'd

August 1, 1929

Library Budget

Fund



PERKINS LIBRARY

Duke University

Rare Books

A. H. G. Lanson

Respectfully
Comma

Dabant

*



LE
CABINET SECRET
DE L'HISTOIRE



(TROISIÈME SÉRIE)

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

EN VENTE AUX BUREAUX DE LA *Chronique Médicale*,
34, RUE HALLÉ, PARIS.

Marat inconnu, l'homme privé, le médecin, le savant ;
d'après des documents nouveaux et inédits, 1 vol. in-12, br.
(Paris, Léon Genonceaux). 3 fr. 50

Cet ouvrage, épuisé depuis longtemps en librairie, ne se trouve plus que chez l'auteur, 34, rue Hallé.

Le Cabinet secret de l'Histoire, première série. (Un péché de jeunesse de Louis XIV. — La fistule d'un grand Roi. — Les maladies de Louis XV. — L'impuissance de Louis XVI. — La première grossesse de Marie-Antoinette. — Louis XVI intime. — Talleyrand et ses médecins. — L'œil de Gambetta, etc.)

Le Cabinet secret de l'Histoire, deuxième série. (Les dents de Louis XIV. — Les accouchements de M^{lle} de La Vallière. — Les maladies de Sophie Arnould. — La vraie Charlotte Corday. — Les superstitions de Napoléon I^{er}. — Le cas de Madame Récamier. — Un roman vécu à trois personnages : Alfred de Musset, G. Sand et Pagello, etc.)

Prix des deux volumes. 7 fr.

EN PRÉPARATION :

Napoléon I^{er}. — Ses maladies. — Sa mort.

Les Morts mystérieuses de l'histoire.

La princesse de Lamballe intime.

Évadés de la Médecine et Médecins ignorés.

Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous les pays, y compris la Suède, la Norvège et la Hollande.

DOCTEUR CABANÈS

LE
CABINET SECRET
DE L'HISTOIRE

TROISIÈME SÉRIE

JEAN-JACQUES ROUSSEAU.
UN MÉDECIN, MAIRE DE PARIS
PENDANT LA RÉVOLUTION.
COUTHON. — SCARRON.
LES OSSEMENTS ROYAUX DU LOUVRE ET
AUTRES VÉNÉRÉES RELIQUES.

Troisième édition

PARIS

A. CHARLES

LIBRAIRE-ÉDITEUR

8, Rue Monsieur-le-Prince

BUREAUX

DE LA

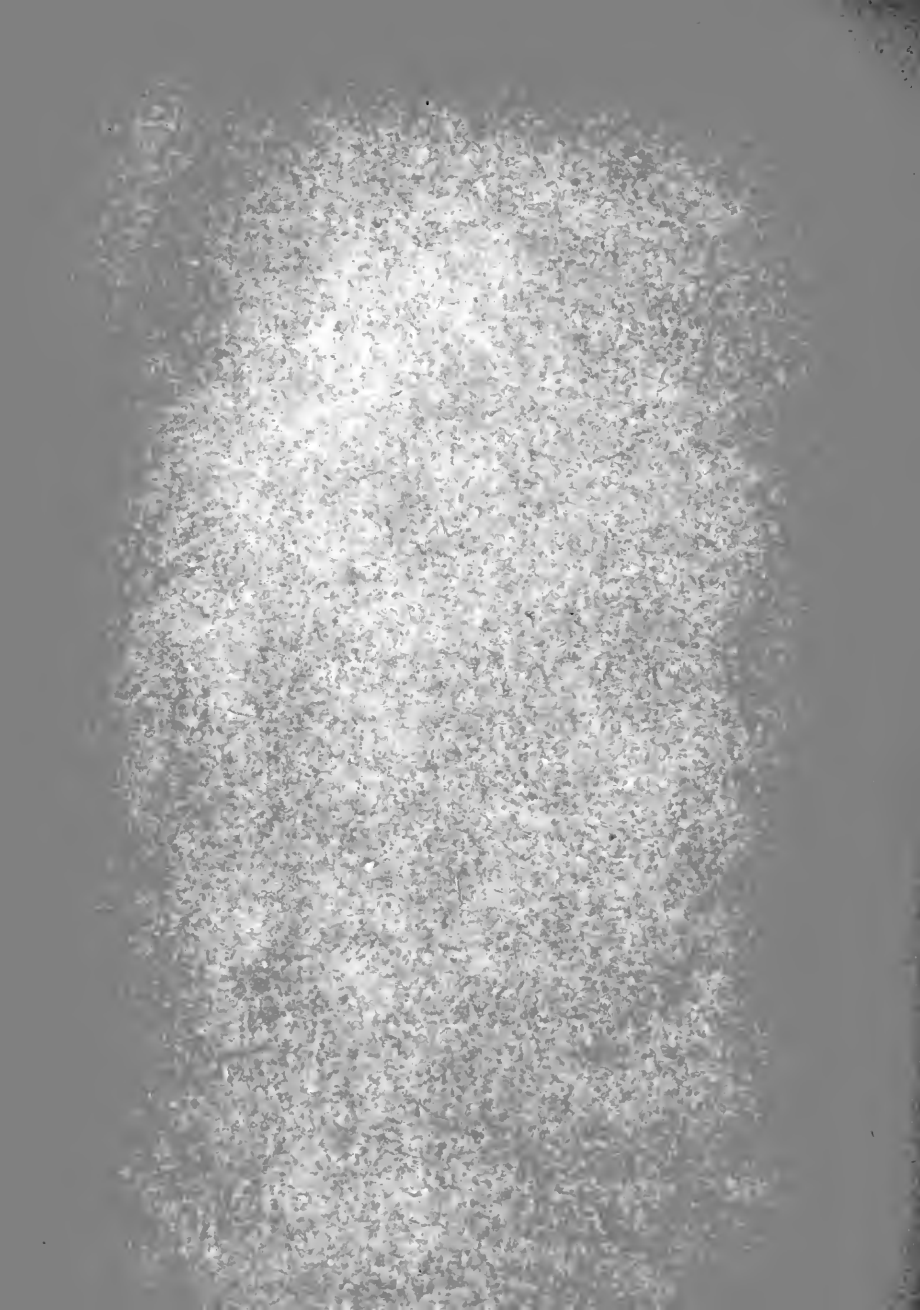
CHRONIQUE MÉDICALE

34, Rue Halle

1898

333





8/1/29
Budget fund
fr J
Larson
\$2.00
Cornisang

E
PBR
C112C
U.3

INTRODUCTION

Nous publions aujourd'hui la troisième série de notre *Cabinet secret de l'Histoire*.

L'accueil favorable fait aux deux premiers volumes nous a été d'un précieux encouragement. Il nous a fortifié dans cette conviction que nous faisons œuvre neuve, et surtout œuvre utile, en introduisant dans la critique historique un élément jusqu'à présent trop dédaigné de ceux qui se sont donné pour mission de juger les événements et les hommes.

Nous ne croyons pas encore le moment venu de tirer des déductions philosophiques de l'étude des questions que nous avons abordées : la masse n'en est pas suffisamment imposante, et les conclusions paraîtraient, à bon droit, prématurées. Mais nous serons bien autorisé à déclarer que nos travaux dérivent d'un point de départ commun pour aboutir à un but qu'il est permis, dès à présent, d'indiquer : ce sont la méthode

193618

et les procédés scientifiques que nous prétendons appliquer à l'histoire, aussi bien qu'à la littérature ; c'est la physiologie que nous cherchons à donner comme appui à la psychologie.

« Quand les médecins seront philosophes, a écrit un critique d'un jugement aiguisé, ils découvriront dans l'analyse des phénomènes morbides bien des faits de nature à éclairer la psychologie. »

Quand les historiens seront médecins, dirons-nous à notre tour, ils feront la part qui convient à l'influence, qui n'est plus contestable, de la race, du régime de vie, du tempérament des personnages qui jouent un rôle dans le drame dont ils ont à narrer les émouvantes péripéties.

« Si on pouvait confronter Suétone avec les valets de chambre des douze Césars, pense-t-on qu'ils seraient toujours d'accord avec lui, s'écriait Voltaire au siècle dernier ? Et, en cas de dispute, quel est l'homme qui ne parierait pas pour les valets de chambre contre l'historien ? » Le malheur est que même les historiens les plus fidèles, selon l'expression de Descartes, « s'ils ne changent ni n'augmentent la valeur des choses pour les rendre plus dignes d'être lues, en omettent presque toujours les plus basses et les moins illustres circonstances,

d'où vient que le reste ne paraît pas ce qu'il est. »

*
* *

D'aucuns estiment, nous en sommes, hélas ! trop averti, qu'il n'est pas séant de faire descendre les grands hommes de leur piédestal, et de les rapetisser à notre taille ; ils crieraient presque au sacrilège pour cette profanation de leur idole. Nous pensons, au contraire, qu'en soumettant au creuset de l'analyse un personnage qui, loin de se dérober de son vivant, s'est de lui-même offert à la critique, nous servons mieux sa mémoire qu'en vêtissant hypocritement d'un voile sa guenille physique.

S'il est un homme qui a désiré ardemment être jugé *intus et cute*, c'est bien celui dont nous entreprenons aujourd'hui, tâche délicate entre toutes, d'éclairer la psycho-physiologie.

L'auteur des *Confessions* est venu se poser de lui-même devant l'objectif, en étalant publiquement, avec une naïve impudence, ses misères les plus cachées : c'est qu'il avait pressenti qu'on ne le pourrait impartialement juger qu'en étudiant les causes, trop longtemps méconnues, parce qu'elles ressortissaient aux fibres les plus secrètes de son organisation

physique, des aberrations, de prime abord si inconcevables, de son génie tourmenté.

*
* *

Les maladies nous gâtent le jugement et le sens, avait déjà fait remarquer Pascal : encore en est-il qui, loin d'abattre notre courage, exaltent au contraire notre énergie morale.

Nous avons essayé d'en montrer un exemple en étudiant le cas de l'infirmes Couthon, « ce citoyen vertueux, qui n'avait que le cœur et la tête de vivants », alors que tous ses organes portaient l'empreinte d'une irrémédiable déchéance. L'exemple de Couthon ne serait-il qu'une preuve que l'homme n'est pas fatalement asservi à son tempérament ; que la maladie qui déprime les volontés chancelantes est parfois un réconfortant où les âmes fortes aiment à se retremper, que nous n'aurions pas regret de l'avoir mis en saillie.

Et qu'on n'aille pas croire que le « cas » de Couthon soit un cas isolé, un cas d'exception : celui de Scarron, le joyeux cul-de-jatte, se riant de son mal pour ne pas en pleurer, viendrait encore en confirmation d'une théorie que nous aurions pu, si nous en avions eu le loisir, étayer de plus nombreux témoignages. Qu'il nous suffise d'évoquer Grégoire le Grand, ce pape héroïque

qui règle les affaires du monde du lit où le clouent de continuelles tortures ; Guillaume de Nassau déployant des efforts surhumains pendant tout le cours d'une vie qui ne fut, au dire de Macaulay, qu'une longue maladie ; le philosophe Kant, combattant par un traitement purement moral les douleurs qui l'assaillent ; Augustin Thierry poursuivant, pendant plus de trente années, ses belles études, sous le coup d'intolérables souffrances¹.

Mais notre dessein n'est pas de poursuivre une énumération, qui agrandirait hors des limites que nous nous sommes tracées le cadre de notre travail.

*
* *

Il ne nous reste qu'à signaler le titre des études qui parfont ce volume, dont les deux tiers au moins sont consacrés, comme nous venons de le dire, à *Jean-Jacques Rousseau*, *Couthon* et *Scarron*.

Outre les études sur ces trois personnages, si intéressants bien qu'à des titres divers, l'ouvrage contient : une biographie du D^r *Chambon (de Montaux)*, un médecin qui fut maire de

1. D^r Saucerotte, *Histoire de la philosophie dans ses rapports avec la médecine* ; Paris, 1863.

Paris en 1792-93, et dont l'histoire fait à peine mention ; et un appendice, que nous craignons bien n'être pas le dernier, au chapitre des superstitions et bizarreries de la crédule humanité. Nos lecteurs nous excuseront de nous être attardé, peut-être plus qu'il ne convenait, au récit de ces puérités oiseuses ; mais nous avons pensé qu'après avoir retenu leur attention sur des sujets d'une gravité par trop sévère, nous avons l'impérieux devoir de les en détourner par une diversion qui fût un délassement. A eux de répondre si nous y avons réussi.

A. C.

LE
CABINET SECRET DE L'HISTOIRE

TROISIÈME SÉRIE

Jean-Jacques Rousseau, ses infirmités
physiques et leur influence sur son
caractère et sur son talent.

I

« Ce serait une étude curieuse, intéressante et digne du moraliste et du philosophe que celle qui consisterait à rechercher, dans la vie des hommes illustres, les maladies chroniques qui ont tourmenté leur existence, et l'influence qu'elles ont eue sur les actes de leur vie publique et privée ¹. »

Quand il s'agit d'un homme comme J.-J. Rousseau, dont les écrits ont eu sur son siècle une influence si considérable, ce n'est plus une existence individuelle qui est en jeu, mais bien l'humanité entière, qui peut subir dans son évolution un arrêt, du fait des infirmités temporaires, des fluctuations de la santé du souverain ou du personnage, qui détient un pouvoir ou exerce un ascendant, de par le privilège de sa naissance ou de son génie.

La maladie qui a affligé le philosophe de Genève doit être déterminée avec d'autant plus de soin que

1. *Relation de la maladie qui a tourmenté la vie et déterminé la mort de Jean-Jacques Rousseau*, par le Dr Desruelles Paris, 1846, p. 3.

la psychologie du personnage y gagne en clarté et que nous acquérons, par sa connaissance, une vision plus nette d'un état d'âme dont la complexité n'est qu'apparente.

Nous n'ignorons pas qu'on a attribué plus d'importance, dans la composition successive du caractère et dans le développement ultérieur de la folie de Rousseau, à un manque d'éducation première¹ qu'à certain défaut de conformation physique sur lequel nous allons être appelé à nous expliquer. C'est un point de vue respectable, mais qui a tout juste la valeur d'une opinion littéraire². C'est en homme de science que nous étudions un problème de psycho-physiologie, et c'est ce qui nous donne peut-être plus d'assurance; mais il nous semble qu'une fausse pudeur n'est point de mise quand on a conscience de viser un but aussi noble que la recherche du vrai.

C'est bien ce qu'a compris un critique d'un pénétrant jugement, qui reprochait déjà, il y a quelques années, à ceux qui ont étudié le caractère de Jean-Jacques de n'avoir pas examiné d'assez près la nature de sa maladie³.

Cette maladie tient, a-t-on répliqué, assez de place dans les *Confessions* pour qu'on soit dispensé d'y insister? Mais c'est une bonne fortune dont ne peut que se féliciter le physiologiste, le praticien, devrions-nous plutôt dire, quand le malade est le plus intelligent de ses auxiliaires. Combien en est-il, parmi ceux qu'une incommodité tourmente, qui peuvent nous la décrire avec quelque précision? Combien, par contre, qui égarent le diagnostic dans un dédale d'explications embrouillées!

1. V. *Revue des Cours littéraires*, 5^e année, p. 218.

2. V. *La folie de Rousseau*, par M. F. Brunetière, *Revue des Deux-Mondes*, 1890.

3. V. *Critique philosophique*, de Renouvier.

Avec Rousseau, rien de semblable : c'est le plus assuré des guides. Ses aveux, dépourvus de toute ambiguïté, ses *Confessions* dont la naïveté parfois déconcerte, sont le plus sûr garant de sa sincérité. Et on ne saurait regretter qu'il n'ait pu décrire les symptômes éprouvés, car son défaut de compétence n'aurait pas manqué de le pousser à des interprétations erronées.

Depuis l'âge de 37 ans jusqu'à l'heure de sa mort, Jean-Jacques fut atteint d'une affection dont il ignora les véritables causes, non pas tant qu'il fût incapable d'en juger d'après ses propres lumières que parce que les méthodes d'investigations scientifiques étaient, à son époque, encore fort imparfaites.

*
* *

Il était, quant à lui, persuadé qu'il était atteint d'un *vice de conformation* qu'il aurait apporté en naissant :

« J'étais né presque mourant, écrit-il (vers 1766) ; on espérait peu me conserver. J'apportai le germe d'une incommodité que les ans ont renforcée et qui maintenant ne me donne quelquefois des relâches que pour me laisser plus cruellement souffrir d'une autre façon ¹... Un vice de formation dans la vessie me fit éprouver, durant mes premières années, une rétention d'urine continuelle, et ma tante Suzon, qui prit soin de moi, eut des peines incroyables à me conserver. Elle en vint à bout cependant ; ma robuste constitution prit enfin le dessus, et ma santé s'affermir tellement, durant ma jeunesse, que, excepté la maladie de langueur dont j'ai raconté l'histoire ² et de fréquents besoins d'uriner que le moindre échauffement me rendit toujours incommodes, je

1. *Confessions*, liv. I. Cf. ses lettres des 10 juillet 1759, 22 juillet et 10 novembre 1761, 9 février 1770.

2. Dans le livre V des *Confessions*.

parvins jusqu'à trente ans sans presque ne rien sentir de ma première infirmité... »

Avant d'aller plus loin, faisons une remarque.

Un vice de formation *dans les parties profondes*, ce ne peut être ni un phimosis, ni un hypospadias, car il s'agit bien ici de la vessie et non point de l'urèthre. Ceci dit pour répondre à Rousseau lui-même qui laisserait entendre, dans tel passage que nous citerons ¹, qu'il était atteint de quelque défaut *externe*.

Dès sa plus tendre enfance, Rousseau avait eu une *dysurie*, qui n'avait fait que s'accroître avec les années ; il restait persuadé qu'il avait apporté en naissant le germe d'une incommodité qui ne disparaîtrait qu'avec la vie. Ces besoins d'uriner qui, d'après le rapport d'autopsie, auraient été provoqués par un état nerveux spasmodique des parties voisines du col de la vessie ou du col lui-même, n'annonçaient-ils pas que Rousseau avait une affection congénitale de la prostate, du col vésical ou de la portion prostatique de l'urèthre ? Cet état, presque permanent pendant tout le cours de son existence tourmentée, n'a-t-il pas rendu excessive la sensibilité native de ses organes génitaux et vivement impressionné son imagination avant l'âge ? L'aventure suivante, rap-

1. En réponse à un pamphlet qu'il attribuait à Vernes, et qu'on a reconnu depuis être de Voltaire, pamphlet portant pour titre : *Sentiments des citoyens*, etc., Jean-Jacques écrit ces lignes : « On m'accusait d'être usé de débauches, pourri de ... et d'autres gentilleses semblables .. moi qui non seulement n'ens de mes jours la moindre atteinte d'aucun mal de cette espèce, mais que des gens de l'art ont même cru *conformé de manière à n'en pouvoir contracter*. » (*Confessions*, liv. VII et XII.)

Les « gens de l'art » se trompaient évidemment, car, à supposer même que Jean-Jacques ait eu un phimosis ou un hypospadias, il aurait été, de ce fait, plus exposé que tout autre à contracter une affection vénérienne.

portée par Rousseau dans ses *Confessions*, semble répondre affirmativement ¹.

Jean-Jacques venait d'être mis en pension à Bossey chez le ministre Lambercier, pour y apprendre le latin.

Il était alors âgé de huit ans : ceci n'est pas indifférent à noter pour qui sait combien les perversions sexuelles se manifestent précocement. M^{lle} Lambercier, sœur du ministre protestant, avait, pour une peccadille, infligé une correction manuelle à l'enfant dont elle avait la charge. Jean-Jacques, loin de s'en montrer désolé, témoigne de la vive satisfaction, de la jouissance même qu'il a éprouvée, et il fera naître les occasions de l'éprouver à nouveau. Mais on risquerait de dénaturer ses déclarations en les analysant.

« Je me souviendrai toujours, écrit Rousseau, qu'au temple, répondant au catéchisme, rien ne me troublait plus, quand il m'arrivait d'hésiter, que de voir sur le visage de M^{lle} Lambercier des marques d'inquiétude et de peine. »

M^{lle} Lambercier, sœur du ministre, avait alors une trentaine d'années.

« Cela seul, poursuit Rousseau, m'affligeait plus que la honte de manquer en public, qui m'affectait pourtant extrêmement, car, quoique peu sensible aux louanges, je le fus toujours beaucoup à la honte; et je puis dire ici que l'attente des réprimandes de M^{lle} Lambercier me donnait moins d'alarmes que la crainte de la chagriner... Comme M^{lle} Lambercier avait pour nous l'affection d'une mère, elle en avait aussi l'autorité, et la portait quelquefois jusqu'à nous infliger la punition des enfants, quand nous l'avions méritée. Assez longtemps, elle s'en tint à la menace, et cette menace d'un châtement, tout nouveau pour moi,

1. Desruelles, *loc. cit.*, p. 5.

me semblait très effrayante ; mais après l'exécution, je la trouvai moins terrible à l'épreuve que l'attente ne l'avait été, et ce qu'il y a de plus bizarre est que ce châtiment m'affectionna davantage encore à celle qui me l'avait imposé. Il fallait même toute la vérité de cette affection et toute ma douceur naturelle pour m'empêcher de chercher le retour du même traitement en le méritant, car *j'avais trouvé dans la douleur, dans la honte même, un mélange de sensualité qui m'avait laissé plus de désir que de crainte de l'éprouver derechef de la même main.*

« Il est vrai que, comme il se mêlait sans doute à cela quelque instinct précoce du sexe, le même châtiment reçu de son frère ne m'eût point du tout paru plaisant... »

Dans ses *Etudes de psychologie expérimentale*¹, M. Alf. Binet a très judicieusement mis en évidence, en analysant le « cas » de Rousseau, la finesse de pénétration du philosophe, doublé en la circonstance d'un très subtil psychologue.

« Il importe, dit M. Binet, de souligner avec quelle précision Rousseau indique la genèse de la perversion sexuelle dont il va maintenant exposer les détails. Ce qui a donné naissance à cette perversion, ou du moins ce qui lui a donné sa forme, c'est un événement fortuit, un accident : la correction reçue des mains d'une demoiselle. En termes psychologiques, on peut dire que cette perversion est née d'une association mentale. »

Jean-Jacques, d'ailleurs, n'est pas loin d'avoir pensé à cette corrélation :

« Qui croirait que ce châtiment d'enfant, reçu à huit ans par la main d'une fille de trente, a décidé de mes goûts, de mes désirs, de mes passions, de moi pour le reste de ma vie, et cela précisément dans le sens contraire à ce qui devait s'ensuivre naturellement?... Tourmenté longtemps, sans savoir de quoi, je dévorais d'un œil ardent les belles per-

1. *Le Fétichisme dans l'amour*, par Alf. Binet ; Paris, 1891.

sonnes : mon imagination me les rappelait sans cesse, uniquement pour les mettre en œuvre à ma mode, et en faire autant de demoiselles Lambercier. »

Ce travail d'imagination, c'est ce qu'on nomme aujourd'hui la *rumination érotique des fétichistes*¹ ; car cette aberration génésique est classée, étiquetée par les modernes nosologues. Elle est mise tout à fait en évidence dans ce qui va suivre :

« Même après l'âge nubile, ce goût bizarre, toujours persistant et porté jusqu'à la dépravation, jusqu'à la folie, m'a conservé les mœurs honnêtes (?) qu'il semblerait avoir dû m'ôter. Si jamais éducation fut modeste et chaste, c'est assurément celle que j'ai reçue... Non seulement je n'eus jusqu'à mon adolescence aucune idée distincte de l'union des sexes, mais jamais cette idée confuse ne s'offrit à moi que sous une image odieuse et rebutante..

« C'est ainsi que, avec un sang brûlant de sensualité presque dès ma naissance, je me conservai pur de toute souillure jusqu'à l'âge où les tempéraments les plus froids et les plus tardifs se développent. »

*
* *

Habituellement, on l'a déjà fait observer², le fétichisme, quand il est poussé à l'extrême, tend à produire la continence. C'est ce qui s'est réalisé pour Rousseau. D'après ses *Confessions*, il a joué avec l'amour dès ses premières années, mais il est resté continent jusqu'à trente ans passés. Encore fallut-il que M^{me} de Warens, nouvelle

1. Binet, *loc. cit.*, p. 52. Max Nordau serait plutôt tenté d'en faire du *passivisme* : Krafft-Ebing, du *masochisme*. (V. *Dégénérescence*, par Max Nordau, tome second, page 303, note; R. von Krafft-Ebing, *Nouvelles recherches dans le domaine de la « Psychopathia sexualis »*, étude médico-psychologique, 2^e édition, Stuttgart, 1891) ; et à l'*Appendice*, la note A, p. 109.

2. Binet, *loc. cit.*, p. 53.

Putiphar, tirât par le manteau ce moderne Joseph !

Jusque-là, Jean-Jacques se flatte de s'être conservé chaste (c'est de la chasteté de corps qu'il entend parler) ; il n'y avait cependant pas lieu d'en tirer vanité.

« Mon ancien goût d'enfant, au lieu de s'évanouir, s'associa tellement à l'autre, que je ne pus jamais l'écarter des désirs allumés par mes sens ; et cette folie jointe à ma timidité naturelle, m'a toujours rendu très peu entreprenant près des femmes, faute d'oser tout dire ou de pouvoir tout faire, l'espèce de jouissance dont l'autre n'était pour moi que le dernier terme ne pouvant être usurpée par celui qui la désire, ni devinée par celle qui peut l'accorder. J'ai passé ainsi ma vie à convoiter et à me taire auprès des personnes que j'aimais le plus. N'osant jamais déclarer mon goût, je l'amusais du moins par des rapports qui m'en conservaient l'idée. Etre aux genoux d'une maîtresse impérieuse, obéir à ses ordres, avoir des pardons à lui demander, étaient pour moi de très douces jouissances ; et plus ma vive imagination m'enflammait le sang, plus j'avais l'air d'un amant transi. On conçoit que cette façon de faire l'amour n'amène pas des progrès bien sensibles, et n'est pas fort dangereuse à la vertu de celles qui en sont l'objet. J'ai donc fort peu possédé, mais je n'ai pas laissé de jouir beaucoup, à ma manière, c'est-à-dire par l'imagination. Voilà comment mes sens, d'accord avec mon humeur timide et mon esprit romanesque, m'ont conservé des sentiments purs et des mœurs honnêtes. »

Rousseau fut un passionné timide¹ ; c'est un type d'amoureux, tiré à des milliers d'exemplaires. Il

1. « Il avait de la timidité poussée au plus haut degré, au point où elle devient morbide et confine à l'*ereutophobie* (obsession de la rougeur) étudiée par Pilres et Régis, dans les *Archives de Neurologie*, 1897, n° 13. » (Lettre de M. Espinas, professeur à la Sorbonne, à M. P. Janet, obligeamment communiquée par M. le Dr J. Janet.)

avait tous les désirs, mais le défaut de confiance en soi, peut-être aussi un éréthisme trop prononcé, paralysait ses moyens. Le volcan venait mourir au pied du glacier.

Mais enregistrons jusqu'au bout la confession, si pénible soit-elle.

« On peut juger de ce qu'ont dû me coûter de semblables aveux parce que, dans tout le cours de ma vie, emporté quelquefois près de celles que j'aimais par les fureurs d'une passion qui m'ôtait la faculté de voir, d'entendre, hors de sens, et saisi d'un tremblement convulsif dans tout mon corps, jamais je n'ai pu prendre sur moi de leur déclarer ma folie, et d'implorer d'elles, dans la plus intime familiarité, la seule faveur qui manquait aux autres. Cela ne m'est jamais arrivé qu'une fois dans l'enfance avec une enfant de mon âge, encore fut-ce elle qui me fit la première proposition. »

Cette histoire de M^{lle} Lamercier eut l'épilogue qu'on a pu prévoir : Rousseau raconte qu'en 1728 il allait chercher des allées sombres, des réduits cachés, où il pût s'exposer de loin aux personnes du sexe dans l'état où il aurait voulu être auprès d'elles.

« Ce qu'elles voyaient, dit-il, n'était pas l'objet obscène, je n'y songeais même pas, c'était l'objet ridicule. Le sot plaisir que j'avais de l'étaler à leurs yeux ne peut se décrire. Il n'y avait de là plus qu'un pas à faire pour sentir le traitement désiré, et je ne doute pas que quelque résolue ne m'en eût, en passant, donné l'amusement, si j'eusse eu l'audace d'attendre. »

Ce dernier trait est caractéristique : c'est bien ce que l'on nomme aujourd'hui l'*exhibitionnisme*, la *folie exhibitionniste*. Rousseau était manifestement atteint de cette perversion.

Pour aimer, disent les mystiques, il faut souffrir ; mais pour prendre plaisir à la souffrance, pour éprouver la volupté de la douleur, il est de toute nécessité qu'il y ait association d'idées ou de sentiments. « Directement, la blessure faite par la main aimée sera douloureuse — et indirectement, par association d'idées, elle sera voluptueuse ; de là ce double caractère opposé et contradictoire du même fait ¹. »

C'est bien le cas de Rousseau : *du fétichisme amoureux, compliqué d'exhibitionnisme.*

*
**

Comme la psychologie de Rousseau s'éclaire de ces données ! Comme nous comprenons mieux maintenant que « son imagination seule était satisfaite au souvenir du plaisir que la correction de M^{lle} Lambércier lui avait fait éprouver ; qu'il ne sentait que ce plaisir, malgré des effervescences de sang très incommodes, de fortes fantaisies, d'érotiques fureurs, des actes extravagants auxquels il se portait quelquefois » !

Il ne cherchera pas à en demander davantage, trois ans plus tard, à cette M^{lle} Goton qui se permettait avec lui de grandes privautés, sans lui en permettre aucune. Il restait tremblant et agité devant elle, même à l'instant où les familiarités de la fillette dépassaient les bornes permises. « Les rendez-vous durèrent peu, dit-il, très heureusement pour elle et pour moi. »

M^{lle} Goton était à peu près de l'âge de Rousseau, un peu plus âgée que lui de quelques années ; elle allumait ses sens au moment où

1. Alf. Binet, *loc. cit.*, p. 62.

M^{lle} de Vulson excitait seulement son imagination ¹. Le résultat de ces « passionnettes », on le pressent : Rousseau fit de bonne heure abus des plaisirs solitaires, et comme il est fanfaron de vices, il ne cherche pas à dissimuler son travers. « Séduit par ce funeste avantage, écrit-il, je travaillais à détruire la bonne constitution qu'avait établie en moi la nature. » Saurait-on être plus explicite ?...

*
* *

Rousseau était alors chez M^{me} de Warens ; celle qui, de son propre aveu, fut pour lui « la plus tendre des mères », allait bientôt remplir toute son existence.

M^{me} de Warens prit son rôle au sérieux, jusqu'au jour où elle se décida, pour soustraire « son petit » aux « dangers de son âge », à lui accorder ses faveurs.

Elle imagina un moyen que Rousseau lui-même qualifie du plus singulier dont jamais femme se soit avisée en pareille occasion : elle prévint Jean-Jacques une semaine à l'avance ² de se préparer à lui témoigner sa virilité : « Je goûtai le plaisir, dit-il, mais je ne sais quelle invincible tristesse en empoisonnait le charme. » C'est que Jean-Jacques avait rien moins que du penchant ³

1. Desruelles, *loc. cit.*, p. 6.

2. Pendant ces huit jours, il a un certain effroi mêlé d'impatience, redoutant ce qu'il désirait jusqu'à chercher quelquefois tout de bon, dans sa tête, quelque honnête moyen de ne pas être heureux. Cependant, il le dit lui-même, « il était ardent, lascif, enflaminé, enivré d'amour, plein de vigueur, de santé... Il était tellement agité à la pensée du bonheur qui l'attendait que, s'il avait pu s'y dérober avec bienséance, il l'eût fait de tout son cœur. »

3. Rousseau s'était épris, en l'absence de M^{me} de Warens, de sa chambrière, la Merceret, mais il n'alla pas au delà d'une cer-

pour une femme qui jouait à la maman avec lui¹, et qui y avait quelque droit (elle avait bien douze ans de plus que lui). Il reconnaissait en elle « une amie chérie », mais non point une maîtresse, surtout une maîtresse telle que la lui faisait concevoir son imagination exaltée.

Il est d'observation courante qu'à fréquence égale, l'acte sexuel provoque d'autant plus de fatigue qu'on éprouve moins d'élan pour la personne qui le partage. Or Rousseau n'allait que contraint vers M^{me} de Warens : rien de surprenant à ce qu'il ait éprouvé, peu après ses premières courses amoureuses, une fatigue de l'organisme, une maladie de langueur, dont il a conté les moindres phases avec sa minutie habituelle².

Est-il besoin d'invoquer des pertes séminales excessives³ pour donner raison de ces palpitations, de cet essoufflement, de ces vertiges, de

taine familiarité, reconnaissant lui-même que les couturières, les filles de chambre, les petites marchandes ne le tentaient guère ; il lui fallait des *demoiselles* : « Ce n'est pourtant pas du tout la vanité de l'état et du rang qui m'attire, c'est la volupté ; c'est un teint mieux conservé... une robe plus fine et mieux faite, une chaussure plus mignonne, des rubans, de la dentelle, des cheveux mieux ajustés. Je préférerais toujours la moins jolie ayant plus de tout cela. »

« Une affaire non de vanité, mais de volupté » : ce dernier trait mérite de ne point être passé sous silence.

1. L'apathie sexuelle de M^{me} de Warens pourrait bien n'être que de l'anaphrodisie, plus commune qu'on ne le pense chez la femme. Comme l'a fait remarquer avant nous un biographe de Rousseau, le D^r Morin, il n'existe pas un rapport nécessaire « entre les penchants aimants et l'instinct essentiellement brutal qui produit le rapprochement des sexes. Il n'est pas rare de rencontrer des âmes très tendres sans désirs charnels bien prononcés, *sans tempérament*, comme on dit vulgairement. »

2. « J'avais la courte haleine, je me sentais oppressé, je soupirais involontairement, j'avais des palpitations, je crachais du sang ; la fièvre lente survint. Comment peut-on tomber en cet état, à la fleur de l'âge, sans avoir rien fait pour détruire sa santé ? » Il s'interroge, mais se garde de répondre à sa propre interrogation. Est-ce ignorance ou pudeur ?

3. V. à l'*Appendice* la note B, p. 112.

cette faiblesse des membres, au moindre exercice? nous ne le pensons pas, mais cette pathogénie est plausible, on ne saurait en rien dire de moins.

De ce que Jean-Jacques a connu la jouissance des plaisirs partagés, doit-on induire qu'il dût renoncer à ceux qu'il goûtait dans la solitude? qui sait, au contraire, s'il ne goûta pas l'ivresse en ces seuls moments?

II

Quoi qu'il en soit, il tombe malade, et son hypochondrie commence à se dessiner. Il reste plongé dans une mélancolie inexplicable, se lamente sans motif, se laisse aller au plus profond découragement. Il aurait connu le bonheur parfait dans ce délicieux séjour des Charmettes, sans ces maux d'estomac persistants, ces battements insupportables dans les artères, ces bruits d'oreille avec sifflement aigu qu'il entendait constamment, et surtout sans la perte presque absolue du sommeil¹.

Certains biographes ont voulu expliquer cette première maladie sérieuse de Rousseau par un accident qui lui serait arrivé, lors de son séjour à Chambéry.

Ayant fait la connaissance, dans cette ville, d'un jacobin professeur de physique, bon homme de moine qui souvent imaginait de petites expériences fort divertissantes, il voulut, à l'exemple de ce maître, faire lui aussi de l'encre de

1. Il avait une véritable passion pour le jeu d'échecs, et il passait très souvent des nuits entières à jouer à ce jeu, soit seul, soit en compagnie. D'autres fois, il copiait de la musique pour tromper les longs ennuis de l'insomnie.

sympathie. « Pour cet effet, dit-il, après avoir rempli une bouteille plus qu'à demi de chaux vive, d'orpiment et d'eau, je la bouchai bien. L'effervescence commença presque à l'instant très violemment. Je courus à la bouteille pour la déboucher, mais je n'y fus pas à temps : elle me sauta au visage comme une bombe, j'avalai de l'orpiment, de la chaux. J'en faillis mourir. Je restai aveugle plus de six semaines, et j'appris ainsi à ne plus me mêler de physique expérimentale sans en savoir les éléments. »

Rousseau venait de s'empoisonner à l'intérieur et à l'extérieur par l'arsenic ¹. Il faillit en

1. Raspail *Revue complémentaire des sciences appliquées*. Nous ne reproduisons qu'à cause de sa singularité l'opinion de Raspail, telle qu'il l'exprime dans le journal où il a consigné ses appréciations personnelles sur les maladies de certains personnages historiques.

« Quiconque, imbu des principes développés dans notre *Histoire naturelle de la santé et de la maladie*, relira attentivement la maladie dont Jean-Jacques fut atteint aux Charmettes, celui-là ne manquera pas d'en retrouver la cause dans l'accident consécutif de son expérience manquée pour faire de l'encre de sympathie : Rousseau s'était empoisonné à l'arsenic ; et si la dose qu'il en avait avalée n'a pas été assez forte pour lui ôter la vie, elle a été suffisante pour le mettre aux portes du tombeau, et lui laisser dans le corps un germe de poison qui, longtemps assoupi dans des vacuoles inaccessibles jusque-là à la circulation, finit plus tard par se fixer dans la prostate, dès le jour que, par suite du développement incessant de l'organisation, le torrent de la circulation fut parvenu à atteindre le poison dans son repaire et à le fixer dans un organe moins rebelle à son impulsion génératrice de tissus nouveaux.

« On sait avec quelle facilité l'arsenic pris par la circulation passe dans les urines ; de là vient qu'il se fixe plus spécialement dans les dépendances de l'appareil des voies urinaires, capable d'engendrer autant de maladies de divers noms que cet appareil se compose de pièces et selon qu'il s'arrête aux tissus des unes ou des autres. A l'âge de 37 ans, ce résidu arsenical de l'empoisonnement qui eut lieu aux Charmettes, éliminé un jour, chez Jean-Jacques, par les hasards de la circulation et par l'extension des canaux du réseau circulatoire, cet arsenic se fixa dans la prostate ou plutôt dans le col de la vessie, en favorisa le développement anormal, transformant ainsi en obstacle mécanique ce corps qui, à l'état normal, sert à tenir en réserve dans

mourir et, à son dire ¹, il resta aveugle pas moins de six semaines. Le jour même de l'accident (27 juin 1737), il écrivait son testament, preuve qu'il était réellement persuadé d'une fin prochaine.

*
* *

Grâce à des soins vigilants, Jean-Jacques se rétablit, mais pour retomber peu après. L'étude, qui était encore la distraction la plus douce à ses souffrances physiques, ne fit qu'ajouter à ses angoisses morales : un livre de médecine étant tombé entre ses mains, à force d'y chercher quelque chose qui ressemblât à sa maladie, il crut y découvrir qu'il devait être affecté d'un *polype au cœur*, et son médecin, Salomon, sembla partager cette idée.

Ce fut un trait de lumière pour M^{me} de Warens.

la vessie le liquide sécrété par les reins, pour ne lui livrer passage qu'à certains instants du jour.

« Je ne me dissimule pas que la médecine scolastique objectera à cette explication qu'au bout de quelque temps l'arsenic ingéré est éliminé du corps, vu qu'on n'en retrouve plus de traces dans les urines après un certain laps de temps. Cette objection est de la nature de celle par laquelle on établissait qu'un enfant n'avait pas de vers dans les intestins, parce qu'on n'en voyait sortir aucun dans ses matières : à peu près comme si l'on concluait qu'il n'y a âme qui vive dans une habitation, par cela seul que personne n'en sort depuis quelques heures.

« Ce n'est pas l'arsenic qu'on retrouve dans les urines qui est dangereux pour l'économie, mais celui qui reste dans les tissus, dont il menace l'organisation quand il y sommeille faute d'aliment, et qu'il déforme dès qu'un hasard le déplace et le replace dans une position favorable à son action génératrice de tissus anormaux, ou bien celui que la transpiration élimine par les pores de la peau, laquelle se réduit alors en pellicules dartreuses ou en bourgeonnements cutanés.

« Nous ne nous arrêterons donc pas davantage à une aussi puérile objection. »

1. Le témoignage de Rousseau est d'autant plus suspect qu'un mois après il était à Genève pour y recueillir l'héritage de sa mère. (V. Henri Beaudouin, *La vie et les œuvres de Jean-Jacques Rousseau*, t. I, p. 99, note.)

Elle avait entendu dire qu'un docteur de Montpellier, M. Fitz-Moris, avait guéri un malade d'une tumeur analogue; aussitôt tout fut arrangé pour que Jean-Jacques ait recours aux lumières de ce savant.

De Chambéry à Montpellier, la distance était longue en ce temps-là: Jean-Jacques eut tout loisir d'avoir diverses aventures ¹, une entre autres, que nous ne tarderons pas à narrer. Mais, avant d'en arriver à cet épisode, il nous faut noter les péripéties de ce voyage accidenté.

En passant par Grenoble, Jean-Jacques assiste à une représentation d'*Alzire*, au théâtre de la ville: ce qui augmente ses palpitations de cœur, tant, dit-il, il était sensible « aux choses pathétiques et sublimes ². » On vient heureusement lui offrir une chaise de poste qui retournait à Montpellier. Sa santé délabrée le détermina à accepter l'offre; jusque-là il était venu à cheval ³.

En route, Jean-Jacques fait la rencontre d'autres voyageurs, d'une voyageuse notamment, dont les beaux yeux tournent la tête à notre jouvenceau. La femme qui a eu le don de captiver ce sauvage est une grande dame. M^{me} de Larnage, pour vaincre la timidité de cet adorateur muet, a eu recours à une mimique sur laquelle ne se méprennent pas même les plus ignorants. « Un tendre baiser a expliqué à Jean-Jacques ce que n'avaient pu lui faire entendre les phrases les plus

1. V. *Jean-Jacques Rousseau à Montpellier*, par A. Grasset, vice-président du tribunal civil de Montpellier, 1854; et *Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier*, 1847, p. 553.

2. *Lettre à M^{me} de Warens*, datée de Grenoble, 13 septembre 1737.

3. H. Beaudouin, t. I, p. 403.

claires ¹. » Il cède aux agaceries de M^{me} de Larnage, et cette fois il est amoureux ; son imagination est d'accord avec ses sens.

Il dit que « jamais ses yeux, ses sens, son cœur et sa bouche n'ont si bien parlé ; jamais il n'a si pleinement réparé ses torts, et si cette petite conquête avait coûté des soins à M^{me} de Larnage, il est bien loin de croire qu'elle n'y avait point regret ². » La « bonne maman » Warens et ses sages recommandations étaient bien oubliées !

Au début de sa liaison avec sa nouvelle maîtresse, Jean-Jacques avait fait preuve d'une certaine réserve, réserve qui lui était, du reste, imposée par la présence d'un vieux marquis jaloux, attaché aux pas de M^{me} de Larnage. Le vieux barbon parti, il n'eut plus de retenue. On s'attardait à plaisir ; on resta trois jours entiers à Montélimar ; enfin on arriva au Pont-Saint-Esprit, M^{me} de Larnage habitait près de là ; il fallut se séparer. Il était temps ; le malheureux, épuisé de plaisirs, n'aurait pu résister plus longtemps à une telle vie ³.

Rousseau ne se rappelle qu'il est malade qu'en arrivant à Montpellier ⁴.

A peine a-t-il mis pied à terre qu'il court les cabinets de consultation ; il se met même, par surcroît de précaution, en pension chez un médecin.

Le médecin chez lequel il prit pension était un Irlandais, appelé Fitz-Moris ⁵, qui tenait une

1. *La vie et les œuvres de Jean-Jacques Rousseau*, par Beaudouin, t. I, p. 104.

2. Desruelles, *loc. cit.*, p. 9.

3. Beaudouin, *loc. cit.*, p. 104.

4. La première lettre, datée de Montpellier, que nous trouvons dans sa *Correspondance*, est du 23 octobre, et l'on y lit ces mots : « Voici un mois passé de mon arrivée à Montpellier. » C'est donc entre le 18 et le 22 septembre qu'il faut placer la date de son arrivée.

5. Voir à l'Appendice la note C, p. 135.

table assez nombreuse d'étudiants en médecine, et chez lequel il y avait, dit Rousseau, cela de commode pour un malade que M. Fitz-Moris se contentait d'une pension honnête pour la nourriture, et ne prenait rien de ses pensionnaires pour ses soins comme médecin.

« Il se chargea de l'exécution des ordonnances de M. Fizes et de veiller sur ma santé. Il s'acquitta fort bien de cet emploi. Quant au régime, on ne gagnait pas d'indigestions à cette pension-là ; et quoique je ne sois pas fort susceptible aux privations de cette espèce, les objets de comparaison étaient si proches, que je ne pouvais m'empêcher de trouver quelquefois en moi-même que M. de Torignan ¹ était un meilleur pourvoyeur que M. Fitz-Moris. Cependant, comme on ne mourait pas de faim non plus et que toute cette jeunesse était fort gaie, cette manière de vivre me fit du bien réellement et m'empêcha de retomber dans mes langueurs ². »

*
*

A Montpellier, les médecins, qui n'avaient pas mieux compris sa maladie que son docteur Salomon, le regardent comme un malade imaginaire, et le traitent au moyen de leur squine, de leurs eaux et de leur petit-lait ³. « Ces messieurs, dit-il, ne connaissaient rien à mon mal, donc je n'étais pas malade ; comment supposer que des docteurs ne sachent pas tout ⁴ ? » Voyant donc que ces messieurs ne cherchaient qu'à l'amuser, il partit

1. M. de Torignan était un voyageur que Jean-Jacques avait rencontré dans la compagnie de M^{me} de Larnage, et qui remplissait, durant la route, les fonctions de maître d'hôtel.

2. *Confessions*, tome I, page 379.

3. Il consulta M^{me} de Warens sur son projet d'aller, pendant deux mois, prendre du lait d'ânesse, à deux lieues du Pont-Saint-Esprit, dans une famille dont il venait de faire la connaissance.

4. *Confessions*, livre VI.

de Montpellier à la fin de décembre ¹, après trois mois passés dans cette ville, où il avait laissé une douzaine de louis (près de 300 fr.), sans aucun profit pour sa santé.

Pendant son séjour à Montpellier, il s'était attaché à rechercher les causes de son mal, et, dans ce but, ils'était mis à faire de l'anatomie; mais la puanteur des cadavres n'avait pas tardé à le dégoûter de cette étude ². Il préféra occuper son temps de plus agréable façon.

« Je passais, dit-il, la matinée à prendre des drogues, surtout je ne sais quelles eaux, je crois les eaux de Vals ³, et à écrire à M^{me} de Larnage. A midi, j'allais faire un tour à la Canourgue avec quelqu'un de nos jeunes commensaux, qui tous étaient de très bons enfants. On se rassemblait, on allait dîner. Après dîner, une importante affaire occupait la plupart d'entre nous jusqu'au soir : c'était d'aller hors de la ville jouer le goûter en deux ou trois parties de mail. Je ne jouais pas, je n'en avais ni la force ni l'adresse ; mais je pariais, et suivant, avec l'intérêt du pari, nos joueurs et leurs boules à travers des chemins raboteux et pleins de pierres, je faisais un exercice agréable et salulaire qui me convenait tout à fait. On goûtait dans un cabaret hors de la ville. Je n'ai pas besoin de

1. Il y était arrivé vers le milieu de septembre, et n'en partit qu'après le 14 décembre. Un moment, il avait formé le projet d'y rester jusqu'à la fin de février, mais il paraît que le manque d'argent le força à partir plus tôt. (V. la *Correspondance*, tome I, page 51.) Sa dernière lettre datée de Montpellier est du 14 décembre 1737. Il se trompe donc quand il dit, dans ses *Confessions*, tome I, page 381 : « Je partis de Montpellier vers la fin de novembre, après six semaines ou deux mois de séjour dans cette ville. » C'est trois mois qu'il fallait dire. (Grasset, *op. cit.*)

2. M^{me} de Warens l'avait poussé un moment vers la profession de médecin, mais il n'avait jamais voulu en essayer (V. la *Notice de M. de Couzer des Charmettes*, sur M^{me} de Warens et Jean-Jacques Rousseau, 1856; et la lettre de Jean-Jacques Rousseau à son père (1736).

3. Les eaux de Vals étaient fort en vogue, au temps où écrivait Rousseau. (Note de M. Grasset.)

dire que ces goûters étaient gais ; mais j'ajouterai qu'ils étaient assez décents, quoique les filles du cabaret fussent jolies. M. Fitz-Moris, grand joueur du mail, était notre président ; et je puis dire, malgré la mauvaise réputation des étudiants, que je trouvai plus de mœurs et d'honnêteté parmi toute cette jeunesse, qu'il ne serait aisé d'en trouver dans le même nombre d'hommes faits ¹. »

« Pour le divertissement, ajoute-t-il, je n'en ai eu d'autre que d'entendre des musiques charmantes. J'ai été trois fois à l'opéra qui n'est pas beau ici, mais où il y a d'excellentes voix. »

Rousseau, qui est relativement sobre de détails sur ses relations et l'emploi de son temps à Montpellier, s'étend, au contraire, avec complaisance, sur la description de la ville, de son climat, du régime alimentaire qu'on y trouve, des mœurs des habitants, etc. ².

« Vous faites, écrit-il à M^{me} de Warens (lettre du 23 octobre), un détail si riant de ma situation à Montpellier, qu'en vérité je ne saurais mieux rectifier ce qui peut n'être pas conforme au vrai, qu'en vous priant de *prendre tout le contre-pied*.

« Je ne sache pas d'avoir vu de ma vie un pays plus antipathique à mon goût que celui-ci, ni de séjour plus ennuyeux, plus maussade que celui de Montpellier. » *Je sais bien que vous ne me croirez point*, s'empresse-t-il d'ajouter.

Cette précaution oratoire une fois prise, le citoyen de Genève entre en matière :

1. *Confessions*, tome I, pag. 381.

2. *Correspondance*, tome I, pag. 51.

La première salle de spectacle construite à Montpellier (incendiée plus tard et remplacée sur le même lieu par la salle actuelle), ne le fut qu'en l'année 1737. C'est donc dans un autre local qu'était représenté l'opéra auquel Rousseau avait assisté. (Note de M. Grasset.)

« Premièrement les aliments ne valent rien, mais rien ; je dis rien, et je ne badine point. Le vin y est trop violent et incommode toujours. Le pain y est passable, à la vérité, mais il n'y a ni bœuf, ni vache, ni beurre ; on n'y mange que du mauvais mouton et du poisson de mer en abondance, le tout toujours apprêté à l'huile puante. Il vous serait impossible de goûter de la soupe et des ragoûts qu'on nous sert à ma pension, sans vomir. En second lieu, l'air ne me convient pas. Autre paradoxe encore plus incroyable que les précédents ; c'est pourtant la vérité. On ne saurait disconvenir que l'air de Montpellier ne soit fort pur et en hiver assez doux ; cependant, le voisinage de la mer le rend à craindre pour tous ceux qui sont atteints de la poitrine ; aussi y voit-on beaucoup de phthisiques. Un certain vent, qu'on appelle le marin, amène de temps en temps des brouillards épais et froids, chargés de particules salines et âcres, qui sont dangereuses. Aussi j'ai ici des rhumes, des maux de gorge et des esquinancies plus souvent qu'à Chambéry. Ne parlons plus de cela quant à présent, car *si j'en disais davantage vous n'en croiriez pas un mot* : je puis pourtant protester que je n'ai dit que la vérité ¹. »

1. Il n'y a que de son logement que Rousseau ne parle pas. Heureusement nous avons, pour suppléer à cette omission, les renseignements précieux fournis par M. Grasset :

« Rousseau était logé dans la rue Basse, près du Palais, chez M. Barcellon ou Marcellon, huissier de la Bourse.

« Cette maison, de fort mince apparence, que j'ai visitée dernièrement, est située au fond de la rue Basse, du côté droit en se dirigeant vers le boulevard et porte le n° 26. Elle est à trois étages, ayant chacun deux croisées, dont l'une plus petite que l'autre est destinée à éclairer l'escalier.

« Son état, à l'intérieur comme au dehors, paraît être le même qu'au temps où l'occupait Rousseau. Elle se compose de deux petites pièces à chaque étage, l'une sur le devant, l'autre sur le derrière, éclairées chacune par une seule fenêtre donnant du côté du Midi sur la rue Basse, rue peu fréquentée et ayant à peine une largeur de quatre mètres ; et du côté du Nord, sur une cour ou terrasse dépendant de la maison voisine et sur le jardin de l'hôtel Saint-Ruf, presque en face de la grande porte d'entrée de l'École de médecine.

« La fenêtre de la pièce du rez-de-chaussée sur le derrière est grillée, conformément à la convention du 16 mars 1726.

« Rien ne nous apprend quelle partie de cette maison habita

L'état maladif de Rousseau et son extrême disette d'argent n'étaient pas étrangers à ces accès de misanthropie. Ses impressions se ressentaient, sans même qu'il s'en doutât, du mal réel ou imaginaire dont il était tourmenté; et l'impuissance des médecins à le guérir, jointe au manque d'argent pour exécuter leurs ordonnances, ne contribuèrent pas médiocrement à assombrir son caractère et à lui faire voir toutes choses en noir ¹.

III

Au départ de Montpellier, Jean-Jacques retourne aux Charmettes, où, malgré un accueil un peu froid dès l'abord, il va retrouver le calme de l'esprit, si ce n'est celui des sens. Ses inquiétudes de santé n'ont pas complètement disparu, mais le séjour à la campagne, un régime lacté presque exclusif, ont amené une notable amélioration.

Fatigué d'absorber du lait, il l'abandonne bientôt pour se mettre à l'eau, dont il se prend à boire des quantités énormes. Ce régime débilitant ne fait que le rendre plus malade.

Son estomac, qui avait été bon jusque-là, lui refusa son service. Il se crut mort, se mit au lit, appela l'homme de l'art, et finalement, ne se sen-

Rousseau; mais il y a lieu de penser qu'il logea au premier étage, afin de pouvoir jouir de la vue sur le jardin, sans avoir, comme au rez-de-chaussée, le regard obstrué par le grillage en fer dont je viens de parler.

« Ainsi donc, c'est dans la modeste demeure que je viens de décrire, que vécut Rousseau durant les trois mois environ qu'il passa à Montpellier. »

1. *Mémoires de l'Académie de Montpellier*, loc. cit., p. 574 à 575; 579 à 580. Pour le séjour de Rousseau à Montpellier, c'est surtout l'excellent travail de M. Grasset que nous avons mis à contribution.

tant pas mieux, renonça au médecin et à ses drogues ¹...

Nous retrouvons Jean-Jacques à Paris: il y fait son entrée « dans l'automne de 1744, avec quinze louis d'argent comptant, sa comédie de *Narcisse* et un projet de musique pour toute ressource. »

Il descend, en arrivant, rue des Cordiers, près de la Sorbonne, à l'hôtel de Saint-Quentin, aujourd'hui hôtel Jean-Jacques Rousseau.

Pour se rapprocher d'un ami, Francueil ², amateur, comme lui, de musique et de chimie, Rousseau quitte son hôtel de la rue des Cordiers et vient habiter rue Verdelet, dans le quartier Saint-Honoré.

Il y tombe bientôt malade d'une fluxion de poitrine, qui fut rapidement guérie, car il n'y fait qu'une fugitive allusion.

*
* *

C'est à cette époque, ou peu après, qu'il part pour Venise, remplissant auprès de M. de Montaigu les fonctions, mal définies, de secrétaire d'ambassade ou quelque chose d'approchant. A Venise ³, il eut une aventure ou plutôt une mésaventure avec deux courtisanes, qui lui auraient

1. Beaudouin, I, p. 119. Il est difficile de déterminer la date exacte de cette nouvelle période morbide: peut-être ceux qui l'ont signalée l'ont-ils confondue avec celle qui a précédé le voyage de Rousseau à Montpellier et dont nous avons parlé plus haut; c'est pourquoi nous serons sobre de détails.

2. Beau-fils de Mme Dupin, l'aïeule de G. Sand. G. Sand a écrit dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 1^{er} juin 1841, une intéressante étude sur le philosophe genevois, intitulée: *Quelques réflexions sur Jean-Jacques Rousseau*; et, dans la même Revue, n° du 15 novembre 1863, elle a publié un second article sous ce titre: *A propos des Charmettes*.

3. « Comme il était à bout de ressources, on lui offrit d'être secrétaire du comte de Montaigu, qui venait d'être nommé

laissé, à ce qu'il fait entendre, de cuisants souvenirs.

Il avait jusqu'alors oublié ce *vice de conformation*, auquel il attribuait ces « fréquents besoins d'uriner, que le moindre échauffement rendit toujours incommode ».

Il était parvenu jusqu'à trente ans sans presque se ressentir de sa première infirmité. « Le premier sentiment » qu'il en eut, fut à son arrivée à Venise.

« La atigue du voyage et les terribles chaleurs que j'avais souffertes, avoue-t-il dans ses *Confessions*, me donnèrent une ardeur d'urine et des maux de rein que je gardai jusqu'à l'entrée de l'hiver. Après avoir vu la Padoana (une des deux courtisanes), je me crus mort et n'eus pas la moindre incommodité. Après m'être épuisé plus d'imagination que de corps pour ma Zulietta (la seconde victime, ou le second bourreau, comme on voudra l'entendre), je me portai mieux que jamais... »

Singulière médication, on en conviendra, pour une affection des voies urinaires !

Ce qui devait se produire fatalement arriva : à peine de retour à Paris, Jean-Jacques éprouve les suites de sa funeste aventure. Il écrit (le 26 août 1748) à M^{me} de Warens cette lettre, tout empreinte de mélancolie :

« Je n'espérais plus d'avoir le plaisir de vous écrire ; l'intervalle de ma dernière lettre a été rempli coup sur coup

ambassadeur à Venise. Il accepta avec 1.000 francs d'appointements, et le voilà quasi-secrétaire d'ambassade à Venise, où il n'y avait rien à faire, sous un ambassadeur qui ne savait rien faire. » (*J.-J. Rousseau, sa vie et ses œuvres*, par Saint-Marc Girardin, t. I, p. 21.)

Sur le séjour de Rousseau à Venise, on consultera utilement : l'*Art*, t VIII, p. 132 ; les *Débats*, du 22 janvier 1862 ; *Archivio Veneto*, XIII, p. 384 ; le *Correspondant*, 10 et 25 juin 1888, et une lettre de Rousseau, du 31 mai 1765.

de deux maladies affreuses. J'ai d'abord eu une attaque de colique néphrétique, fièvre, ardeur et rétention d'urine. La douleur s'est calmée à force de bains, de nitre et d'autres diurétiques, mais la difficulté d'uriner subsiste toujours, et la pierre qui des reins est descendue dans la vessie ne peut en sortir que par l'opération ¹. »

*
* *

Au moment où il se lamentait de la sorte, Jean-Jacques venait de reprendre, chez M^{mo} Dupin et M. de Francueil, ses fonctions de secrétaire, aux appointements annuels de 8 ou 900 francs. Cette place lui imposait une obligation qui devait fort lui coûter. Il venait de faire la connaissance depuis peu de celle qui devait avoir sur sa vie une influence décisive ² : Thérèse Levasseur ³, c'est d'elle qu'il est question, venait de succéder, dans le cœur (?) de Rousseau, à la « maman » de Warens.

La chute était grande ! Thérèse était bonne à l'hôtel de la rue des Cordiers, quand Jean-Jacques la remarqua. La jeune servante ⁴ était employée à

1. Rapporté par Mercier, *Explication de la maladie de Rousseau*, p. 27-28.

2. « Thérèse Levasseur, a écrit Jules Levallois, a été, de bien des manières, fatale à J.-J. Rousseau : d'ombrageux qu'il était, elle l'a fait méfiant ; de méfiant, misanthrope ; de misanthrope, elle l'a rendu fou. »

3. Cf. sur Thérèse Levasseur : la *Revue des documents historiques*, janvier 1874 ; *Le Livre*, 1884, p. 151 ; l'*Introduction* de Jules Levallois à l'ouvrage de Streckeisen-Moultou : *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, p. XXIX à XXXII ; et surtout la lettre, capitale, de Rousseau, du 12 août 1769, avec les commentaires qui l'accompagnent. (*Correspondance de J.-J. Rousseau*, édition Musset-Pathay, tome V)

4. « Croyant effacer ses torts parce qu'il les affichait ; portant jusque dans son repentir un ton d'audace et de provocation, ingénieux à se tourmenter et à tourmenter ceux qui l'entourent, triste époux d'une *servante d'auberge*, jalouse, bavarde et sotté... » (Victor Fourpel).

raccommoder le linge de la maison. Comme c'était l'usage, elle mangeait avec les hôtes, et presque constamment servait de cible aux quolibets des pensionnaires.

Rousseau se constitua son défenseur, et Thérèse lui en manifesta sa reconnaissance à sa façon.

On comprend combien il dut être pénible à Jean-Jacques d'abandonner, toutes les nuits, sa nouvelle conquête pour aller coucher sous un autre toit. Mais les ordres de M. de Francueil étaient formels : Rousseau dut prendre un logement dans le quartier Saint-Honoré (rue Jean-Saint-Denis, près de l'Opéra), pour se rapprocher de son maître; il n'en conservait pas moins le logement qu'il avait loué pour Thérèse dans le haut de la rue Saint-Jacques.

IV

C'est pendant qu'il était chez Francueil qu'il fut pris d'une indisposition, un retour de sa vieille affection, assez grave pour le retenir pendant plusieurs semaines à la chambre.

Il était, depuis quelques mois seulement, en relations avec Diderot¹, qui venait d'être enfermé au donjon de Vincennes, à la suite de la publication de sa *Lettre sur les aveugles*. Plein d'enthousiasme pour les doctrines du philosophe, il ne se passait presque pas de jours qu'il ne lui rendit visite.

Ces courses répétées à Vincennes, pendant les terribles chaleurs qu'il faisait alors, eurent un effet des plus néfastes sur la santé de Jean-Jacques : il

1: V. *Revue des Cours littéraires*, 5^e année, p. 218 et seq.

sentit se réveiller « une violente néphrétique », dont il n'avait pas éprouvé depuis longtemps les douloureux symptômes.

Après avoir lutté contre le mal, il dut bientôt s'avouer vaincu. Il retomba plus bas qu'auparavant et demeura dans son lit « cinq ou six semaines, dans le plus triste état que l'on puisse imaginer. »

M^{me} Dupin dépêcha auprès de lui le célèbre Morand. Morand, malgré sa dextérité, lui fit endurer des souffrances incroyables sans venir à bout de le sonder, et déclara à M^{me} Dupin que dans six mois le malade ne serait plus en vie ¹. Ces paroles, qui revinrent à Jean-Jacques, décidèrent de ses habitudes ultérieures, en le faisant rélléchir « sur la bêtise de sacrifier le repos et l'agrément du peu de jours qui lui restaient à vivre à l'assujettissement d'un emploi pour lequel il ne se sentait que du dégoût. »

Dès ce moment il dit adieu au monde, et se fait copiste de musique pour suffire à ses besoins : qu'avait désormais à faire dans le monde un malade condamné par les sommités de la Faculté, et peut-être plus maltraité encore par la Faculté que par la maladie, comme il le déclare lui-même ?

« Je vis successivement, dit-il, Morand, Daran, Helvétius, Malouin, Thierry qui, tous très savants, tous mes amis, me traitèrent chacun à sa mode, ne me soulagèrent point et m'affaiblirent considérablement. Plus je m'asservissais à leur direction, plus je devenais jaune, maigre, faible. Mon imagination qu'ils effarouchaient, mesurant mon état sur l'effet de leurs drogues, ne me montrait,

1. Le 13 février 1753, il écrivait à M^{me} de Warens : « Votre fils s'avance à grands pas vers sa dernière demeure ; le mal a fait un si grand progrès cet hiver que je ne dois plus m'attendre à en voir un autre. »

avant la mort, qu'une suite de souffrances, les rétentions, la gravelle, la pierre. Tout ce qui soulage les autres, les tisanes, les bains, la saignée, empirait mes maux. M'étant aperçu que les sondes de Daran, qui seules me faisaient quelque effet, et sans lesquelles je ne croyais plus pouvoir vivre, ne me donnaient cependant qu'un soulagement momentané, je me mis à faire, à grands frais, d'immenses provisions de sondes ¹, pour pouvoir en porter toute ma vie, même au cas que Daran vint à manquer. Pendant huit ou dix ans que je m'en suis servi si souvent, il faut, avec ce qui m'en reste, que j'en aie acheté pour cinquante ouis (1,200 fr.). On sent qu'un traitement si coûteux, si douloureux, ne me laissait pas travailler sans distraction et qu'un mourant ne met pas une ardeur bien vive à manger son pain quotidien ². »

A la belle saison, il fit un voyage de sept à huit jours à Saint Germain. Il reconnaît que cette promenade a été favorable à son humeur et à sa santé. Au retour de Saint-Germain, il se sentait véritablement « beaucoup mieux ».

*
* *

Combien regrettait-il de s'être livré sans défense, pendant tant d'années, aux médecins ! sans

1. * Je suis très sensible à la grâce que veut me faire M. Guyot ; ce serait en abuser que de prendre toutes ses bougies au prix auquel il veut bien me les passer. D'ailleurs, il ne me paraît pas que celles que vous m'avez envoyées soient exactement semblables aux miennes ; il faudrait, pour en faire l'essai convenablement, et plus de loisir et un plus grand nombre. A tout événement, si de ces cinq douzaines M. Guyot voulait bien en céder deux, je pourrais, sur ces vingt-quatre bougies, faire cet hiver des essais qui me décideraient sur ce qui pourrait lui en rester au printemps ; et, si pour ce nombre il permet le choix, je les aimerais mieux grises ou noires que rouges, et surtout des plus longues qu'il ait, puisque je suis obligé de mettre à toutes des allonges qui m'incommodent beaucoup, mais qui sont nécessaires pour que la bougie pénètre jusqu'à l'obstacle. » (*Lettre de Rousseau à M. d'Ivernois*, 20 août 1764.)

2. *Confessions*, liv. VIII, partie II.

soulager son mal, ils n'avaient réussi qu'à épuiser ses forces et à détruire son tempérament. Décidé désormais à guérir seul et à mourir « sans médecins et sans remèdes », il leur dit adieu à tout jamais et se mit à vivre au jour le jour, « restant au lit quand il ne pouvait plus aller et marchant sitôt qu'il en avait la force ¹. »

Son infirmité lui imposant de fréquents besoins de sortir, fut la principale cause qui le tint éloigné des cercles et l'empêcha d'aller se renfermer dans la société des dames ; l'idée seule de l'état où ce besoin pouvait le mettre, était capable de le lui donner au point de se trouver mal. Rien n'était capable de l'en distraire, pas même le succès de la représentation de son *Devin du village* ², où il occupait une loge en face de celle où se trouvait le roi ; alors que son œuvre qui fit révolution en musique, soulevait dès la première scène un murmure de surprise et un tonnerre d'applaudissements, jusqu'alors inouï dans ce genre de pièces ; alors qu'il entendait autour de lui des femmes, qui lui semblaient belles comme des anges, s'entendre à demi-voix : « Cela est

1. *Confessions*, livre VIII, loc. cit.

2. A en croire l'auteur, cette pièce lui aurait coûté très peu de travail. Ayant besoin pour sa santé de l'air de la campagne, il s'était retiré à Passy chez son parent et ami Mussard. On y faisait de la musique, surtout de la musique italienne. Rousseau rêvant comment il pourrait donner l'idée de cette musique en France, jeta quelques vers sur le papier, y adapta des airs : ce travail n'avait pas demandé en tout plus de six jours.

En trois semaines la pièce était distribuée, jouée, sauf le divertissement de la fin qui ne fut composé que l'année suivante. Ce n'était pas déjà si mal pour un malade ! (Cf. Beaudouin, I, 271.) V. l'article sur *J.-J. Rousseau musicien*, dans la *Nouvelle Revue de Paris*, 1864, octobre-novembre, p. 117, et *J.-J. Rousseau als Musiker*, par Alb. Jansen, Berlin, 1884.

J.-J. déclarait que la musique était pour lui « un vrai remède ». (V. Lettres inédites de J.-J. Rousseau, *Correspondance avec M^{me} Boy de La Tour*, p. 193.)

charmant, cela est ravissant : il n'y a pas un son là qui ne parle au cœur ¹. »

Tous ces suffrages flatteurs, cet empressement des gens du monde à l'accaparer ne réussissaient qu'à lui faire désirer plus ardemment un lieu de retraite, où il fut à l'abri des malencontreuses importunités.

M^{me} d'Épinay, qu'il avait rencontrée dans le salon de M^{me} Dupin, vint au-devant de ses secrets désirs.

Tandis que le philosophe visitant un jour, en compagnie de la grande dame, les environs de la Chevrette, avait contemplé avec une complaisance marquée un site ravissant sur les lisières de la forêt de Montmorency, M^{me} d'Épinay devina ce que recélait le silence de son compagnon de route. Rentrée à Paris, elle donnait des ordres pour restaurer l'antique demeure, dont il ne subsistait que des ruines, et quelque temps après, elle l'offrait sans condition à Jean-Jacques.

*
**

En attendant son installation, Rousseau persistait dans l'indécision. Les Gênois, qu'il avait visités quelques mois auparavant, méditaient de se l'attacher. Un de ses amis lui offrit la jouissance gratuite d'une campagne sur les bords du lac de Genève. La place de bibliothécaire de cette ville lui fut même officiellement proposée par le docteur Tronchin, qui en avait reçu mission de ses compatriotes. On lui garantissait 1200 francs d'appointements ; ce n'était qu'un prétexte pour lui faire un sort, comme l'a remarqué M^{me} d'Épi-

1. Raspail, *Revue complémentaire*, loc. cit.

nay, car jusque-là cette position n'avait été payée que cent écus et était plutôt honorifique ¹.

Cela valait mieux, à tout prendre, que le commerce du monde, et cependant Rousseau hésitait : l'hésitation était son vice natif ! Peut-être son refus lui était-il dicté par l'appréhension de se trouver dans le voisinage trop immédiat de son plus mortel ennemi, le patriarche de Ferney.

En lui rappelant son offre, M^{me} d'Epinaÿ fit disparaître ses derniers scrupules. « Si vous refusez d'aller à Genève, lui écrivait-elle, j'ai une petite maison qui est à vos ordres, à l'entrée de la forêt de Montmorency : vue superbe, cinq chambres, une cuisine, une cave, un potager d'un arpent, une source d'eau vive et la forêt pour jardin. Vous êtes le maître de disposer de cette habitation, si vous vous déterminez à rester en France ². »

Rousseau n'accepta l'offre qu'avec un enthousiasme modéré; il entendait ne pas être asservi, et il tenait à ce qu'on n'en ignorât: sa farouche misanthropie reprenait le dessus.

Il se décida néanmoins à accepter l'hospitalité de l'Ermitage pendant les fêtes de Pâques: « J'y resterai, avait-il dit à sa bienfaitrice, tant que je m'y trouverai bien et que vous voudrez m'y souffrir. Mes projets ne vont pas plus loin que cela ³. »

Le jour vint où il fallut s'exécuter. Le 9 avril (1756), une charrette envoyée par M^{me} d'Epinaÿ venait prendre les effets de Rousseau, tandis que la dame arrivait peu après avec son carrosse

1. Gaberel, *Rousseau et les Génevois*; Sayons, ch. iv, lettre de Rousseau à Tronchin, 27 février 1757, cité par H. Beaudouin, I, 338; Ritter, *Nouvelles recherches sur les Confessions et la Correspondance de J.-J. Rousseau*, p. 317-320.

2. *Mémoires de M^{me} d'Epinaÿ*.

3. *Lettre de Rousseau à M^{me} d'Epinaÿ*, mars 1756.

pour emmener Rousseau et ses deux « gouverneuses » ¹.

Jean-Jacques passa l'été tant bien que mal, heureux, disait-il, et néanmoins s'aigrissant de tout, gémissant sur sa santé, mécontent de tout le monde, se plaignant surtout de l'isolement où le laissaient ses amis. Il n'y avait plus, à l'entendre, que deux personnes qui eussent des égards pour lui, M^{me} d'Epinaÿ et Gauffecourt ².

M. de Gauffecourt était un des fidèles de M^{me} d'Epinaÿ, d'aimable et gaie société, bien que toujours infirme. Sa maladie ayant empiré, M^{me} d'Epinaÿ vint s'installer auprès de lui, et resta assidue à son chevet même aux dépens de sa propre santé.

Elle écrivit à Rousseau de venir la relever de sa garde. La réponse ne se fit pas attendre, mais non pas telle que devait l'espérer M^{me} d'Epinaÿ :

« Nous sommes ici trois malades, écrit Jean-Jacques, dont je ne suis pas celui qui aurait le moins besoin d'être gardé... Les chemins sont affreux, et l'on enfonce de toutes parts jusqu'au jarret. De plus de deux cents amis qu'avait M. de Gauffecourt à Paris, il est étrange qu'un pauvre infirme, accablé de maux, soit le seul dont il ait besoin. Je vais encore donner ces deux jours à ma santé et aux chemins pour se raffermir ³... »

Dès que Gauffecourt parut entrer en convalescence, Rousseau se hâta de quitter l'Ermitage. Peu après, il écrivait à M^{me} d'Epinaÿ ce court billet, que nous ne saurions omettre dans une étude médico-psychologique :

1. Thérèse Levasseur et sa mère.

2. *Mémoires de M^{me} d'Epinaÿ*, t. II, ch. iv et v, cités par H. Beaudouin.

3. Cité dans la *Jeunesse de M^{me} d'Epinaÿ*, de L. Perey et G. Maugras, p. 444.

« Vous ne m'avez pas marqué si l'on avait congédié les médecins ; qui pourrait tenir au supplice de voir chaque jour assassiner son ami sans y pouvoir porter remède ? Eh ! pour l'amour de Dieu , balayez-moi tout cela , et les comtes , et les abbés , et les belles dames , et le diable qui les emporte tous ¹... »

Quelle diatribe contre les médecins ! et , pour comble , Gauffecourt succombait quelques jours plus tard ! Pour le coup , Rousseau dut se féliciter de ne pas être aux prises avec ceux qu'il traitait de parti pris en ennemis.

La santé de M^{me} d'Epinaÿ , déjà très ébranlée , reçut une nouvelle atteinte de la mort de son ami. Pour dissiper les ennuis de sa solitude , il fut arrêté que le comte d'Houdetot laisserait sa femme sinon à l'Ermitage même , mais à Eaubonne , entre l'Ermitage et la Chevrette : quant au comte , il devait au plus tôt rejoindre l'armée , par ordre supérieur.

V

La première fois que Rousseau se trouva en présence de M^{me} d'Houdetot , il en devint éperdûment épris : c'est au printemps de l'année 1757 que s'ébaucha ce nouveau roman.

Là encore l'imagination sera plus forte que les sens ; c'est toujours ce fétichisme amoureux que nous avons signalé en d'autres circonstances. « Je la vis. J'étais ivre d'amour *sans objet* , déclame Rousseau ; cette ivresse fascina mes yeux , cet objet se fixa sur elle ; je vis ma Julie en Madame d'Houdetot , mais *revêtue de toutes les perfections* dont je venais d'orner l'idole de mon cœur. »

L'imagination de Jean-Jacques , excitée par la

1. *La Jeunesse de M^{me} d'Epinaÿ*, p. 446.

composition de sa *Nouvelle Héloïse*¹, lui faisait voir toute chose « au travers d'une espèce de délire ».

Sophie La Live de Bellegarde, comtesse d'Houdetot, était née en 1730, elle avait donc à peu près 27 ans quand Rousseau en avait 45. M^{me} d'Houdetot n'était rien moins que jolie ; ce ne fut donc pas par les charmes de son visage qu'elle séduisit Rousseau. En revanche, il n'y a qu'une voix pour vanter son esprit et son caractère².

« Elle n'a de laid que le visage » disait d'elle son amant Saint-Lambert. Elle n'avait pas seulement la vue basse³ et les yeux ronds, selon les expressions mêmes de Rousseau, mais elle louchait à l'excès : son front était bas, son nez dépourvu de

1. V. sur la *Nouvelle Héloïse*, les *Mémoires de la Société d'Histoire de Genève*, t. IX, p. 47.

2. *La vie et les œuvres de J.-J. Rousseau*, I, p. 373. Rousseau dit lui-même qu'elle n'était pas belle : « Son visage était marqué de petite vérole, son teint manquait de finesse, elle avait la vue basse et les yeux un peu ronds ; mais elle avait l'air jeune avec tout cela, et sa physionomie, à la fois vive et douce, était caressante.... Elle avait l'esprit très naturel et très agréable ; la gaieté, l'étourderie et la naïveté s'y mariaient heureusement ; elle abondait en saillies charmantes, qu'elle ne recherchait point et qui portaient quelquefois malgré elle.... Pour son caractère, il était angélique ; la douceur d'âme en faisait le fonds. »

M^{me} d'Houdetot n'était pas seulement bonne, elle était spirituelle.

Un jour, a conté M. Hochet à Saint-Marc Girardin, on causait chez elle des femmes, de leurs qualités, de leurs défauts, et comme c'était sous le Directoire, le temps faisait qu'on médissait plus qu'on ne louait. M^{me} d'Houdetot finit la conversation, qu'elle n'avait pas contrariée, en nous disant : « Sans les femmes, la vie de l'homme serait sans assistance au commencement, sans plaisir au milieu, et sans consolation à la fin. » (Saint-Marc Girardin, *op. cit.*, t. I, p. 232.)

3. « En 1820, rapporte le Dr Morin, dans un remarquable *Essai sur la vie et le caractère de Jean-Jacques Rousseau* (p. 516), j'ai passé un été à Montmorency chez un vieux peintre en bâtiments qui tenait des appartements garnis. Il avait travaillé dans sa jeunesse au château de Sannois, dernière résidence de M^{me} d'Houdetot. Il me conta que cette dame causait volontiers avec ses ouvriers. Il hasarda un jour quelques mots sur

finesse. La petite vérole avait laissé une teinte jaune dans tous ses creux et les pores étaient marqués de brun ¹.

Telle était la femme sur qui Rousseau avait jeté son dévolu. On a dit, non sans raison, que M^{me} d'Houdetot traita son adorateur « à la fois en ami, en malade ² et en maniaque. » Les trois termes sont l'expression de la vérité pure. « Je l'aimais trop pour vouloir la posséder », déclare Rousseau, qui se trompait lui-même, s'il n'a pas cherché à tromper ceux à qui il livrait cette confiance. S'il n'a pas joué son rôle de séducteur jusqu'au bout, ce fut plus la faute des circonstances ³ que la sienne propre ; à moins, ce que nous comprendrions mieux, que sa « jouissance » n'ait été moins forte que sa passion.

On a prétendu que la violence de son amour

J.-J. Rousseau, M^{me} d'Houdetot parut blessée et l'interrompit avec humeur, en lui disant : *Ne me parlez pas de ce petit misérable!*

« Une circonstance de cette anecdote me fait croire à sa réalité. Rousseau dit, dans ses *Confessions*, que M^{me} d'Houdetot avait la vue très basse. Lorsqu'elle tint le propos dont il s'agit, elle était, suivant le vieux peintre, occupée à examiner un parquet qu'on venait de poser dans son salon, et pour cela, elle s'était mise à genoux, les mains appuyées sur le parquet, que son front touchait presque : attitude parfaitement expliquée par son extrême myopie. Je me suis assuré que le vieux peintre, très ignorant et très sot du reste, n'avait jamais lu une ligne des *Confessions*. Ce trait me frappa. »

1. *Anecdotes pour faire suite aux Mémoires de M^{me} d'Épinay*, par la vicomtesse d'Alard; cité par H. Beaudouin, *loc. cit.*

2. « Que dire de cet amour qui finit par une hernie et de l'homme qui le raconte et qui croit nous toucher par ce détail d'hôpital ? Il y a de tout dans l'amour de Rousseau, de l'enthousiaste et du séducteur, du satyre et du malade : il n'y manque que l'amour vrai, simple, et par conséquent décent. » (Saint-Marc Girardin, *op. cit.*, t. I, p. 241.)

3. M^{me} d'Houdetot a raconté dans sa vieillesse à Népomucène Lemercier qu'elle courut en effet du danger certain soir, mais qu'elle fut sauvée par le juron inattendu d'un charretier qui suivait le mur du jardin et qui faisait relever sa bête. « Un de ses jeunes éclats de rire, si vifs, si francs, partit de sa bou-

venait se briser, chaque fois, dans les plus ardents tête-à-tête, contre le souvenir d'un ami absent, et chéri des deux amants : l'image de Saint-Lambert aurait préservé Rousseau et M^{me} d'Houdetot d'un oubli qu'ils auraient déploré tous deux comme un acte de félonie¹. Nous y verrions plutôt une manifestation de cette frigidité génésique qui paralysait ses moyens, dans les moments où ils avaient le plus lieu de s'exercer. Il sortait de ces entrevues dépité, anéanti, parce que le feu de l'amour consume d'autant plus qu'il est sans issue.

Toutes ces déperditions de l'organisme² devaient avoir le résultat prévu : Jean-Jacques retomba bientôt malade, d'épuisement; et cet épuisement fut d'autant plus marqué que le terrain était mieux préparé par l'affaissement moral qui avait succédé à sa rupture avec M^{me} d'Houdetot.

* *

Pour fuir les lieux témoins de son amour, Rousseau venait de louer à un M. Mathas, procureur

che; Rousseau frémit de colère et de honte, et la poésie resta seule maîtresse de la nuit. » (V. les *Mémoires de M^{me} d'Epinay*, t. II, ch. vii; note de l'éditeur.)

Nous avons trouvé une confirmation de cette tradition dans les *Mémoires de Villenave*, publiés par la *Revue rétrospective* (1894, tome I, p. 131-132):

« On voit encore, à Eaubonne, dans le jardin de M^{me} Pérignon, et sur le bord de la voie publique, les vieux acacias sous lesquels J.-J. Rousseau tomba aux genoux de M^{me} d'Houdetot. Le mur de l'enclos sépare seul les arbres du chemin. La tradition porte que, tandis que le philosophe soupirait aux pieds de M^{me} d'Houdetot, un charretier vint à passer, en criant : « Eh ! avance donc, b.... ! » M^{me} d'Houdetot ne put s'empêcher de rire, et Jean-Jacques se releva furieux et déconcerté »

« M. Gohier, ajoute Villenave, me contaît cette anecdote sur les lieux, juin 1826. »

1. Raspail, *loc. cit.*

2. Nous évitons d'entrer dans les détails, renvoyant nos lecteurs à l'étude du professeur Lallemant (de Montpellier) (que nous donnons dans l'*Appendice*, note B. p. 112.

fiscal du prince de Condé, une petite maison, que celui-ci possédait dans sa propriété de Mont-Louis¹, à Montmorency. Jean-Jacques emménagea dans sa nouvelle demeure le 15 décembre 1757.

En attendant que la maisonnette de Mont-Louis fût réparée, le philosophe résida quelques semaines dans le petit château du parc de Montmorency, dont le maréchal de Luxembourg lui avait donné la clef².

Pendant tout ce temps, Jean-Jacques fut d'une santé chancelante : si l'air était pur à Montmorency, les eaux y étaient très mauvaises et le malade leur attribuait, peut-être pas tout à fait sans motif, la recrudescence de ses maux³.

Dès l'automne de 1758, ses douleurs habituelles

1. « La maison de Mont-Louis était petite, mais bien suffisante pour notre ermite. Elle avait, de ses chambres ou de sa terrasse, une belle vue, tant dans la direction du Mont-Valérien que sur Paris, Montmartre, la forêt de Saint-Germain. Elle existé encore aujourd'hui presque sans changement, ainsi qu'un *donjon* qui servit souvent à Rousseau de cabinet de travail. » (*La vie et les œuvres de J.-J. Rousseau*, par H. Beaudouin, I, p. 446.)

2. Le maréchal de Luxembourg, qui connaissait Rousseau depuis peu, lui avait rendu visite, dans sa bicoque de Mont-Louis, « au milieu de ses assiettes sales et de ses pots cassés. » Le maréchal était accompagné d'une suite de cinq ou six personnes. Rousseau, craignant que son plancher vermoulu ne pût supporter leur poids, les emmena dans son *donjon*. Touché de ce dénûment, le maréchal pria Rousseau d'accepter un logement dans son château, en attendant que le plancher fût réparé. Mais il dut réitérer ses offres avant de les voir accepter. Entre plusieurs appartements qui lui furent proposés, Jean-Jacques choisit le plus petit, le plus simple, mais aussi le plus coquet et le plus propre. Quand les réparations furent terminées à Mont-Louis, il n'en garda pas moins son appartement chez le maréchal, ainsi qu'une chambre que celui-ci lui avait réservée à l'hôtel de Luxembourg, à Paris.

3. « Par les raisons que nous avons développées au sujet des eaux des Flandres, les sources de Montmorency ne doivent point donner une eau pure et saine, car Montmorency est perché sur une colline sablonneuse et gypseuse à une grande profondeur; tout passe avec l'eau à travers un pareil filtre. » (*Note de Raspail*.)

l'avaient repris. Il passa toute l'année dans un état de langueur qui lui fit redouter une fin prochaine; de nouveau, il dicta ses dernières volontés. Son ami, le médecin Thierry, avait beau le rassurer, il n'en restait pas moins sceptique à l'égard des ressources de la science. « Les sondes, les bougies, les bandages, tout l'appareil des infirmités de l'âge, rassemblé autour de lui, lui fit durement sentir qu'on n'a plus le cœur jeune impunément quand le corps a cessé de l'être ¹. »

Les retours fréquents de ses rétentions d'urine s'étaient compliqués d'une *descente* (une hernie inguinale), qu'il ne manqua pas d'attribuer aux « trois mois d'irritation continuelle et de privations » qu'il dut subir pendant sa continence forcée auprès de M^{me} d'Houdetot. Il est plus probable que les premiers symptômes s'en étaient déclarés auparavant, sans qu'il s'en fût douté.

*
**

Mais c'est surtout en 1761 que son état s'aggrave tout à fait. Sur les instances amicales de son protecteur, le maréchal de Luxembourg, Rousseau consent enfin à consulter le frère Côme, le plus habile lithotomiste de son temps, que le maréchal amena avec lui, voulant assister lui-même à l'opération.

Rousseau n'avait jamais pu être sondé, même par Morand; le frère Côme réussit à introduire une très petite algalie (sonde d'argent), après deux heures de tentatives douloureuses.

Au premier examen, le frère Côme croit sentir une pierre; à un second, il ne sent plus rien; à un troisième, il déclare positivement que la

1. *Confessions*, livre X.

vessie ne renferme point de pierre, mais que la prostate est squirrheuse et d'une grosseur « sur-naturelle » ; il trouve la vessie grande et en bon état ; et, en résumé, il déclare que son malade souffrirait beaucoup, mais qu'il vivrait longtemps.

« C'est ainsi, poursuit Rousseau, qu'après avoir été traité successivement, pendant tant d'années, de vingt maux que je n'avais pas, je finis par savoir que ma maladie, incurable sans être mortelle, durerait autant que moi. Mon imagination, réprimée par cette connaissance, ne me fit plus voir en perspective une mort cruelle dans les douleurs du calcul. Je cessai de craindre qu'un bout de bougie, qui s'était rompue dans l'urèthre il y avait longtemps, n'eût fait le noyau d'une pierre... Il est constant que, depuis ce temps, j'ai beaucoup moins souffert de ma maladie que je n'avais fait jusqu'alors¹. »

L'accident auquel Rousseau fait allusion — ce fragment de sonde dans la vessie — lui était arrivé au commencement de l'hiver de 1761. Dans une lettre écrite à un ami, au mois de décembre de cette année 1761, il entrait, à ce sujet, dans les détails les plus... techniques :

« Un bout de sonde molle, sans laquelle je ne saurais pisser, est resté dans le canal de l'urèthre et augmente considérablement la difficulté du passage ; et vous savez que dans cette partie-là, les corps étrangers ne restent pas dans le même état, mais croissent incessamment en devenant les noyaux d'autant de pierres. »

Et quelques jours après, il terminait une lettre à ce même ami par cette phrase navrée :

« C'en est fait, nous ne nous reverrons plus que dans le

1. *Confessions*, livre XI.

séjour des justes. Mon sort est décidé par les suites de l'accident dont je vous ai parlé devant ¹. »

Rousseau exagérait évidemment. Frère Côme, après l'avoir fait beaucoup souffrir par ses explorations, réussit à lui procurer un soulagement ² : soulagement de courte durée, car, l'hiver suivant, ses souffrances redoublèrent.

*
* *

Son existence fut, il est vrai, très ballottée à cette date.

Peu de jours après la publication de l'*Emile*, Jean-Jacques était décrété de prise de corps. Grâce au prince de Conti et au maréchal de Luxembourg, il réussit à gagner la Suisse.

Du 15 juin 1762 au 25 octobre 1763, il séjourna tour à tour : à Yverdon chez M. Roguin, où il resta environ six semaines; puis à Motiers-Travers, où il passa près de trois années entières. On ne s'étonnera pas trop que Jean-Jacques ait passé sous silence son séjour à Motiers : jamais il ne goûta plus de tranquillité et de bonheur ³.

C'est peu après son établissement à Motiers-Travers qu'il revêtit ce fameux costume d'Arménien qu'on lui a tant de fois reproché ⁴.

L'idée de ce vêtement (qui se composait d'une

1. Ces deux lettres ont été rapportées, telles que nous les reproduisons, par Mercier, dans son *Explication de la maladie de Rousseau*, p. 34.

2. Rousseau, dans une lettre du 30 octobre 1761, dit que le frère Côme est venu le voir deux fois (Mercier, *loc. cit.*).

3. V. *Histoire de Jean-Jacques Rousseau*, de Musset-Pathay, t. I, p. 78 et seq.

4. La confection de son costume fut pour le philosophe une affaire capitale : outre la question de commodité, il y attachait beaucoup de coquetterie. (Cf. *Voltaire et J.-J. Rousseau*, par Gaston Maugras, Paris, 1886 ; page 317 à 321.)

veste, d'un cafetan et d'un bonnet fourré) lui était venue maintes fois dans le cours de sa vie, mais c'est peu après son établissement à Motiers-Travers qu'il en fit son costume de tous les jours.

Il s'en est, du reste, expliqué, avec sa franchise ordinaire, dans un passage de ses *Confessions* :

« Cette idée me revint souvent à Montmorency, où le fréquent usage des sondes, me condamnant à rester souvent dans ma chambre, me fit mieux sentir tous les avantages de l'habit long. La commodité d'un tailleur arménien, qui venait souvent voir un parent qu'il avait à Montmorency, me tenta d'en profiter pour prendre ce nouvel équipage, au risque du qu'en dira-t-on ¹, dont je me souciais très peu. Cependant, avant d'adopter cette nouvelle parure, je voulus avoir l'avis de M^{me} de Luxembourg, qui me conseilla fort de le prendre. Je me fis donc une petite garde-robe arménienne ; mais l'orage excité contre moi m'en fit remettre l'usage à des temps plus tranquilles, et ce ne fut que quelques mois après, que, forcé par de nouvelles attaques de recourir aux sondes, je crus pouvoir, sans aucun risque, prendre ce nouvel habillement à Motiers, surtout après avoir consulté le pasteur du lieu qui me dit que je le pouvais porter au temple même sans scandale ². »

Jean-Jacques préféra l'habit étranger, qui cachait son infirmité, à l'habit français qui la mettait en évidence ; l'habit qui conservait à l'homme la noblesse de son port et l'aisance de ses allures, à l'habit qui lui donnait la raideur d'un mannequin et la préoccupation continuelle d'un laquais de cérémonie. Jean-Jacques, qui n'hésitait pas à rompre avec toutes les tyrannies, rompit avec celle de

1. Rousseau dira plus tard au comte d'Escherny, qui paraît surpris de lui voir ce vêtement : « Il est fou, mais il est com- mode. »

2. *Confessions*, liv. XII, partie II.

la mode ; sa résolution eût été ridicule, sans doute, si elle n'avait pas été motivée ; de son temps même, elle ne fut considérée que comme une singularité¹ par ceux qui en ignoraient la nécessité secrète².

On ne songea bientôt plus à s'étonner de voir Jean-Jacques sous cet accoutrement bizarre ; et puis il le trouvait si commode qu'il lui en coûtait d'y renoncer³.

VI

Cependant les tracasseries redoublaient contre le philosophe, et le moment était proche où il lui faudrait quitter l'asile où il avait trouvé un repos qui n'avait été troublé que par quelques rares visites⁴.

1. Raspail, *loc. cit.*

2. Grimm, *Gazette littéraire*, pour 1766. Marmontel prétend, dans ses *Mémoires* (liv. VII), que Rousseau, « pour attirer la foule », se donnait « un air de philosophe antique ».

Le prince de Ligne dit, au contraire, qu'il a paru en France avec ce costume pour n'être pas reconnu. (*Œuvres choisies*, par de Propiac, p. 247.)

Mylord Maréchal paraît avoir cru que son ami s'était fait mahométan (Musset-Pathay, *Histoire de J.-J. Rousseau*; cité par Mercier, *loc. cit.*, p. 70).

Grimm dit, dans sa *Correspondance littéraire*, que Rousseau avait déposé sa peau d'ours avec l'habit d'Arménien pour redevenir galant et doux ; et plus tard, en 1778, il ajoutait que Rousseau avait quitté ce costume parce que, « ayant surpris sa femme avec un moine, il comprit enfin qu'il était dans la classe commune » !

Jean-Jacques a donné pour nous la vraie raison qui lui avait fait adopter ce vêtement. Il est inutile d'aller toujours chercher des prétextes extraordinaires aux actions simples : comme Musset-Pathay, qui prétend que Rousseau avait voulu, ce faisant, « se séquestrer de la société », et qui ajoute que pour n'avoir pas la tentation d'y rentrer, il avait adopté « un costume qui n'y est pas admis, ou plutôt qu'on n'y voyait pas ». (Musset-Pathay, I, 56.) Quelle explication quintessenciée !

3. Cf. *Voltaire et Rousseau*, de G. Maugras, p. 329.

4. V. le récit de l'entrevue qu'eut Meister avec Jean-Jacques, en 1764. (*Voltaire et Rousseau*, p. 328.)

Il eut un instant l'idée de changer de nom et de « disparaître pour le reste de ses jours de dessus la face de la terre »¹. Ses idées mélancoliques le reprenaient.

A l'en croire, il n'a plus que quelques jours à vivre ; il n'entretient ses amis que *de sa vie languissante et valétudinaire*.

« Ma situation était pire ces derniers temps, écrivait-il au mois d'août 1763 ; mais j'avais des moments de relâche, et maintenant je n'en ai plus. J'aimerais mieux de plus vives douleurs et des intervalles². »

Pareilles plaintes se retrouvent dans cette autre lettre, datée de la même époque :

« L'état de dépérissement où je suis ne peut durer, et, à moins d'un changement bien imprévu, je dois naturellement avant la fin de l'hiver trouver un repos que les hommes ne pourront plus troubler. »

Il mande d'autre part à M^{lle} de Bondeli :

« Je n'ose vous parler de mon état, il contristerait votre bon cœur. Je vous dirai seulement que je ne puis me procurer des nuits supportables qu'en fendant du bois tout le jour, malgré ma faiblesse, pour me maintenir dans une transpiration continuelle, dont la moindre suspension me fait cruellement souffrir. »

L'insomnie dont souffrait Rousseau était-elle un leurre ? l'anecdote que nous allons rapporter, d'après le comte d'Escherny, tendrait à le laisser croire.

En compagnie du comte, et d'une ou deux au-

1. Lettre du 11 mars 1763 à Streickeisen-Moultou.

2. Lettre du 21 août 1763 ; citée par Mercier, p. 35.

tres personnes, Rousseau avait passé la nuit sur la montagne, sans doute après avoir herborisé tout le jour. Le lendemain matin, comme, selon l'usage, on se demandait si on avait bien dormi : « Pour moi, répond Rousseau, je ne dors jamais. » Un de ses interlocuteurs, le colonel de Percy, l'arrête et d'un ton leste et militaire : « Par Dieu, Monsieur Rousseau, vous m'étonnez ; je vous ai entendu ronfler toute la nuit ; c'est moi qui n'ai pas fermé l'œil. Le diable de foin qui ressure ! » Ainsi, ajoute le narrateur, Rousseau, par une faiblesse humaine bien innocente, prétendait à une insomnie permanente, comme à un état habituel d'infirmité et de souffrance.

*
* *

Jean-Jacques n'était donc pas en aussi mauvais état de santé qu'il le prétendait ; au moins, pendant l'automne de cette année 1763, traversa-t-il une période marquée de rémittence ¹.

Le retour de l'hiver produisit son effet ordinaire, en le remettant aussi bas qu'il était au printemps ². Son dépérissement ne fit que s'accroître, en 1764 ³. L'exercice lui était cependant très favorable, à condition qu'il le poussât jusqu'à la transpiration.

1. « Je ne l'ai jamais vu incommodé, dit d'Eschery ; il jouissait de la meilleure santé, il cheminait, gambadait... et mangeait de fort bon appétit. Voltaire à Ferney voulait toujours être mourant. Se dire malade est la maladie des grands hommes ; c'est la coquetterie du génie et des jolies femmes. » (*Oeuvres du comte d'Eschery.*)

2. Lettre du 13 décembre 1763 (Mercier).

3. Lettre du 23 mars 1764 et lettre à Mylord Maréchal, avril 1764 : « Mes maux empirèrent et deviennent presque insupportables, écrivait-il à son fidèle correspondant ; il ne me reste qu'à souffrir et mourir sur la terre. »

«... Il faut, écrivait-il, que je fasse un exercice d'une heure ou deux pour me faire suer; et quand je passe un jour sans employer ce remède, je paie cruellement cette négligence durant la nuit ¹. »

Il ne put malheureusement se livrer au plaisir de la promenade pendant l'hiver de 1764 à 1765 ², car il ne quitta guère la chambre en cette saison inclément. Du reste, sa situation s'aggravait tous les jours et les colères soulevées par la publication des *Lettres de la Montagne* n'y étaient pas étrangères.

Jean-Jacques songe alors à chercher « quelque endroit paisible où il puisse respirer » ³. Mais où aller?

Le climat de Berlin ayant été jugé trop rigoureux ⁴, il s'adresse à la République de Venise; il sollicite un asile des autorités de Turin; il adresse une requête à Vienne. Partout il essuie un refus, plus ou moins déguisé. Pourquoi Jean-Jacques n'irait-il pas en France? On lui répond que le décret de prise de corps n'est pas révoqué et qu'il ne saurait penser à braver les représailles de ses ennemis. A Berne comme à Neuchâtel, en Hollande comme en Suisse, Rousseau est partout conspué. A la guerre de plume vont succéder les voies de fait: cette fois la mesure est comble.

*
* *

De ce que Jean-Jacques a exagéré les mauvais

1. Mercier, *loc. cit.*, p. 36.

2. Lettres du 27 avril, du 6 juin et du 5 novembre 1765; il reste « terré tout l'hiver » à Motiers. (*Correspondance avec M^{me} Boy de La Tour*, p. 91.)

3. Lettre du 26 janvier 1765.

4. Il était persuadé que l'air de Motiers lui était également contraire puisqu'« il s'y porte toujours mal », et qu'il est « toujours mieux en voyage. » (*Correspondance avec M^{me} Boy de La Tour*, p. 84 et 87.)

traitements qu'on lui a infligés, on ne saurait mettre en doute leur réalité; mais naturellement enclin à l'hypocondrie et à la misanthropie, les persécutions qu'il s'attira finirent par achever ce que des prédispositions naturelles et la maladie avaient commencé ¹.

La vie devenant intolérable à Motiers, le philosophe abandonne cette ville dès le 8 septembre (1765), au lendemain d'une attaque nocturne contre son domicile.

Il se réfugie d'abord dans l'île de Saint-Pierre, sur le lac de Biemme, mais il en repart, à peine un mois plus tard, pour se rendre à Strasbourg ², par Bâle. Il avait toujours le projet d'aller en Prusse, convaincu que Frédéric lui réserverait le meilleur accueil ³.

Il paraissait ne point trop se déplaire à Strasbourg; il faisait de fréquentes sorties, se montrait au spectacle, toujours habillé en Arménien. Il n'eut, pendant son séjour, qu'une légère indisposition qui le retint une journée chez lui ⁴.

Pendant qu'il était à Strasbourg, il reçut de l'historien anglais Hume une invitation aussi flatteuse qu'amicale: Hume engageait Jean-Jacques à le suivre en Angleterre, où il se chargeait de lui procurer une « retraite agréable et tranquille ⁵ ».

A la sollicitation de M^{me} de Verdelin, Rousseau obtint un passeport pour traverser la France, avec une autorisation d'arrêt à Paris.

1. Nous parlerons plus loin de l'état mental de Rousseau.

2. Il est arrivé à Strasbourg « rendu de maux et de fatigues ». (*Correspondance avec M^{me} Boy de La Tour*, p. 114.)

3. V. Frédéric II et Jean-Jacques (*Revue scientifique*, 7 juin 1879).

4. V. Musset-Pathay, I, p. 101-103.

5. Lettre de Rousseau à Malesherbes, datée de Wootton, le 10 mai 1766.

*
* *

Jean-Jacques quitte Strasbourg le 9 décembre et arrive à Paris une semaine plus tard. A Paris, ce fut un enthousiasme extraordinaire, au retour de l'enfant prodigue. Tout le monde et particulièrement les grandes dames voulaient avoir accès auprès de lui. Il ne chercherait pas trop à se dérober à ces manifestations, si le réveil de ses infirmités n'était pour lui rappeler son triste état physique.

Les dîners en ville, la fréquentation des gens du monde lui ont imposé une gêne qui a tellement de prise sur sa santé « qu'il a fallu tout rompre et devenir ours par nécessité ». Il en est résulté une rétention qui l'afflige cruellement ¹.

Hume, qui a fait la traversée d'Angleterre en compagnie du philosophe, dit cependant que Jean-Jacques se croit plus malade qu'il n'est réellement et que c'est un des hommes les plus robustes qu'il ait jamais vus. Il a passé dix heures sur le pont avec un temps affreux, sans aucun mal, « pendant que les matelots étaient gelés à mort » ². Il ne faut pas oublier qu'on était au commencement de janvier (1766) et que l'hiver était rude.

Après avoir séjourné deux mois tant à Londres qu'à Chiswick, Rousseau plante sa tente à Wootton, maison de campagne, placée dans un site admirable, à cinquante lieues de la capitale. Un M. Davenport, « homme de lettres, bon, sensible, veuf, et riche d'environ sept mille

1. Lettres des 25 et 30 novembre 1765.

2. *Hume's life and correspondence*, 19 janvier 1766; citée par Maugras, in *Voltaire et Rousseau*, p. 461 (note).

louis de revenu », avait consenti à offrir l'hospitalité au philosophe ¹, moyennant la somme très modique de trente louis pour Jean-Jacques et sa compagne.

Le séjour de Jean-Jacques à Wootton n'est marqué par aucun incident. Tout occupé de la rédaction de ses *Confessions*, pendant les treize mois qu'il passe dans sa nouvelle thébaïde, le philosophe n'a guère la préoccupation de son état morbide.

Nous passons rapidement sur son retour en France (1^{er} mai 1767) et sur son séjour au château de Trye, où le prince de Conti lui avait fait préparer un appartement, et qu'il quitte sous l'empire de ce délire des persécutions ² qui l'affecte avec plus de violence que jamais.

*
* *

Au mois de juin 1768, il se rend à Lyon, à Grenoble ³, puis vient résider à Bourgoin ⁴

1. Cf. Musset-Pathay, I, p. 115 et seq.

2. V. plus loin le chapitre sur la *Folie de Rousseau*.

3. Le philosophe de Genève se trouvait à Grenoble pendant l'été de 1768. Il y avait été recommandé à un avocat au Parlement, nommé Bovier, qui le combla de marques d'admiration et de sympathie et eut pour lui toutes sortes de prévenances. Il en fut, d'ailleurs, très mal récompensé. (V. ce que Jean-Jacques en dit, dans la septième *Réverie* et sa *Correspondance*.) En dépit de toutes les attentions flatteuses dont il fut l'objet, Rousseau, en proie à ses accès de manie de persécutions, quitta brusquement Grenoble, et se rendit de là à Bourgoin. M. Ducoin a publié la vie de Jean-Jacques pendant les trois mois qu'il passa dans la capitale du Dauphiné. M. Macé, professeur de littérature à la Faculté des Lettres de Grenoble, a, de son côté, rappelé, dans ses *Promenades en Dauphiné*, les faits intéressants qui se rapportent au séjour du célèbre philosophe. (V. le *Magasin pittoresque*, 1861, p. 187 à 188.)

4. Rousseau vint à Bourgoin en 1768, sous le nom de *Renou*. Il logea à l'auberge de la *Fontaine-d'Or*... Très ombrageux,

Au début, il ne s'était pas trop plaint de sa nouvelle résidence. Mais, un mois après, c'est une autre chanson.

« J'ai été très bien, écrivait-il à la date du 28 novembre, pendant une dizaine de jours ; j'étais gai, j'avais bon appétit.

« Ma situation devient à tous égards plus critique de jour en jour, et l'air marécageux et l'eau de Bourgoin¹ m'ont fait contracter depuis quelque temps une maladie singulière, dont, de manière ou d'autre, il faut tâcher de me délivrer : c'est un gonflement d'estomac très considérable et sensible même au dehors, qui m'opprime, m'étouffe et me gêne au point de ne pouvoir plus me baisser, et il faut que ma pauvre femme ait la peine de me mettre mes souliers... Je croyais d'abord engraisser, mais la faim n'étouffe pas ; je n'engraisse que de l'estomac et le reste est tout aussi maigre qu'à l'ordinaire. Cette incommodité, qui croît à vue d'œil, me détermine à tâcher de sortir de ce mauvais pays le plus tôt qu'il me sera possible. »

Il change alors d'habitation et accepte un logement dans un vieux château appartenant à un M. de Cezarges, en un endroit appelé Monquin ; à une demi-lieue de Bourgoin, à mi-côte, agréable, isolé et loin de tout village ; il s'y établit dans les premiers jours de février 1769, et y demeure jusqu'au mois de mai de l'année suivante².

Soit le changement de demeure, soit l'altitude

geux, il avait laissé entendre qu'il ne se souciait pas d'avoir compagnie chez lui : il n'admit dans sa société que le médecin Meynier et M. de Champagneux de Rozières, avec lesquels il herborisait. (V. Musset-Pathay, I, p. 171.)

1. V. à l'Appendice, la note D, p. 138.

2. C'est pendant qu'il était à Monquin qu'il fut accusé d'avoir donné du poison à un ouvrier, parce qu'il lui avait fait boire une infusion pour le calmer, dans un accès de colique néphrétique, auquel le malade avait succombé. (V. Musset-Pathay, I, p. 176.)

du lieu, une amélioration se produisit dans l'état de Rousseau : mais son ventre restait toujours météorisé et ne dégonflait que lentement ¹.

En quittant Monquin ², Jean-Jacques s'était dirigé sur Lyon. Après être resté quelque temps dans la famille Boy de la Tour, il se rendit à Paris, en passant par Dijon.

1. Lettres des 28 février, 17 et 23 mars 1767. (Mercier, *loc. cit.*) De Monquin, il écrit à M^{me} Boy de la Tour, le 1^{er} février 1769, que « l'enflure intérieure a fait effort au point de soulever et de jeter les fausses côtes du côté droit. »

Une semaine après (8 février), il mande à sa correspondante que son état a empiré, mais il ne s'en étonne pas, parce qu'il fait un temps horrible et que, d'ailleurs, sa santé est sujette à des variations continuelles.

Le 17 mars de la même année, « le côté droit est toujours entlé. » C'est sans doute la faute au « vin du cabaret » qui, autant que l'air et l'eau, a contribué à sa maladie. Il a remarqué qu'il était plus incommodé toutes les fois qu'il lui est arrivé d'en boire. « L'alun n'affecte pas beaucoup les gens en santé, mais agit sensiblement sur les corps infirmes. » Il se trouve mieux de prendre du vin d'Espagne et surtout de certain vin que lui a envoyé M^{me} Boy de La Tour. (*Correspondance avec M^{me} Boy de La Tour*, pp. 174, 188, 206.)

2. M. Usquin, ancien magistrat à Pougues-les-Eaux, que nous remercions de sa parfaite obligeance, a bien voulu nous faire remettre, à la sollicitation de notre distingué confrère et ami Janicot, rédacteur en chef du *Bulletin médical* (V. à l'*Appendice* a note E, p. 142) le document suivant :

« Jean-Jacques Rousseau est sans aucun doute venu à Pougues : une première fois, alors qu'il quittait Monquin, en juillet 1769, pour venir retrouver le prince de Conti, alors aux eaux de Pougues. Il écrit à ce dernier de Nevers, pour lui demander une entrevue, et le prince lui répond qu'il l'envoie chercher en chaise de poste, etc. (Voir à cet égard : 1° *Jean-Jacques Rousseau, ses amis et ses ennemis*, Correspondance publiée par Streckeisen-Moultou ; Paris, Calmann-Lévy, 2 vol. in-8° ; — 2° Beaudouin, *La vie et les œuvres de Jean-Jacques Rousseau*, 2 vol. in-8°, publiés par Lamulle, 1891 ; — 3° *Flora du centre de la France*, par Boreau, et opuscules divers de cet auteur. Sa veuve habitait les dernières années Angers et doit avoir conservé les manuscrits de son mari.)

« Rousseau a dû revenir à Pougues une autre fois, en 1778 probablement, alors qu'il résidait à Ermenonville, et par conséquent très peu de temps avant sa mort.

« Cette deuxième visite du philosophe n'est mentionnée chez aucun auteur ; du moins je n'en ai pas trouvé trace, ni dans Musset-Pathay, ni dans Morin, ni dans Beaudouin, ni dans John

Il arriva dans la capitale dans les premiers jours de juin (1770)¹. Il y reçut un accueil des plus empressés.

« Je suis, depuis mon arrivée, écrivait-il le 4 juillet, tellement accablé de visites et de dîners que, si ceci dure, il est impossible que j'y tienne, et, malheureusement, je manque de force pour me défendre. Cependant, si je ne prends bien vite un autre train de vie, mon estomac et ma botanique sont en grand péril... »

Les renseignements sur sa santé sont de plus en plus rares; est-ce parce qu'il souffre moins? Cependant, on le voit se plaindre, dans quelques lettres, d'une sciaticque qui le tourmente fort².

En novembre 1770, Dussaulx lui écrivait: « Vous souffrez, mon cher Rousseau, vous dépérissez³. » Il convient, toutefois, que ses incommodités *ordinaires* ne l'ont pas trop maltraité⁴.

Grand-Carteret et autres... Elle repose sur la tradition. M. Balanger, mon bisaïeul, qui est venu s'établir à Pougues comme notaire en 1776, a raconté à mon père toutes les particularités que ce dernier a transmises à M. Janicot en 1879, lors de la préparation de son *Guide aux eaux de Pougues*. J'ai vainement cherché dans les archives de la Nièvre et dans celles de Pougues la trace de ce second séjour de Rousseau, et cependant j'y crois. Peut-être trouverait-on quelque chose à cet égard dans les papiers conservés par les descendants de M. de Girardin, si tant est qu'il en existe encore, ou par leurs successeurs à Ermenonville. Pour ma part, je n'ai rencontré aucun document de ce genre à Pougues, ni à la Mairie, ni dans les minutes des notaires. » (Lettre de M. P. Usquin, du 7 janvier 1898.)

1. Il écrit, le 2 juin, à M^{me} Boy de La Tour qu'il va passablement (*op. cit.*).

2. Mercier, p. 38; Lettre du 25 août 1764 à M^{me} Boy de La Tour (*Lettres inédites de Jean-Jacques Rousseau*, C.-Lévy, 1892). Il eut un moment l'intention d'aller à Aix-les-Bains pour se traiter de sa sciaticque, mais il dut s'arrêter à Thonon, par suite d'une indisposition.

3. *De mes rapports avec Jean-Jacques Rousseau*, 1 vol. in-8°, 1798, p. 39.

4. Lettre du 2 avril 1771. « Je vais cahin caha, » écrit-il à M^{me} Boy de la Tour (*op. cit.*, p. 214)

Il était, il est vrai, à cette époque, choyé, dorloté, pourrait-on dire, par la femme de son hôte, un épicier retiré du commerce, M. Venant, qui lui avait loué une chambre, dans sa maison de la rue Plâtrière¹.

Lorsqu'en 1776 il fit la chute dont il parle dans la *deuxième Promenade*, on voulut le saigner, mais il s'y opposa. L'on eut recours à M^{me} Venant, à qui l'on supposait de l'influence sur Jean-Jacques. Elle le chapitra, lui raconta que, dans un accident pareil, elle aurait succombé sans une saignée : « C'est que vous aviez du mauvais sang, dit-il en l'interrompant; moi je n'en ai que du bon². » Et la saignée ne fut pas faite.

*
* *

Sur les derniers temps de sa vie — car nous approchons de la fin — Rousseau ne dit mot de son affection urinaire; sans doute, il en était

1. Sur la maison habitée par Jean-Jacques Rousseau, rue Plâtrière, voici ce que dit J. de la Tynna, dans le *Dictionnaire des rues de Paris* (Paris, 1816), aux mots *rue Plâtrière* : « Le nom de Jean-Jacques Rousseau lui fut donné en 1790, en mémoire du célèbre écrivain de ce nom, né à Genève en 1712, et mort à Ermenonville en 1778. Jean-Jacques Rousseau affectionnait ce quartier, car, dans ses *Confessions*, il annonce avoir demeuré rue Verdelet, au Jeu-de-Paume, où est maintenant (1816) le n° 4, et sept ans rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 3, à l'hôtel du Languedoc; en 1776, deux ans avant sa mort, il habitait rue Plâtrière, n° 2, au second, dans la maison de M. Duchausson. (*Seconde rêverie du promeneur solitaire.*) En 1816, elle reprit son ancien nom de *Plâtrière*. »

Bernardin de Saint-Pierre, qui vit Rousseau au mois de juin 1772, en fait le portrait suivant : « Il était maigre et d'une taille moyenne. Une de ses épaules paraissait un peu plus élevée que l'autre, soit que ce fût l'effet de l'attitude qu'il prenait dans son travail, ou de l'âge qui l'avait voûté, car il avait alors soixante ans. » (*Œuvres de Bernardin de Saint-Pierre*, t. XII, p. 41.)

2. *Histoire de Jean-Jacques Rousseau*, etc, par Musset-Pathay, t. I, p. 183.

moins tourmenté. Il était plutôt atteint de rhumatismes que de dysurie.

« Vous rallumez un lumignon presque éteint, écrivait-il le 2 février 1778, l'année même de sa mort ; mais il n'y a pas d'huile à la lampe, et le moindre air de vent peut l'éteindre sans retour... En ce moment, je suis demi-perclus de rhumatismes... vieux, infirme, je sens à chaque instant le découragement qui me gagne ¹. »

Ses souffrances vésicales ne reparaissaient plus que dans certaines circonstances, à la suite, par exemple, d'un long voyage dans une voiture rude ². Au reste, son médecin et ami intime, Lebègue de Presle, a écrit que « les douleurs dans la région de la vessie et les difficultés d'uriner, que Rousseau avait éprouvées dans différents temps de la première moitié de sa vie, se sont dissipées, en même temps que le corps s'est affaibli et a maigri en vieillissant ³. »

*
**

C'est le 2 juillet 1778 que Rousseau succombait, âgé de 66 ans. Sans nous attarder à discuter les causes de cette mort, dont la soudaineté a donné lieu à tant de conjectures ⁴, nous relèverons dans le procès-verbal d'autopsie ces seules lignes, qui se rapportent à notre sujet :

« L'examen des parties externes du corps nous a fait voir un bandage qui indiquait que M. Rousseau avait deux

1. Mercier, *loc. cit.*

2. Mercier, *id.*, *ibid.*

3. *Relation des derniers jours de Jean-Jacques Rousseau* ; Londres, 1778.

4. La mort de Jean-Jacques Rousseau constituera un chapitre de nos *Morts mystérieuses de l'Histoire*.

hernies inguinales peu considérables... Nous avons cherché avec attention à découvrir la cause des douleurs de reins et difficultés d'uriner qu'on nous a dit que M. Rousseau avait éprouvées en différents temps de sa vie... Mais nous n'avons pu trouver ni dans les reins, ni dans la vessie, les uretères et l'urètre, non plus que dans les organes et canaux séminaux, aucune partie, aucun point qui fût maladif ou contre nature... Ainsi il y a lieu de croire que les douleurs dans la région de la vessie, et les difficultés d'uriner que M. Rousseau avait éprouvées en différents temps de sa vie, venaient d'un état spasmodique des parties voisines du col de la vessie, ou du col même, ou d'une augmentation du volume de la prostate ¹... »

VII

Hypertrophie de la prostate, rétrécissement de l'urètre au niveau du bulbe, à l'entrée de la portion membraneuse, voilà bien le diagnostic qui paraît s'imposer, tout d'abord, après lecture de l'observation que nous avons reconstituée sur des documents dont l'authenticité est hors de conteste.

Mais ce gonflement anormal de la prostate devait remonter à l'enfance; vraisemblablement il était congénital, car, dès son plus jeune âge, Rousseau éprouva de la strangurie: la miction est embarrassée, pénible; il a des pertes séminales intermittentes.

Dans aucune partie des ouvrages de Rousseau, où il parle de ses maux, il n'est fait mention d'écoulement de muco-pus par l'orifice urétral, ni même de suintement habituel; mais n'est-il pas un grand nombre de malades atteints de gon-

1. Rapport de M. Casterès, chirurgien à Senlis, de l'ouverture du corps de Jean-Jacques. (*Lettre de Stanislas Girardin à M. Musset-Pathay*, p. 25-26.)

flement du bulbe, de lésions dans la région prostatique de l'urèthre, qui ne s'aperçoivent de cet écoulement, de ce suintement que lorsqu'on fixe leur attention sur ce sujet ?

« Si Rousseau avait examiné ses urines, il aurait vu qu'elles contenaient des filaments ou des pelotons glaireux que le premier jet chassait, et il aurait remarqué que les dernières gouttes étaient troubles, sédimenteuses, blanchâtres ou crayeuses. S'il avait uriné sur un morceau de linge, il eût vu des flocons et des filaments qui s'y seraient déposés comme sur un filtre. Il n'y avait point d'obstacle au cours des urines dans le canal de l'urèthre, peut-être n'y en avait-il pas dans la portion prostatique, si ce n'est la saillie qu'y faisaient sans doute les lobes latéraux de la prostate, et probablement aussi le gonflement du verumontanum ¹. »

Contrairement à l'opinion de Desruelles, que nous venons de reproduire, Sæmmering est porté à croire que Rousseau n'avait qu'une « affection spasmodique de l'urèthre ² ».

Amussat pense, lui, qu'il existait dans le canal un rétrécissement produit par le gonflement inflammatoire de la membrane muqueuse ³.

Bien que Mercier ait soumis à l'analyse la plus rigoureuse le cas pathologique de Rousseau, il ne nous paraît pas avoir donné une solution satisfaisante. Nous allons néanmoins, pour ne négliger aucun élément de critique, résumer son argumentation.

Rousseau se tait sur l'origine de son mal ; en ayant souffert si jeune, il l'attribue à un vice

1. Desruelles, *Relation de la maladie*, etc., p. 12.

2. V. à l'*Appendice* la note F. p. 144.

3. V. à l'*Appendice* la note G, p. 145.

naturel de conformation ; mais ce qui fait nécessairement douter de la justesse de cette supposition, c'est la rémission qu'il a éprouvée à différentes époques de sa vie.

L'état sédentaire exaspère son mal : c'est ce qui arrive, par exemple, alors qu'il remplit les fonctions de caissier chez Francueil. De même, les accidents reparaissent au moment de sa funeste passion pour M^{me} d'Houdetot, passion d'autant plus fâcheuse dans ses effets qu'elle était sans résultat.

Pendant tout le temps de la virilité, c'est-à-dire en un temps « où tout venait mettre en jeu l'irritabilité des organes sexuels », Rousseau souffre presque sans relâche.

Est-ce à dire que l'inflammation chronique soit toujours le fruit d'une vie licencieuse ? Mais à tout âge, notamment chez les enfants, une foule de causes, et particulièrement certaines altérations de l'urine qui se manifestent dans les affections fébriles, pendant le travail de la dentition, etc., déterminent l'inflammation des voies qu'elles parcourent.

Peut-être que si nous connaissions la conformation extérieure dont se plaint Rousseau sans la préciser, elle nous donnerait l'explication que nous cherchons. Ainsi l'étroitesse trop grande du prépuce est une cause fréquente d'urétrite. Qui ne connaît la fréquence des inflammations des muqueuses chez l'enfant ? Les muqueuses des yeux, des oreilles, du pharynx, de la plèvre (et Rousseau a été très sujet, dans sa jeunesse, aux maladies inflammatoires, aux pleurésies et surtout aux esquinancies)¹, seraient prises, alors que

1. V. *Confessions*, liv. VII ; *Correspondance*, lettres du 16 novembre 1761 et du 16 juin 1763.

la muqueuse de la vessie aurait le privilège de rester indemne? On est d'autant moins disposé à le croire que, dès l'âge de huit ans, le jeune Jean-Jacques, à la suite des corrections de M^{lle} Lambercier, éprouve une jouissance spéciale, preuve d'une irritabilité excessive des organes; irritabilité que démontrent encore les « douleurs incroyables », que la main, pourtant exercée, de Morand détermine, en passant une sonde dans le canal uréthral.

Il n'est pas jusqu'aux plus petits détails de l'histoire de Jean-Jacques qui ne viennent à l'appui de l'opinion de Mercier (nous développons toujours la thèse de ce pathologiste, sans nous en porter garant) : les mauvais effets d'aliments trop excitants, notamment des asperges, des tisanes et des bains; la voiture; la position assise; l'influence néfaste de l'hiver et des fortes chaleurs¹, tout concorde avec ce que l'on a observé sur des malades atteints d'inflammation chronique de l'urèthre.

Comment cette inflammation gênait-elle le cours de l'urine? On ne peut admettre, dans le cas de Rousseau, ni *tumeurs*, ni *abcès*, ni *végétations* : le rapport rédigé *post mortem* n'en fait pas mention. Ce qui est le plus positif, c'est que l'obstacle avait son siège dans la partie profonde du canal.

Cette circonstance, jointe aux résultats négatifs de l'autopsie, exclut l'idée d'un *rétrécissement organique*, altération excessivement rare au delà du bulbe.

Elle exclut également toute *contraction spasmodique de la région spongieuse*, quand même la possibilité de ce trouble fonctionnel serait mieux démontrée. Elle exclut même presque autant un

1. Mercier, *loc. cit.*, p. 49 à 50.

resserrement et une déviation de la région membraneuse, déterminés par un spasme ou une contracture des muscles environnants. Les difficultés provenaient évidemment d'une *déviatio*n de l'axe du canal, et non d'une diminution de son calibre, puisqu'il ne paraît pas que la grosseur des bougies ait été jamais un obstacle à leur introduction et que, si celles de Daran pénétraient mieux que les autres, c'est en raison de leur plus grande flexibilité.

On peut encore moins admettre la présence d'un *corps étranger* dans un point quelconque des voies urinaires, supposition à laquelle Rousseau lui-même s'était arrêté jusqu'à la visite du frère Côme, et que les recherches les plus attentives, après sa mort, ont démontrée complètement fautive.

Nous sommes donc forcé, par voie d'exclusion, de nous arrêter, soit à un *engorgement de la prostate*, soit à une *valvule musculaire du col de la vessie*.

« Le frère Côme, poursuit le Dr Mercier ¹, a diagnostiqué pendant la vie un squirrhe de la prostate ; et ce qu'on désignait alors sous ce nom, c'est ce que nous appelons aujourd'hui engorgement ou hypertrophie de cette glande. Mais les praticiens qui ont fait l'ouverture du corps n'en ont pas trouvé, et ce n'est pas faute d'attention, puisqu'ils supposent que cette augmentation de volume a pu se dissiper avec l'âge.

J'ai démontré, d'ailleurs, que l'engorgement de la prostate ne cause de la rétention d'urine que de trois manières : ou bien l'un des lobes latéraux de la glande s'est beaucoup plus accru que l'autre et repousse fortement le canal du côté opposé : une pareille déviation n'aurait pu être mé-

1. Extrait de l'*Explication de la maladie de Jean-Jacques Rousseau*, par M. le Dr Mercier. (Paris 1846; J.-B. Baillière, libraire, rue de l'École-de-Médecine, 13 bis, et Lacour et compagnie, rue Saint-Hyacinthe-Saint-Michel, 33)

connue ; ou bien de son extrémité supérieure, et le plus souvent de sa portion susmontanale, une tumeur s'élève dans la vessie et peut, en s'inclinant au-dessus de l'orifice interne de l'urèthre, le fermer à la manière d'une soupape : une tumeur de ce genre aurait encore moins échappé à l'examen ; ou bien, l'engorgement de cette portion susmontanale, affectant uniformément chacune des granulations, il en résulte une espèce de cloison transversale ou valvule susceptible encore de fermer l'urèthre par le même mécanisme. Cet état aurait fort bien pu ne pas être aperçu à une époque surtout où les différences entre l'état normal et l'état pathologique n'avaient pas été aussi bien étudiées qu'aujourd'hui. J'ai publié deux observations, où une semblable disposition avait échappé aux recherches attentives de deux de nos premiers anatomistes et des nombreux assistants qui suivaient leur clinique.

Il se pourrait donc que Rousseau eût eu une *valvule prostatique*.

Mais l'hypertrophie de la prostate est un des tristes apanages de la vieillesse et ne se rencontre guère que chez des gens ayant passé la soixantaine, tandis que Rousseau fut tourmenté par la dysurie dès sa plus tendre enfance. Cette hypertrophie augmente presque toujours avec les années, loin de diminuer, tandis que l'affection de Jean-Jacques sembla rétrograder d'abord et le laissa tranquille jusqu'à trente ans, *sauf de fréquents besoins d'uriner* qui me portent à croire que dès lors il ne vidait pas entièrement sa vessie, puisque plus tard le frère Côme la trouva grande. Ajoutons que, dans ses dernières années, sa maladie devint bien moins pénible.

Tout semble donc prouver que Rousseau n'avait pas un engorgement de la prostate. Il est vrai qu'en l'explorant pendant la vie, le frère Côme l'a trouvée volumineuse, mais il est facile de se tromper à cet égard : si elle n'augmente pas notablement de volume sous l'influence d'une inflammation chronique, elle acquiert souvent plus de dureté, et la résistance plus grande qu'on sent à la pression en impose aisément pour une augmentation de volume. Il faut une certaine habitude pour distinguer ces nuances.

Maintenant admettons que Rousseau ait été atteint de la

maladie que j'ai découverte et désignée sous le nom de *valvule musculaire*, la seule à peu près qui, avec les engorgements de la prostate, puisse causer un obstacle durable au cours de l'urine dans la partie la plus profonde de l'urèthre, et voyons si tout ne s'expliquera pas avec facilité.

Ces valvules échappent plus facilement encore que les précédentes à l'attention des observateurs, car elles sont moins épaisses et n'offrent pas d'inégalités comme celles-ci en présentent fréquemment. Et puis, quand même il serait démontré que l'exagération de l'état normal qui les constitue n'est jamais congénial, il est certain qu'elles peuvent débiter dès la plus tendre enfance, de même que l'inflammation qui en est la cause habituelle : j'en ai rencontré bon nombre d'exemples. Enfin la dysurie qu'elles produisent varie d'intensité, suivant que l'inflammation s'accroît ou diminue et qu'elle ajoute plus ou moins à la contracture musculaire qui en est l'origine. Aussi, quoiqu'il soit rare qu'après une certaine durée elles disparaissent sans l'intervention de la chirurgie, j'ai vu cependant quelquefois la dysurie s'amoinrir spontanément, soit par la diminution de l'inflammation dont les effets spasmodiques s'ajoutaient à l'obstacle permanent, soit parce qu'il survenait, avec l'âge, une hypertrophie régulière des lobes latéraux de la prostate ; hypertrophie qui avait pour conséquence un accroissement du diamètre antéro-postérieur de la portion correspondante du canal, tandis que la valvule restait la même. On comprend aisément que, dans les cas surtout où celle-ci n'est point assez saillante pour causer une rétention continue, il n'est pas besoin que l'accroissement de ce diamètre soit bien grand pour amener dans la fonction une amélioration marquée.

Est-il certain, d'ailleurs, que la chirurgie ait été complètement étrangère au soulagement obtenu par Rousseau dans ses dernières années ? Je ne le crois pas ; seulement j'avoue que le chirurgien en aurait été parfaitement innocent Rappelons-nous que Jean-Jacques fait dater ce soulagement de l'exploration de sa vessie par le frère Côme, et que celui-ci eut beaucoup de peine à pénétrer. Ne se pourrait-il pas qu'il eût déchiré en partie la valvule ? J'ai vu et publié des faits semblables ; moi-même, dans des circonstances particulières que j'exposerai ailleurs, je fus amené à produire volontairement une déchirure de ce genre

chez un homme qui, à l'âge de plus de quatre-vingt-cinq ans, fut pris d'une rétention complète ; celle-ci, quoique déjà ancienne, cessa dès le lendemain, et ce vieillard vécut encore près de deux ans sans retour de son infirmité. L'amélioration ne fut pas aussi immédiate chez Rousseau ; mais songeons que le hasard seul l'a opérée, et que les conditions hygiéniques et morales du malade n'étaient pas de nature à favoriser les résultats.

Enfin il a succombé à une affection cérébrale. Ces sortes de maladies sont très fréquemment l'effet de celles des organes urinaires, soit par le trouble général que ces dernières occasionnent, soit par les efforts d'expulsion qu'elles nécessitent ; mais, outre d'autres causes que j'ai déjà mentionnées, Jean-Jacques avait soixante-six ans, et nous ne devons pas oublier combien, à cet âge, le cerveau périclité déjà, surtout quand il a été aussi tourmenté que celui de notre grand et malheureux écrivain. »

..

Nous avons cru devoir reproduire tout au long l'opinion du D^r Mercier, pour montrer quel était l'état de la science il y a quarante ans. Nous allons maintenant donner la parole à un de nos spécialistes les plus justement réputés, qui nous dira si les doctrines émises en 1859 sont bien celles qui ont cours en 1898.

Voici donc la très intéressante consultation que M. le D^r J. Janet, l'un des meilleurs élèves du professeur Guyon, a bien voulu rédiger à notre intention :

« Si nous examinons les opinions des auteurs qui ont cherché à interpréter la maladie urinaire de Rousseau, nous verrons que plusieurs d'entre elles sont très critiquables.

Desruelles semble admettre une uréthro-prostatite chronique avec gonflement du *verumontanum* et des lobes latéraux de la prostate. Nous lui répondrons que cette affection existe évidemment chez des individus exempts de tout passé véné-

rien, mais qu'elle n'acquiert jamais chez eux une gravité et une durée semblables. Nous lui répondrons également qu'étant donné le soin que Rousseau met à nous étaler ses petites misères, il est bien peu probable qu'il ait omis de nous parler des écoulements que cette affection comporte.

Amussat admet un gonflement inflammatoire de la membrane muqueuse formant rétrécissement. Nous lui objecterons qu'un pareil gonflement capable d'amener la rétention peut s'observer à la suite de manœuvres brutales sur l'urèthre ou de traitements topiques à doses trop élevées, mais que, dans ces conditions mêmes, il n'est pas durable et ne se produit pas en dehors de ces causes.

Mercier a naturellement incriminé la valvule du col dont il est le malheureux père : cette valvule n'étant plus admise aujourd'hui, cette explication pêche par la base.

Lallemand, dans la belle étude qu'il a faite de la maladie de Rousseau, a été conduit, par ses études sur les pertes séminales involontaires, à accuser ce trouble d'être la cause déterminante des accidents qu'il a présentés. Nous admettons aujourd'hui que cet auteur a accordé aux pollutions une importance pathogénique qu'elles ne présentent pas en réalité : elles pourraient à la rigueur expliquer quelques particularités de la vie génitale de Rousseau, mais elles n'ont aucun rapport avec son affection urinaire.

Dans les travaux plus récents qui ont paru sur ce sujet, la maladie de Rousseau a été beaucoup mieux comprise : les littérateurs et les médecins qui en ont parlé ont une tendance univoque à en faire une simple psychopathie. Nous ne prétendons donc rien dire de nouveau à ce sujet, mais simplement préciser en spécialiste les détails de cette affection, d'après les données que nous possédons actuellement.

Rousseau a été pendant toute son existence ce que le Dr Pierre Janet appelle un « psychasthénique ». Cette psychasthénie a revêtu différentes formes suivant son âge et les tendances correspondantes à chacune des périodes de son existence : purement urinaire dans sa jeunesse, elle est devenue génitale avec la puberté, plus tard lithophobique et s'est terminée par des idées de persécution quand sa vessie et les femmes ont cessé de l'intéresser.

Au point de vue urinaire, Rousseau prétend avoir apporté en naissant le germe de l'affection dont il souffrit plus tard.

Il l'interprète par un vice de conformation de la vessie sur lequel on a beaucoup écrit, fort inutilement à mon avis. Comment Rousseau aurait-il pu savoir qu'il avait un vice de conformation de la vessie ? L'auto-endoscopie n'existait pas de son temps. C'est une façon à lui d'expliquer les accidents dont il a souffert, mais qui ne repose sur rien d'objectif. Le médecin qu'il consulta à Venise, lors de sa crise de syphilophilie, après son coït avec la Padoana, lui dit qu'il était conformé de manière à ne pas s'infecter facilement : on a voulu voir là une nouvelle preuve de ce prétendu vice de conformation, il n'en est évidemment rien ; nous en disons autant tous les jours aux malades qui ont un prépuce court et sec. Nous nous refusons donc catégoriquement à admettre le vice de conformation de Rousseau ; nous n'admettons pas plus volontiers les rétentions continuelles qu'il prétend avoir éprouvées dans sa première enfance. Malgré la précision qu'il a apportée à nous faire connaître les moindres détails de son existence, nous doutons fort que sa mémoire pût bien le servir en cette occasion. Il a dû se fier à cet égard aux dires de sa bonne tante Suzon, qui a probablement confondu rétention avec incontinence. J'avoue ne pas connaître les rétentions durables du premier âge¹, et d'après toute l'histoire de Rousseau, je suppose qu'il a dû plus souvent pisser dans son lit que retenir son urine. Ce qui est plus vrai, c'est qu'il est toujours resté depuis pollakiurique : la crainte du besoin pressant d'uriner l'a poursuivi pendant toute sa vie, l'a empêché de se laisser présenter au roi et lui a fait fuir les salons. Cette pollakiurie est en effet le symptôme de début habituel de la psychopathie urinaire. Elle est due en grande partie à la timidité de ces malades qui n'osent trouver un prétexte pour aller pisser et redoutent à tout moment d'être pris d'une envie intempestive : de là naissent de mauvaises habitudes de mictions fréquentes qui deviennent d'autant plus impérieuses que les malades les craignent plus. Ils s'habituent à pisser sans envie pour se protéger pendant l'heure suivante et finissent par rendre nécessaires ces mictions supplémentaires.

1. Les rétentions d'urine des enfants sont produites, à la naissance, par des agglomérats d'acide urique ; plus tard, par des spasmes réflexes dus à la balanoposthite, à l'atrésie du méat ou à des oxyures. Elles ne sont jamais durables, ni dangereuses.

A part cette pollakiurie, il ne présenta rien de particulier jusqu'à 31 ans. Là se passe pour nous un fait de la plus haute importance pour l'explication des phénomènes ultérieurs : à la suite des fatigues que lui procura son voyage à Venise et des grandes chaleurs qu'il eut à supporter, il fut pris d'une ardeur d'urine et de maux de reins qui persistèrent plusieurs mois. A 37 ans, à la suite de ses courses à Vincennes par de fortes chaleurs, il est pris d'une « violente néphrétique », depuis laquelle il n'a, dit-il, jamais recouvré la santé. Peu importe quelle ait été la nature réelle de ces deux accidents, ce qu'il y a de certain c'est que Rousseau les prit pour des coliques néphrétiques, ce qui est fort possible, du reste. Depuis ce moment, sa psychopathie urinaire changea de direction, il devint lithophobe : il vit les calculs descendus des reins arrêtés dans sa vessie, obstruant le passage de l'urine, et à force de croire qu'il ne pouvait plus pisser, il devint rétentionniste. Ces rétentions d'urine de cause psychique, si fréquentes chez les femmes, sont évidemment rares chez l'homme, mais elles s'observent. Monsieur le professeur Raymond en a cité un beau cas dans son dernier ouvrage. Il s'agissait d'un de nos malades de la clinique de Necker, que nous lui avons confié. Sans aucune lésion de l'appareil urinaire, il était arrivé à la rétention absolue par de mauvaises habitudes de miction très analogues à celles de Rousseau. Nos traitements locaux, qui ont été poussés jusqu'à la taille exploratrice, n'avaient amené aucune amélioration, alors qu'un traitement purement psycho-thérapeutique, combiné avec un peu d'électricité, l'a guéri entièrement. Ce traitement a été conduit par le Dr Pierre Janet.

Cette phobie du calcul s'ancre d'autant plus dans le cerveau de Rousseau que personne ne put lui affirmer qu'il n'en portait pas un, puisqu'aucun des chirurgiens qu'il consulta tout d'abord ne put arriver à l'explorer à la sonde métallique : ce qui, entre parenthèses, ne fait pas grand honneur à l'instrumentation chirurgicale de cette époque.

Rousseau passait bien des sondes molles, les sondes de Daran, mais les sondes métalliques, les algalies ne passaient pas et sa phobie du calcul persistait toujours, le conduisant à des crises successives de rétention que, seules, les sondes molles purent adoucir.

Rousseau emploie alternativement les noms de sondes et

de bougies : nous nous sommes demandé s'il connaissait la différence qui existe entre ces deux termes ; nous nous sommes convaincu qu'il n'en tenait aucun compte, car en parlant d'un même accident, qui lui arriva à 49 ans, il écrivait à un ami : « Un bout de sonde molle, sans laquelle je ne saurais pisser, est resté dans le canal de l'urèthre et augmente considérablement la difficulté de passage. »

Et, dans ses *Confessions* il disait (après la consultation du frère Côme) :

« Je cessai de craindre qu'un bout de bougie, qui s'était rompu dans l'urèthre il y avait longtemps, n'eût fait le noyau d'une pierre. »

La perte de ce bout de sonde ne fit qu'augmenter sa crainte du calcul, car il savait fort bien « que dans cette partie-là, les corps étrangers ne restent pas dans le même état, mais croissent incessamment en devenant le noyau d'autant de pierres. »

Heureusement le frère Côme, appelé l'année suivante, parvint, après deux heures de travail, à lui passer une très fine algalie (une plus grosse, peut-être mieux courbée, aurait bien mieux fait l'affaire) et lui certifia qu'il n'avait pas de calcul.

A partir de ce moment, Rousseau était en partie sauvé. Abandonnant son idée fixe, il se porta mieux et s'intéressa moins à sa vessie.

Il continua néanmoins à se sonder, car à plusieurs reprises dans ses lettres (il n'en parle plus dans ses *Confessions*), il nous fait part de ses achats de sondes, les préférant longues, parce que probablement dans ce temps-là on les faisait trop courtes, ou parce qu'il avait la verge longue. Il nous dit même, dans une lettre à M^{me} Boy de la Tour, qu'il « bat le fusil plusieurs fois la nuit ¹ ». Ceci n'a rien d'étonnant, étant donné que sa vessie était fatiguée et distendue par ces rétentions successives et devait mal se vider. Tous les anciens rétentionnistes, quel que soit leur âge, en sont là.

Telle fut la maladie urinaire de Jean-Jacques Rousseau. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que les médecins chargés de faire son autopsie aient trouvé ses organes génito-urinaires en parfait état. »

Dr JULES JANET.

1. *Correspondance avec M^{me} Boy de la Tour*, p. 25.

VIII

Nous avons essayé de préciser la nature de la maladie de Rousseau ; nous allons rechercher quelle a été l'influence de son état morbide sur son intelligence ¹, sur son caractère, et aussi sur la nature de son talent.

Il n'y a pas à trop compter sur Rousseau lui-même pour nous aider dans ce travail de reconstitution, car il n'est pas de malade qui ait dissimulé ses souffrances avec plus de soin : « par je ne sais quel principe de vanité », dit M^{me} d'Epinay, qui devait le bien connaître.

Sans doute son premier mouvement le porte à mettre à nu ses misères physiques ² : quand il expose l'un de ses actes, pour expliquer le motif

1. Pour justifier le choix de notre sujet, nous n'aurons qu'à invoquer, entre bien d'autres, ces deux opinions, l'une d'un littérateur, l'autre d'un confrère :

« Prendre Rousseau corps à corps, œuvre par œuvre, lettre par lettre, pour le discuter à un point de vue plus pathologique encore que physiologique, ce serait bien moderne, bien de mon temps, mais ne serait-ce pas manquer de respect au génie ? Ne vaut-il pas mieux laisser se former des légendes que de soumettre ce qui doit y donner naissance à de rigoureuses analyses ? La vie est-elle toujours si correcte que tout s'y doive soumettre à la logique ? Ne convient-il pas de laisser les grands hommes en paix sur leur piédestal... *et puis n'en arriverait-on pas à se demander si Jean-Jacques eût laissé le Contrat social, l'Emile et les Confessions, s'il n'avait eu son misérable défaut ?* » (Edg. Monteil.)

« Que fût-il advenu de son génie, si Rousseau n'eût pas été atteint de ce *coryza mal placé* et infectieux, dont les suites se nomment orchite, stricture et néphrite ? Voilà un sujet de dissertation capable de tenter quelque médecin lettré ou quelque curieux. » (D^r Roussel.)

2. Il écrit un jour à M^{me} d'Epinay : « Tout le monde, à commencer par moi-même, m'est insupportable. Je porte dans le corps toutes les douleurs qu'on peut sentir, et dans l'âme toutes les angoisses de la mort. » (*Mémoires de M^{me} d'Epinay*, p. 318.)

qui l'a dicté, il ne manque pas de faire la part de la maladie. Mais, comme s'il regrettait d'en avoir trop dit, il se reprend aussitôt. « Il accumule alors les raisonnements les plus singuliers, les sophismes les plus incroyables, et la véritable cause se trouve presque toujours réduite à rien, sinon complètement oubliée ; de sorte que ce qui n'était souvent que la conséquence naturelle de sa position semble aux yeux des lecteurs le résultat d'un système paradoxal. Peut-être lui-même s'y est-il trompé tout le premier et a-t-il continué par système ce qu'il n'avait d'abord fait que par nécessité¹. »

C'est son infirmité qui l'a obligé à fuir le monde, à s'isoler, à chercher la retraite qui lui est devenue une nécessité ; mais il nous dira que c'est son goût pour l'indépendance, l'amour du grand air, la solitude de la campagne, où l'on peut rêver sans contrainte, qui lui ont fait prendre cette détermination. On n'a, d'ailleurs, pas trop besoin de l'y pousser pour qu'il le confesse : « J'ai fait, dit-il, dans ma jeunesse quelques efforts pour parvenir ; mais ces efforts n'ont jamais eu pour but que la retraite et le repos de ma vieillesse. Quand les maux sont venus, ils m'ont fourni un beau prétexte pour me livrer à ma passion dominante. Trouvant que c'était folie de me tourmenter pour un âge auquel je ne parviendrais pas, j'ai tout planté là²... »

La même contradiction se retrouve dans presque tous les actes de sa vie.

Nous avons dit que son infirmité seule lui avait

1. Mercier, *loc. cit.*, p. 68.

« Jean-Jacques, a-t-on écrit et répété cent fois, se complait dans le paradoxe, et il a soutenu avec une égale force de conviction le pour et le contre de la même question. » (Raspail, *loc. cit.*, p. 126)

2. *Lettre de Jean-Jacques Rousseau à M. de Malesherbes.*

fait quitter son emploi de caissier chez Francueil ; qu'elle l'avait empêché de se présenter devant le roi ; qu'elle lui avait fait adopter son bizarre costume d'Arménien¹. Dans ce dernier cas, il en a convenu, et aussi dans un autre : c'est pour raison de santé, avouera-t-il, qu'il a refusé d'entrer dans la diplomatie, comme l'y invitait M. de Choiseul². Mais ce motif, il ne l'invoquera tout au plus que d'une manière accessoire, dans les circonstances où il a été, au contraire, le mobile déterminant.

Les raisonnements spécieux sont d'ailleurs son fort — ou son faible ; il l'a bien montré quand il a cherché à expliquer pourquoi il avait abandonné ses enfants ; si tant est qu'il ne se soit point à tort vanté d'en être le père. Mais il convient d'être prudent dans la discussion d'une question aussi épineuse.

IX

Si nous nous en tenions à ce qu'a dit Rousseau, que ses admirateurs quand même croient toujours sur parole³, nous devrions ne pas mettre un instanten doute les déclarations qu'il a, à maintes

1. V. la *Préface* des Lettres inédites de J.-J. Rousseau, *Correspondance avec M^{me} Boy de la Tour* (Calmann-Lévy, 1892), p. xxx à xxxiv.

2. *Confessions*, liv. XI.

3. « Au sujet des enfants de Rousseau, nous écrit M. Buffenoir, que nous avons consulté à cet égard, je ne possède rien de spécial. Je crois ce que Rousseau a raconté. Il me paraît impossible qu'il ait menti. » Ce n'est pas l'opinion de M. Espinas, qui serait bien près de dire que Rousseau a toujours menti ; il cherche, il est vrai, à expliquer ses mensonges par un état pathologique spécial. (V. à l'*Appendice* la note G, p. 146.)

reprises, formulées ¹. Ces déclarations, ce n'est pas dans ses livres seulement qu'il les a consignées, c'est encore auprès de tous ceux qui ont voulu l'entendre qu'il s'en est ouvert ².

Il semblerait qu'on ne puisse pas, pour le vain plaisir de jouir de sa fanfaronnade, s'accuser ainsi et avec une telle insistance. D'autre part, comment expliquer que, malgré les recherches les plus minutieuses, on ne soit pas parvenu à retrouver les enfants que Rousseau déclare avoir confiés « à la charité publique ³ ? »

Et puis, ce qui est plus singulier encore, comment ne trouve-t-on aucune mention des grossesses de Thérèse, en dehors des ouvrages de Rousseau ?

1. *Réveries*, 9^e Promenade ; *Emile*, livre I ; *Confessions*, liv. IX, X et XII, etc.

2. *Lettre de Tronchin au pasteur Vernes*, citée par G. Maufras, *Voltaire et Rousseau*, p. 289 ; *Lettre de J.-J. Rousseau à M^{me} de Francueil*, 20 avril 1751, etc.

3. Nous avons recueilli dans les *Archives historiques et littéraires* (Paris 1889-90), t. I, p. 39, la note suivante :

« Deux ans après la mort de Jean-Jacques Rousseau, Thérèse Levasseur, sa veuve, fit, par acte notarié, cession au sieur Benoist, ancien contrôleur des eaux et forêts, ami de son mari, de ses droits de propriété sur les manuscrits musicaux laissés par Jean-Jacques, à la condition que ledit Benoist réunirait et publierait sous le titre (indiqué par Jean-Jacques lui-même) de : *Consolations des misères de ma vie*, tous les airs inédits qui seraient retrouvés dans ses papiers, et que le produit de cette publication serait attribué à l'hospice des Enfants-Trouvés. Thérèse Levasseur, la mère des cinq enfants abandonnés par Rousseau, voulut que la dette, bien volontairement contractée par son mari envers l'administration hospitalière, fût payée, après la mort de celui-ci, du produit de son travail.

« M. Brièle, archiviste de l'Administration de l'Assistance publique de la Seine, vient de retrouver dans son dépôt le dossier de cette affaire qu'il croyait perdu depuis l'incendie de 1871. Il se propose d'en faire l'objet d'une publication qui ne pourra manquer d'être intéressante, attendu que ce dossier paraît des plus complets : listes de souscriptions sur lesquelles se rencontrent les plus grands noms de la France et de l'étranger, pièces justificatives de la recette et de la dépense, enfin la délibération des administrateurs de l'hospice des Enfants-Trouvés donnant quittance au sieur Benoist d'une somme de 3,400 livres, produit net de l'entreprise. »

« Comment se fait-il, observe très judicieusement, à ce propos, M. H. Buffenoir, que Thérèse, qui a survécu longtemps au philosophe, n'a point été interrogée sur ses enfants ? Et si elle l'a été, où sont ses réponses ¹ ? »

C'est évidemment là un argument qui, à nos yeux, a plus de valeur que ceux qui ont été produits en ces dernières années, notamment par un de nos très estimés confrères, M. le D^r Roussel (de Genève).

Selon le D^r Roussel, Jean-Jacques Rousseau n'a jamais eu d'enfants, « parce que, avant l'époque où il connut Thérèse, il avait déjà souffert de cette *uréthrite* et de ces *orchites* répétées qui, devenues chroniques par la suite, s'exaspéraient, comme il l'avoue, au voisinage de M^{me} d'Houdetot ². »

Cette assertion vaut tout juste autant qu'une affirmation sans preuves, car enfin il faudrait nous démontrer que Rousseau a eu une *uréthrite* ³, laquelle aurait entraîné à sa suite « des *orchites* ».

1. Lettre précitée.

2. Grand-Carteret, *J.-J. Rousseau*, etc., p. 173.

3. On a souvent rappelé l'aventure de Jean-Jacques, à Venise, avec deux courtisanes, la Padoana et la Zulietta ; mais elle prouve simplement que Jean-Jacques avait peur d'être infecté, et non pas qu'il le fût réellement. Il avait ce que de nos jours on appelle de la *syphilophobie* et de l'*uréthrophobie* ; et ces *phobies* sont bien caractéristiques d'un état mental analogue à celui de Rousseau. Ecoutez d'ailleurs ce que dit Rousseau : « Après avoir vu la Padoana, je m'en revins au Palais, *si persuadé que j'étais poivré*, que la première chose que je fis en arrivant, fut d'envoyer chercher le chirurgien pour lui demander des tisanes. Rien ne peut égaler le malaise d'esprit que je souffris, durant trois semaines, sans qu'aucune incommodité réelle, aucun signe apparent le justifiât. *Je ne pouvais concevoir qu'on pût sortir impunément des bras de la Padoana.* »

Avec Zulietta, les rôles sont renversés. C'est Jean-Jacques qui appréhende de lui communiquer du mal, mais cela parce qu'il sort des bras de la Padoana : « En doute encore sur mon état depuis la Padoana, *je me faisais plutôt un scrupule de n'être pas assez sain pour elle.* »

Il ressentit pareille impression la première fois qu'il appro-

« L'orchite chronique rend infécond, si ce n'est impuissant », nous en tombons d'accord avec le D^r Roussel ; mais c'est l'orchite double qui produit cette conséquence funeste et, dans l'histoire médicale de Rousseau, nous ne trouvons rien qui donne quelque appui à ce diagnostic.

La timidité génésique de Rousseau ¹ donnerait bien plutôt la clef de son impuissance. Jean-Jacques n'était vigoureux que d'intention, et, comme il le dit lui-même, il ne sentait auprès de l'objet de ses désirs les plus ardents « que l'importunité d'une vigueur inépuisable et toujours inutile ² ». Cela s'explique, au surplus, quand on apprend de Rousseau lui-même, que « l'habitation des femmes empirait sensiblement son état ³ », alors que le vice équivalent (la fréquentation solitaire) lui paraissait « moins contraint ».

« La douloureuse expérience qu'avait Rousseau du redoublement de ses souffrances après chaque amoureuse entreprise, peut-être aussi un vague soupçon de la nature de son mal, lui donnaient auprès des femmes la singulière allure dont plusieurs eurent certainement à se plaindre, puisque, après une cour empressée, après un beau zèle dépensé aux *bagatelles de la porte*, souvent après des vivacités telles *qu'il fallait le contenir, tant il était ivre ou plutôt furieux* ⁴, son élan tombait soudain, un froid mortel coulait dans ses

cha Thérèse Levasseur. Comme celle-ci était « interdite et confuse », Jean-Jacques mit son embarras sur le compte d'une maladie qu'elle ne voulait pas lui révéler : « croyant, dit-il, qu'elle m'avertissait que ma santé courait des risques, je tombai dans des perplexités qui ne me retinrent pas, mais qui, durant plusieurs jours, empoisonnèrent mon bonheur. »

1. Voir à l'*Appendice* la note II. p. 151.

2. *Confessions*, liv. IX, partie II.

3. *Confessions*, liv. III.

4. V. *Confessions*, partie II, liv. VII.

veines, et il s'en allait sans tenir ses amoureuses promesses ¹. »

*
* *

Tel homme qui serait un hercule avec des facilités devient un eunuque par des rebuts; Jean-Jacques aurait pu prendre à son compte cet aphorisme de son éternel ennemi (Voltaire). Repoussé, peut-être avec des sarcasmes, il avait à cœur de prouver aux belles dames qui avaient paralysé ses moyens que, « s'il n'avait pas trouvé avec elles le mot juste, c'est que leur conversation ne l'avait pas intéressé, alors qu'avec d'autres, comprenant mieux son langage, le dialogue n'avait pas chômé ». Et c'est ainsi qu'il vint à se vanter, même et surtout de ce qu'il ne faisait pas, et que, pour dérober aux yeux de ses contemporains et de la postérité ce qu'il considérait comme une flétrissure, il n'hésita pas à s'accuser d'un crime imaginaire.

« Pour ne plus être soupçonné d'une impuissance dont il ne connaît que trop l'origine et la réalité, conclut le D^r Roussel, il s'attribue une paternité féconde, il entreprend de tromper l'histoire, illusionnant les autres d'un récit d'exploits imaginaires ². »

La critique a vivement reproché au D^r Roussel d'avoir sacrifié à la tentation, toujours séduisante, de développer un ingénieux paradoxe. Certes, il est difficile d'émettre une affirmation en pareille matière, quand on n'a pas « les pièces » sous les yeux; mais nous pouvons au moins, pour la jus-

1. D^r Roussel, dans *J.-J. Rousseau*, par Grand-Carteret, *loc. cit.*, p. 180-181.

2. Roussel, *loc. cit.*, p. 182.

tification de notre confrère, produire un témoignage qui viendrait en confirmation du sien : nous laisserons seulement le lecteur libre d'en admettre ou d'en suspecter la véracité.

Ce témoignage est celui d'un romancier qui eut son heure de célébrité, de Louis Ulbach, qui l'avait consigné dans un de ses livres, dès 1883, cinq ans par conséquent avant le D^r Roussel ¹; nous le citons tel que nous l'avons lu :

« Ce que j'ai dit de Voltaire me rappelle un récit qui me fut fait, il y a longtemps, en Hollande, concernant Rousseau. Un vieillard, qui avait connu Jean-Jacques, affirmait que l'auteur d'*Emile* n'avait jamais mis entre ses actes et ses écrits cette contradiction choquante dont on ne peut laver sa mémoire et qu'il n'avait jamais eu à se reprocher l'abandon de ses enfants, par l'excellente raison que la maladie dont il souffrait l'avait rendu de bonne heure *inutile*. Mais il ne voulait pas convenir de son infirmité, et, pour la dissimuler, il se vantait impudemment, une fois par an, d'être père et de se débarrasser de ses enfants.

Je donne cette assertion, comme je l'ai reçue, sans la garantir. Mais si l'on veut bien réfléchir qu'il a été impossible aux amis de Jean-Jacques de trouver la trace de ses enfants ², et que l'abandon répété, avoué avec tant de

1. Le livre de M. Grand-Carteret est de 1890.

2. Voici ce que dit Dussaulx (*De mes rapports avec Rousseau*, Paris, 1798, in-8), des recherches tentées par M^{me} de Luxembourg à l'hospice des Enfants-Trouvés : « Jean-Jacques avoue, dans ses *Confessions*, qu'il ne mangea pas, qu'il ne dormit plus, jusqu'au moment où il apprit que la recherche avait été vaine. Ce n'est qu'alors qu'il reprit son train de vie accoutumé. L'insensé craignait que si l'on parvenait à retrouver cet enfant, ses ennemis n'en fissent un nouveau Séide. Nous frémîmes tous. » Dussaulx fait dire à l'auteur des *Confessions* ce qu'il n'a pas dit ; on en jugera par le passage de l'ouvrage reproduit ci-dessous :

« M^{me} de Luxembourg employa pour cette recherche Laroche, son valet de chambre, qui fit de vaines perquisitions. Je fus moins fâché de ce mauvais succès que je ne l'aurais été si j'avais suivi des yeux cet enfant dès sa naissance. Si l'on m'eût pré-

cynisme, était un démenti de ses théories et de ses sentiments, on pensera peut-être que cette supposition n'est

seulé quelque enfant pour le mien, *le doute si ce l'était bien en effet* m'eût renversé le cœur, et je n'aurais pas goûté dans tout son charme le vrai sentiment de la nature... La réflexion que je fais peut atténuer mes torts dans leurs effets, mais c'est en les aggravant dans leur source. » (*Confessions*, livre X.)

Autre passage, ayant trait au même sujet, et tiré des *Réveries* : « Je comprends que le reproche d'avoir mis mes enfants aux Enfants-Trouvés, a facilement dégénéré en celui d'être un père dénaturé et de haïr les enfants ; cependant il est sûr que c'est la crainte d'une destinée pour eux mille fois pire, et presque inévitable par toute autre voie, qui m'a le plus déterminé dans cette démarche. Plus indifférent sur ce qu'ils deviendraient et hors d'état de les élever moi-même, il eût fallu, dans ma situation, les laisser élever par leur mère qui les eût gâtés, et par sa famille qui en aurait fait des monstres. Je frémis encore d'y penser. Ce que Mahomet fit de Séide n'est rien auprès de ce qu'on aurait fait d'eux à mon égard. »

« Je savais, dit ailleurs Rousseau, que l'éducation la moins périlleuse pour eux était celle des Enfants-Trouvés, et je les y mis. Je le ferais encore avec bien moins de doute aussi, si la chose était à faire ; et je sais bien que nul père n'est plus tendre que je l'aurais été pour eux, pour peu que l'habitude eût aidé la nature. » (9^e Promenade.)

On rapprochera, avec intérêt, de ces deux passages cette note qui figure dans l'édition des œuvres de Rousseau, par M. Petitain :

« Dès le temps où Rousseau résidait à Paris, l'envoi successif de ses cinq enfants à l'hôpital était, dans le quartier qu'il habitoit, un fait de notoriété publique. Voici ce que rapporte à ce sujet celui qui rendit compte, dans le *Journal Encyclopédique*, de l'ouvrage de Ginguéné sur les *Confessions*, à l'époque de sa publication en 1791 : « Le hasard m'avait logé rue de Grenelle-Saint-Honoré, vis-à-vis la maison où M. Rousseau occupoit un appartement au troisième. Un perruquier tenoit la boutique de cette maison et il devint le mien. J'avois toujours redouté la conversation de ses parçils et au moment de l'accomodage, je manquois rarement de me munir d'un livre. Mais ce fut ma précaution même qui me trahit. J'avois un jour à la main un des volumes de M. Rousseau, et voilà mon homme qui part de là pour me dire qu'il en est fort connu et qu'il est l'ami de sa gouvernante qu'il plaint fort, que les enfants que lui fait son maître sont barbaquement envoyés aux Enfants-Trouvés, etc. » (*Esprit des Journaux*, août 1791.)

M. Grand-Carteret, qui a relevé cette note dans son recueil sur Rousseau (Paris, 1890), attire, comme nous, l'attention sur le singulier silence gardé par Thérèse qui vécut, on le sait, jusqu'en 1801.

* Si, dit-il, le récit des *Confessions* était entièrement faux,

pas aussi invraisemblable qu'elle peut le paraître à première vue ¹. »

Toute réflexion faite, nous serions bien près de conclure, avec M. Sarcey : « Il nous paraît à peu près indifférent pour la gloire de Rousseau qu'il ait abandonné ses enfants ou qu'il ait menti par vanité sotte, en disant qu'il les avait abandonnés ; l'un n'est pas plus beau que l'autre ². »

Et c'est encore une fois le bon sens qui aura parlé par la bouche du maître critique.

si ni Rousseau ni elle n'eussent eu des enfants, elle eût certainement protesté. Si elle n'a rien dit, on peut le présumer tout au moins, c'est parce que les enfants étaient bien d'elle et que le fait de les voir adoptés par Rousseau ne pouvait que la flatter ³. » Ce raisonnement nous paraît très logique.

« Rousseau, dit M. Gaston Maugras dans son remarquable ouvrage, *Voltaire et J.-J. Rousseau*, ne prit aucune précaution pour pouvoir retrouver ses enfants aux Enfants-Trouvés. Il ne se rappelait même pas la date de leur naissance. L'aîné avait dû naître, croyait-il, dans l'hiver de 1746 à 1747, et pour celui-là seulement il mit dans les langes une marque dont Thérèse Levasseur garda le double. En 1761, la maréchale de Luxembourg fit les plus louables efforts pour retrouver cet enfant, mais tout fut inutile. » (V. *Intermédiaire*, 1886, p. 356.)

D'autre part, dans ses « Lettres sur les ouvrages de J.-J. Rousseau » (Paris, 1788), M^{me} de Staël rapporte ceci :

« Un Gênois qui a vécu avec Rousseau pendant les vingt dernières années de sa vie, dans la plus grande intimité, m'a peint souvent l'abominable caractère de sa femme : les sollicitations atroces que cette mère dénaturée lui fit pour mettre ses enfans à l'hôpital, ne cessant de lui répéter que tous ceux qu'il croyoit ses amis, s'efforceroient d'inspirer à ses enfans une haine mortelle contre lui ; tâchant enfin de le remplir, par ses calomnies et ses feintes frayeurs, de douleur et de défiance. C'est une grande folie sans doute d'écouter et d'aimer une telle femme ; mais cette folie supposée, toutes les autres sont vraisemblables... » P. 98-99.

1. L. Ulbach, *Les Inutiles du mariage*, Paris, 1885 ; C.-Lévy, p. 213-214.

2. Article de F. Sarcey sur le Dr Roussel, dans le *XIX^e Siècle*.

³ Voir à l'Appendice la note I, p. 157.

X

Bernardin de Saint-Pierre a dit de Rousseau : « Quatre ou cinq causes réunies contribuèrent à altérer son caractère, dont la moindre a suffi quelquefois pour rendre un homme méchant : les persécutions, les calomnies, la mauvaise fortune, les maladies ¹, le travail excessif des lettres... » ².

On ne saurait, avec plus de concision, résumer l'étiologie et la pathogénie de la psychose de Rousseau : il ne reste qu'à établir la part qui revient à chacune des causes énumérées par l'auteur des *Harmonies de la nature*, et leur importance relative.

Rousseau a été véritablement persécuté et calomnié ; Rousseau croyait avoir une maladie des voies urinaires, et le contre-coup de cette auto-suggestion s'est très réellement fait sentir sur son état mental ³. Enfin cet état s'est encore

1. « La vie de Rousseau lui a fait grand tort près de la postérité, et c'est justice. Pourtant, pour que la justice soit complète, il faut tenir compte de deux choses : de la disposition malade qui troubla de bonne heure sa raison, pour la perdre entièrement à la fin ; et de cette nature mystique pour qui il n'y a de réel que la vie intérieure. » (Saint-Marc Girardin, *J.-J. Rousseau, sa vie et ses ouvrages*, t. I, p. xvii.)

Dans son deuxième *Dialogue*, Jean-Jacques a dit de lui-même : « Pour être heureux ici-bas autant que possible, la fortune lui eût été inutile, encore plus la célébrité ; il ne lui fallait que la santé, le nécessaire, le repos et l'amitié. »

2. M. Espinas possède une lettre autographe de Rousseau, datée de 1770, où Jean-Jacques attribue le dérangement de sa santé au grand travail cérébral de la période de 1750 à 1762. (*Lettre de M. Espinas à M. Janet.*)

3. M. Maugras attribue la démence évidente du philosophe à la maladie de vessie qui le faisait souffrir depuis sa jeunesse, et il a fait une remarque fort curieuse, c'est qu'à chaque crise

aggravé sous l'influence d'un surmenage du cerveau. Toutes ces propositions sont aujourd'hui bien démontrées, et si nous revenons sur un sujet qui, aux yeux de certains, pourrait passer pour épuisé ¹, ce n'est que pour montrer combien la science d'aujourd'hui peut apporter de lumière et de précision, là où l'empirisme d'autrefois ne mettait qu'obscurité et chaos.

Un aliéniste allemand, le Dr Möbius ², et, avant lui, des aliénistes français, entre autres Delasiauve ³, Châtelain ⁴, etc., ont étudié le cas de Rousseau. D'autres, moins versés dans l'étude des questions ressortissant au domaine de la psychophysiologie, s'y sont essayés et ont apporté des contributions qui ont leur intérêt ⁵. Tous ces docu-

de vessie correspondait toujours pour Jean-Jacques une crise mentale ; il en fut ainsi jusqu'au jour où, complètement dominé par le délire de la persécution, le malheureux philosophe n'eut plus, on peut le dire, d'intervalles lucides. (*Intermédiaire*, 1887, p. 400.)

1. « Dans une étude impartiale sur l'auteur des *Confessions*, il n'y a pas moyen d'éluder, de négliger l'examen sérieux et approfondi de son état mental. Agir autrement, ce serait tomber dans une sorte d'idolâtrie et, par excès d'attachement ou de déférence, manquer essentiellement de respect à la mémoire de celui qui mit en tête de ses ouvrages cette altière devise : *Vitam impendere vero*. » (Jules Levallois, *J.-J. Rousseau, ses amis, etc.*, Introduction, p. xxiv à xxv.)

2. *J.-J. Rousseau's Krankheitsgeschichte* ; Leipzig, 1889, Vogel.

3. Delasiauve. *Journal de médecine mentale*. 1866.

4. Châtelain, *La Folie de Rousseau* ; Paris, Fischbacher, 1890.

5. Desruelles, Mercier, Lallemand, précités ; Morin, *Essai sur la vie de J.-J. Rousseau* ; Bougeault, *Étude sur l'état mental de J.-J. Rousseau* ; G. Maugras, *Voltaire et Rousseau* ; Saint-Marc Girardin, Sainte-Beuve, Brunetière, Renouvier, etc., etc.

Nous citerons encore *J.-J. Rousseau, étude psychologique*, par J. Hawkes, parue dans *Mental Science*, 2^e trimestre 1874. Travail sans originalité, s'il faut en juger par l'analyse qu'en ont donnée les *Annales médico-psychologiques*, de 1878, p. 136-441.

Le Dr Donskerloot, de la Haye, a fait également une *Étude psychiatrique de l'état mental de J.-J. Rousseau* (V. dans la revue hollandaise *Psychiatrische bladen*, etc., l'article intitulé : *Psychiatrische Studie over J.-J. Rousseau* ; opgetrekind doar

ments ont leur prix, et il est nécessaire de les avoir compulsés et approfondis avec le soin le plus scrupuleux avant d'aborder l'inquiétant problème soumis à notre examen.

Mais il est une autre source non moins féconde de documentation, où l'on peut puiser pour démontrer, sinon expliquer tout à fait, la vésanie de Jean-Jacques, ce sont ses propres écrits : les *Confessions*, les *Dialogues*, les *Réveries d'un promeneur solitaire*¹, et sa volumineuse *Correspondance*.

Le médecin allemand Möbius, dont le travail est un des plus étendus qui aient été écrits sur l'affection mentale dont Rousseau était atteint, prend Jean-Jacques dès l'enfance et nous montre les progrès de la névrose, qui se développe et s'accroît progressivement chez l'adolescent et l'adulte, pour aboutir fatalement dans l'âge mûr à cette forme de l'aliénation mentale qu'il nomme *paranoia*.

Débutant, comme il convient, par les *antécédents héréditaires* de son sujet, Möbius recherche les tares familiales, mais sans y insister beaucoup,

D^r N. B. Donskerloot ; année 1883, p. 103 à 117), qu'un rédacteur des *Annales médico-psychologiques* (1887, p. 482) apprécie en ces termes :

« Après avoir nettement établi le contraste existant entre la vie intellectuelle et la vie morale de Jean-Jacques qu'il suit pas à pas dans les principaux actes de sa vie, l'auteur conclut à l'existence, chez lui, de la folie morale, *moral insanity*. Il établit deux catégories de folie morale : 1^o celle dans laquelle le malade est incapable de se diriger lui-même par suite de l'absence de volonté morale, et 2^o celle où ce manque de direction provient de ce qu'il ne saurait discerner le bien d'avec le mal. C'est dans la première catégorie que l'auteur range, avec Arndt, J.-J. Rousseau. Les nombreuses idées délirantes de persécution dont Jean-Jacques a donné maintes preuves, ne sont considérées par l'auteur que comme un des symptômes de sa *moral insanity*. » (Voir sur le même ouvrage l'appréciation de M. H. Beaudouin, *loc. cit.*, tome II, p. 134.)

1. V. l'analyse très judicieuse qui a été faite de ces deux derniers ouvrages par Morin, *op. cit.*, p. 386 à 409.

peut-être parce qu'il a ignoré certains faits que de mieux informés ont fait connaître ¹.

On ne sait que fort peu de chose, à vrai dire, sur la santé des ancêtres de Rousseau et sur les maladies qui pourraient avoir été héréditaires dans sa famille. Le D^r Châtelain n'a trouvé dans les écrits de Jean-Jacques qu'un passage s'y rapportant : « Un premier ressentiment de sciatique, *mal héréditaire* dans ma famille, m'effrayait avec raison, » écrit Rousseau à Milord Maréchal. Or la sciatique est une névralgie rhumatismale, qui peut déterminer une irritabilité plus ou moins excessive du caractère chez qui en est atteint, mais qui ne se transmet pas fatalement aux descendants.

Un cousin germain du philosophe, ceci mérite autrement de retenir l'attention, aurait eu à Fontainebleau un véritable accès de folie ².

Un de ses frères, de sept ans plus âgé que lui, tourna mal, s'enfuit en Allemagne et disparut sans laisser de traces ³.

Quant à la mère de Rousseau, elle était de haute culture et d'esprit distingué, justifiant cette théorie, qui s'appuie sur de si nombreux exemples ⁴, que les fils héritent des qualités intellectuelles et morales de la mère, alors que les filles reflètent plutôt les dispositions et les idées du père.

« Une plus juste appréciation du caractère de cet homme malheureux, écrit M. Ritter, ressortira de

1. E. Ritter, *La Famille de Jean-Jacques*, documents inédits, Genève, 1878; Dufour-Verne, *Recherches sur J.-J. Rousseau et sa parenté*, 1874; *Bulletin de l'Institut Gênois*; Galiffe, *Notices généalogiques sur les familles gênoises*; *Mémoires de la Société d'Histoire de Genève*, t. IX, etc.

2. Musset-Pathay, *Histoire de la vie et des œuvres de J.-J. Rousseau*, cité par Châtelain; et à l'*Appendice* la note L, p. 172.

3. Châtelain, livre cité, p. 43.

4. V. à l'*Appendice* la note J, p. 160.

tous les documents qui nous aideront à connaître le niveau moral de son premier entourage et de sa parenté... On verra que notre Jean-Jacques malheureusement a des *origines un peu troubles et limoneuses.* »

M. Brunetière, qui reproduit ces lignes, croit devoir faire observer qu'il faut attribuer, dans la composition successive du caractère et dans le développement ultérieur de la folie de Rousseau, une *grande* importance à ce manque d'éducation première. Cette épithète nous paraît empreinte d'exagération. A ne s'en rapporter qu'à Jean-Jacques, « si jamais enfant reçut une éducation saine et raisonnable », ce fut lui ; mais il convient ailleurs que « les goûts les plus vils et la plus basse polissonnerie » succédèrent aux « aimables amusements » de la première enfance. L'influence de l'éducation ¹, ou plutôt du manque d'éducation qui lâche bride aux pires instincts, est certes indéniable ; encore conviendrait-il de ne pas l'estimer prépondérante.

*
*

Nous n'étonnerons personne en affirmant que Rousseau fut bien plus la victime de ses misères

1. Saint-Marc Girardin exprime une opinion qui n'est pas sensiblement différente de celle de M. Brunetière :

« Rousseau, malheureusement, quitta dès sa première jeunesse sa patrie, sa famille, son état, et tout ce qui pouvait le guider et le soutenir. Au lieu de ces appuis salutaires, il eut pour guide et pour directeur M^{me} de Warens. Ainsi dans son enfance les romans, et dans sa jeunesse la femme philosophe, c'est-à-dire la femme qui n'a plus les vertus de son sexe et qui ne peut pas avoir les qualités du nôtre ; partout la fausse moralité au lieu de la vraie, voilà ce que Jean-Jacques Rousseau rencontra dès son entrée dans la vie. » (*Jean-Jacques Rousseau, sa vie et ses ouvrages*, par Saint-Marc Girardin, tome 1^{er}, édition Charpentier, 1884, p. 42.)

pathologiques que de ses dispositions originelles, entretenues, développées, faute de cette direction morale qui lui a tant fait défaut. Encore s'agit-il de distinguer, les mobiles déterminants étant autrement complexes qu'on ne l'a dit.

Le Dr Möbius avait déjà montré qu'on aurait tort de vouloir expliquer les bizarreries et les singularités de Rousseau seulement par le contre-coup sur l'intelligence d'une affection des organes qui sont tout le contraire des organes nobles. Pour ce savant et surtout pour son peut-être trop ingénieux commentateur, « entre une maladie de la prostate et la folie des persécutions il n'y a pas de liaison nécessaire ; la coïncidence des deux affections chez un même sujet n'en établit pas la solidarité ; et de même qu'on peut être honnête homme et faire mal les vers, ce n'est pas une raison, si parfois on éprouve quelques difficultés à en faire de beaux, pour qu'on devienne fou ¹. »

C'est surtout le Dr Mercier ², dans son *Explication de la maladie de Rousseau*, qui a mis en lumière, une lumière trop crue peut-être, le lien qui existe entre les affections des voies urinaires et les psychopathies. « Tous les individus intelligents, dit-il, frappés d'une de ces maladies chro-

1. *Revue des Deux-Mondes*, 1890, p. 682 et suivantes.

2. Ce n'est pas à dire qu'on n'y ait pas pensé avant le Dr Mercier ; nous n'en donnerons pour preuve que le passage suivant, extrait de la *Gazette médicale de Paris* (1836) :

« ... J'ai observé qu'en général on pense que le canal n'est pas malade, ou n'est pas rétréci, quand le jet de l'urine est assez fort ; mais c'est une grande erreur, qui augmente encore quand on peut introduire une sonde d'un certain calibre.

L'erreur est bien plus pardonnable quand, durant la vie, on ne peut introduire une bougie fine, et qu'après la mort on fait pénétrer aisément un instrument même plus gros. On en conclut qu'il existait un rétrécissement spasmodique. Tel est l'exemple de J.-J. Rousseau et de quelques autres que je pourrais citer ; mais je me bornerai d'approfondir celui de cet homme

niques qu'à tort ou à raison on n'avoue pas dans le monde, se ressemblent. » Et il ajoute, en termes qu'on ne saurait dire ambigus :

« A moins d'une insouciance native assez rare ou d'une vertu qui ne l'est pas moins, ils prennent en haine la société qu'ils sont obligés de fuir. Ils sont timides ¹ parce qu'ils se sentent rabaissés par leur infirmité. On médit volontiers de ce qu'on n'aime pas ou de ce qu'on craint, et ils médisent de la société. Une société aussi mal organisée, aussi détestable, ne peut dire et faire rien de bon : ils la contredisent donc sur toutes choses, parce que toujours ils s'y trouvent mal à l'aise. De là les hardiesses d'esprit les plus singulières, les paradoxes les plus inattendus. Ils croient ne devoir aucune concession aux usages et aux convenances d'un monde dont ils ne partagent pas les plaisirs. Enfin la solitude, la nécessité et l'habitude de soins journaliers engendrent l'égoïsme, et un égoïsme d'autant plus enraciné qu'il est alimenté sans cesse par la cause même qui l'a fait naître ². »

célèbre, parce qu'il pourra servir à éclairer la question qui nous occupe, et *peut-être aussi à expliquer le caractère de ce grand homme, et prouver l'influence des maladies de l'urèthre sur le cerveau, ou du physique sur le moral; en un mot, à rendre raison de la prétendue hypocondrie de J.-J. Rousseau.* Il suffit pour tout médecin attentif de lire ses *Confessions*, pour se convaincre qu'il n'était pas un malade imaginaire. L'état maladif le plus simple de l'urèthre porte à la tristesse, et même quelquefois au suicide; j'ai déjà remarqué plusieurs fois ce phénomène, que d'autres observateurs avaient indiqué avant moi.

« Cet exemple prouve que l'hypocondrie sans dérangement organique est un fait assez rare; c'est du moins mon opinion. Tous les détails qu'on va lire sont extraits des notes que j'ai prises sur J.-J. Rousseau, pendant que je faisais un cours d'anatomie et de physiologie à l'Athénée royal de Paris; j'avais été prié par quelques-uns de mes auditeurs de rechercher, d'après ces documents, quel pouvait avoir été le genre de mort de ce grand écrivain... » (P. 99.)

1. La *timidité* de J.-J. Rousseau a été analysée magistralement, au point de vue psychologique, dans un récent ouvrage de M. Dugas. *La Timidité*, Paris, 1898. (V. notamment les pages 7, 9-11, 47, 53-54, 57-58, 61-63, 79-80, 86-87, 89, 111-112, 129-130, 143.)

2. Mercier, *loc. cit.*, p. 78.

Ce tableau est assurément poussé au noir, ce dont le peintre lui-même convient ; aussi se hâte-t-il de rappeler que ces « malheureux malades rachètent souvent leurs défauts par d'éminentes qualités d'esprit et de cœur ». Ils ont l'imagination ardente, la sensibilité vive, et l'affection qu'ils refusent au genre humain, ils sont tout prêts à l'accorder aux êtres privilégiés qui veulent bien s'accommoder de leur humeur fantasque, parce qu'ils soupçonnent combien sous ces dehors de brusquerie ils recèlent de bonté et de tendresse aimante.

Cette sensibilité, cette *affectuosité*, pour employer un mot dont on n'a eu que le tort de faire abus, ne serait-elle pas l'un des symptômes de cette *neurasthénie*, si fort à la mode aujourd'hui, et qui est le lot presque obligé de tous ceux qui chauffent à l'excès leur machine cérébrale ? Jean-Jacques à qui, quoi qu'on ait pu dire, il est arrivé parfois de s'examiner avec clairvoyance, nous donnerait, semble-t-il, raison au moins sur ce point.

« Le travail de cabinet, dit-il dans la préface de *Narcisse*, rend les hommes délicats, affaiblit leur tempérament, et l'âme garde difficilement sa vigueur quand le corps a perdu la sienne. *L'étude use la machine*, épuise les esprits, détruit la force, énerve, le courage, et cela seul montre qu'elle n'est pas faite pour nous. *C'est ainsi qu'on devient lâche et pusillanime, incapable de résister également à la peine et aux passions...* L'étude corrompt les mœurs, altère la pensée, détruit le tempérament et gâte souvent la raison... »

Nous connaissons assez les tendances de Rousseau au paradoxe pour nous tenir en défiance, mais nous convenons de la bonne part de vérité que renferme le passage qu'on vient de lire ; et cette vérité, ses pires boutades ne nous la feront point méconnaître.



Chez Rousseau, a-t-on dit, la « folle du logis » occupe l'appartement d'honneur ; et si elle nous a donné les plus belles pages de la *Julie* et des *Confessions*, elle joue parfois à leur auteur, comme la sensibilité, de bien méchants tours. Les excès d'imagination et de sensibilité, ajoutent-on, sont une source de larmes, et c'est effrayant ce que le pauvre homme a pleuré dans sa vie ¹. Mais cet excès d'attendrissement, n'est-ce pas encore un indice de cette *neurosthénie* que nous incriminons ? Qui ne sait combien, chez ces sortes de malades, les pleurs surviennent sans motif, alternant avec des crises de gaieté irraisonnée, et si souvent déraisonnable ? Certains aliénistes sont bien près de partager cette opinion, ceux notamment qui, suivant la tradition d'Esquirol, cherchent la condition des désordres qu'on est convenu de grouper sous le nom de *folie*, dans les perversions ou les excès de la sensibilité générale.

« La *monomanie*, écrivait Esquirol ² il y a plus d'un demi-siècle ³, est la maladie de la sensibilité... c'est dans le cœur de l'homme qu'elle a son siège. »

Généralisant davantage, Falret dit à son tour :

« La lésion que l'on doit surtout étudier dans les maladies mentales, c'est celle de la partie

1. Châtelain (Dr), *La Folie de J.-J. Rousseau*, p. 51.

2. Esquirol, *Traité des maladies mentales*.

3. On pourra comparer les doctrines d'Esquirol avec les doctrines modernes pour voir le chemin parcouru depuis. (V. les ouvrages sur la folie, du Dr Luys et du Dr Ed. Toulouse, entre beaucoup d'autres.)

affective de notre être, la lésion des sentiments et des penchants. Cette altération primitive des sentiments et des penchants chez les aliénés mérite au plus haut degré l'attention de l'observateur. Elle doit servir de base à la connaissance de la maladie, à la description de ses diverses formes, à leur classement, à leur pronostic et à leur traitement ¹. »

Maudsley s'exprime en termes plus clairs encore, s'il est possible :

« Le premier symptôme de la folie consiste ordinairement... en une *perversion de la faculté de sentir* », écrit l'auteur de la *Pathologie de l'esprit* ; et cette perversion « produit un changement ou une aliénation du caractère et de la conduite. »

Enfin nous n'aurions garde de ne point invoquer le propre témoignage de Rousseau en ces matières, où s'exerce avec tant de sagacité son talent d'observateur subtil.

« Jean-Jacques, dit-il au *Second Dialogue*, m'a paru doué de la sensibilité physique à un haut degré. *Il dépend beaucoup de ses sens* et il en dépendrait bien davantage, si la sensibilité morale n'y faisait souvent diversion, et c'est même souvent par celle-ci que l'autre l'affecte si vivement... »

On n'a qu'à se rappeler, au surplus, comment Rousseau a parlé, dans la *Nouvelle Héloïse* et dans l'*Emile*, des odeurs et de l'odorat. « L'odorat est le sens de l'imagination... il doit beaucoup *agiter le cerveau* ; c'est pour cela qu'il ranime le tempérament et l'*épuse à la longue* ². »

1. V. l'article *Folie* du Dictionnaire de Dechambre.

2. « Baudelaire et M. Zola, que nos jeunes gens louent comme d'une découverte, écrit M. Brunetière en citant les lignes de Rousseau que nous reproduisons, n'en ont guère employé de plus forts pour chanter les parfums. » N'empêche

Chose curieuse : Jean-Jacques avait ce sens si développé qu'il prétendait reconnaître à l'odeur un livre de médecine, « et ce qu'il y a de plaisant, ajoute-t-il, c'est que je m'y trompais rarement ¹ ».

Cette exaltation morbide de la sensibilité, jointe à l'absence d'éducation que nous avons signalée, a-t-elle pu amener, par étapes, cette dépression de la volonté, si fréquente chez les lypémaniques, et plus tard le délire d'orgueil, cette *mégalomanie* qui aboutit à la crise finale ? Il en est pour qui cela ne fait pas l'ombre d'un doute : « Encore ici, écrit M. Brunetière, tous les aliénistes sont d'accord non seulement sur le prodigieux orgueil des aliénés, mais sur les rapports que soutient cet orgueil avec les altérations de la sensibilité générale... Pour une imagination déjà surexcitée comme la sienne, pour un orgueil — dont on vient de voir les premiers mobiles et le perpétuel aliment — à se représenter une conspiration formée contre sa réputation, son honneur d'homme, son repos, sa vie même, il n'y avait qu'un pas. L'affaire de l'*Emile*, en 1762, allait le lui faire franchir ². »

Cette affaire de l'*Emile*, sur laquelle nous reviendrons avec les développements qu'elle comporte, a pu précipiter le dénouement, elle n'a pas été l'agent provocateur ou, pour employer un terme plus technique, le facteur étiologique de ce que, provisoirement, nous appellerons, non sans faire les plus expresses réserves, la « folie » de Rousseau. Ces réserves, il importe d'autant mieux de

qu'une part du talent de Baudelaire et de Zola est faite de cette vibration particulière de leur être sous l'influence des odeurs. Nous renvoyons, sur ce point, nos lecteurs à l'article publié par nous, dans la *Chronique médicale*, du 15 novembre 1893.

1. Châtelain, *loc. cit.*, p. 22.

2. Brunetière, *loc. cit.*, p. 692.

les formuler que pour les non-initiés, le mot de *folie* implique l'idée d'une perversion totale, définitive de l'intelligence ; or, nous ne tarderons pas à voir que s'il y eut perversion, elle fut partielle et intermittente.

XI

On a beaucoup épilogué sur la date précise de la première apparition des troubles mentaux chez Jean-Jacques. Ceux qui ont prétendu que Rousseau avait des fous dans sa famille ne l'ont pas établi par des preuves suffisantes pour qu'il en soit fait état dans une discussion qui repose tout entière sur une base scientifique.

Nous serions davantage persuadé que sa maladie des Charmettes, son excessive dévotion, l'épreuve puérile au moyen de laquelle il voulut s'assurer un jour du salut de son âme ¹, sont autant de traits caractéristiques d'un état hypochondriaque ². L'aventure de la Vénitienne Zulietta a été interprétée par la Harpe seul comme une marque de dérangement mental ; nous avons dit plus haut que nous ne la considérons que comme une *vhobie* d'un ordre particulier.

*
* *

La première fois ³ que le philosophe fait allusion à ses « ennemis », c'est dans une lettre à

1. V. *Critique philosophique*, 1^{re} série, 7^e année, n^o 33, tome II, p. 97 et seq. ; et 2^e série, 1^{re} année, 1883, p. 444 et seq.

2. Morin, *Essai sur la vie de J.-J. Rousseau*, p. 378.

3. Bougeault (*Etude sur l'état mental de J.-J. Rousseau*) prétend que la « folie » de Jean-Jacques a débuté au moment où

M^{me} de Warens, du 17 janvier 1749 : « ... Je tiens aux chausses des gens qui m'ont fait du mal, la bile me donne des forces... » Mais le mot de *ligue* n'apparaît que dans une lettre à M^{me} de Saint-Lambert, du 28 octobre 1757. On le pressait d'accompagner M^{me} d'Epinay qui allait consulter Tronchin à Genève : « On dirait qu'il y a une *ligue* entre tous mes amis pour abuser de mon état précaire et me livrer à la merci de M^{me} d'Epinay. »

Grimm, qui avait blâmé, et pour cause, M^{me} d'Epinay d'avoir recueilli Jean-Jacques à l'Ermitage, écrivait à son amie, en cette même année 1757 : « L'histoire de Rousseau m'afflige ; cet homme finira par être *fou*. Nous le prévoyions depuis longtemps. Mais ce qu'il faut considérer, c'est que ce sera son séjour à l'Ermitage qui en sera la cause. Il est impossible qu'une tête aussi chaude et aussi mal organisée supporte la solitude... Il est certain que cela finira par quelque diable d'aventure qu'on ne peut prévoir... » A quoi M^{me} d'Epinay répondait : « La *folie* de Rousseau me fait pitié et sa fausseté m'inspire un profond mépris. Vous croyez bien que je ne saurais marquer de l'amitié à celui que je méprise ; mais je ne saurais davantage marquer du ressentiment à un *fou*. Je m'en tiens donc à l'indifférence ¹. »

Quand Rousseau comprit que l'affection avait

il était caissier chez M. de Francueil. « C'est à cette date qu'aurait commencé, selon Rousseau, écrit Bougeault, la trame qui a pour but de le déshonorer, de le conduire à sa perte. » (V. *Confessions*, livre VIII.) Nous croirions plutôt que, selon l'expression même de notre auteur, Rousseau « amassait de l'humeur, de la bile, devenait plus misanthrope qu'Alceste » : mais ce n'étaient que des bizarreries, des singularités de caractère, et rien de plus.

1. *Mémoires de M^{me} d'Epinay*, année 1757.

fait place au dédain dans le cœur de sa bienfaitrice, il s'empessa de quitter son asile pour aller s'établir à Montlouis. A Montlouis, il se trouvait voisin du château de Montmorency, au maréchal de Luxembourg. Il se lia de la sorte avec ce dernier jusqu'au jour où la rupture survint.

Mais tout cela a été amplement conté ; nous n'y revenons que pour ne pas interrompre un ordre chronologique nécessaire pour marquer les degrés d'une maladie à marche progressive.

*
* *

Nous en arrivons à la publication de l'*Emile*, date décisive dans l'histoire de la vésanie de Jean-Jacques. Le livre a été condamné par le Parlement de Paris, l'auteur décrété de prise de corps, et contraint de quitter la France.

Comment un vieillard de cinquante ans, dénué presque totalement de ressources, victime d'habitudes tyranniques, « embarrassé de sa Thérèse¹, la plaie saignante de son orgueil, le démenti vivant de ses doctrines, l'opprobre de sa vieil-

1. Dans son *Histoire littéraire de Genève*, Senebier a écrit une notice impartiale sur J.-J. Rousseau. Il attribue ses bizarreries de caractère à sa *maladie de vessie*, mais surtout à l'influence de Thérèse Levasseur. « Tous les amis de Rousseau, dit-il, se plaignaient de Thérèse, et elle semble la cause de tous ses malheurs, parce qu'elle fut celle de toutes ses brouilleries, de toutes ses tracasseries. Rien ne contribua davantage à troubler la tranquillité de Rousseau que l'empire de Thérèse Levasseur sur son esprit. Elle connut les faiblesses de ce grand homme, et elle sut en profiter ; elle lui persuada qu'elle était le seul être digne de son attachement et de sa confiance..... Elle repoussait tous ceux qui parvenaient à lui plaire, et, lorsque Rousseau ne les écartait pas, elle les empêchait de revenir par des refus constants et invincibles..... Il me semble que l'histoire de Rousseau avec Hume s'explique aisément par ce moyen. Si Thérèse a décacheté les lettres de Rousseau ; si elle lui a

lesse¹ », va-t-il supporter le choc ? On le pressent : les complots que son esprit inquiet soupçonnait vont prendre corps. Son imagination, selon sa propre expression, « part comme un éclair » et lui dévoile le mystère d'iniquité. « Je me figurai, poursuit-il sur le même ton, que les Jésuites, furieux du ton méprisant sur lequel j'avais parlé des collègues, s'étaient emparés de mon ouvrage, que c'étaient eux qui en accrochaient l'édition². »

Peut-être n'est-il pas indispensable de multiplier les textes à l'appui d'une thèse surabondamment démontrée ; nous avons cru néanmoins qu'il ne serait pas superflu de citer les fragments les plus typiques de la *Correspondance* de Rousseau en cette année 1762 qui voit se manifester les premiers symptômes réels de son déséquilibre mental. Il est aisé de suivre pas à pas la gamme croissante des récriminations dans ces épanchements intimes qui sont la plus sûre émanation de la pensée de Jean-Jacques.

Le 17 juin, Rousseau mande à Thérèse : «... Je ne sais ce qui se passe, mais les iniquités du Parlement ne peuvent plus me surprendre, et il n'y a point d'horreurs auxquelles je ne sois déjà préparé... »

Le 21 juillet³, à un ami, M. de Gingins, Rous-

insinué que c'était l'ouvrage de Hume, dont elle craignait peut-être les regards percants, Rousseau, sans défiance, quand une fois il s'était livré, travaille sur ces idées, voit tout avec des yeux décidés à voir conformément aux idées qu'il s'est faites... et il y ajoute tout ce que son imagination lui offre pour donner corps à ce roman. » (V. *Etude sur l'état mental de J.-J. Rousseau*, par Bougeault, p. 132, note 1.)

1. Brunetière, *loc. cit.*

2. Bougeault, *Etude sur l'état mental de J. J. Rousseau*, p. 47-48.

3. Il écrivait, à la même date, à la maréchale de Luxembourg : « C'est le polichinelle Voltaire et le compère Tronchin

seau écrit : « ... Tant de barbarie et d'acharnement m'ont pris au dépourvu. Calomnié publiquement par des hommes établis pour venger l'innocence, traité comme un malfaiteur dans mon propre pays que j'ai tâché d'honorer, poursuivi, chassé d'asile en asile, j'avais l'âme émue et troublée, j'étais découragé... »

Deux mois après, « cette persécution, bien que plus couverte, n'a pas cessé. On s'est aperçu que les voies publiques étaient trop odieuses ; on en emploie maintenant d'autres qui pourraient avoir un effet plus sûr sans attirer aux persécuteurs le blâme public ¹.... »

*
*
*

Nous pourrions multiplier les citations, puiser à larges mains dans la *Correspondance* de Jean-Jacques, où il se livre sans trop de défiance ; mais, outre que ce serait besogne superflue ², il nous paraît qu'à cette heure la démonstration est faite ; tout au plus convient-il d'insister sur les épisodes les moins connus.

Il en est un, notamment, que nous n'avons vu rapporter avec quelques détails que dans un ouvrage dont la rareté ne fait pas seule le prix ³,

qui, tout doucement, et derrière la toile, ont mis en jeu toutes les autres marionnettes de Genève et de Berne ; celles de Paris sont menées aussi, mais plus adroitement encore, par un autre arlequin que vous connaissez bien. » (Cité par M. Alfred Bougeault, *Etude sur l'état mental de J.-J. Rousseau*, Paris, 1883, p. 55.)

1. Lettre écrite de Motiers, 23 septembre 1762, à M. Pictet.

2. Le Dr Châtelain, dans son ouvrage (*loc. cit.*, p. 95 et suivantes), a reproduit les extraits les plus saillants de cette Correspondance.

3. Sayous, *Le Dix-huitième siècle à l'étranger*, t. I. Le passage qui suit est entièrement extrait de cet excellent ouvrage trop peu répandu.

et qui, pour cela même, mérite d'être mis en lumière.

Rousseau passa, on le sait, au château de Trye ¹, qui appartenait au prince de Conti, l'été de 1767. Son ami Dupeyrou, qui était venu le voir, y tombe malade. Rousseau lui prodigue ses soins; il passe les nuits au chevet du malade. Un soir le pauvre Dupeyrou, tourmenté par une goutte remontée, se plaignait et s'agitait, et son agitation gagnant son garde-malade, peu à peu Rousseau se persuada... mais il faut le laisser peindre lui-même l'invasion ² de sa folie.

« Le malade commença à s'inquiéter extrêmement; il parlait sans cesse des mauvais levains qu'il disait être dans son estomac; ses regards, son air, ses mots entrecoupés avaient quelque chose de si étrange que, m'en alarmant enfin tout de bon, je résolus d'en pénétrer le mystère. Que devins-je quand, à force de l'examiner, de le presser, de le conjurer d'expliquer son silence obstiné, je parvins à comprendre qu'il se croyait empoisonné, et par qui? Mon Dieu!... J'ai toujours cru qu'il y avait des sortes de délires qui ne pouvaient jamais entrer dans la tête d'un honnête homme, fût-il devenu fou, et ce n'est pas surtout dans les têtes aussi bien organisées et vivifiées par un cœur aussi sain que j'ai toujours cru le sien, que de tels délires peuvent prendre de la consistance. Je cherchai d'abord hors de lui la source d'une opinion où, par sa nature, et par ma position, l'on ne sait lequel domine de l'atrocité, de l'absurdité, de l'impossibilité même puisque M. Dupeyrou, depuis le moment de son arrivée jusqu'à celui où il est tombé malade, n'a rien mangé ni bu chez moi quoi que ce puisse être, dont nous n'ayons mangé et bu avec lui. J'examinai plus attentivement son domestique, dont le patelinage m'avait toujours déplu, et bientôt je ne

1. Sur son séjour au château de Trye, voir Bougeault, ouvrage cité, p. 78 à 80.

2. V. à l'Appendice la note K. p. 167.

doutai plus que ce ne fût lui qui tournait la tête à son maître. J'avais prévu depuis longtemps qu'on cherchait à séduire les domestiques de mon ami pour tâcher d'intercepter par eux nos lettres et parvenir à visiter nos papiers.... »

« Sentant de quelle importance il était pour la guérison de mon ami de le tranquilliser, de lui ôter ses noires et folles idées, je n'épargnai rien pour l'engager à m'ouvrir son cœur, à m'expliquer la cause d'une défiance aussi extravagante, à me mettre à portée de l'en guérir, à me dire au moins nettement qu'il se défiait de moi... Tout fut inutile. Sourd à la plus touchante voix du sentiment et de l'amitié, il ne me fit que des réponses obscures, équivoques, trompeuses, faussement négatives et que démentaient ses regards et son air... Je tentai de sonder son valet, il ne sourcilla pas ; je crus voir dans ses yeux cette imperturbable assurance des scélérats qui ressemble à la simplicité de l'innocence, et gémissant de douleur, je me vis forcé de renoncer à percer ce ténébreux mystère. Je résolus alors de faire appeler un médecin... »

Le médecin arrive, et ordonne une potion que Rousseau se charge d'administrer.

« ... La couleur en était grise, un peu noirâtre, et le blanc de la tasse faisait paraître la liqueur encore plus noire ; cette couleur le frappa extrêmement. Il me dit en me fixant et en prenant la tasse : « Je la prends avec bien de la confiance. » Je vis, à son air, combien il mentait. Ce regard me déchira : mon âme, à la fois navrée, indignée et élevée, était prête à s'enflammer. Je me contins ; mais, sentant l'horreur de mon sort et la noblesse de mon rôle, je me vis à la place du médecin Philippe et je lui dis d'un ton qui seul l'eût désabusé, s'il avait su lire : « Oui, mon excellent ami, ayez la confiance d'Alexandre et je vous promets que vous en aurez le succès. » Il but ; malheureusement il se trouva de la poudre précipitée au fond de la tasse ; l'aspect de cette poudre acheva de l'effaroucher. Je le pressai de boire ; il le fit, se laissa tomber sur son chevet, et s'endormit à l'instant.

« ... Le médecin vint le soir et le trouva beaucoup mieux ; j'en jugeai de même. Il s'obstina à se trouver beaucoup plus mal, et son domestique parlait comme lui. Enfin l'air de désespoir que je vis autour de moi, les mots cruels et entrecoupés du maître, les accablantes exclamations du valet me troublèrent... Je me précipitai sur mon ami, collant mon visage sur le sien, l'inondant de mes pleurs, et poussant des cris à demi étouffés : je ne sais ce que je lui dis dans mon transport, mais je sais très certainement que le plus ardent de mes vœux était de pouvoir expirer à l'instant même. Quel effet croiriez-vous, monseigneur, que tout cela fit sur son esprit rampant et préoccupé ? le barbare m'osa reprocher que je choisissais l'instant de sa plus grande faiblesse pour lui donner une commotion qui l'achevât.

«..... Plein de tout ce qui venait de se passer et toujours plus effrayé du manège du valet qui semblait n'attendre à chaque instant que le dernier soupir de son maître, j'en vins, dans ma terreur, jusqu'à craindre que ce malheureux ne commît lui-même le crime qu'il semblait vouloir m'imputer, et ce noir soupçon prit tout à coup une si grande force que je résolus de rester toujours auprès du malade et de veiller sur tout ce qu'il lui ferait prendre. Je restai jusqu'à minuit dans sa chambre, persistant dans cette résolution et l'exécutant. Cependant je ne tardai pas à sentir mon injustice et à en rougir. Convaincu que cet homme est un fourbe, mais non pas un empoisonneur, je me reprocherai toujours d'avoir pu soupçonner un valet d'un forfait abominable dont mon ami n'avait pas craint d'accuser dans son cœur son ami. »

Une Note commémorative de la maladie et de la mort de M. Deschamps, qui se trouve, comme la lettre au prince de Conti, dans les manuscrits de Neuchâtel, nous montre encore Rousseau en proie au même genre de soupçons. Le concierge de Trye se meurt d'une hydropisie ; Rousseau lui envoie des vins, des confitures et du poisson. Sur quelques mots du mourant, Rousseau s'imagine qu'on

le soupçonné d'avoir voulu empoisonner le malheureux concierge. Celui-ci meurt, sept jours après le poisson mangé.

« Tout ce que je vis et entendis durant le cours de cette journée, les propos équivoques et insidieux de M. Manoury (l'intendant du prince), du frotteur, du perruquier, ceux qui se répandaient sourdement dans le voisinage, la contenance qu'avait eue le défunt vis-à-vis de moi les derniers jours, tout me disait que j'étais accusé de l'avoir empoisonné. Alors je pris mon parti. J'écrivis le 8 au matin à M. Manoury pour lui proposer l'ouverture du cadavre. » M. Manoury refuse. « Sur ce refus net et décidé, je pris le parti de m'adresser au fermier. La lettre dont je le chargeai pour Son Altesse Sérénissime contenait une déclaration que je voulais aller purger mon décret à Paris, une prière de m'y faire conduire dès le lendemain, très sûr que si je me mettais en devoir d'y aller moi-même, les gens à qui j'avais affaire ne manqueraient pas de m'accuser de vouloir m'évader, et enfin une résolution de ma part, si je n'avais nulles nouvelles le samedi, de me consigner le dimanche dans la prison de Trye pour y rester jusqu'à ce qu'il plût à Son Altesse Sérénissime de me faire conduire à mes juges. »

Le délire des persécutions¹ apparaît ici nettement ; de même que l'idée fixe d'un complot

1. Voici ce que nous écrivions, dès 1887, dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* :

« Le professeur Ball, dont personne ne peut nier la compétence en matière de maladies mentales, range très nettement le philosophe genevois parmi les aliénés persécutés. Pourrait-on signaler des ouvrages, opuscules ou manuscrits pouvant fournir des preuves certaines de cette folie ? Il va sans dire qu'ayant déjà consulté les documents qui existent à la Bibliothèque nationale et à la Bibliothèque de la ville, je sollicite surtout des renseignements inédits provenant de collections particulières. Je ne désire que des indications bibliographiques pour tout ce qui pourra être recherché dans une bibliothèque parisienne. Enfin, je serais reconnaissant aux collaborateurs, de tout ce qui

a été bien caractérisée lors du séjour de Rousseau en Angleterre ¹.

De tout cela la preuve n'est plus à faire², mais ce qu'il faut dire encore, c'est que les persécutions auxquelles Rousseau a été en butte ne furent pas toutes imaginaires³. Qu'il se les soit exa-

pourrait être signalé relativement à l'état mental de Rousseau, les maladies dont il fut atteint, et même ses opinions personnelles sur la médecine et les médecins. Je remercie d'avance ceux qui voudront bien adresser à notre sympathique directeur les documents qui, trop longs pour être insérés, pourraient m'être communiqués directement. » (P. 230-231.)

Ceci rapporté simplement pour montrer que notre travail sur Rousseau n'a pas été *improvisé*, dans l'unique but de sacrifier à l'actualité.

1. V. Beaudouin, t. II, p. 378 et seq.; G. Maugras, *Voltaire et Rousseau*, p. 460 à 480; Bougeault, *op. cit.*, p. 62 à 77.

« La folie de Rousseau, c'est-à-dire son idée fixe d'un complot, cause ténébreuse de toutes ses infortunes, n'est bien caractérisée qu'à partir de son séjour en Angleterre. Mais à dater de ce moment, elle éclate dans sa conduite et dans ses écrits, et si les contemporains s'y méprirent, c'est que le trouble de son intelligence, circonscrit à cette idée particulière, avait laissé à son talent toute sa lucidité et à sa pensée sur les autres points toute son énergie. La fameuse lettre à Hume n'était pas le fait d'une âme noire et ingrate, mais d'un esprit dérangé; avec un peu plus de générosité ou de réflexion, Hume s'en serait douté et n'aurait pas mis si peu de scrupule à livrer un pauvre insensé aux clameurs de ses ennemis. » (*Le Dix-huitième siècle à l'étranger*, par Sayous, tome I, p. 310.)

2. Les divers ouvrages que nous avons cités, notamment ceux du Dr Châtelain et d'Alfred Bougeault, ont fait la pleine lumière sur ce point. Il n'y a, du reste, qu'à puiser dans les œuvres mêmes de Rousseau: dans les *Confessions*, pour la période antérieure à 1766, et dans la *Correspondance*, les *Dialogues*, etc., pour les faits postérieurs à cette date. On peut aussi consulter *Voltaire et Rousseau*, de G. Maugras, p. 553 à 563, et 572 à 587; *Correspondance avec M^{me} Boy de La Tour*, p. 244.

3. V. Morin, *Essai sur la vie et le caractère de J.-J. Rousseau*, p. 377 et seq.

Madame Sand, dans un admirable article intitulé *A propos des Charmettes* et publié dans la *Revue des Deux-Mondes*, a très bien vu, très éloquemment démontré que les inquiétudes de Jean-Jacques, ses tristesses et ses plaintes étaient plus légitimes que généralement on ne s'accorde à le reconnaître. (*Jean-Jacques Rousseau, ses amis, ses ennemis, etc.*; Introduction, p. 27.)

gérées, cela ne fait point doute, mais qu'il les ait forgées de toutes pièces, tous les biographes du philosophe sont là pour y contredire.

*
* *

Décrété de prise de corps à Paris et en Suisse, Jean-Jacques avait tout lieu de craindre pour sa liberté, pour son existence même : une fois du moins, à Motiers ¹, quand une populace excitée fit plus que mine de le vouloir lapider.

En se considérant lui-même comme une victime, Rousseau ne fut donc pas complètement fou,

1. Sur cet épisode consulter : H. Beaudouin, *La vie et les œuvres de Jean-Jacques Rousseau*, t. II, p. 339 et suivantes ; et surtout *Musée Neuchâtelois*, 1865, p. 241 à 258 (article du Dr Guillaume) ; Gaberel, *Rousseau et les Genevois* ; Fritz Berthoud, *Jean-Jacques Rousseau au Val-de-Travers*, 1881 ; et *Revue Bleue*, février 1882.

Voici comment Rousseau conte lui-même l'incident, dans une lettre de 1765 :

« ... L'émeute est telle ici parmi la canaille que la nuit dernière mes portes ont été forcées, mes vitres cassées et une pierre grosse comme la tête est venue frapper presque mon lit. Le ministre s'est fait ouvertement chef d'une bande de coupe-jarrets. » (V. Bougeault, *op. cit.*, p. 53.)

En 1840, une femme âgée de quatre-vingt-neuf ans, Madelon Mesner, originaire de Motiers, racontait l'incident de tout autre façon ; elle en faisait retomber toute la responsabilité sur Thérèse Levasseur : « Ah ! nous étions de vilains polissons dans le village pour tourmenter ainsi ce bon M. Rousseau. On le disait un peu *timbré*, il se croyait toujours poursuivi par ses ennemis, et pour lui faire peur, les filles et les garçons se cachaient derrière les sapins, et lui criaient : « Prenez garde, Monsieur Rousseau, demain ils viendront vous prendre »... Quant à l'affaire des pierres, c'est Thérèse qui nous les a fait porter sur les galeries dans nos tabliers ; c'est nous qui en avons jeté deux ou trois petites contre les vitres, et nous avons bien ri quand nous avons vu le lendemain M. le châtelain, qui mesurait les gros cailloux posés dans la galerie, croyant qu'ils avaient brisé les fenêtres, comme si des pierres grosses comme le poing pouvaient passer par des trous de noix. Et puis M. Rousseau avait l'air si épouvanté qu'on s'étouffait de rire. »

et il y eut dans sa folie plus d'une lueur de raison ¹.

Serait-il donc vrai que la raison ne soit pas complètement inconciliable avec la folie ? Ecoutez la réponse des aliénistes :

« On se trompe, écrit le Dr V. Parant ², si l'on croit que raison et folie soient deux termes contradictoires, qui s'excluent inévitablement l'un l'autre ; et que, du moment où un individu présente des troubles intellectuels caractéristiques de la folie, on ne doit plus attendre de lui rien qui conserve l'empreinte de la raison ; ou bien, et à l'inverse, que du moment où cet individu donne encore des signes de raison, il n'est pas, il ne doit pas être aliéné. »

Ce passage ne semble-t-il pas de tous points applicable à Rousseau ?

Les *Réveries du promeneur solitaire*, reconnues comme un pur chef-d'œuvre, ont été composées par un fou, mais par un fou qui avait de fréquentes intermittences de génie ³. Dans les *Dialo-*

1. *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} février 1890, p. 694.

2. *La Raison dans la folie*, Paris, 1888 ; Doïn, éditeur.

3. Gérard de Nerval était, comme Rousseau, un *fou lucide*. Maxime du Camp, dans ses *Souvenirs littéraires*, conduit à parler de la folie intermittente dont était affligé l'infortuné qui devait finir si tristement, cite ce passage d'une nouvelle que Gérard écrivait deux mois avant sa mort, *Aurélien ou le Rêve de la vie* : « C'est, dit-il, une sorte de testament légué aux méditations des aliénistes. C'est la folie prise sur le fait, racontée par un fou dans un moment lucide... »

« La folie lucide et raisonnante de Rousseau, écrivait Victor Fournel, il y a déjà plusieurs années, s'étale dans les *Confessions*, les *Dialogues*, les *Réveries du promeneur solitaire* ; on y peut voir à nu son esprit soupçonneux, susceptible, inquiet, montrant une *logique serrée dans la déraison*.

« Sauf quelques intermittences, cette folie était exaspérée par la solitude qui, après avoir été un effet, redevenait une cause à son tour. »

« Jean-Jacques, avait dit bien auparavant d'Alembert, est un malade de beaucoup d'esprit et qui n'a d'esprit que quand il a la fièvre. Il ne faut ni le guérir, ni l'outrager. »

gues¹, au contraire, la lucidité d'esprit ne se fait jour qu'à de rares intervalles². Les *Réveries* ayant été le dernier ouvrage de Rousseau, ne doit-on pas en inférer que dans les années qui ont précédé sa mort, sa santé cérébrale s'était améliorée ? La remarque ne doit pas être négligée ; elle pourra servir plus tard³ d'argument contre les partisans de plus en plus clairsemés, hâtons-nous de le dire, de la version du suicide de Rousseau.

XII

Le délire de Rousseau, observe le D^r Möbius, n'a jamais été que partiel ; ou, comme on l'a dit en d'autres termes, il y a toujours eu de la raison dans sa déraison⁴. Une autre question se pose dès lors : la folie de Jean-Jacques a-t-elle coïncidé avec l'essor de sa puissance créatrice ? « Son délire opérerait-il dans le sens de son talent ou de son génie »⁵ ?

1. Note de Sayous relative aux *Dialogues*, déposés sur l'autel de Notre-Dame.

2. V. Châtelain, p. 99 à 103.

3. Nous reprendrons la question tout au long dans nos *Morts mystérieuses*.

4. Brunetière, *loc. cit.*

5. Tel ne semble pas être l'avis de M. Jules Levallois, qui écrit :

« En ce qui touche la nature et les limites de cette singulière aliénation d'esprit, il n'y a qu'une observation à faire. Même lorsqu'elle atteignit à son maximum d'intensité, elle n'exerça aucune influence sur le talent de l'écrivain ; elle n'altéra ni ne paralysa chez le grand prosateur le coloris du style, la pureté de diction, l'harmonie, le mouvement, la construction de la phrase, la puissance du jet, la solidité de déduction et d'enchaînement, l'éminente faculté de composition. Les derniers ouvrages du philosophe, ceux justement qu'il écrivit pendant

M. Brunetière, qui pose ce point d'interrogation, voit dans la sensibilité hyperesthésiée de Rousseau le principe même de son talent et aussi la source de sa folie. C'est cette folie qui aurait donné à Rousseau cette acuité de vision, cette puissance d'analyse qui font notre étonnement. C'est cette *tendance subjective*, poussée dans les premiers écrits de Rousseau jusqu'à l'exagération, qui ferait le mérite original et la nouveauté de son œuvre.

On réplique à cela que les exagérations de la sensibilité peuvent très bien être d'accord avec la raison la plus saine, et qu'il n'est pas nécessaire de conclure que l'intelligence de Rousseau ait déliré pour enfanter des chefs-d'œuvre. « Les exagérations sentimentales, a écrit Lasègue, se concilient dans une certaine limite avec l'état sain de l'esprit; il n'y a là ni vérité, ni erreur, et les degrés extrêmes qu'on appelle *folie* touchent de près à ceux qu'on retrouve dans les organisations ordinaires ¹. »

Mais il n'est pas besoin de chercher aussi loin une explication à l'apparente contradiction qui existe entre la « folie » de Rousseau et les preuves

cette affreuse agitation intérieure, sont les meilleurs comme forme, les plus irréprochables au point de vue de la beauté littéraire. C'est à Wootton que furent commencées les *Confessions*, poursuivies et achevées à Trye-le-Château, à Monquin; c'est de son avant-dernière habitation, du pauvre petit logement de la rue de la Plâtrière, et lorsque Rousseau voyait dans le plus inoffensif passant un délateur, un ennemi, que sont datées les *Réveries du promeneur solitaire*, livre touchant et séduisant.

« Dans les *Dialogues*, ce suprême témoignage du désespoir, ce monument de déraison, le talent ne souffre aucun affaiblissement, la phrase reste ferme, sonore, lumineuse, magistrale... » (*Jean-Jacques Rousseau, ses amis et ses ennemis*, par G. Streckeisen-Moultou, avec une introduction de M. Jules Levallois et une appréciation critique de Sainte-Beuve; Introduction, p. xxv à xxvi.)

1. Lasègue, *Etudes médicales*.

de raison qui éclatent dans la plupart de ses ouvrages.

« Le délire des persécutions, observe le Dr Châtelain, est un délire partiel. Tandis que toutes les facultés sont éteintes dans la démence, ralenties et déprimées dans la mélancolie, désordonnées et affolées dans la manie, la conscience conservée et le cours régulier des conceptions dans les délires partiels permettent encore l'enchaînement logique des idées... Le malade peut, malgré l'extravagance de ses idées, avoir la notion juste du temps et des choses, des personnes et du lieu ; il peut parler et se conduire avec toutes les apparences de la raison aussi longtemps qu'on ne touche pas aux points qui font l'objet de son délire ou qu'il ne cherche pas à le dissimuler... Appliquons à Rousseau ces données et nous voyons tout de suite qu'une fois son délire déclaré, il y a en lui comme deux personnalités distinctes : l'aliéné qui divague dès qu'on touche à sa corde sensible, et l'homme d'apparence raisonnable qui va et vient dans le monde comme chacun, qui se contient vis-à-vis d'inconnus ou d'indifférents et qui traite avec un parfait bon sens les questions étrangères à ses idées fausses. Ses écrits en sont une preuve. Parle-t-il de lui-même, il divague à pleine bouche ; traite-t-il de choses indifférentes, de matières dans lesquelles sa personne n'est pas en jeu, rien ne trahit le désordre de son esprit. Ses lettres à ses amis ou à ses ennemis sont remplies de doléances ou de reproches ; celles d'affaires pures sont d'une étonnante lucidité, et il n'en est qu'une ¹ dans laquelle il cède, vis-à-vis d'un étranger, à l'obsession de ses idées acquises ². »

*
* *

Nous avons jusqu'à présent rapporté, après les aliénistes les plus autorisés, tous les symptômes

1. C'est la lettre à Linné, écrite de Paris en 1774.

2. Châtelain, *loc. cit.*

de la maladie mentale de Rousseau au délire des persécutions; mais une discussion plus serrée s'impose, et notre incompetence nous contraint malheureusement à l'écourter.

Rousseau fut-il seulement atteint de la manie des persécutés? n'entre-t-il pas d'autres éléments dans sa manie? Nous avons, au début de ce travail, parlé d'*exhibitionnisme*; nous avons, par endroit, fait quelque allusion à la *mégalo manie*, ou délire d'orgueil¹. Mais si l'orgueil fait tourner souvent la tête, il en est heureusement un fort petit nombre qui la perdent complètement. Rousseau était conscient de sa valeur et avait certes bien des droits à l'être; mais il est excessif d'ajouter qu'il s'enivra de son succès au point d'en devenir fou. Il aimait la gloire, il avait l'ambition de parvenir, toutes aspirations fort légitimes. Mais ses contemporains² eux-mêmes reconnaissent qu'il n'avait pas plus de vanité que beaucoup d'autres qui ne le valaient pas.

Avait-il davantage de la *lypé manie*? Falret a écrit: « La tristesse est la base de la mélancolie dépressive; la crainte, celle de la mélancolie anxieuse, et la défiance, celle du délire des persécutions. » La mélancolie dépressive ne saurait être invoquée à propos d'un homme qui, peu de temps avant sa mort, écrivait les admirables *Réveries du promeneur solitaire*.

On trouverait difficilement à mettre en cause cette *aboulie* ou anéantissement de la volonté, qui accompagne la mélancolie dépressive.

Serait-ce de la mélancolie anxieuse? Mais les malades de ce genre s'accusent eux-mêmes, au lieu

1. V. Morin, *op. cit.*, p. 531 à 536; A. Chuquet, *J.-J. Rousseau*, 1893, p. 197 et seq.

2. « A l'égard de l'orgueil, dit Corancez, je n'en ai pas remarqué un seul trait dans le cours de douze années. » V. à l'*Appendice* la note L.

d'accuser les autres, comme Rousseau avait coutume de le faire.

Resterait, par exclusion, le délire des persécutions. « Or (dit M. Henry Joly¹, à qui nous devons l'argumentation dont nous n'avons donné que les traits essentiels), quel est le caractère du *délire des persécutions*? des inquiétudes qui reposent sur des faits d'ordre tout à fait secondaire. » Rousseau se plaignait bien de petites tracasseries, mais il se plaignait surtout de ce qui touchait à son honneur, à sa réputation d'écrivain. Il sent bien que la persécution est inspirée par des motifs politiques ou par des jalousies littéraires, mais il n'a pas pris texte de ses infirmités physiques pour accuser qui que ce soit. Et cependant le délirant persécuté, éprouvant « des symptômes physiques impossibles à décrire et qu'il ne peut pas expliquer, les rapporte à une persécution qu'il ne comprend pas. »

Pour le même philosophe, c'est l'imagination de Jean-Jacques qui lui joue tous ces mauvais tours. « Le mystère m'inquiète toujours, a dit Rousseau; mon penchant naturel est d'avoir peur des ténèbres... Voilà mon imagination qu'allumait ce long silence occupée à me tracer des fantômes. » Ceci expliquerait à merveille, d'après Joly, ses déliances et quelques-unes de ses injustices. On agit devant lui, on lui parle, il poursuit la réflexion commencée. Après un moment de silence, il revient, à part lui, sur l'attitude et les paroles de ceux auxquels il a eu affaire. Son imagination grandit l'importance de leurs actes ou de leurs propos: d'où naissent des soupçons tardifs, en apparence incompréhensibles. Chez Rousseau, il y a en plus un mélange d'orgueil et de timidité, qui lui fait redouter « la tyrannie vraie ou feinte ».

1. V. *Revue philosophique*, 1890.

« Tout cela est passionné, tout cela est exagéré par une imagination que la souffrance et la solitude assombrissent ; mais rien de tout cela n'est hallucinatoire, et surtout rien de tout cela n'a éclaté subitement à un moment donné de sa carrière ¹. »

C'est une opinion, et nous en laissons toute la responsabilité à qui l'a émise. Nous nous rapprocherions davantage sur un terrain où les pas sont mieux assurés : M. Joly, et sur ce point nous nous rallions pleinement à ses conclusions, fait de Rousseau un *neurasthénique*, et ainsi s'expliqueraient, suivant lui, bien des sautes d'humeur, des singularités de caractère, et nous pourrions ajouter cette *agénésie* singulière, dont nous avons longuement parlé. On retrouverait aisément, en effet, dans le tableau clinique qui a été dressé de la neurasthénie par les divers auteurs qui ont étudié cette affection, beaucoup des symptômes accusés par Jean-Jacques ². Encore ne faudrait-il pas s'en tenir à une explication dont la simplicité n'exclut pas l'insuffisance.

Au vrai, la maladie de Rousseau est des plus complexes : ce trait final, pris entre beaucoup d'autres, témoignera de la difficulté du problème.

Quand Rousseau a terminé ses *Dialogues*, il cherche un moyen de faire arriver son travail en mains sûres. Ne pouvant plus se confier à un seul homme qui ne le trahit, il prend la résolution de s'en remettre à la Providence. Il imagine alors de faire une copie au net de son écrit et de le déposer sur l'autel de l'église Notre-Dame, sans être aperçu, avec cette invocation à la Providence :

1. *Revue philosophique*, loc. cit.

2. V. notamment l'ouvrage du Dr Levillain, *La Neurasthénie* ; Paris, Maloine, 1891.

« Protecteur des opprimés, Dieu de justice et de vérité, reçois ce dépôt que remet sur ton autel et confie à ta providence un étranger infortuné, seul, sans appui, sans défenseur sur la terre, outragé, indigné, diffamé, trahi de toute une génération, chargé depuis quinze ans, à l'envi, de tourments pires que la mort et d'iniquités inouïes jusqu'ici parmi les humains, sans avoir pu jamais en apprendre la cause. »

Ayant bien étudié les lieux, et muni de son manuscrit, il entre un samedi dans l'église par une porte latérale; mais une grille qu'il n'avait jamais vue est entre lui et l'autel; il sort éperdu, indigné de voir concourir le ciel même à l'œuvre d'iniquité des hommes.

Il est alors, conte-t-il, saisi d'un vertige « comme un homme qui tombe en apoplexie. »

Est-ce un vertige neurasthénique? est-ce un accès de congestion cérébrale à forme maniaque, ou même — ce qui paraît bien improbable — de l'épilepsie? On peut émettre au moins les deux premières hypothèses avec la même somme de vraisemblance. Cependant ces vertiges s'étant renouvelés, et Rousseau étant, à l'époque, d'un âge assez avancé, nous pencherions plutôt vers l'hypothèse d'une congestion.

« Les yeux étincelants, le feu du visage, le tremblement des membres, les suffocantes palpitations, » dont il parle dans sa *Huitième promenade*, semblent être plutôt l'effet de l'*ictus apoplectiforme*.

Mais il serait aussi téméraire d'émettre une affirmation sur ce point que de vouloir faire du génie de Rousseau la résultante de son état mental. Qu'il y ait entre eux une relation, nous avons tenté de l'établir; nous n'osons pas dire que nous y ayons réussi. Mais qu'on ne nous fasse pas dire que génie et folie sont les deux termes d'une

même équation et que le génie, selon une définition restée célèbre, n'est qu'une *névrose*.

Névrose, si l'on veut, mais d'une essence supérieure et tout à fait différente de celle qui caractérise la démence des fous ou la débilité mentale des sots¹.

1. Rousseau pouvait-il guérir? C'est une des faces du problème que nous désirerions voir aborder par un de nos confrères qui se sont fait une spécialité de la psychothérapie, notre ami Maurice de Fleury, par exemple.

Le Dr Morin, dans le livre si nourri auquel nous avons fait maints emprunts, a écrit à ce sujet quelques considérations qui ne sont pas toutes dénuées de valeur. (V. Morin, *op. cit.*, p. 409 à 413.)

APPENDICE



A

Le « Masochisme » de J.-J. Rousseau.

(EXTRAIT DE *Psychopathia sexualis*, par M. Krafft-Ebing,
traduit par Emile Laurent.)

Par *masochisme* ¹, j'entends cette perversion particulière de la *vita sexualis* psychique qui consiste dans le fait que l'individu est, dans ses sentiments et dans ses pensées sexuels, obsédé par l'idée d'être soumis absolument et sans condition à une personne de l'autre sexe, d'être traité par elle d'une manière hautaine, au point de subir même des humiliations et des tortures. Cette idée s'accompagne d'une sensation de volupté; celui qui en est atteint se plaît aux fantaisies de l'imagination qui lui dépeint des situations et des scènes de ce genre; il cherche souvent à réaliser ces images et, par cette perversion de son penchant sexuel, il devient fréquemment plus ou moins insensible aux charmes normaux de l'autre sexe, incapable d'une *vita sexualis* normale, psychologiquement impuissant. Cette impuissance psychique n'a nullement pour base l'*horror sexus alterius*; elle est fondée sur ce fait que la satisfaction du penchant pervers peut, comme dans les cas normaux, venir de la femme, mais non du coït.

Un fait intéressant et digne d'être noté, c'est qu'un des hommes les plus célèbres de tous les temps ait été atteint de cette perversion et en ait parlé dans son

1. V. Féré, *Pathologie des émotions*, p. 445. (A. C.)

autobiographie, bien qu'avec une interprétation quelque peu erronée.

Il ressort des *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau que ce grand homme était atteint de masochisme...

Rousseau raconte *in extenso* combien, avec ses grands besoins sexuels, il a souffert de cette sensualité étrange et évidemment éveillée par les coups de fouet, languissant de désirs et hors d'état de pouvoir les manifester. Ce serait cependant une erreur de croire que Rousseau ne tenait qu'à la flagellation seule. Celle-ci n'éveillait en lui qu'une sphère d'idées appartenant au domaine du masochisme. C'est là que se trouve en tout cas le noyau psychologique de son intéressante auto-observation. L'essentiel chez Rousseau, c'était l'idée d'être soumis à la femme. Cela ressort de ses *Confessions* où il déclare expressément :

« Etre aux genoux d'une maîtresse impérieuse, obéir à ses ordres, avoir des pardons à lui demander, étaient pour moi de très douces jouissances. »

Ce passage prouve donc que la conscience de la soumission et de l'humiliation devant la femme était pour lui la principale chose.

Il est vrai que Rousseau lui-même était dans l'erreur en supposant que ce penchant à s'humilier devant la femme n'avait pris naissance que par la représentation de la flagellation qui avait donné lieu à une association d'idées.

« N'osant jamais déclarer mon goût, je l'amusais du moins par des rapports qui m'en conservaient l'idée. »

Pour pouvoir saisir complètement le cas de Rousseau et découvrir l'erreur dans laquelle il a dû tomber fatalement lui-même en analysant son état d'âme, il faut comparer son cas avec les nombreux cas établis de *masochisme*, parmi lesquels il y en a tant qui n'ont

rien à faire avec la flagellation et qui par conséquent nous montrent clairement le caractère originel et purement psychique de l'instinct d'humiliation.

C'est avec raison que Binet (*Revue anthropologique*, XXIV, p. 256), qui a analysé à fond le cas de Rousseau, attire l'attention sur la signification masochiste de ce cas en disant :

« Ce qu'aime Rousseau dans les femmes, ce n'est pas seulement le sourcil froncé, la main levée, le regard sévère, l'attitude impérieuse ; c'est aussi l'état émotionnel dont ces faits sont la traduction extérieure ; il aime la femme fière, dédaigneuse, l'écrasant à ses pieds du poids de sa royale colère. »

L'explication de ce fait énigmatique de psychologie a été résolue par Binet, par l'hypothèse qu'il s'agissait de *fétichisme*, à cette différence près que l'objectif du fétichisme, l'objet d'attrait individuel (le fétiche), ne doit pas toujours être une chose matérielle comme la main, le pied, mais qu'il peut être aussi une qualité intellectuelle. Il appelle ce genre d'enthousiasme « amour spiritualiste », en opposition avec l'« amour plastique », comme cela a lieu dans le fétichisme ordinaire.

Ces remarques sont intéressantes, mais elles ne font que donner un mot pour désigner un fait ; elles n'en fournissent aucune explication. Est-il possible de trouver une explication de ce phénomène ? C'est une question qui nous occupera plus loin...

Quelques pages plus loin, le même auteur reproduit l'observation d'un cas qui présente de grandes analogies avec celui de Rousseau :

« *Observation 72.* — M^{lle} V. X..., trente-cinq ans, née d'une famille très chargée, se trouve depuis quelques années dans la phase initiale d'une *paranoïa persecutoria*. Cette maladie a pour cause une *neurasthenia cerebrospinalis* dont le point de départ doit être cherché dans une surex-

citation sexuelle. Depuis l'âge de vingt-quatre ans, la malade était adonnée à l'onanisme. A la suite d'un espoir matrimonial déçu et d'une violente excitation sensuelle, elle en est venue à la masturbation et à l'onanisme psychique. Il n'y eut jamais chez elle d'affection pour des personnes de son propre sexe.

« Voici les dépositions de la malade : A l'âge de six à huit ans, l'envie m'a prise d'être fouettée. Comme je n'ai jamais été battue et que je n'ai jamais assisté à la flagellation d'autrui, je ne peux pas m'expliquer comment ce désir étrange a pu se produire chez moi. Je ne peux que m'imaginer qu'il est congénital. J'éprouvais un véritable sentiment de délice à ces idées de flagellation, et dans mon imagination, je me représentais combien ce serait bon d'être fouettée par une amie. Jamais la fantaisie ne m'est venue de me laisser fouetter par un homme. Je jouissais à l'idée seule, et n'ai jamais essayé de mettre à exécution mes fantaisies. A partir de l'âge de dix ans, j'ai perdu ces idées. Ce n'est qu'à l'âge de trente-quatre ans, lorsque j'eus lu les *Confessions* de Rousseau, que je compris ce que signifiait cette envie d'être flagellée, et qu'il s'agissait chez moi des mêmes idées morbides que chez Rousseau. Jamais, depuis l'âge de dix ans, je n'ai eu de pareilles tendances.

« Ce cas doit évidemment, par son caractère primitif ainsi que par l'évocation de Rousseau, être classé comme cas de masochisme. »

B

La maladie de Jean-Jacques Rousseau

Par le Professeur LALLEMAND (de Montpellier) ¹.

... Les dernières observations que je viens de rapporter ont fait revivre dans ma mémoire beaucoup

(1) Extrait des « *Pertes Séminalles* », T. 2, par Lallemand; p. 265 à 292.

Nous avons reproduit cette étude, si longue soit-elle, à cause de la notoriété de son auteur, de l'originalité de ses conceptions, et de la rareté de l'ouvrage qui les contient.

de traits singuliers, bizarres, dont j'avais été frappé dans ma jeunesse, en dévorant les ouvrages du citoyen de Genève ; elles m'ont aussi rappelé les discussions acharnées, interminables, soutenues par ses partisans et ses détracteurs, touchant son caractère, ses actions et ses opinions. J'ai voulu relire, dans un but tout nouveau, ces écrits entraînants, et j'ai bientôt acquis la certitude que je ne m'étais pas trompé sur la véritable cause des promenades solitaires de Rousseau, de sa vie ambulante, de sa misanthropie sauvage, et de ses étranges paradoxes contre la civilisation. Il m'a suffi, pour cela, d'ouvrir ses *Confessions*. J'y ai trouvé l'histoire détaillée, complète de sa maladie, quoiqu'il n'en ait pas eu la moindre idée, comme cela m'était arrivé dans une foule de mémoires à consulter, dont j'ai rapporté des extraits. Au reste, on va en juger.

En débutant, Rousseau nous apprend qu'il était né *infirmes et malade*.

« On espérait peu, dit-il, de me conserver. J'apportai les germes d'une incommodité que les ans ont renforcée. »

Dans la seconde partie (livre VIII, page 143), il s'explique plus clairement :

« Un *vice de conformation dans la vessie* me fit éprouver, durant mes premières années, une *rétention d'urine presque continuelle*; et ma tante Suzon, qui prit soin de moi, eut des peines incroyables à me conserver. Elle en vint à bout cependant ; ma robuste constitution prit enfin le dessus, et ma santé s'affermiit tellement, durant ma jeunesse, qu'excepté la maladie de langueur dont j'ai raconté l'histoire, et de *fréquents besoins d'uriner* que le moindre *échauffement* me rendit *toujours* incommodés, je parvins, etc. »

Un peu plus loin, il ajoute :

« A mon arrivée à Venise, la fatigue du voyage et les terribles chaleurs que j'avais souffertes, me donnèrent une *ardeur d'urine* et des *maux de reins*, que je gardai jusqu'à l'entrée de l'hiver...

« Ce ne fut qu'après la détention de Diderot, que l'*échauffement* contracté dans mes courses de Vincennes, durant les terribles chaleurs qu'il faisait alors, me donna une violente *néphrétique*, depuis laquelle je n'ai jamais recouvré ma première santé. »

A la page suivante (144), il parle d'autres accidents de même nature, qu'il éprouva vers l'âge de 40 ans.

« Au moment dont je parle, m'étant peut-être un peu fatigué au maussade travail de cette maudite caisse, je retombai plus qu'auparavant et je demurai dans mon lit cinq ou six semaines dans le plus triste état qu'on puisse imaginer. M^{me} Dupin m'envoya le célèbre Morand, qui, malgré son habileté et la délicatesse de sa main, me fit souffrir des maux incroyables, et ne put jamais venir à bout de me sonder. Il me conseilla de recourir à Daran, dont les bougies plus flexibles parvinrent en effet à s'insinuer : mais, en rendant compte à M^{me} Dupin de mon état, Morand lui déclara que dans six mois je ne serais pas en vie. »

Cet accident décida Rousseau à refuser la place lucrative qui lui était offerte, *afin de soigner sa santé en toute liberté dans la retraite.*

Après le brillant succès du *Devin du village*, le roi fit dire à l'auteur qu'il désirait le voir le lendemain sur les onze heures. M de Cury, chargé de ce message, lui fit entendre qu'il s'agissait d'une pension. Cette nouvelle le jeta dans une grande perplexité.

« Ma première idée, dit-il, se porta sur un *fréquent besoin de sortir*, qui m'avait fait beaucoup souffrir le soir même au spectacle, et qui pouvait me tourmenter le lendemain, quand je serais dans la galerie ou dans les

appartements du roi, parmi tous ces grands, attendant le passage de Sa Majesté.

« Cette infirmité était la principale cause qui me tenait écarté des cercles, et qui m'empêchait d'aller m'enfermer chez des femmes. L'idée seule de l'état où ce besoin pouvait me mettre, était capable de me le donner au point de m'en trouver mal, à moins d'un esclandre auquel j'aurais préféré la mort, etc. » (Page 174.)

On sait que Rousseau finit par ne pas se rendre à cette invitation. Ce passage, en expliquant d'une manière bien simple sa détermination, montre aussi clairement de quelle infirmité il était attaqué, et quelle influence elle a exercée sur la plupart des actions de sa vie. Plus loin, il parle encore souvent des fréquentes attaques de son mal. (Livre IX, page 253, 269 ; livre X, page 360.)

A 50 ans, souffrant davantage, il se fit de nouveau sonder.

« Au premier examen, dit-il (page 501), le frère Côme crut trouver une grosse pierre, et me le dit ; au second, il ne la trouva plus.

« Après avoir recommencé une seconde et une troisième fois, avec un soin et une exactitude qui me firent trouver le temps fort long, il déclara qu'il n'y avait point de pierre, mais que *la prostate était squirrheuse et d'une grosseur sur-naturelle...* C'est ainsi qu'après avoir été traité successivement pendant tant d'années, pour des maux que je n'avais pas, je finis par savoir que la maladie était incurable, etc. »

Un peu plus tard, il prit l'habit d'Arménien.

« Ce n'était pas, dit-il (livre XII, page 21), une idée nouvelle: elle m'était venue diverses fois dans le cours de ma vie, et elle me revint souvent à Montmorency, où le fréquent usage des sondes, me condamnant à rester souvent dans ma chambre, me fit mieux sentir tous les avantages de l'habit long, etc. »

Rousseau étant mort à 66 ans, presque subitement, l'ouverture du corps fut faite avec un grand soin ; mais on ne trouva aucune altération appréciable du côté des voies urinaires, et les médecins terminèrent leur rapport en émettant l'opinion, que

« Les douleurs dans la région de la vessie, et les difficultés d'uriner que M. Rousseau avait éprouvées en divers temps, *surtout dans la première moitié de sa vie*, venaient d'un état *spasmodique* des parties voisines du col de la vessie, ou du col même... »

Puisqu'on n'a rien trouvé dans ces recherches, dirigées spécialement vers cet objet, il faut bien admettre, en effet, qu'il n'existait dans ces parties qu'un état nerveux particulier, une susceptibilité extraordinaire ; et cette disposition était congéniale, car elle s'est manifestée immédiatement après la naissance. Voilà donc Rousseau dans les mêmes conditions, sous le rapport des organes urinaires, que beaucoup de malades dont il vient d'être question ; voyons maintenant ce qui s'est passé du côté des organes génitaux, dont les liaisons avec les premiers sont si intimes.

« J'avais senti le progrès des ans, dit-il (livre III, page 471) ; mon tempérament inquiet s'était enfin déclaré, et sa première éruption, *très involontaire*, m'avait donné sur ma santé des alarmes qui peignent mieux que toute autre chose l'innocence dans laquelle j'avais vécu jusques alors. Bientôt rassuré, j'appris ce *dangereux supplément* qui trompe la nature, et sauve les jeunes gens de beaucoup de désordres, aux *dépens de leur santé*, et de leur *vigueur* et quelquefois de leur *vie*. Ce vice, que la *honte* et la *timidité* trouvent si commode, a de plus un grand attrait pour les *imaginations vives* ; c'est de disposer, pour ainsi dire, à leur gré, de tout le sexe, et de faire servir à leurs plaisirs la beauté qui les tente sans avoir besoin d'obtenir son aveu. Séduit par ce funeste avantage, je *travaillai à détruire* la

bonne constitution qu'avait rétablie en moi la nature, et à qui j'avais donné le temps de se bien former. »

Ainsi, la puberté s'annonce par des *pollutions nocturnes, sans aucune provocation préalable*; bientôt elles sont suivies des plus graves *abus*.

Rousseau en indique parfaitement les funestes conséquences; mais il semble se complaire à les envelopper des formes oratoires les plus euphoniques, des images les plus séduisantes. Il revient dans plusieurs endroits sur ce triste sujet (voy. entre autres, livre IV, page 264; livre VII, page 63); mais, nulle part, il n'en parle avec la foudroyante éloquence que son indignation lui inspire habituellement pour flétrir des vices moins honteux.

A 32 ans, lorsqu'il était secrétaire d'ambassade à Venise, il n'y avait pas encore renoncé.

On conçoit l'impression que ces manœuvres ont dû produire sur des organes éminemment irritables, dont les contractions spasmodiques se sont annoncées dès l'enfance par de graves rétentions d'urine; dès la puberté par des évacuations spontanées.

De 20 à 23 ans, Rousseau conçoit de nombreuses passions, entame une foule d'aventures sans leur donner suite; il reconduit à Fribourg la petite Merceret, suivante de M^{me} de Warens, couche dans la même chambre pendant toute la route, en reçoit des agaceries sans en profiter (page 288). Il termine aussi gauchement plusieurs autres intrigues. Enfin, M^{me} de Warens dont il était épris et avec laquelle il vivait dans la plus grande intimité depuis plusieurs années, se détermine, *pour le soustraire aux dangers de son âge*, à lui accorder ses faveurs, et l'en prévient huit jours à l'avance.

« On croira, dit-il (p. 312), que ces huit jours me durèrent huit siècles : tout au contraire, j'aurais voulu qu'ils les

eussent duré en effet. Je ne sais comment décrire l'état où je me trouvai, plein d'un certain effroi mêlé d'impatience, redoutant ce que je désirais, jusqu'à chercher quelquefois tout de bon dans ma tête *quelque honnête moyen d'éviter d'être heureux.....* Naturellement ce que j'avais à craindre dans l'attente de la possession d'une personne si chérie était de l'anticiper, et de ne pouvoir assez gouverner mes désirs et mon imagination pour rester maître de moi-même. On verra que, *dans un âge avancé, la seule idée de quelques légères faveurs qui m'attendaient près de la personne aimée, animait mon sang à tel point qu'il m'était impossible de faire impunément le court trajet qui me séparait d'elle.* Comment, par quel prodige, dans la fleur de ma jeunesse, eus-je si peu d'empressement pour la première jouissance ? Comment pus-je en voir approcher l'heure avec plus de peine que de plaisir ? Comment, au lieu des délices qui devaient m'enivrer, sentis-je de la *répugnance* et des *craintes* ?

« Il n'y a point à douter que si j'avais pu me dérober à mon bonheur avec bienséance, je ne l'eusse fait de tout mon cœur... (page 314). Ce jour, plutôt redouté qu'attendu, vint enfin. Je me vis pour la première fois dans les bras d'une femme et d'une femme que j'adorais. Fus-je heureux ? *Non*, je goûtai le plaisir. Je ne sais quelle invincible tristesse en empoisonnait le charme. » (Page 316.)

Peu de temps après cette singulière initiation, la santé de Rousseau s'altéra successivement. La manière dont il s'exprime à cet égard (livre V, page 352) est très remarquable ; on y trouve les principaux traits déjà signalés par Hippocrate, comme caractéristiques de la consommation dorsale.

« Je ne sais d'où vient qu'étant bien conformé par le coffre et ne faisant d'excès d'aucune espèce, je *déclinais à vue d'œil* ; j'ai une assez bonne carrure, la poitrine large, mes poumons doivent y jouer à l'aise ; cependant j'avais la *courte haleine*, je me sentais *oppressé*, je *soupirais involontairement*, j'avais des *palpitations*, je crachai du sang,

la fièvre lente survint, et *je n'en ai jamais été quitte*. Comment peut-on tomber dans cet état à la fleur de l'âge, sans avoir aucun viscère vicié, sans avoir rien fait pour détruire sa santé ?

« Cependant l'air de la campagne ne me rendit pas ma première santé. J'étais languissant ; je le devins davantage. Je ne pus supporter le lait ; *il fallut le quitter*.

« ... Je me mis à l'eau et si peu discrètement qu'elle faillit me guérir, non de mes maux, mais de la vie.... Je quittai *tout à fait le vin* à mes repas... Bref, je fis si bien, qu'en moins de deux mois *je me détruisis totalement l'estomac*, que j'avais eu très bon jusque-là. *Ne digérant plus*, je compris qu'il ne fallait plus espérer de guérir.

« Dans ce même temps, il m'arriva un accident aussi singulier par ses suites que par lui-même, qui ne finiront qu'avec moi. (P. 366.)

« Un matin, que je n'étais pas plus mal qu'à l'ordinaire, en dressant une petite table sur son pied, je sentis dans tout mon corps une *révolution subite et presque inconcevable*. Je ne saurais mieux la comparer qu'à une espèce de *tempête* qui s'éleva dans mon sang et gagna dans l'instant tous mes membres. Mes artères se mirent à battre d'une si grande force, que non seulement je sentais leur battement, mais je l'entendais même, et surtout celui des carotides. Un grand *bruit d'oreilles* se joignit à cela ; et ce bruit était triple ou plutôt quadruple, savoir un bourdonnement grave et sourd, un murmure plus clair comme d'une eau courante, un sifflement très aigu, et le battement que je viens de dire, et dont je pouvais aisément compter les coups.... Ce bruit interne était si grand qu'il m'ôta la finesse d'ouïe que j'avais auparavant, et me rendit non tout à fait sourd, mais dur d'oreille, comme je le suis *depuis ce temps-là...*

« Au bout de quelques semaines, voyant que je n'étais ni mieux, ni pis, je quittai le lit et repris ma vie ordinaire avec mon battement d'artères et mes bourdonnements, qui, depuis ce temps-là, c'est-à-dire depuis trente ans, ne m'ont pas quitté une minute.

« J'avais été jusqu'alors grand dormeur. La *totale privation du sommeil* qui se joignit à tous ces symptômes, et *qui les a constamment accompagnés jusqu'ici*, acheva de me

persuader qu'il me restait peu de temps à vivre. » (P. 368.)

« ... Rien ne me procurait un soulagement réel ; mais, n'ayant pas de douleurs vives, je m'accoutumais à languir, à ne pas dormir, à penser au lieu d'agir, et enfin à regarder le dépérissement successif et lent de ma machine comme un progrès inévitable que la mort seule pouvait arrêter. » (P. 375.)

« ... Quand j'avais donné six coups de bêche, j'étais hors d'haleine, la sueur me ruisselait, je n'en pouvais plus.

« Quand j'étais baissé, mes battements redoublaient, et le sang me montait à la tête avec tant de force qu'il fallait bien vite me redresser. » (P. 377.)

« Il faut que je ne sois pas né pour l'étude, car *une longue application me fatigue*, à tel point qu'il m'est impossible de m'occuper une *demi-heure de suite avec force* du même sujet, et surtout en *suivant les idées d'autrui*...

« Si je m'obstine, je *m'épuise inutilement, les éblouissements me prennent, je ne vois plus rien*. (P. 379.)

« La *peur de l'enfer* m'agitait encore souvent... Toujours craintif, et flottant dans cette cruelle incertitude, j'avais recours, pour en sortir, aux expédients les plus risibles, et pour lesquels je ferais volontiers enfermer un homme si je le voyais en faire autant. Un jour, rêvant à ce sujet, je m'exerçais machinalement à lancer des pierres contre des troncs d'arbre, et cela avec mon adresse ordinaire, c'est-à-dire sans presque en toucher aucun. Tout au milieu de ce bel exercice, je m'avisai de m'en faire une espèce de pronostic pour calmer mon inquiétude. Je me dis : « Je m'en vais jeter cette pierre contre l'arbre qui est vis-à-vis de moi ; si je le touche, signe de salut ; si je le manque, signe de damnation. Tout en disant ainsi, je jette ma pierre d'une main *tremblante* et avec un *horrible battement de cœur*, mais si heureusement, qu'elle va frapper au beau milieu de l'arbre ; ce qui véritablement n'était pas difficile, car j'avais eu soin de le choisir fort gros et fort près. Depuis lors je n'ai pas douté de mon salut. (P. 392.)

« Cependant ma santé ne se rétablissait point ; je dépérisais au contraire à vue d'œil ; j'étais pâle comme un mort et maigre comme un squelette ; mes battements d'artères étaient terribles, mes palpitations plus fréquentes ;

j'étais continuellement oppressé, et ma faiblesse enfin devint telle que j'*avais peine à me mouvoir*; je ne pouvais *presser le pas sans étouffer*, je ne pouvais *me baisser* sans avoir des vertiges, je ne pouvais soulever le plus léger fardeau ; j'étais réduit à *l'inaction la plus tourmentante* pour un homme aussi remuant que moi. Il est certain qu'il se mêlait à cela beaucoup de vapeurs. Les *vapeurs* sont les maladies des gens *heureux*, c'était la mienne : *les pleurs que je versais souvent sans raison de pleurer, les frayeurs vives au bruit d'une feuille ou d'un oiseau, l'inégaleté d'humeur dans le calme de la plus douce joie*, tout cela marquait cet ennui du bien-être qui fait pour ainsi dire *extravaguer la sensibilité*... Quand j'aurais pu jouir délicieusement de la vie, ma machine *en décadence* m'en empêchait, *sans qu'on pût dire où la cause du mal avait son vrai siège*. » (P. 399.)

« Pour m'achever, ayant fait entrer un peu de *physiologie* dans mes lectures, je m'étais mis à étudier l'*anatomie*; et passant en revue la multitude et le jeu des pièces qui composaient ma machine, je m'attendais à sentir détraquer tout cela vingt fois le jour : loin d'être étonné de me trouver mourant, je l'étais que je pusse encore vivre, et je ne lisais pas la description d'une maladie que je ne crusse être la mienne... A force de chercher, de réfléchir, de comparer, j'allais m'imaginer que la base de ma maladie était un polype du cœur...

«... Je tendis tous les ressorts de mon esprit pour chercher comment on pouvait guérir d'un polype au cœur, résolu d'entreprendre cette merveilleuse cure. Dans un voyage qu'Anet avait fait à Montpellier..., on lui avait dit que M. Fizes avait guéri pareil polype. Maman s'en souvint et m'en parla. Il n'en fallut pas davantage pour m'inspirer le désir d'aller consulter M. Fizes. L'espoir de guérir me fit retrouver du courage et des forces pour entreprendre ce voyage. » (P. 400.)

En lisant les détails de cette maladie de langueur si extraordinaire, dont Rousseau cherche vainement à se rendre compte, il est impossible de ne pas reconnaître les symptômes généraux qui accompagnent presque

toujours les pollutions diurnes ; et rien n'est plus facile que de se rendre compte de leur apparition, quand on se rappelle l'affection congéniale des organes urinaires, l'apparition spontanée des pollutions nocturnes dès le début de la puberté, la funeste habitude contractée bientôt après, les singulières inquiétudes qui précédèrent les premiers rapports sexuels, le peu de plaisir qu'ils lui procurèrent et la promptitude avec laquelle la santé se dérangerait dès que cette liaison fut établie. Rousseau prétend, à la vérité, que M^{me} de Warens était très froide : il nous apprend même qu'elle avait un autre amant. Mais en fait d'excès, tout est relatif, et la suite de ses *Confessions* prouve assez que, sous ce rapport, il n'avait pas été favorisé de la *bienfaisante nature*.

Tous les médecins de Montpellier le traitèrent de *malade imaginaire*, comme cela se voit encore tous les jours en pareil cas : mais il sentait bien, lui, qu'il ne pouvait pas les croire sur parole, et il avait raison de s'en moquer, en disant :

« Ces messieurs ne connaissaient rien à mon mal ; donc je n'étais pas malade : car comment supposer que des docteurs ne sussent pas tout ?... » (Page 418.)

Si nous suivons Rousseau dans ses autres aventures amoureuses, nous le verrons toujours sous le même point de vue. Dans sa courte intrigue avec M^{me} de Larnage (livre VI, page 402 et suiv.), ce fut elle qui fit tous les frais ; encore, toutes ses démarches et ses agaceries eussent été perdues, si elle n'avait pris le parti de brusquer le dénouement. Elle *usa sobrement de sa victoire*, dit Rousseau, et quatre ou cinq jours après il fallut se séparer. Cependant il ajoute aussitôt (p. 411) :

« J'avoue qu'il était temps... Malgré toute la *discretion de la dame*, il ne me restait guère que la *bonne volonté*. Nous

donnâmes le change à nos regrets par des projets pour notre réunion... »

Cependant, au moment de les mettre à exécution, il lui vint des *scrupules*, et il *brûla l'étape* pour se rendre près de M^{me} de Warens, dont il croyait être impatiemment attendu. En arrivant, il trouva la place prise par un garçon perruquier, stupide, mais robuste et actif. M^{me} de Warens l'instruisit de tout sans détour, lui offrant de partager : *trouvant, quant à elle, la chose toute simple*, lui reprochant *sa négligence dans la maison et ses fréquentes absences*. (P. 426.)

Sa mésaventure à Venise avec cette Zulietta dont il fait le portrait le plus séduisant et dont il a gardé le souvenir jusque dans ses derniers jours, est encore plus caractéristique (livre VII, p. 72).

« A peine eus-je connu, dans les premières familiarités, le prix de ses charmes et de ses caresses, que de *peur d'en perdre le fruit d'avance*, je voulus me hâter de le cueillir. Tout à coup, au lieu des flammes qui me dévoraient, je sens un froid mortel couler dans mes veines : les jambes me flageolent, et prêt à me trouver mal, je m'assieds, et je pleure comme un enfant. »

Malgré les explications que Rousseau se plaît à donner de cette catastrophe, on comprend pourquoi il s'écrie dans sa douleur : « Non, la nature ne m'a pas fait pour jouir » ; pourquoi Zulietta, femme experte s'il en fut, lui dit d'un ton froid et dédaigneux : *Zanetto, lascia le donne, et studia la matematica*. (P. 74.)

Après avoir brûlé pour beaucoup de femmes d'une ardeur subite, mais discrète et sans conséquence, après avoir eu Thérèse, à peu près comme M^{me} de Warens et M^{me} de Larnage, sans désir, sans amour et presque sans plaisir (livre IX, p. 220), Rousseau ne trouvant pas le bonheur dans la possession, le chercha

longtemps dans ses souvenirs, ou dans la création de beautés imaginaires, qu'il douait de toutes les perfections et qu'il préférait aux réalités. « J'ai souvent regretté, dit-il (liv. IX, p. 254), qu'il n'existât pas de Driades ; c'eût infailliblement été parmi elles que j'aurais fixé mon attachement. »

C'est dans cette disposition d'esprit qu'il connut M^{me} d'Houdetot et qu'il conçut pour elle cette malheureuse passion qui occupe une si grande place dans l'histoire de ses chagrins. Je n'essaierai pas d'en donner une idée ; il serait, d'ailleurs, trop long d'en rappeler les principales circonstances ; mais ceux qui les liront dans les *Confessions* pourront facilement s'apercevoir que l'imagination de l'auteur en faisait tous les frais. M^{me} d'Houdetot aimait Saint-Lambert dont Rousseau était l'ami ; ils en parlaient ensemble et ils étaient heureux.

« Tendres confidences l'un de l'autre, dit-il (liv. IX, p. 282), nos sentiments avaient tant de rapport, qu'il était impossible qu'ils ne se mêlassent pas en quelque chose ; et toutefois, au milieu de cette dangereuse ivresse, jamais elle ne s'est oubliée un moment ; et moi du reste, je jure que si, quelquefois égaré par mes sens, j'ai tenté de la rendre infidèle, *jamais je ne l'ai véritablement désiré*. La véhémence de ma passion la contenait par elle-même. *Le devoir des privations* avait exalté mon âme. L'éclat de toutes les vertus ornait à mes yeux l'idole de mon cœur : en souiller la divine image, eût été l'anéantir. J'aurais pu commettre le crime ; mais avilir ma Sophie ! Ah ! cela se pourrait-il jamais ? Non, non, je le *lui ai cent fois dit à elle-même, eussé-je été le maître de me satisfaire, sa propre volonté l'eût-elle mise à ma discrétion, hors quelques courts moments de délire, j'aurais refusé d'être heureux à ce prix... Je l'aimais trop pour vouloir la posséder.*

« ... Je rêvais en marchant à celle que j'allais voir, à l'accueil caressant qu'elle me ferait, au baiser qui m'attendait à mon arrivée.

« Ce seul baiser, ce baiser *funeste*, avant même de le re-

cevoir, m'embrasait le sang à tel point, que ma tête se troublait ; un éblouissement m'aveuglait, mes genoux tremblants ne pouvaient me soutenir ; j'étais forcé de *m'arrêter, de m'asseoir* ; toute ma machine était dans un *désordre inconcevable* : j'étais prêt à *m'évanouir*.

« Instruit du *danger*, je tâchais, en partant, de me distraire et de penser à autre chose. Je n'avais pas fait vingt pas que les mêmes souvenirs et *tous les accidens qui en étaient la suite* revenaient m'assaillir sans qu'il me fût possible de m'en délivrer ; et de quelque façon que je m'y sois pu prendre, je ne crois pas qu'il me soit *jamais* arrivé de faire *seul* ce trajet *impunément*. J'arrivais à Eaubonne, *faible, épuisé, me soutenant à peine*. (P. 284.)

« ... Cet état, et surtout sa durée, pendant trois mois *d'irritation continuelle* et de privation, me jeta dans un épuisement dont je n'ai pu me tirer de plusieurs années, et finit par me donner une *descente* que j'emporterai ou qui m'emportera au tombeau. Telle a été la seule jouissance amoureuse de l'homme du tempérament le plus *combustible*, mais le plus timide en même temps, que la nature ait jamais produit. Tels ont été les derniers beaux jours qui m'aient été comptés sur la terre : ici commence le long tissu des malheurs de ma vie, où l'on verra peu d'interruption. » (P. 285.)

Ces divers passages n'ont pas besoin de commentaires. Tout le monde comprendra facilement de quelle nature étaient les *accidens* qui arrivaient à Rousseau, lorsqu'il s'acheminait vers le lieu du rendez-vous ; comment ils devaient modifier ses sentiments, ses intentions ; pourquoi *ces trois mois d'irritation continuelle* ont jeté dans un *épuisement* irréparable l'homme le plus *combustible*, malgré la *privation* dont ces rapports incendiaires étaient accompagnés. Mais il est bon de remarquer que ces *accidens* quotidiens, *inévitables, diurnes*, au lieu d'indiquer une *vigueur inépuisable*, comme Rousseau se plaît à le croire, prouvent seulement une grande irritation, une susceptibilité extraordinaire de ses organes, disposition congéniale

accrue par de funestes habitudes. Ces *accidens* étaient les seuls qui pussent le frapper. Pour observer les autres, il eût fallu des connaissances que personne ne possédait alors, et qui sont encore bien peu répandues aujourd'hui.

A partir de cette époque, les fonctions génitales cessèrent tout à fait. Voici la raison qu'en donne Rousseau : d'abord, sa passion pour M^{me} d'Houdetot lui fit négliger Thérèse ; ce qui explique parfaitement les *accidens* journaliers qui l'épuisaient. Plus tard, il renonça complètement à ses rapports avec cette dernière dans la crainte d'en avoir d'autres enfants. « J'aimai mieux, dit-il (livre XII, page 41), me condamner à l'abstinence que d'exposer Thérèse à se voir derechef dans le même cas. »

On aurait lieu de s'étonner de ce scrupule un peu tardif, s'il n'ajoutait immédiatement après : « J'avais d'ailleurs remarqué que *l'habitation des femmes empirait sensiblement mon état.* » Voilà le véritable motif de sa résolution, et l'on comprendra facilement pourquoi les rapprochements sexuels produisaient cet effet.

C'est également à cette époque, chose bien remarquable, que Rousseau fait remonter tous ses malheurs, et ce n'est pas sans raison, non qu'il ait eu plus à se plaindre du sort, ou de *ses ennemis* ; sa santé s'altéra de plus en plus ; son caractère s'aigrit, devint inquiet, susceptible, défiant, et la plus profonde hypocondrie répandit sur le reste de ses jours un voile épais de tristesse et d'amertume. La *maladie de langueur* dont il a été question d'abord, était due à la même cause. Mais il était jeune alors, il pouvait compter sur les ressources de son âge et de sa constitution ; l'espérance l'accompagnait partout ; il n'avait pas de hernie ; il ne souffrait pas autant de sa vessie ; son amour-propre n'avait pas été exalté par l'admiration publique, ni déchiré par la critique. Enfin, sa mala-

die n'était pas arrivée au même degré; elle ne pouvait donc produire alors cette misanthropie sauvage qui lui a été tant reprochée.

Entre ces deux époques principales, il est encore possible de suivre la lourde influence de cette affection méconnue, non seulement sur les fonctions génito-urinaires, mais encore sur tout le reste de l'économie.

J'ai fait remarquer, chez tous ceux qui sont tourmentés par cette cause occulte d'agitation et d'affaiblissement, un besoin irrésistible de manger, de changer de place; une sensibilité excessive, d'où naît une grande disposition à s'attendrir, à pleurer, ainsi qu'à s'irriter, à s'offenser. On a vu qu'ils étaient excessivement timides, sans cesse préoccupés de leur santé, qu'ils recherchaient la solitude et la liberté pour y rêver à loisir; qu'ils avaient une aversion profonde pour la société où ils se trouvaient mal à leur aise. pour ses exigences qui les gênaient. Rousseau s'est peint lui-même sous tous ces traits dans ses *Confessions*. Il regrette (livre IV, page 259) de n'avoir pas conservé de journal des nombreux voyages qu'il a faits, *seul et à pied*.

« La marche, ajoute-t-il, a quelque chose qui anime et avive mes idées : *Je ne puis presque penser quand je reste en place; il faut que mon corps soit en branle pour y mettre mon esprit*. La vue de la campagne, la succession des aspects agréables, le *grand air*, le grand appétit, la *bonne santé que je gagne en marchant*, la liberté du cabaret, l'éloignement de tout ce qui me fait sentir ma dépendance, de tout ce qui *me rappelle ma situation*, tout cela dégage mon âme, me donne une plus grande audace de penser, etc. »

C'est à ce besoin de mouvement et d'air libre qu'il attribue ses continuelles excursions, souvent très longues; ses promenades solitaires, dans lesquelles il a puisé l'amour de la botanique; comme tant d'autres

de ces malades ; ce qui est d'autant plus frappant qu'il paraissait moins disposé aux études positives.

C'est à la même cause qu'il faut rapporter ces continuel déplacements, cette vie inquiète, errante, aventureuse ; cette préférence constante pour les voyages à pied, non seulement pour *marcher*, mais encore pour être *seul*. On voit à chaque page de ses ouvrages avec quelles délices il s'enfonçait, pendant des journées entières, dans les sites les plus escarpés, les plus sauvages, recherchant toujours les endroits les moins fréquentés, et là, versant des larmes abondantes sans savoir pourquoi.

C'est une chose bien remarquable que cette disposition à pleurer : il est peu de pages de ses *Confessions* où il ne soit question de ces attendrissements poussés jusques aux larmes. Sans doute ces expressions ne doivent pas être prises toujours à la lettre ; mais, le plus souvent, il n'est pas possible de s'y méprendre.

Il ne parle pas moins fréquemment de son excessive timidité, de la facilité avec laquelle il se déconcertait, perdant le fil de ses idées et le mot propre : il peint souvent le dépit qu'il éprouvait d'avoir trouvé trop tard ce qu'il eût fallu dire, ce qu'il disait avec éloquence dès qu'il était seul. Il sentait parfaitement que cette excessive timidité l'empêchait de tenir dans la société la place que sa supériorité intellectuelle lui assignait. Il s'y voyait continuellement écrasé par des gens d'un mérite très mince, mais pleins d'aplomb, et son embarras était d'autant plus grand, que tous les yeux étaient fixés sur lui, qu'on était plus avide de l'entendre. Il se retirait avec la conscience de n'avoir pas répondu à l'attente générale.

Il avait un autre motif puissant pour ne pas aimer les réunions nombreuses, surtout celle des femmes, *c'était ce besoin pressant et fréquent d'uriner*, que j'ai si souvent fait remarquer chez ces malades.

La crainte seule de ce qui pouvait en résulter suffisait pour le mettre au supplice. On a déjà vu que c'étaient ces motifs qui l'avaient empêché de se rendre à l'invitation du roi, après le succès du *Devin du village*, à refuser un emploi très lucratif dans les finances, à s'habiller en Arménien, etc. Les autres singularités qu'on lui reproche sont aussi faciles à expliquer, et ne tiennent pas davantage à un calcul de bizarrerie, à un raffinement d'amour-propre : il ne faut voir dans ce mépris des entraves sociales qu'un besoin absolu d'indépendance, provenant de sa position comme malade.

Les contradictions continuelles qu'on lui a reprochées dans sa conduite publique et privée, dans ses actions les plus importantes comme dans les plus insignifiantes, dans ses paroles aussi bien que dans ses écrits ; ces bizarreries, ces contradictions, sont inexplicables, j'en conviens, quand on n'envisage Rousseau que d'une manière *abstraite*, ainsi qu'on l'a toujours fait ; rien n'est, au contraire, plus facile à concevoir, si l'on veut se figurer l'homme de génie luttant contre une maladie sourde, inconnue, essentiellement variable, qui fait osciller toutes ses fonctions et soumet tous ses organes, surtout le cerveau, à ses moindres caprices. J'ai rapporté vingt exemples semblables, parmi lesquels j'indiquerai particulièrement les nos 50, 81 et 115, à cause de la haute capacité intellectuelle de ces malades.

Il n'y a pas eu plus de trames et de conspirations ourdies contre Rousseau, qu'il n'y en eut contre plusieurs malades fort obscurs, qui cependant y croyaient aussi fermement. S'il fut injuste envers ses anciens amis en les accusant de perfidie, il n'y eut pas moins d'injustice à l'accuser d'ingratitude et de fausseté. Les torts dont il se plaignait furent imaginaires ou fort exagérés, sans doute ; mais il n'a pas dépendu de sa volonté de voir autrement, de

croire autre chose, d'agir d'après d'autres convictions. Il était le jouet de son imagination ; mais ce n'était pas volontairement qu'il lui faisait produire les tristes fantômes qui l'agitaient : c'était bien certainement sa maladie qui le rendait mécontent de lui-même et des autres, et il n'était pas en son pouvoir de s'en rendre compte.

Il n'y a donc jamais eu chez lui ni calcul de brusquerie et de singularité, ni fausseté de cœur, ni affectation de sensibilité, ni ingratitude de caractère. Abstraction faite du génie, j'ai trouvé plus ou moins de tout cela chez tous les malades tourmentés par ces fâcheuses évacuations, et j'ai toujours vu ces phénomènes disparaître avec la cause qui agissait sur toute l'économie.

Ces conditions étant connues, examinons l'influence qu'elles ont dû exercer sur les opinions de Rousseau.

Dans ses nombreuses excursions, dans ses promenades solitaires de tous les jours, il se trouvait constamment bien des promenades en plein air : toutes ses fonctions s'exécutaient avec plus d'énergie et de liberté. Comme tous ceux qui souffrent habituellement, il mit la santé au-dessus de tous les biens : se sentant faible, il dut attacher un grand prix à la force physique. Il avait la conception facile, mais un travail opiniâtre dans le cabinet lui était toujours nuisible : il devait donc juger par *sentiment* plutôt que par l'investigation laborieuse des faits et arriver à cette conséquence bizarre : *L'homme qui médite est un animal dépravé*. Que rencontrait-il dans les champs ? De *robustes* villageois, empressés à lui être utiles, de lui offrir l'hospitalité avec le *désintéressement* qu'on leur connaît. Il les vit donc toujours *bons, vertueux*. Que de raisons pour aimer la vie *champêtre*, pour croire aux *mœurs des champs* ! De ces premières idées à la conception de l'homme, *sortant parfait des mains de la nature*, la transition n'était pas difficile.

D'un autre côté, que trouvait-il en rentrant dans Paris ?

Des rues sombres, sales, bruyantes ; un air épais, infect, privé des rayons vivifiants du soleil et du parfum des plantes. Dans ses relations littéraires, il rencontrait des amours-propres opposés au sien, des discussions plus ou moins aigres et pénibles ; dans le monde, il était froissé par mille entraves ; sa timidité ne lui permettait pas d'y briller par l'à-propos et la saillie ; il sentait qu'il n'y était pas apprécié à sa valeur. Rentré chez lui, plus susceptible, plus aigri contre la société, il n'en sentait que plus vivement les injustices et les abus. Son ressentiment lui rendait, dans la solitude, d'autant plus de hardiesse et de fierté, qu'il avait éprouvé plus d'embarras et de faiblesse au milieu du monde. C'est alors surtout qu'il devait regretter plus vivement ses plaisirs champêtres, si paisibles et surtout si salutaires. Ses prédilections devaient donc être pour tout ce qui le rapprochait de la *simple nature* ; son antipathie contre les grandes villes, contre la civilisation et toutes ses conséquences.

C'est dans ces dispositions d'esprit que vint le surprendre le fameux programme de l'Académie de Dijon, sur l'influence des sciences et des arts relativement aux mœurs. Une pareille question ne pouvait le laisser indifférent, et son parti devait être bientôt pris.

Des discussions acharnées, interminables, se sont élevées sur les véritables motifs qui ont engagé Rousseau à se prononcer contre la civilisation ; et ce n'est pas sans raison qu'on a donné une grande importance à ces motifs, car ils peuvent seuls permettre d'apprécier la moralité des plus importantes actions de la vie de Rousseau. En effet, les idées qu'il a émises dans ce mémoire, se retrouvent ensuite dans tous ses ouvrages, et servent de base à sa con-

duite ultérieure. C'est le point de départ de sa gloire et de sa rupture avec ses anciens amis ; c'est la cause première de ses plus violents chagrins.

Ce que je viens de dire des antécédents de Rousseau permet de comprendre facilement pourquoi sa détermination fut si prompte et sa nouvelle direction si durable. Ses opinions avaient été préparées de longue main par l'état ordinaire de sa santé, auquel il faut attribuer ses habitudes, son genre de vie, son besoin de solitude, de mouvement et de liberté : elles n'attendaient donc qu'une circonstance favorable pour bouillonner dans sa tête et faire explosion. Cette circonstance s'est présentée quand a paru le programme en question, et je ne vois rien d'extraordinaire dans les effets qu'il dit en avoir éprouvés ; il crut voir un *autre univers*, il devint un *autre homme*, il était *dans une agitation qui tenait du délire* ! (Livre VIII, p. 122.)

Une pareille effervescence est facile à concevoir dans un homme d'une imagination aussi ardente, qui croit apercevoir une série de vérités nouvelles, importantes, appuyées par ses souvenirs et ses lectures. Mais cette émotion a-t-elle pu réellement être portée au point de lui faire répandre des larmes abondantes sans qu'il s'en aperçût ? (Seconde Lettre à M. de Malesherbes.) On n'en doutera pas si l'on se rappelle tous les cas de cette nature que j'ai rapportés et ce qu'il dit lui-même dans vingt endroits de ses *Confessions*, de sa disposition à s'attendrir et à pleurer.

Le parti qu'il prit fut trop commode à ses dispositions morales, pour avoir pu être le résultat d'un froid calcul ; sa détermination a été soudaine, mais non fortuite, et encore moins intéressée. Ses autres ouvrages sont empreints des mêmes opinions, parce que leur cause première n'a fait que se développer en lui. Il n'y a pas d'éloquence sans con-

viction : les sophismes d'un froid rhéteur peuvent embarrasser un instant, mais ils n'entraînent personne. Cependant qui fut jamais plus éloquent, plus séduisant que Rousseau, même dans la peinture de ses misères ? Il était donc profondément convaincu. Ses illusions, ses paradoxes, ses chagrins tiennent à la même cause sans doute, mais cette cause première n'est pas le programme de l'Académie de Dijon : c'est la maladie qui l'a éloigné du monde, pour le plonger dans les mélancoliques égarements de la solitude, qui a fini par le jeter dans la misanthropie la plus sauvage, la plus malheureuse, et peut-être dans le suicide. J'ai retrouvé les mêmes besoins d'indépendance et de mouvement, la même susceptibilité, la même aversion pour la société, la même passion pour la solitude, la même méfiance des hommes, les mêmes plaintes contre eux, la même exaltation dans les idées, les mêmes erreurs enfin, chez une foule de malheureux tourmentés par la même maladie. Leurs goûts, leurs actions, leurs idées étaient les mêmes, quant au fond ; plusieurs d'entre eux avaient également éprouvé, dès leur plus tendre enfance, des symptômes d'affection des voies urinaires, et en conservèrent quelque chose pendant tout le reste de leur vie.

On s'étonnera sans doute de voir Rousseau produire des chefs-d'œuvre dans un pareil état de santé. Mais j'ai déjà fait observer bien des fois, que ces maladies offrent des nuances infinies dans leur intensité, et l'on vient de voir, par de nombreux exemples, que celles qu'on peut appeler chroniques, constitutionnelles, sont les plus opiniâtres, mais les moins graves ; qu'elles suivent une marche essentiellement intermittente ; qu'une vie active, ambulante, peut en suspendre les fâcheux effets pendant plusieurs années, tandis qu'une existence sédentaire et des travaux intellectuels les exaspèrent constamment. (Voyez sur-tout les observations 114 et 115.)

Rousseau n'a donc différé de la plupart de ces malades, que par la supériorité de ses fonctions intellectuelles ; supériorité dont il est facile de se rendre compte en jetant un coup d'œil sur le buste fait par Houdon, d'après un plâtre moulé sur nature, et en se rappelant ce que dit Mercier de la *beauté*, de la *forme antique* du front de son ami.

Ces considérations sur Rousseau sont peut-être bien étendues ; mais personne n'a exercé une influence plus directe, plus énergique sur notre immense révolution ; personne n'a remué plus profondément toutes les sociétés modernes ; personne n'a conservé des admirateurs plus enthousiastes, des détracteurs plus acharnés. Il m'a paru d'un très grand intérêt de remonter aux causes de la maladie sourde qui a si grandement agi sur cette puissante organisation cérébrale ; de montrer l'étrange influence de cette affection méconnue, sur le caractère, sur les actions, sur les erreurs et les étonnantes aberrations de ce génie entraînant. Les détails minutieux contenus dans ses *Confessions* me permettaient de donner la démonstration complète de cet intéressant problème, et je n'ai pas voulu la tronquer.

Maintenant, j'espère qu'on pourra juger Rousseau comme il désirait l'être, *intus et cute*, mais beaucoup plus exactement qu'il n'a pu le faire lui-même.

Qui sait à combien d'autres grands hommes de pareilles études seraient applicables ! Si nous possédions des révélations aussi franches, aussi intimes, aussi complètes sur *Blaise Pascal*, par exemple, nous saurions peut-être pourquoi sa santé a toujours été chancelante depuis l'époque de la puberté ; pourquoi ses jambes étaient devenues si faibles ; pourquoi, pendant quatre ans, il perdit presque entièrement le sommeil et la faculté de travailler, sans que personne pût deviner quelle était sa maladie. On comprendrait peut-être ses bizarres hallucinations, ses terreurs

paniques, ses dévotes macérations, et ses fréquents emportements pour la moindre cause.

L'étude des pollutions diurnes peut seule aider les phrénologistes à comprendre complètement les contradictions, les inégalités, les aberrations d'une foule d'existences incohérentes. Quand on connaîtrait parfaitement les fonctions des diverses parties du cerveau, l'influence réciproque qu'elles peuvent exercer l'une sur l'autre, etc., cela ne suffirait pas pour expliquer les changements subits observés dans une foule de caractères, la chute momentanée de bien des hautes intelligences, leur décadence anticipée, sans cause appréciable. Combien de gloires avortées, de carrières interrompues; combien de sourds désespoirs, de suicides inattendus cesseront d'être mystères impénétrables pour les familles et pour les médecins, quand on connaîtra mieux l'influence des fatigues excessives du cerveau sur la production des pertes séminales involontaires, et l'action plus puissante encore de ces évacuations énervantes sur les fonctions cérébrales !

Broussais, en terminant son cours de phrénologie, a signalé, avec la profondeur et la franchise du génie, la nécessité de tenir compte de l'action des autres organes sur l'encéphale. Cette vérité d'une immense portée ne doit plus être négligée des phrénologistes, s'ils veulent étudier sous toutes ses faces la question si importante et si compliquée dont ils sont saisis.

C

Le médecin de Jean-Jacques Rousseau à Montpellier.

Ce Fitz-Moris, dont il est parlé dans les *Confessions*, n'est nullement nommé dans la *Correspondance*. Il n'est fait mention dans celle-ci que d'une maîtresse de pension appelée madame Mazet. Tout indique que cette dame était l'associée ou le prête-nom de Fitz-

Moris dans l'exploitation de cet établissement, ou qu'elle lui succéda plus tard. Ce qui confirme cette opinion, c'est le passage suivant d'une lettre écrite de Montpellier par Rousseau, à la date du 4 novembre 1737 :

« ... J'ai eu le malheur, dans ces circonstances gênantes, de perdre mon hôtesse, madame Mazet, de manière qu'il a fallu solder mon compte avec ses héritiers. Un honnête Irlandais avec qui j'avais fait connaissance, a eu la générosité de me prêter soixante livres, sur ma parole, qui ont servi à payer le mois passé et le courant de ma pension. »

Les recherches auxquelles je m'étais livré pour retrouver les traces de ce Fitz-Moris à Montpellier, avaient été longtemps sans résultat, lorsque le hasard m'a fait découvrir dans la bibliothèque de la Faculté de médecine de cette ville, une thèse en latin de 30 pages environ, imprimée en 1749 chez Jean Martel et contenant douze questions médicales, qui devaient être soutenues par Thomas Fitz-Maurice, docteur en médecine de Montpellier, dans les séances des 13, 14 et 15 mars 1749, devant l'Université de Montpellier, pour l'obtention de la chaire vacante par le décès du professeur Fitz-Gérald.

Le concours était présidé par le professeur Rideux. Les compétiteurs de Fitz-Maurice étaient : Hugues Gourraignes, Ch. Sérane, Honoré Petiot, François Lamure et François Imbert. Ce fut ce dernier qui l'emporta.

Nul doute que le Fitz-Maurice, auteur de la thèse en question, ne fût le Fitz-Moris dont parle Rousseau. Douze ans, en effet, s'étaient écoulés depuis 1737, époque à laquelle écrivait Jean-Jacques et où nous voyons ce Fitz-Moris simple médecin et maître de pension, jusqu'en 1749 où nous le retrouvons docteur et aspirant au professorat. A partir de là, rien ne nous apprend plus ce que devint Fitz-Moris. Peut-être

y a-t-il lieu de penser qu'étranger d'origine et candidat malheureux dans ses prétentions à remplacer le professeur Fitz-Gérald, son compatriote, il sera revenu se fixer en Irlande, son pays natal...

Rousseau ne parle pas davantage de ses rapports avec M. Fizes, l'habile praticien dont la réputation l'avait attiré à Montpellier. Son nom y est à peine prononcé une fois ; et c'est seulement par le récit d'un écrivain déjà cité, et qu'une assez grande intimité lia plus tard à Rousseau, que nous avons pu savoir ce qui se passa entre ce dernier et M. Fizes, le jour de leur première entrevue.

« Dans sa jeunesse, rapporte Bernardin de Saint-Pierre, Rousseau eut des palpitations si fortes, qu'on entendait les battements de son cœur de l'appartement voisin. « J'étais alors amoureux, me dit Rousseau ; je fus trouver à Montpellier M. Fizes, fameux médecin. Il me regarda en riant, et, en me frappant sur l'épaule : Mon bon ami, me dit-il, buvez-moi de temps en temps un bon verre de vin ¹. »

Ce genre de conseil et la manière dont il était donné, n'ont pas lieu de surprendre de la part de M. Fizes. On sait, en effet, par tradition à Montpellier, que le célèbre professeur de la Faculté, devenu plus tard premier médecin de M. le duc d'Orléans, se faisait remarquer tout à la fois par un tact médical extraordinaire et par une rondeur, une singularité de caractère non moins rares. Quatorze mois passés à la cour ne parvinrent pas à lui faire abandonner le laisser-aller de manières et de langage qu'il avait contracté avant d'y être appelé. Hors des écoles, où il parlait latin, Fizes ne parlait presque jamais que patois. Ses doctrines étaient loin d'être à la hauteur de sa pratique et de son talent d'observation. C'est de

1. Bernardin de Saint-Pierre, *Œuvres complètes*, tome XI, page 39.

lui que le fameux Fouquet disait : « Je ne manque jamais une occasion d'acquérir les ouvrages de Fizes..., afin de les anéantir pour l'honneur de leur auteur ¹. » (*Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier*, tome I, p. 558 à 565.)

D

J.-J. Rousseau à Bourgoïn et à Monquin.

(Extrait de la *Correspondance* de Jean-Jacques Rousseau, tome V.)

Lettre DCCCLXXI, à M. Du Peyrou.

Bourgoïn, le 12 janvier 1769.

Permettez, mon cher hôte, que, dans l'impossibilité où me met un grand mal d'estomac, accompagné d'enflure, d'étouffement et de fièvre, d'écrire moi-même, j'emprunte le secours d'une autre main pour vous marquer combien je suis touché de la continuation de vos alarmes sur le triste état de M^{me} la commandante. Je vous avoue, depuis que j'eus l'honneur de la voir un peu de suite à Cressier, je jugeai sur plusieurs signes que son sang, très sain d'ailleurs, tenait d'une humeur scorbutique, et vous savez que c'est un des effets du scorbut de rendre les os très fragiles; mais en même temps, cette humeur très abondante rend les calus très faciles à former. Ainsi le remède, à quelque égard, suit le mal; il n'y a que des mouvements bien liants, bien doux, tels qu'elle

1. Voir : *Dictionnaire historique de la médecine*, de Dezeimeris, t. II, 1^{re} partie. — *Biographie médicale*, de Desgenettes, au mot *Fizes*. — *Biographie universelle* de Michaud, même mot. — *Vie et principes de Fizes*, par Estève, médecin; Amsterdam, 1765.

sera forcée de les faire, qui puissent prévenir de pareils accidents à l'avenir. Son état forcé sera presque celui où elle serait obligée de se tenir volontairement à l'avenir pour prévenir d'autres fractures, quand même elle n'en aurait point eu jusqu'ici. Le mien, mon cher hôte, me dispense de tant de prévoyance, et je crois que la nature ou les hommes me laissent voir de plus près le repos auquel j'avais inutilement aspiré jusqu'ici. Accoutumé à l'air subtil des montagnes, je puis juger que l'air marécageux du pays que j'habite, et les mauvaises eaux qu'on est forcé d'y boire, ont contribué à me mettre dans cet état. Si j'avais plus de force et de moyens, que ma santé fût moins désespérée, je tâcherais d'aller travailler à la rétablir dans quelque habitation plus convenable à mon tempérament. Mais le mal me paraît sans remède; je suis très faible, c'est une grande fatigue pour moi de me transplanter; ainsi j'ignore encore si j'en aurai l'occasion, le courage, et si j'y serai à temps.

.....Il n'y a pas d'apparence, mon cher hôte, qu'il soit désormais beaucoup question de botanique; ainsi vos plantes des Alpes et le livre que vous y vouliez joindre ne seront probablement plus de saison quand même je resterais comme je suis, ce qui me paraît impossible, puisque je ne saurais actuellement me baisser, ni mettre mes souliers moi-même, ce qui n'est pas une bonne disposition pour herboriser. D'ailleurs la fièvre, et même assez forte, me rend si faible, qu'il faut dans peu qu'elle s'en aille ou que je m'en aille. Je ne puis pas vous dire encore lequel sera des deux.

Depuis cette lettre écrite, mon cher hôte, je me sens mieux, et assez bien pour pouvoir, sans beaucoup d'incommodité, y joindre un mot de ma main; mais ma pauvre femme est à son tour tombée malade, et ma chambre est un hôpital. Comme je suis persuadé que réellement l'air de ce lieu nous est pernicieux à

l'un et à l'autre, je suis déterminé, sitôt qu'elle sera en état de souffrir le transport, d'aller nous établir à une lieue d'ici, sur la hauteur, en très bon air, dans une maison abandonnée, mais où le gentilhomme à qui elle appartient veut bien me faire accommoder un petit logement...

Lettre DCCCLXXII, à M. Lalliaud.

Bourgoin, le 16 janvier 1769.

Je commence, Monsieur, d'entrevoir le repos que vous m'annoncez, et que j'ai pressenti néanmoins avant vous; un grand mal d'estomac, accompagné d'enflure, d'étouffement et de fièvre, m'en montre la route, autre que celle que vous avez prévue, mais la seule par laquelle j'y puis parvenir. Cette bizarre maladie a des relâches, que je paie par des retours plus cruels; et hier même je me croyais guéri: j'ai changé cette nuit d'opinion; je comprends que j'en ai pour le reste de la route, mais j'ignore si le trajet à faire sera court ou long. La seule chose que je sens, c'est qu'il sera rude, d'autant plus que l'impossibilité de me baisser, de me chausser, d'herboriser par conséquent, et l'extrême difficulté d'écrire, me condamnent à la plus insupportable inaction, ne pouvant pas supporter aucune lecture, ni feuilleter que des livres de plantes, qui vont ne me servir plus de rien. Je crois que l'attitude d'être continuellement occupé à coller des plantes, et courbé sur la caisse de mon herbier, a beaucoup contribué à détruire mon estomac; et lorsque je reprends dans des moments la même attitude, la douleur et l'oppression, qui redoublent, me forcent bien vite à la quitter: mais je crois que l'air et l'eau de ce pays marécageux m'ont fait plus de mal encore. Je ne m'en suis pas senti tout seul; et ma femme, qui vient d'être aussi malade, en a éprouvé sa part. Cela m'a déterminé, me voyant

totale­ment oublié, ou du moins abandonné, à accep­ter un petit logement sur la hauteur, à une lieue d'ici, dans une maison inhabi­tée, mais en très bon air, et je compte m'y transplanter aussitôt qu'il sera prêt, et que nous en aurons la force ; trop heureux si l'on m'y laisse au moins finir mes jours dans la langueur d'une oisiveté totale, ou mêlée uniquement de mes maux, plus supportables pour moi qu'elle.

Lettre DCCCLXXX, à M. Lalliaud.

Monquin, le 17 mars 1769.

J'ai reçu, Monsieur, avec votre dernière lettre, votre seconde prescription, dont je vous remercie, et dont je n'ai pas encore fait usage, faute d'occasion.

Je me trouve beaucoup mieux depuis que je suis ici : je respire et j'agis beaucoup plus librement, quoique l'estomac ne soit pas désenflé : outre l'effet de l'air et de l'eau marécageux, je crois devoir attribuer en grande partie mon incommodité au vin du cabaret, dont j'ai apporté avec moi une vingtaine de bouteilles, et dont j'ai senti le mauvais effet toutes les fois que j'en ai bu. Tous les cabaretiers falsifient et frelatent ici leurs vins avec de l'alun ; et rien n'est plus pernicieux, surtout pour moi...

Lettre DCCCLXXXI, à Mme Latour.

A Monquin, le 23 mars 1769.

Le changement d'air m'a fait beaucoup de bien, chère Madame, et je me trouve beaucoup mieux, quant à la santé, que quand j'ai quitté Bourgoin.

Cependant mon estomac n'est pas assez rétabli pour que je puisse écrire sans peine, ce qui m'oblige à ne faire que de courtes lettres autant que je puis, et seulement pour le besoin...

E

J.-J. Rousseau aux Eaux de Pougues.

Notre ami, le Dr Janicot, en nous transmettant la note de M. Usquin, l'a accompagnée de la lettre suivante :

MON CHER CABANÈS,

Inclus la note que m'adresse M. Usquin, bibliophile consciencieux, très versé dans l'histoire nivernaise. Voici ce que, dans un « Guide de Pougues », que je vous remettrai mardi, à l'Académie, nous disions de Rousseau :

« J.-J. Rousseau se hasarda incognito à Pougues. Contrairement aux prescriptions de la Faculté, il y élaborait beaucoup de bile, et deux fois surtout. La première, pour avoir trouvé fermée, après l'heure réglementaire, la grille de la fontaine ; la seconde, pour avoir reçu dans les jambes le bâton égaré de jeunes galopins en querelle.

« Un homme de lettres a, par procuration, versifié sa mauvaise humeur, car « Jean-Jacques n'entendait rien à cette mécanique », suivant son expression.

« Le philosophe se glissa à Pougues en 1776 — 1778 pour M. Usquin qui doit être mieux renseigné, — au plus fort de sa misanthropie, engagé par le prince de Conti. Il se terrait au fond du jardin de l'hôtel, au rez-de-chaussée d'un pavillon triste et mesquin qui, aujourd'hui, fait partie de la propriété de M. Usquin, un de ces robustes vieillards, débris du précédent siècle, comme Pougues en compte plusieurs. Ce réduit, toujours debout mais délabré, était fort bas de plafond et blanchi au lait de chaux, percé d'une fenêtre avare et d'une porte étroite par laquelle Sa Misanthropie Rousseau allait manger chez Sa Bienfaisance Conti. Son domestique occupait la mansarde au-dessus.

Lui couchait, non dans un lit, mais dans un hamac dont les quatre crampons ont été emportés par quatre féroces collectionneurs anglais.

« Rousseau arriva en loup, repartit en loup, boudant plus que jamais l'humanité et miné par cette humeur noire dont il mourut un an plus tard. »

C'est mon collaborateur pour ce guide, Aimé Giron, qui écrivit ces lignes quand nous le fimes en 1880. M. Usquin, père de l'auteur de la lettre, avait alors, je crois, quelque chose comme 86 ou 87 ans. Il avait entendu raconter, dans son enfance, tout ce qu'il nous disait, par des gens du pays qui avaient vu Rousseau et qui étaient alors des jeunes hommes ou des hommes faits. Le réduit où couchait le philosophe a été, depuis longtemps, transformé en cellier. Il est vraisemblable que Rousseau essaya de soigner à la source Saint-Léger la maladie de vessie qui, si je ne me trompe, l'emporta peu de temps après. Peut-être avait-il aussi une dyspepsie d'urinaire. Ce que la tradition a retenu, c'est qu'il allait régulièrement à la source jusqu'au jour où des gamins lui envoyèrent par mégarde un bâton dans ses jambes grêles. Et voilà.

Bien à vous,

JANICOT.

Le passage sur Rousseau est à la page 37 du *Guide aux Eaux de Pougues*.

La rue où se trouvait le réduit en question porte toujours le nom de *Rue J.-J. Rousseau*. On voyait très bien, en 1880, quand nous fimes ce *Guide*, les trous des quatre gros pitons du hamac.

F

**Opinion du Dr Sømmerring sur la maladie de
J.-J. Rousseau.**

Je crois pouvoir ajouter à cet exemple celui de J.-J. Rousseau. On sait que ce grand écrivain fut affecté, pendant les premières années de sa vie, d'une rétention d'urine presque continuelle, dont il se ressentit à peine dans sa jeunesse, mais qui reprit plus tard son premier caractère, et le tourmenta dès lors jusqu'à la fin de ses jours. Cette maladie augmentait sous l'influence des affections morales, qu'une imagination toujours active multipliait sans cesse. Les efforts des plus habiles chirurgiens échouèrent dans cette circonstance. A peine Daran parvint-il, au moyen de ses bougies, à soulager un peu le malade.

Les fatigues corporelles, en émoussant momentanément une trop grande susceptibilité nerveuse, procuraient seules à Rousseau quelques heures de sommeil; et cet infortuné conserva jusqu'au tombeau sa cruelle infirmité.

Voici l'extrait du procès-verbal que dressèrent *MM. Lebègue de Presle, Bruslé de Villeron, Casterès, Chenu et Bouret*, médecins appelés, le 13 juillet 1778, pour faire l'ouverture du corps :

« En procédant à l'examen des parties internes du bas-ventre, nous avons cherché avec attention à découvrir les causes des douleurs des reins et des difficultés d'uriner que Rousseau avait éprouvées en différents temps de sa vie, et qui se renouvelaient quelquefois lorsqu'il était longtemps dans une voiture rude; mais nous n'avons pu trouver, ni dans les reins, ni dans la vessie, ni dans les uretères, ni dans l'urèthre, non plus que dans les organes et canaux

séminaux, aucune partie, aucun point qui fût maladif ou contre nature.

« Il est évident qu'ici la cause de la rétention d'urine était une *affection spasmodique de l'urèthre*. »

(*Maladies de la vessie et de l'urèthre chez les vieillards*, de Sæmmering; traduction française, p. 171.)

G

Opinion du D^r Amussat sur la maladie de J.-J. Rousseau.

... Malgré l'opinion des cinq médecins qui ont fait l'autopsie; malgré l'autorité de Sæmmering, qui croit que J.-J. Rousseau n'avait qu'un *rétrécissement spasmodique*, je pense, d'après les documents et les faits analogues que j'ai observés, qu'il avait au moins une inflammation chronique de la membrane muqueuse de l'urèthre. Il est vrai que Sæmmering confond l'inflammation avec le spasme, ainsi que ceux qui l'ont copié, en citant J.-J. Rousseau comme l'exemple le plus remarquable *d'un rétrécissement spasmodique*.

On peut me dire que je n'ai pas vu, et que c'est oser beaucoup que d'infirmier le jugement de cinq médecins qui ont assisté à l'autopsie, et je sens toute la force de cette allégation, car je me range moi-même en général du parti de ceux qui ont vu les faits. Cependant, dans ce cas, je dois dire que l'erreur est facile, et je m'explique : les tissus morts laissent souvent échapper ce qu'ils auraient montré pendant la vie, c'est-à-dire le sang et les autres fluides qui gonflent les membranes muqueuses enflammées; et je maintiens qu'il faut avoir observé avec une grande attention ce genre de maladies, pour ne pas commettre d'erreurs dans l'examen d'organes profondément cachés, difficiles à observer, et qu'on explore pour

l'ordinaire trop superficiellement, comme je le prouverai tout à l'heure.

Je ferai pourtant observer que Rousseau a eu de la peine pour uriner pendant toute sa vie, et surtout pendant la dernière moitié de sa vie; qu'il a eu de fréquentes rétentions d'urine, que les chirurgiens les plus célèbres de son temps ont eu beaucoup de peine à le sonder, et qu'enfin il a fait longtemps usage des bougies de Daran, qui sont irritantes, et déterminent à la longue l'inflammation et l'induration de la membrane muqueuse de l'urèthre.

Citons des exemples analogues à celui de J.-J. Rousseau; ce sont les seuls arguments que je veux maintenant produire en faveur de mon opinion...

Les exemples que je viens de citer particulièrement, celui de J.-J. Rousseau est le dernier, ne sont pas nombreux, surtout depuis qu'on ne fait plus guère usage des bougies de Daran; mais ils suffisent pour prouver qu'on peut confondre une maladie organique de la membrane muqueuse de l'urèthre avec le spasme.

... De ce que l'urèthre est facile à sonder après la mort, tandis qu'il y avait difficulté, impossibilité même pendant la vie, il n'en faut pas conclure qu'il existait seulement un rétrécissement spasmodique, comme dans l'exemple de J.-J. Rousseau; car un examen attentif prouve que ce changement provient de l'effet cadavérique sur les tissus enflammés, et surtout de la section de l'urèthre dans toute son étendue. (Extrait de la *Gazette médicale de Paris*, 13 février 1836.)

G'

Rousseau hystérique simulateur

par M. Espinas, professeur à la Sorbonne.

... Obligé par les opinions discordantes de *l'Emile* et les contradictions de certaines d'entre elles avec les *Lettres sur*

à vertu et le bonheur de rechercher si Rousseau a pu déguiser la vérité, nous rencontrons des faits qui ne nous obligent pas moins à répondre par l'affirmative. Notre premier mouvement en présence de ce résultat a été de dire simplement : Rousseau ment, il a menti bien des fois. Puis il nous a semblé que cette expression (devant laquelle nous n'aurions pas reculé si nous l'avions crue entièrement juste) devait être atténuée. Il est vrai que le menteur d'habitude est toujours ou presque toujours une intelligence faussée sur quelque point et une conscience trouble, et que le mot de mensonge n'aurait plus guère d'emploi si on devait le réserver pour les allégations fausses répétées se produisant en plein équilibre mental et moral. Cependant il y a des cas où l'altération de la vérité prend un caractère spécial et ne se prête plus aux appellations ordinaires. Ce sont les cas semi-pathologiques qui sont fréquents dans la névrose « protéiforme » par excellence, à savoir l'hystérie.

Invoquer l'hystérie ou quelque autre névrose voisine pour expliquer les mensonges de Jean-Jacques, ce n'est pas lancer à sa mémoire une injure gratuite, c'est au contraire chercher dans sa constitution physique et psychique la seule cause d'atténuation que comporte sa singulière absence de scrupules.

Il est toujours délicat de faire, comme on dit, un diagnostic rétrospectif. Nous laisserons à de plus habiles que nous le soin de décider en dernier ressort sur le nom ou les noms que doit porter la maladie. En voici du moins les principaux symptômes :

« Un matin que je n'étais pas plus mal qu'à l'ordinaire... (Rousseau avait vingt-quatre ans), je sentis dans tout mon corps une révolution subite et presque inconcevable. Je ne saurais mieux la comparer qu'à une espèce de tempête qui s'éleva dans mon sang et gagna à l'instant tous mes membres. Mes artères se mirent à battre d'une si grande force que non seulement je sentais leur battement, mais que je l'entendais même et surtout celui des carotides. Un grand bruit d'oreilles se joignit à cela et ce bruit était triple ou plutôt quadruple, savoir : un bourdonnement grave et sourd, un murmure plus clair comme d'une eau courante, un sifflement très aigu et le battement que je viens de dire et dont je pouvais aisément compter les coups

sans me tâter le pouls, ni toucher mon corps ni mes mains. Le bruit interne était si grand qu'il m'ôta la finesse d'ouïe que j'avais auparavant et me rendit non tout à fait sourd, mais dur d'oreille comme je le suis depuis ce temps-là. »

Plus tard (à trente-sept ans), sur le chemin de Vincennes, il aura un accès semblable. « Je sentis ma tête prise par un étourdissement semblable à l'ivresse. »

Il aura alors une violente palpitation, de l'étouffement et se laissera tomber sous un arbre de l'avenue où il restera une demi-heure, mouillant sans le savoir le devant de sa veste de larmes ou de salive.

Pour en revenir à la première crise, il croit dans les jours suivants que sa vie est menacée; mais il ne souffre pas, il éprouve seulement de l'inquiétude et de l'insomnie.

Ces états violents ressemblent peut-être plus à des phénomènes neurasthéniques qu'à de l'hystérie. Mais ce qui est proprement hystérique, ce sont ces envies irrésistibles de « marcher, ce besoin d'aller et de venir », cette « fureur des voyages » qui le prennent tout à coup, à plusieurs reprises, pendant sa jeunesse et qui ressemblent de très près à ce que nous avons observé chez un sujet nommé Albert X..., connu au service de Charcot, qui a été étudié minutieusement à Bordeaux par les docteurs Pitres et Tissié. « Dès lors, dit Rousseau à « propos de sa fugue avec Bâcle, je ne vis plus d'autre plaisir, d'autre sort, d'autre bonheur, que celui de faire un pareil « voyage » (Partie I, livre III, des *Confessions*). Deux fois encore, il décrit en termes enthousiastes la « jouissance » qu'il ressent à marcher. « La vie vagabonde, la vie ambulante est celle qu'il me faut. » Pendant ses marches, il n'a aucun souci de ses conditions d'existence, quelque précaires qu'elles soient; il passe au besoin les nuits étendu sur un banc ou par terre, tout entier à une sorte d'extase (partie I, livre IV). Trait caractéristique, il ne sent pas la fatigue, il maigrit, il est affamé, il est heureux; il a devant les yeux des « chimères magnifiques ». De ces voyages l'un (celui de Lyon à Annecy) se fait dans un tel état d'inconscience qu'il ne lui laisse aucun souvenir (I, III). Il sait qu'il est parti et qu'il est arrivé, voilà tout. Tout le caractère de Rousseau porte la marque de l'hystérie: il a des embrasements de passion, tantôt pour une chose, tantôt pour une autre; souvent, c'est

lui qui le dit, pour « des riens », pour « les choses du monde « les plus puérides, mais qui m'affectaient comme s'il se « fût agi de la possession d'Hélène ou du trône de l'uni-
« vers. » (I, V.) « D'ardentes fantaisies » le précipitent dans l'étude de la musique, ou des échecs, ou d'une chimie et d'une astronomie qui ne sont que le jeu d'un instant. De même ses affections sont d'une vivacité extrême et il est prompt aux effusions mouillées de larmes. Mais ces ardeurs tombent vite, il se lasse et se rebute aussitôt, entre en langueur, pleure, s'inquiète, se froisse, se répand en reproches amers, et cherche un objet nouveau pour son enthousiasme toujours prêt à s'enflammer. Il est l'inconstance même. Dans les bras de M^{me} de Warens, il rêve une vraie « maîtresse ». Celle-ci n'est plus que sa maman. On voit qu'au fond il est impatient de la quitter. Ainsi plus tard pour Thérèse, à l'Hermitage. Il la possède « à discrétion ». Son « cœur » ne cherche plus autre chose. Alors se manifeste chez lui cette extraordinaire faculté d'auto-suggestion et de réalisation des images, qui est un des traits les mieux marqués du caractère hystérique. Parlant de cette évocation perpétuelle de personnes de l'autre sexe, de ce « séraïl d'houris » par où il débute, avant de réaliser jusqu'au point que nous ne pouvons pas dire, l'image plus précise encore de M^{me} d'Houdetot, nous avons prononcé le mot d'hallucinations érotiques. Notre critique s'en indigne. Rousseau écrit : « Exaltation, ivresse, extases, extra-
« vagances, transports érotiques », où est la différence ? Nouvelle cause d'instabilité : ainsi allumés par l'image actuelle, les désirs sont soudains et irrésistibles, et, déjà vieux, Rousseau avoue qu'il est incapable de « vaincre ses tentations » : « J'aurais grand'peur de voler comme dans mon enfance, si « j'étais sujet aux mêmes désirs. » (I, VI.) « En toute chose « la gêne et l'assujettissement lui sont insupportables. » Toute fixation est pour lui une chaîne, tout engagement une tyrannie. A moins de n'exiger de lui aucun effort, comme la musique à copier (et encore sa copie est-elle pleine de fautes; on ne peut s'en servir), tout travail régulier, contrôlé, obligatoire l'exécède. Il quitte des emplois lucratifs « sans sujet, « sans raison, sans prétexte, avec d'autant plus de joie qu'il « en a eu à les prendre » quelque temps auparavant. Le nombre de lieux où il s'est installé et qu'il a fuis (le départ de Montmorency mis à part), n'a d'égal que le nombre de

genres de vie et d'arrangements qu'il a adoptés pour les quitter peu de temps après ¹.

Si on considère la neurasthénie comme le terrain commun d'où peuvent naître diverses névroses, on ne sera pas surpris de voir chez Rousseau, à une série de phénomènes hystériques greffés peut-être sur la neurasthénie, succéder une série de phénomènes qui se rattachent plutôt à l'hypochondrie et qui le conduiront peu à peu au délire des persécutions. C'est d'abord le polype au cœur pour lequel il va se faire soigner à Montpellier, en partie sujet réel d'inquiétude, en partie prétexte honnête pour quitter M^{me} de Warens, polype dont M^{me} de Larnage le guérit rapidement. Puis vinrent dès 1750 d'autres misères, dont on ne sait pas sûrement si elles étaient causées par l'état des organes ou par des phénomènes d'ordre psychique, comme cela arrive parfois dans ces sortes d'affections. Le témoignage des médecins qui firent l'autopsie de Rousseau est nettement favorable à la seconde hypothèse ². Dès les *Confessions* (II, VII), dès le séjour à Montmorency, la persécution apparaît par intermittences ; en Angleterre elle s'établit tout à fait, et ira croissant jusqu'à la fin.

Qu'un homme dont l'esprit était ainsi placé sur les confins de l'état normal et de l'état pathologique, fût vaniteux, cela est presque inévitable. En le niant, M. Dreyfus-Brisac nie l'évidence. Nous ne ferons pas à nos lecteurs l'injure de leur rappeler les faits par où se révèle la vanité de Rousseau. L'auteur des *Confessions* n'est assurément pas modeste quand il fait au public l'exhibition de ses nudités morales,

1. Voir aussi la page sur la crainte de l'enfer, et le caillou jeté par Rousseau contre un arbre avec l'idée superstitieuse qu'il sera damné s'il manque le but. Mais il se met tout près et triche avec le sort. — Le besoin d'attirer l'attention par ses costumes et en général par des marques extérieures est un phénomène qui se rencontre souvent chez les hystériques. De même le mélange de sensualité et de religiosité (le ménage à trois et la messe).

2. Cf. Chuquet, *J. J. Rousseau. L'esprit avec lequel M. Chuquet, dans son excellent ouvrage, a raconté la vie de Rousseau ne nous paraît pas différer du nôtre.* — Cette forme de l'hypochondrie signalée par le D^r Guyon (*Leçons cliniques*, 1881), a été étudiée par le D^r J. Janet : *Les troubles psychopathiques de la miction*, thèse, 1890.

comme il avait fait à des jeunes filles l'exhibition de sa nudité physique, et déclare en même temps qu'il est le plus vertueux des hommes. Et cet orgueil devient attristant quand Rousseau s'imagine que Choiseul ne fait occuper la Corse que pour l'empêcher de recevoir des lois de la main du philosophe. L'orgueil et la persécution, même au début de celle-ci, s'accompagnent souvent (Régis, *Manuel*, p. 244).

Personne ne s'étonnera qu'un tel homme n'ait jamais résisté à la tentation d'adopter dans ses écrits comme dans sa vie le rôle qui devait le plus flatter son amour-propre. Sa résistance devait être d'autant plus faible que sa personnalité était sujette à des variations qui montrent le saisissement hystérique à l'œuvre. Sa tête était alors « hors de son diapason » normal. « Il y a des temps, dit-il, où je suis si peu semblable à moi-même qu'on me prendrait pour un tout autre homme de caractère tout opposé. » J'avais « des moments de délire inconcevable, où je n'étais plus moi-même ». C'est une chose digne de remarque qu'il présente ces explications chaque fois qu'il a à excuser un mensonge. Laissons-lui donc, bien que vers 1760 ces sortes de saisissements à l'approche de l'auto-suggestion semblent avoir disparu et qu'il ne lui restât plus que le pli artificieux du caractère hystérique, laissons-lui le bénéfice des circonstances atténuantes qu'il réclame et disons — c'est de la vraie nuance — qu'en altérant la vérité, il simule ou feint, plutôt qu'il ne ment. C'est tout ce que nous pouvons faire pour lui... (*Revue internationale de l'Enseignement*, 15 février 1896.)

H

Rousseau et les femmes ¹

par M. Fabre des Essarts.

... Nous ne croyons pas, pour notre part, que l'abandon que Rousseau aurait fait de ses enfants soit la cause unique de la haine dont il est l'objet de la

1. *J.-J. Rousseau et ses amis*, par Léo Claretie; Paris, Léon Chailley, 1896. (A. C.)

part des femmes. Il est une chose — un crime ! — qu'en général elles pardonnent moins que tout autre : c'est la timidité en amour. Il y a la plupart du temps, chez elles, un peu de ce culte pour l'*homme hardi qui bat et fouaille*, dont parle le poète Barbier. Or, Rousseau fut un passionné timide. Certes, il avait toutes les sèves, toutes les ardeurs, toutes les puissances ; mais la méfiance de lui-même, et je ne sais quel éréthisme bizarre l'empêchaient de dépenser, à bon escient, la plus légère parcelle de ces trésors. Il était donné à M^{me} de Warens seule de bien comprendre cette incompréhensible nature à la fois exaltée et concentrée, sensuelle et platonique, — volcan et glacier, — énigme vivante dont le mot sera sous peu nettement mis en lumière par un travail que nous préparons depuis de longues années. Bornons-nous aujourd'hui au rapide aperçu qui va suivre.

Pour qui admet le dogme platonicien de la préexistence, toutes ces anomalies s'expliquent très clairement. Supposez qu'avant de devenir le fils de l'horloger de Genève, Jean-Jacques ait été, dans un mode d'être antérieur, quelque voluptueuse sirène de Grèce ou d'Asie Mineure, vous jugez de ses cruelles perplexités, en rentrant dans la vie terrestre, sous la matérialité d'un sexe nouveau pour lui. Ses pauvres yeux de myope errent douloureusement, comme cherchant une orientation perdue.

Avant de devenir homme, il dut passer, selon les lois sérielles, par la phase androgynique. Un de ses fanatiques admirateurs, M. Castellant ¹, possède une délicieuse miniature de Rousseau adolescent, — œuvre sans doute de quelque maître hermétique, — qui le

¹ M. Aug. Castellant, homme de lettres, demeurant au Plessis-Belleville (Oise), met, en ce moment, la dernière main à une *Histoire de la vie, des œuvres et de l'influence de J.-J. Rousseau jusqu'à nos jours*.

Il serait reconnaissant à quiconque lui ferait quelque révê-

représente sous la forme d'un éphèbe idéal. C'est aussi mystérieux et insaisissable que l'hermaphrodite du Louvre. On ne peut se prononcer sur le sexe :

Es-tu Diane ou Salmacis ?
 Devant ton front, beauté subtile,
 Le poète flotte, indécis.
 Entre Lycoris et Bathyllé !

La théorie que nous émettons ici nous paraît pleinement expliquer et justifier tout ce qu'il y eut d'inexplicable et d'injustifiable dans l'existence intime de Jean-Jacques. L'étude que le docteur Roussel consacre, dans le volume de M. Grand-Carteret, à ces étranges mystères, est à coup sûr fort consciencieuse et intéressante à plus d'un égard. Mais elle ne s'écarte guère d'une savante pathologie. Nous sommes en face de l'une de ces idiosyncrasies qui échappent aux investigations de l'art médical. Tout ce que le docteur Roussel nous dit de l'état des organes de Rousseau, de ses affections morbides, de ses lésions internes est insuffisant pour nous éclairer. Le cas est décrit, analysé, mais non expliqué.

La distinction des sexes résulte des proportions de deux éléments que nous nommerons dorien et ionien, ou, si l'on veut, solaire et lunaire, ou, enfin, pour employer une terminologie plus vulgaire, mâle et femelle. Il existe des lois de combinaisons si précises, si mathématiques, que le moindre écart détermine rupture d'équilibre, inharmonie, et mille désastreuses conséquences. Expliquons-nous par des chiffres — les proportions réelles sont à trouver :

lation ou lui communiquerait quelque renseignement à peu près inconnu, concernant une œuvre si complexe de sa nature et à laquelle il a jugé à propos de donner un développement considérable.

1. *Humanité, les Ioniennes*, I, par Fabre des Essarts; Alphonse Lemerre, éditeur.

imaginons que, pour constituer l'être mâle, il faille trois quarts d'élément dorien, un quart d'élément ionien, et que ce soit l'inverse qui donne l'être femelle. Réalisez ces proportions dans un être concret et vous vous trouvez en face d'un équilibre stable.

Supposez maintenant une individualité en dehors de ces proportions, par exemple :

$$\text{Dorien} = 3/5$$

$$\text{Ionien} = 2/5$$

Nous aurons encore un mâle, puisqu'en somme l'élément dorien sera en prédominance. Mais cet élément figurera dans une proportion inférieure à la proportion normale. L'être ainsi constitué se trouvera hors de la norme et du nombre, hors de l'harmonie. Ce sera un homme-femelle, un homme monté en mode ionien.

Admettez le cas inverse, c'est-à-dire une individualité dans la constitution de laquelle il entrera :

$$\text{Ionien} = 3/5$$

$$\text{Dorien} = 2/5$$

Ici, c'est l'élément féminin qui prédomine, mais également en proportion anormale. Nous aurons dans ces conditions une femme-mâle, une femme montée en mode dorien. Ici et là, rupture complète d'équilibre. Ainsi organisé, on est fatalement fou ou malade.

En résumé, l'individu perdra de sa virtualité sexuelle à mesure que la quantité d'élément antihomique augmentera. Conclusivement, si les deux éléments sont à doses absolument égales, on a l'androgynie, cas fort rare, contesté par la science officielle, mais possible, nécessaire à la série, historiquement prouvé, du reste : témoin Tirésias, dans l'antiquité ; le chevalier d'Eon, dans les temps modernes. L'androgynie constitue dans l'ordre statique l'équilibre indifférent.

Quant à ces infortunés déséquilibrés sur lesquels la foule jette en passant sa méprisante pitié, il leur est

possible de rentrer dans la sphère d'équilibre. Comment? En s'associant à un être qui, déséquilibré comme eux, mais en sens inverse, vienne, par voie de fusion, établir la compensation nécessaire. Que l'homme-femme s'unisse à la femme-mâle, et la résultante sera un accord absolument musical.

Mais qui songe à ces choses? Enfantin en avait la vague divination, lorsqu'il conçut l'ingérence du couple prêtre dans les intimités conjugales. Il pensait — et non sans quelque raison — que l'homme-prêtre, ou la femme-prêtre, suivant le cas, pouvait apporter au sein d'une union discordante les éléments propres à rétablir l'harmonie. Son tort fut de croire que les effets de cette intervention pouvaient persister après le départ du pontife, et de ne pas comprendre que, celui-ci éloigné, l'élément compensateur disparaîtrait, et que la cacophonie récidiverait comme devant.

Appliquons à Rousseau ce qui vient d'être dit. Supposons qu'au cours de ses vies antérieures, il ait été femme, et qu'en venant sur la planète, il ait conquis une quantité d'élément dorien suffisante pour le faire sortir de la sexualité féminine, mais insuffisante pour faire de lui un mâle normal. Le voilà, *ipso facto*, jeté hors de toutes les voies logiques! Oh! ces déclassés de l'ordre sexuel! Qui dira leurs souffrances? Elles sont bien autre chose que celles des déclassés de l'ordre social sur lesquels on a fait tant de romans. Le roman du déclassé de l'ordre sexuel est écrit, lui aussi; il s'appelle: les *Confessions de Jean-Jacques Rousseau!*

Ce malheureux eut la rare bonne fortune de rencontrer une fois, et presque au début de sa jeunesse, une femme qui eut ce côté *hardi*, cette sonorité virile, qui lui manquait. L'Egérie des Charmettes¹, tant qu'il vécut avec elle, le maintint dans la résonance

1. V. T. Dufour, *Jean-Jacques Rousseau et Mme de Warens*, d'après des pièces inédites. (A. C.)

harmonique. Nulle part il ne fut heureux comme auprès d'elle. On se souvient de son attendrissement lorsque, vingt ans après leur séparation, il aperçut la fleur qu'elle aimait.

Ces hommes ioniens sont, en général, peu sympathiques aux femmes. Celles-ci, dans leur inexorable logique, repoussent tout ce qui n'est ni régulier, ni normal, ni pondéré. Elles n'ont que faire de ces êtres détraqués, qui ont toutes leurs faiblesses, tous leurs caprices, leurs nerfs, leurs pâleurs, leurs évanouissements, leurs sensibilités. A tout prix, elles veulent être dirigées, commandées, battues au besoin, répétons-le. Elles sentent que ces organismes montés en mode ionien exercent plus de culte passif que d'impérieuse maîtrise. Elles haussent leurs blanches épaules et passent outre.

On a jusqu'ici négligé de rapprocher par le côté intime le maître du disciple, Rousseau de Robespierre. En ceci, comme pour le reste, ils se ressemblent prodigieusement, ces deux grands névrosés, ces deux sublimes myopes ! D'ailleurs, mêmes haines à tous deux de la part des femmes. Danton, oui ! Ce fut un hardi, celui-là ! Son attitude devant les hétaires de la Halle suffit pour absoudre Septembre. Mais ne nous parlez pas de ce petit être nerveux, qui fit du reste tomber quelques têtes innocentes, mais qui fut surtout exagérément timide avec la femme...

Et voilà pourquoi Maximilien et Jean-Jacques continueront à être en opprobre à la meilleure partie de notre espèce.

Les choses changeront le jour où la femme, définitivement émancipée, voudra comprendre qu'elle n'est point faite pour subir une inflexible domination, pour être la servante nécessaire de l'époux, mais pour le compléter, pour s'associer à lui, le grandir, le transformer, lui être au besoin une éducatrice, une sœur d'élection, une mère, s'il le faut.

I

Les Enfants de Rousseau

par le D^r Caffé.

... Rousseau était donc affligé d'une dysurie et d'une prostatite chronique; les anatomistes micrographes savent que les zoospermes chez ces malades sont inféconds; les animalcules spermatiques, baignés par la sécrétion trop abondante de la prostate, sont infiltrés et hydrocéphalés principalement, ou ont cessé de vivre; de là une stérilité certaine. M. le docteur Caudmont a pu, dans une circonstance analogue, se prononcer hardiment, et les aveux de la fille-mère confirmèrent son diagnostic médico-légal.

Thérèse Levasseur, femme de basse extraction, sans cœur, sans esprit, sans instruction quelconque, était bien capable de toutes espèces d'infidélités réitérées, Rousseau ne l'ignorait pas; ce fut un de ses chagrins. Il faisait donc plus que douter de sa paternité; ce sont peut-être les enfants de Thérèse qu'il déposa aux Enfants-Trouvés et non les siens.

On sait que, pendant les derniers temps de la vie de Rousseau, et après lui, Thérèse vivait publiquement avec un Irlandais nommé Johnson, palefrenier de M. le comte de Girardin, avec lequel elle dissipa en orgies plus de 50.000 francs provenant de la vente posthume des ouvrages de Rousseau, et de dons volontaires qu'elle n'eut jamais honte d'implorer en invoquant le grand nom de Rousseau. La conduite notoirement scandaleuse de Thérèse Levasseur, entre autres avec le palefrenier Johnson, la fit chasser d'Ermenonville peu de temps après la mort de celui dont elle souillait le nom.

Au reste, si mon savant confrère, M. Frédéric Du-

bois, veut poursuivre, dans les enfants supposés de Rousseau, l'accusation de suicide, la *Suisse illustrée* lui en donne une récente occasion. Mon parent et ami, M. J. Desaix, le neveu du général *Desaix*, qui fut d'abord docteur en médecine et devint gouverneur de Berlin sous le premier empire français, J. Desaix reproduit, dans le *Léman*, l'épisode suivant :

« Tout le monde sait que J.-J. Rousseau, déterminé par les bizarres raisonnements qu'il a rapportés dans les *Confessions*, fit exposer à la porte d'un asile de la pitié les enfants nés de son mariage. On trouva sur deux de ces enfants des cartes hiéroglyphiques, qui devaient faciliter les moyens de les reconnaître.

« La destinée d'un de ces infortunés a été éclaircie par un riche colon, M. D..., qui, dans une visite qu'il fit à l'hospice des Enfants-Trouvés, fut frappé de la beauté et de la grâce de l'enfant. Il lui témoigna le désir de l'avoir auprès de lui, et après les formalités d'usage, il obtint la permission de l'emmener. On lui remit en même temps une carte chargée de caractères inconnus, trouvée dans le berceau, lors de l'exposition.

« L'enfant, à qui M. D... donna le nom de Germain, fut placé par lui dans une pension. Il était parvenu à sa dix-huitième année, lorsque son bienfaiteur se rendit dans cette maison pour l'en retirer. Frappé des charmes de la nièce de l'instituteur, M. D... devint subitement épris de Marie, et déjà il était déterminé à lui donner sa main, lorsqu'il apprit avec autant de surprise que de douleur l'amour de Germain pour la jeune personne.

« Ne se sentant pas le courage de sacrifier son bonheur à celui de son fils adoptif, et persuadé que l'absence guérirait facilement Germain, il lui ordonna de voyager.

« Le jeune homme obéit, il parcourut diverses contrées, et, poussé par la curiosité alors assez générale, il voulut visiter Ermenonville, où J.-J. Rousseau s'était

retiré depuis quelque temps. En parcourant les lieux où Rousseau allait souvent herboriser, Germain perdit son portefeuille. Jean-Jacques le trouva, et, l'ayant ouvert pour y chercher quelques indications, quel fut son étonnement d'y trouver cette carte hiéroglyphique, tracée de sa main et attachée par lui au bras de son enfant ! En ce moment, Germain revenait sur ses pas pour réclamer l'objet perdu par lui. Jean-Jacques le considéra un moment, puis le serrant avec force contre sa poitrine :

« — Jeune homme, lui dit-il, tu vois en moi le plus coupable des hommes, mais ce coupable est ton père. Si tu te sens le courage de lui pardonner, reviens ici demain à la même heure. »

« Il fut exact au rendez-vous ; mais, le lendemain... Rousseau n'était plus. Cette scène touchante lui avait causé une impression au-dessus de ses forces.

« La plus noire mélancolie s'empara de Germain. Au lieu de se rendre près de M. D..., il reprit pendant plusieurs années le cours de ses voyages, et lorsqu'enfin il fut rappelé à Paris, la première chose qu'il apprit fut que Marie, toujours si chère à son cœur, était depuis longtemps la femme de M. D... Dans l'excès de son désespoir, il retourna à Ermenoville, et se tua sur le tombeau de son père. Cet événement tragique fut à cette époque le sujet de toutes les conversations, quoique personne n'en connût la véritable cause. Mais, comme il arrive souvent en pareil cas, on entoura ce fait de circonstances romanesques.

« On assure que deux jours après cette catastrophe, deux jeunes femmes se rendaient à l'*Ile-des-Peupliers*. La plus jeune paraissait vivement affectée du sort de l'infortuné. Elle baisa avec transport la figure livide de Germain et coupa une mèche de ses cheveux. Elles se retirèrent ensuite sans se faire connaître.

« Quelques années plus tard, une de ces deux fem-

mes revint à Ermenonville, s'arrêta près du tombeau et y déposa le quatrain suivant :

Loin que mes justes pleurs tarissent,
Le temps ajoute à ma douleur,
Et plus tes cendres refroidissent,
Plus je sens consumer mon cœur.

« Cette femme était Marie D... ! »

(*Journal des connaissances médicales pratiques*, 1866, n° 34.)

C'est le cas de répéter : *Se non e vero...*

J

FAITS HISTORIQUES

(Extrait de la *Génération*, par Girou de Buzarcingues, p. 283 et suivantes.)

L'histoire nous fournit une infinité d'exemples de la ressemblance morale du père avec la fille ¹, et de la mère avec le fils. Qu'il me soit permis d'en rappeler ici un petit nombre des plus frappants.

1. « L'opinion populaire, dit M. Richerand, que les filles « ressemblent généralement au père, tandis que les enfants « mâles offrent le plus souvent les traits de leur mère, porte « sur un trop grand nombre de faits pour qu'il soit possible de « la regarder comme tout à fait fausse. Est-ce la raison pour « laquelle tant d'hommes illustres par leur génie et par de non- « breux succès dans les sciences et dans les lettres ont trans- « mis leur nom à des fils incapables d'en soutenir l'éclat ? » (*Nouveaux éléments de Physiologie*, huitième édition, tome II, page 429.)

Les historiens vantent la beauté de Démétrius Poliorcète et de sa fille Stratonice.

Les observations sur la ressemblance du père avec la fille, et de la mère avec le fils par les traits de la face, sont triviales, et il nous semble inutile de s'y arrêter.

Pythagore laissa plusieurs enfants ; mais il ne confia ses ouvrages qu'à sa fille Damo.

Cléobule de Rhodes fut un des sept sages de la Grèce ; sa fille Cléobulie était très savante.

Antipater, gouverneur de la Macédoine, l'un des plus sages politiques de son temps, consultait sa fille Phila dans les affaires de la plus haute importance.

Aristippe, chef de la secte cyrénaïque, eut un disciple célèbre dans sa fille Areté, qui elle-même se vit revivre dans son fils Aristippe.

Platon descendait de Solon par les femmes.

La fille de Lélius parlait aussi élégamment que son père.

Hortensia, fille du célèbre orateur Hortensius, plaïda, avec beaucoup de talent et d'éloquence, la cause des dames romaines devant les triumvirs.

Tullie sut embellir les jours de Cicéron.

La fille de Molière avait beaucoup d'esprit.

Alexandre le Grand ne ressembla jamais à Philippe.

S'il se montra l'élève d'Aristote dans les belles actions de sa vie, il redevint le fils d'Olympius lorsqu'il tua Clitus, lorsqu'il fit mourir Callisthène.

C'est dans le cœur de Craséticlée et de Cléomène, son fils, que la vertu des anciens Spartiates trouva un dernier asile. On ne sait lequel on doit le plus admirer du généreux dévouement de cette mère, ou du patriotisme de ce fils, digne émule de Lycurgue, dont il entreprit de rétablir les lois qu'avait méprisées Léonidas, son père.

La mère des Gracques était fille de Scipion.

Porcie, qui s'enfonça un fer dans une cuisse, voulant s'éprouver elle-même, et qui se suffoqua avec des charbons ardents pour ne pas survivre à Brutus, était fille de Caton qui déchira ses entrailles plutôt que d'obéir à César.

Les mères de Cornélie, de Porcie et de Tullie n'eurent ni le caractère ni l'esprit de leurs filles ; c'est dans leurs fils qu'elles purent se reconnaître.

Tibère craignit Livie.

Sur ce qu'on se plaignait à Caligula de ce que sa fille, âgée de deux ans, égratignait les petits enfants qui jouaient avec elle et tentait même de leur arracher les yeux, il répondit en riant : *Je vois bien qu'elle est ma fille.*

On ne sait qui l'on doit haïr ou mépriser le plus, d'Agripine ou de Néron.

Marc-Aurèle est le premier qui ait élevé un temple à la Bienfaisance : il prétendait qu'il avait reçu de sa mère son penchant à cette vertu. Ce n'est pas de lui, mais de Faustine, que Commode tenait son goût pour les plus infâmes débauches.

Sœmie, déshonorée par ses mœurs, présida le ridicule Sénat de femmes qu'elle avait institué. Héliogabale, son fils, après avoir épousé une vestale, se déclara femme, et, comme telle, il épousa un de ses officiers et un de ses esclaves.

Abubeker, premier calife et successeur de Mahomet, fut célèbre par ses conquêtes et par l'Alcoran, son ouvrage ; sa fille se montra digne d'un tel père.

Ulun, mère de Gengis-Kan, le guida dans ses premiers exploits contre les Tartares qui voulaient se soustraire à sa domination.

On fait descendre Tamerlan de Gengis-Kan par les femmes.

Clotaire II fit trainer par un cheval indompté Brunehaut, que Frédégonde avait horriblement persécutée.

Charlemagne fermait les yeux sur les désordres de ses filles, parce que leurs fautes étaient les mêmes que les siennes.

La fille de Louis le Hutin devint mère de Charles le Mauvais.

Le duc de Bourbon, oncle maternel de Charles VI, avait la tête presque aussi faible que son neveu.

Le trop fameux Jean Sans-Peur, duc de Bourgogne, fut impérieux et fier comme Marguerite de Brabant, sa mère.

Louis XI tenait de sa mère le goût des pèlerinages, des vœux et autres dévotions singulières.

Charles le Téméraire ressemblait à sa mère, tant par le moral que par le physique. Il avait reçu d'elle son caractère soupçonneux et méfiant, qui contrastait avec la franche loyauté de Philippe le Bon, son père. Il lui devait aussi un teint brun, des cheveux et des yeux noirs et le regard vif. (*Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante.)

Charles VIII fut bon comme Charlotte de Savoie, sa mère, laquelle était bonne et faible comme Louis, duc de Savoie, son père.

Madame de Beaujeu fit mettre le duc d'Orléans, son beau-frère, dans une de ces cages de fer qui furent inventées sous le règne de Louis XI.

Alphonse IX, roi de Castille, célèbre par son zèle pour la religion et son ardeur à combattre les infidèles, fut père de Béragère, de Blanche et d'Urraque. La première devint mère de saint Ferdinand ; la seconde donna le jour à saint Louis, à Robert, comte d'Artois, à Alphonse, comte de Toulouse, qui suivirent saint Louis en Afrique, et à Charles d'Anjou, qui porta jusqu'à la cruauté son zèle pour la religion ; la troisième, enfin, fit prendre l'habit monastique à son fils Sanche, quoique appelé au trône de Portugal.

La reine Claude fut aussi bonne que le Père du peuple et le sien.

Catherine de Médicis conçut et prépara la Saint-Barthélemy. Charles IX tira sur les protestants, et Henri III fit assassiner les Guises.

Marguerite de Valois rappela, par ses galanteries, celles de l'amant de Diane de Poitiers.

Eléonore, reine de Navarre, fut aussi ambitieuse que Jean II, son père. Elle donna le jour à Gaston, qui mourut dans un tournoi. Catherine, fille de Gaston, et mère de Henri II, disait à son époux, Jean d'Albret, qui, par sa faiblesse, avait perdu la Navarre : *Don Jean, si nous fussions nés, vous Catherine et moi Don Jean, nous n'aurions jamais perdu la Navarre.* C'était de Henri II que Charles-Quint entendait parler lorsque, après avoir traversé la France, il prétendait n'y avoir trouvé qu'un seul homme. Jeanne d'Albret, sa fille, avait, d'après d'Aubigné, *l'esprit puissant aux grandes affaires, et le cœur invincible aux grandes adversités.* Elle fut mère de notre Henri IV.

Louis XIII et Gaston furent presque en tout semblables à Marie de Médicis, tandis que Henriette de France, digne fille de Henri IV, se fit remarquer par son infatigable courage à secourir l'infortuné Charles I^{er}, renfermé dans Oxford.

On aime à retrouver dans Charles II des traits de res-

semblance avec son aïeul maternel : même clémence, même tournure d'esprit, même penchant à la galanterie.

C'est d'Anne d'Autriche que Louis XIV tenait sa fierté, et le goût du Masque-de-Fer pour le beau linge ajoute à l'autorité du sentiment qu'il était fils de cette reine, pour laquelle il n'y eut jamais de linge assez fin.

Le Régent avait l'originalité d'esprit de sa mère. Les mœurs de la duchesse de Berri, sa fille, furent aussi dissolues que les siennes.

C'est à Marie-Charlotte Leckzinska, et non à Louis XV, que ressemblait le Dauphin.

Les historiens attribuent les extravagances d'Eric XIV, fils du célèbre Gustave Wasa, à un *transport au cerveau*, qu'il tenait de sa mère.

Christine, fille de Gustave-Aldophe, fut une femme très singulière.

Don Pèdre le Cruel fut porté au premier crime par sa mère, qui exigea de lui le sacrifice de Léonore de Guzman sa rivale. Don Pèdre ne sut jamais pardonner.

Edouard III, roi d'Angleterre, ressemblait à Isabelle, sa mère, fille de Philippe le Bel, auquel elle ressemblait.

On ne peut qu'être frappé de la ressemblance des rois d'Angleterre Henri II, Henri VI et Henri VIII, plus spécialement avec leurs aïeuls maternels Henri I, Charles VI et Edouard IV, qu'avec leurs propres mères.

Henri VI, prince imbécile comme son aïeul maternel Charles VI, eut pour femme Marguerite d'Anjou, qui ressemblait à René d'Anjou, son père, lequel eût été un héros s'il avait été heureux. De ce mariage naquit l'infortuné Edouard, digne fils de sa mère.

Henri VIII fit mourir sur l'échafaud deux de ses épouses. Son fils Edouard fut un enfant doux et faible ; ses deux filles, Marie et Elisabeth, furent aussi cruelles que leur père.

Cromwell partageait les terreurs de sa mère. Sa femme n'était pas méchante ; ses deux fils, Richard et Henri, furent doux et humains ; mais ses filles, et surtout l'aînée, furent enthousiastes comme lui.

Ce n'est qu'à partir du dixième ou du onzième siècle, que l'histoire entre dans quelques détails de la généalogie des hommes qui n'ont rien fait de bien remarquable : c'est

pourquoi mes extraits remontent rarement au-dessus de cette époque.

Ayant de fortes raisons de croire que souvent on n'a fait aucune mention des enfants morts jeunes, je ne puis être satisfait du résultat de mes recherches ; cependant, tel qu'il est, il peut, par la masse des faits qu'il présente, être de quelque poids et concourir à prouver que les faits que j'ai observés moi-même sont autant de conséquences des lois générales.

J'ai réuni dans un même tableau les personnages qui ont eu plus de filles que de garçons, et dans un autre ceux qui ont eu plus de garçons que de filles.

Dans la première de ces deux séries, qui se compose de deux cent dix-huit pères, et qui m'a donné sept cent douze filles et trois cent vingt-deux garçons, figurent les noms les plus historiques, tels que Auguste, Mahomet, Gustave Wasa, Gustave-Adolphe, Pierre le Grand, Charlemagne, Hugues Capet, Louis le Hutin, Charles V, roi de France, Louis XI, Jean Sans-Terre, Edouard IV, Henri VIII, Cromwell, Alphonse VIII, don Pèdre le Cruel, Ferdinand le Catholique, Charles-Quint, Charles le Mauvais, Alphonse Henriquez, roi de Portugal, Amédée V, dit le Grand, Victor Amédée, Roger I^{er}, comte de Sicile, Tancrède, etc.

Dans la seconde série, qui se compose de cent soixante-cinq pères ou mères, et qui m'a donné six cent quatre-vingt-deux garçons contre deux cent neuf filles, figurent les femmes les plus remarquables et les hommes les plus pacifiques, les plus faibles, les plus timides : on y rencontre souvent les surnoms le Bon, le Juste, le Pacificateur, le Sage, le Père du peuple, le Père de la patrie, le Démonnaire, le Gros, le Gras, le Renforcé ; on y trouve aussi, il est vrai, quelques personnages marquants par leur caractère et leurs actions, mais ils y sont beaucoup plus rares que dans la première série.

Dans le premier tableau, sur deux cent dix-huit mariages, il y a quarante-sept familles de six enfants et au-dessus, qui m'ont donné cent trente-huit garçons et deux cent quarante-quatre filles : la prédominance des filles est donc moindre chez les familles nombreuses de cette série que chez les autres.

Dans le deuxième tableau, sur cent soixante-cinq ma-

riages, il y a cinquante-quatre familles de six enfants et au-dessus.

L'influence des grossesses nombreuses sur la production des mâles, modifie donc, dans la première série, l'influence des pères ; et les familles nombreuses sont en bien plus grand nombre dans la deuxième série que dans la première.

Parmi les enfants naturels, la première série offre dix-neuf filles et huit garçons, même rapport que parmi les enfants légitimes, tandis que la deuxième série offre vingt-huit garçons et seize filles sur quarante-quatre enfants naturels, c'est-à-dire un nombre de filles relativement plus grand que parmi les enfants légitimes.

Dans la première série, il y a, du premier lit, deux cent trente-huit filles ; du deuxième lit, cinquante-neuf garçons et cent vingt et une filles, et des troisième, quatrième lits, etc., dix-sept garçons et trente-quatre filles, d'où il suit que la prédominance des filles y devient moindre, à mesure que les pères vieillissent.

Dans la deuxième série, il y a, du premier lit, quatre cent quatre-vingt-quatorze garçons et cent trente-neuf filles ; du deuxième lit, cent trente-six garçons et cinquante et une filles ; et des troisième, quatrième lits, etc., vingt-quatre garçons et quatre filles. Ici la prédominance des garçons est plus grande dans les troisième et quatrième lits que dans les deux premiers, et moindre dans le deuxième que dans le premier.

Enfin, le total des garçons fourni par les deux séries est à celui des filles : : 25 : 23, et celui des enfants naturels, seulement : : 36 : 35.

Ces tableaux m'ont fourni les observations suivantes :

1° Les hommes d'un grand caractère, qu'ils aient été vertueux ou pervers, ont eu plus de filles que de garçons (cent soixante-dix-huit faits).

2° Les hommes faibles de caractère ont eu plus de garçons que de filles (soixante-neuf faits).

3° Ceux qui se sont mariés jeunes ont eu plus de filles que de garçons (vingt-trois faits).

4° Ceux qui se sont mariés dans un âge avancé ont eu plus de garçons que de filles (quinze faits).

5° Ceux qui ont eu plusieurs femmes ont eu un plus

grand nombre relatif de garçons des deuxième, troisième lits, etc., que du premier.

6° Ceux qui ont épousé des femmes d'un grand caractère ont eu plus de garçons que de filles (vingt-trois faits).

7° Ceux qui ont épousé des veuves ont eu plus de filles que de garçons.

8° Lorsque le chef d'une maison a, par son influence personnelle, déterminé dans sa famille un nombre d'enfants d'un même sexe plus grand que celui de l'autre sexe, la même prédominance s'est soutenue pendant quelques générations; mais elle s'est affaiblie, et a enfin cessé par le fait des femmes, surtout lorsque, par leur constitution, elles devaient influer beaucoup sur le sexe de leurs enfants (trente-quatre faits).

9° Les hommes du Midi, qui ont épousé des femmes du Nord, ont eu plus de filles que de garçons, lorsqu'aucune autre circonstance n'a dû influer sur le sexe des enfants; et les hommes du Nord qui ont épousé des femmes du Midi ont eu plus de garçons que de filles (douze faits).

10° Les hommes grands de taille, ou gros et gras, ont eu plus de garçons que de filles (dix faits).

K

La genèse de la folie de Rousseau

par Saint-Marc Girardin.

Les soucis que causa à Rousseau l'impression de l'*Emile* ont une grande importance dans sa vie, car c'est à ce moment et à ce propos qu'il ressentit la première atteinte de la triste et fatale manie qui le tourmenta le reste de sa vie et l'obséda chaque jour davantage. Cette première fois, il reconnut et il s'avoua sa maladie, n'étant pas encore assez mal pour n'avoir plus conscience de lui-même.

Personne n'a mieux défini sa maladie que Rousseau lui-même. Il y avait quelques retards dans l'impression de l'*Emile*. Ces retards excitaient les ombrages de Rousseau.

« Plus j'avais à cœur, dit-il, la publication de mon dernier et meilleur ouvrage, plus je me tourmentais à chercher ce qui pouvait l'accrocher ; et, toujours portant tout à l'extrême, dans la suspension de l'impression du livre j'en croyais voir la suppression... J'écrivais lettres sur lettres à l'imprimeur Guy, à M. de Malesherbes, à M^{me} de Luxembourg ; et les réponses ne venant point, ou ne venant pas quand je les attendais, *je me troublais entièrement ; je délirais*. Malheureusement j'appris dans le même temps que le Père Griffet, jésuite, avait parlé de *l'Emile*, et en avait rapporté des passages. A l'instant, mon *imagination part comme un éclair* et me dévoile tout le mystère d'iniquité : j'en vis la marche aussi clairement, aussi sûrement que si elle m'eût été révélée ; je me figurai que les jésuites, furieux du ton méprisant sur lequel j'avais parlé des colléges, s'étaient emparés de mon ouvrage, que c'étaient eux qui en accrochaient l'édition,... que prévoyant ma mort prochaine dont je ne doutais pas, ils voulaient retarder l'impression jusqu'alors, dans le dessein de trouquer, d'altérer mon ouvrage, et me prêter, pour remplir leurs vues, des sentimens différens des miens. Il est étonnant quelle foule de faits et de circonstances vint dans mon esprit se calquer *sur cette folie* et lui donner un air de vraisemblance ; que dis-je ? m'y montrer l'évidence et la démonstration. »

. Voilà une véritable clinique de la maladie de Rousseau faite par lui-même. Cette disposition à prendre ombrage de tout, à grouper les circonstances les plus insignifiantes et à les rapporter à je ne sais quel complot imaginaire ; cette sagacité malade de l'esprit qui fait qu'il interprète tout en mal ; cette clairvoyance dans le faux, cette promptitude de conjectures, ce don de produire autour de soi un mirage fatal et de vivre dans le milieu qu'on a créé comme dans la réalité, tels sont les traits principaux de ce délire mélancolique qui remplit la fin de la vie de Rousseau et dont nous trouvons ici le premier accès. Quand il écrivait le livre XI des *Confessions*,

Rousseau était dans un moment lucide ; il avouait sa maladie en la racontant, il était à la fois l'observateur et le sujet de l'observation, le médecin et le malade. Plus tard, en revisant son manuscrit, comme la maladie ne lui laissait plus de trêve, il eut soin d'ajouter en note qu'il n'était pas malade, que ses soupçons étaient justes, et qu'il était véritablement victime d'un affreux complot et non point de son imagination. Que croirons-nous : le récit du livre XI des *Confessions*, qui est le fait du médecin, ou la note de la revision, qui est la note du malade ? Nous retrouvons dans sa correspondance de 1761 les mêmes traits de maladie et les mêmes aveux de folie. Nous pouvons même y suivre de plus près ses rapides passages du délire à la raison, de la maladie à l'observation et au repentir. Tantôt il est tout entier à ses soupçons :

« Mon livre est perdu, écrit-il à M^{me} la duchesse de Luxembourg le 13 décembre 1761 ; je ne doute nullement que les jésuites ne s'en soient emparés avec le projet de ne point le laisser paraître de mon vivant... Il faudrait un mémoire pour vous exposer les raisons que j'ai de penser ainsi. Ce qu'il y a de très sûr, au moins, c'est que le libraire n'imprime ni ne veut imprimer, qu'il a trompé M. de Malesherbes, qu'il vous trompera, et qu'il se moque de moi avec l'impudence d'un coquin qui n'a pas peur et qui se sent bien soutenu. »

Tantôt il reconnaît son aveuglement, sa folie, et dans son chagrin, il va jusqu'à vouloir se tuer, si bien que nous retrouvons ici cette pensée du suicide qui a fini par le perdre :

« C'en est fait, cher Moulton, écrit-il le 23 décembre 1761 à un de ses amis de Genève, nous ne nous reverrons plus que dans le séjour des justes. Mon sort est décidé par les suites de l'accident dont je vous ai parlé ci-devant ; et, quand il en sera temps, je pourrai, sans scrupule, prendre chez

milord Edouard les conseils de la vertu même. Ce qui m'humilie et m'afflige est une fin si peu digne, j'ose dire, de ma vie, et du moins de mes sentiments. Il y a six semaines que je ne fais que des iniquités, et n'imagine que des calomnies contre deux honnêtes libraires, dont l'un n'a de torts que quelques retards involontaires et l'autre un zèle plein de générosité et de désintéressement, que j'ai payé, pour toute reconnaissance, d'une accusation de fourberie. *Je ne sais quel aveuglement, quelle sombre humeur, inspirée dans la solitude par un mal affreux, m'a fait inventer, pour en noircir ma vie et l'honneur d'autrui, ce tissu d'horreurs, dont le soupçon, changé dans mon esprit prévenu presque en certitude, n'a pas mieux été déguisé à d'autres qu'à vous.* »

La lettre qu'il écrit le même jour à M. de Malesherbes n'est pas moins désespérée. Il voit, il reconnaît son délire, et, comme l'Ajax antique, une fois sorti de son accès, il se fait honte à lui-même.

« Depuis plus de six semaines, dit-il à M. de Malesherbes, ma conduite et mes lettres ne sont qu'un tissu de folies, d'impertinences. Je vous ai compromis, Monsieur ; j'ai compromis Madame la maréchale de la manière la plus punissable. Vous avez tout enduré, tout fait pour calmer mon délire ; j'ouvre en frémissant les yeux sur moi... »

Quand on observe avec attention l'état d'esprit de Rousseau, tel qu'il se laisse voir dans sa *Correspondance*, depuis ce premier accès de sa maladie jusqu'à la publication de l'*Emile*, on voit encore de temps en temps reparaître ses défiances, sinon son délire, et l'on comprend alors le mélange qui se fait perpétuellement chez lui entre le caractère et la maladie, mélange singulier, mais fréquent chez les personnes dont la raison est troublée. Il y a beaucoup de leur caractère dans leur maladie et beaucoup aussi de leur maladie dans leur caractère, c'est-à-dire que quand elles sont malades, comme l'était Rousseau,

d'après son aveu, dans les deux derniers mois de 1761, il semble qu'elles ne le sont que par l'exagération de leur caractère. Le penchant qu'elles avaient s'est poussé jusqu'à la folie, mais il n'a pas changé pour cela de nature. Et de même, quand elles recouvrent la santé, elles gardent encore l'empreinte de leur maladie, défiantes et ombrageuses, si leur folie était la défiance ; jalouses, si leur folie était la jalousie. De cette façon, la seule différence qu'il y ait pour ces personnes entre l'état de maladie et l'état de santé est pour ainsi dire le degré du mal et la distance de la modération à l'accès. C'est ainsi que nous voyons Rousseau, même quand il a recouvré la raison, retomber encore dans les soupçons, et craindre je ne sais quelles embûches de la part des imprimeurs et des libraires de l'*Emile*, jusqu'à ce qu'enfin l'*Emile* soit publié. Alors Rousseau, reconnaissant non plus seulement qu'il a été malade, mais qu'il a été à grand tort soupçonneux, défiant, écrit le 30 mai 1762 à son ami de Genève, M. Moulou :

« Enfin mon livre paraît depuis quelques jours, et il est parfaitement prouvé par l'événement que j'ai payé les soins officieux d'un honnête homme des soupçons les plus odieux. Je ne me consolerais jamais d'une ingratitude aussi noire, et je porte au fond de mon cœur le poids d'un remords qui ne me quittera plus. »

« Heureux, si seulement ce remords lui avait servi d'avertissement contre son caractère, et de préservatif contre sa maladie !... » (Saint-Marc Girardin, *Jean-Jacques Rousseau, sa vie et ses ouvrages*, édition Charpentier, tome II, p. 280-285.)

L

La folie de Rousseau, d'après un contemporain.

(Extrait du *Journal de Paris*, an VI, tome II, n^{os} 259, 260 et 261.)

Tous mes lecteurs ont entendu parler de l'abominable aventure dont il a été si cruellement la victime à la butte de Mesnil-Montant. Il fut rencontré par le chien danois de M. de Saint-Fargeau, qui, voulant rejoindre le carrosse de son maître, avoit dans sa course la vitesse d'une balle de fusil. Il passe entre les jambes du malheureux Rousseau, qui tomba le visage sur le pavé, sans avoir eu le temps de se garantir avec ses mains. La chute fut d'autant plus malheureuse, qu'il descendoit la butte, et par conséquent qu'il tomba de plus que de sa hauteur. Je cours chez lui le lendemain matin. En entrant, je fus saisi d'une odeur de fièvre véritablement effrayante. Il étoit dans son lit. Je l'aborde ; jamais sa figure ne sortira de ma mémoire. Outre l'enflure de toutes les parties de son visage, qui, comme l'on sait, en change si fort le caractère, il avoit fait coller de petites bandes de papier sur les blessures de ses lèvres ; ces blessures étoient en long, de façon que ces bandes alloient du nez au menton. Mon effroi fut proportionné à l'horreur de ce spectacle. Après m'avoir rendu compte de l'accident, je vis avec grand plaisir qu'il excusoit le chien ; ce qu'il n'eût pas fait, sans doute, s'il eût été question d'un homme : il auroit vu infailliblement dans cet homme un ennemi qui, depuis longtemps, méditoit ce mauvais coup ; il ne le vit dans le chien qui, me dit-il, a cherché à prendre la direction propre à m'éviter ; mais voulant agir aussi de mon côté, je l'ai contrarié ; il faisoit mieux que moi, et j'en suis puni. J'observai, car cela est nécessaire pour le but que je

me propose, qu'il n'étoit pas possible de se trouver dans un état plus affligeant et plus dangereux, puisque la fièvre attestoit que la chute avoit causé, dans toute la machine, un ébranlement général ; mais l'accident étoit, comme je l'ai dit, occasionné par un chien ; il n'y avoit pas moyen de lui prêter des vues malfaisantes et des projets médités ; dans cet état, Rousseau restoit ce que naturellement il étoit lorsque la corde de ses ennemis n'étoit point en vibration. Jamais, de mon côté, je ne fus moins disposé à rire. Jamais Rousseau n'avoit eu plus de raison de s'affliger ; cependant, le cours de la conversation nous amena tous deux à des propos si gais, que le malheureux, dont le rire rouvroit toutes les plaies couvertes par les petites bandes de papier, me demanda grâce, mais avec des instances réitérées. J'en sentis moi-même et l'importance et la nécessité, et tout cessa par ma retraite...

Je terminerai cette pénible révélation au seul trait suivant ; les deux suffiront pour constater, d'une manière positive, l'état déplorable dans lequel il étoit tombé. A mon arrivée, il prend l'attitude que j'ai décrite précédemment. Savez-vous, me dit-il, pourquoi je donne au Tasse une préférence si marquée ? — Non, lui dis-je, mais je m'en doute. Le Tasse réunissant à l'imagination la plus féconde et à la richesse de la poésie la plus brillante, l'avantage d'être venu après Homère et Virgile, a profité des beautés de l'un et l'autre de ces grands hommes, comme il en a évité les défauts. — Il y a bien quelque chose de cela, me répondit-il, mais sachez qu'il a prédit mes malheurs. (Lecteurs, comme vous pouvez le remarquer, toujours des malheurs.) Je fis un mouvement, il m'arrêta. Je vous entends, dit il, le Tasse est venu avant moi ; comment a-t-il eu connaissance de mes malheurs ? Je n'en sais rien, et probablement il n'en savoit rien lui-même ; mais enfin il les a prédits...

Comme il a vécu longtemps dans cet état, il a été assez généralement reconnu qu'il étoit devenu fou. Mais ses amis et ses ennemis se sont également trompés sur la cause de sa folie. Ses amis ont prétendu que les persécutions que lui ont suscitées ses ennemis réels, tels que les philosophes et tous ceux qui avoient lieu d'être mécontents de lui, avoient fini par mettre le feu dans un cerveau déjà susceptible d'un tel embrasement. Ses ennemis ont dit que l'orgueil seul lui avoit tourné la tête. Je les crois tous dans l'erreur. Les persécutions et les sarcasmes d'un grand nombre de philosophes proprement dits, et de littérateurs, ont certainement servi à convaincre ce malheureux que sa chimère étoit une réalité, puisqu'il pouvoit se prouver à lui-même que réellement il avoit des ennemis ; mais très certainement ses ennemis réels, car il en a eu beaucoup, ne lui ont pas donné sa chimère, elle venoit de plus loin. A l'égard de l'orgueil, je n'en ai pas remarqué un seul trait dans le cours de douze années, et si l'on y fait attention, il y a une mauvaise foi bien caractérisée dans le reproche qu'on lui fait d'avoir demandé qu'on lui élevât une statue ; mais je sors, non pas de mon sujet à la vérité, mais de mon plan.

Il est certain qu'il avoit, en naissant, le germe de cette affreuse maladie, qui, comme toutes les autres, a eu ses périodes, son commencement, son milieu et sa fin. Dans la supposition même où, suivant sa marche et ses progrès, on ne remonterait pas à cette source, un fait dont tout Paris a été le témoin, en doit compléter la preuve.

Après la mort de Jean-Jacques, un de ses cousins germains, fils du frère de son père, et portant conséquemment le même nom, né en Perse, est arrivé à Paris, sans avoir jamais communiqué avec lui, puisqu'il quittoit la Perse pour la première fois. Son habit persan et son nom le firent bientôt remarquer. Il avoit

d'ailleurs beaucoup d'esprit, il savoit un grand nombre de langues, et l'on rapporta de lui que, pour réponse à quelqu'un qui le louoit sur le nombre de langues qu'il avoit apprises : « Je les donnerois bien toutes volontiers, dit-il, pour ne savoir et ne parler que celle de mon cousin. »

M. Delessert m'invite un jour à dîner avec lui, et nous place à ses deux côtés. Je ne pouvois, conséquemment, le voir que de profil, mais ce profil étoit si ressemblant, que mes yeux ne pouvoient s'en détacher. Enfin, je demande tout bas à M. Delessert, s'il n'y trouve pas beaucoup de ressemblance. « Elle est telle à mes yeux, me dit-il, qu'il me fait peur, et que je suis tenté de croire que c'est Rousseau lui-même qui se sera fait enterrer pour venir ensuite écouter ce qu'on dit de lui. » Il ne le croyoit pas, sans doute, puisqu'il étoit d'ailleurs plus grand, et qu'à l'examen il y avoit des différences sensibles dans la figure ; mais ce premier mouvement prouve que l'expression des yeux et de ce qu'on appelle physionomie étoit absolument la même, et c'est cette espèce de ressemblance qui seule en mérite le nom.

Cet homme resta quelque temps à Paris et repartit pour la Perse, chargé d'une mission de la part du gouvernement. Il étoit, avec sa femme, dans une voiture à quatre roues, trainée par six chevaux de poste. Parvenu à la forêt de Fontainebleau en plein jour, il se met à la portière et crie au postillon d'arrêter. Le postillon, étourdi probablement par le bruit des roues sur le pavé et des pieds de ses six chevaux, n'entend point et continue sa route. Alors Rousseau s'adresse aux passans, qui font arrêter le postillon. Il pousse de grands cris et accuse le postillon de s'entendre avec des brigands pour le faire égorger dans la forêt. Les passans qui n'y voyoient aucune apparence, puisque le postillon suivait le pavé de la grande route, restoient froids : « Vous ne voyez donc pas, leur disoit-il,

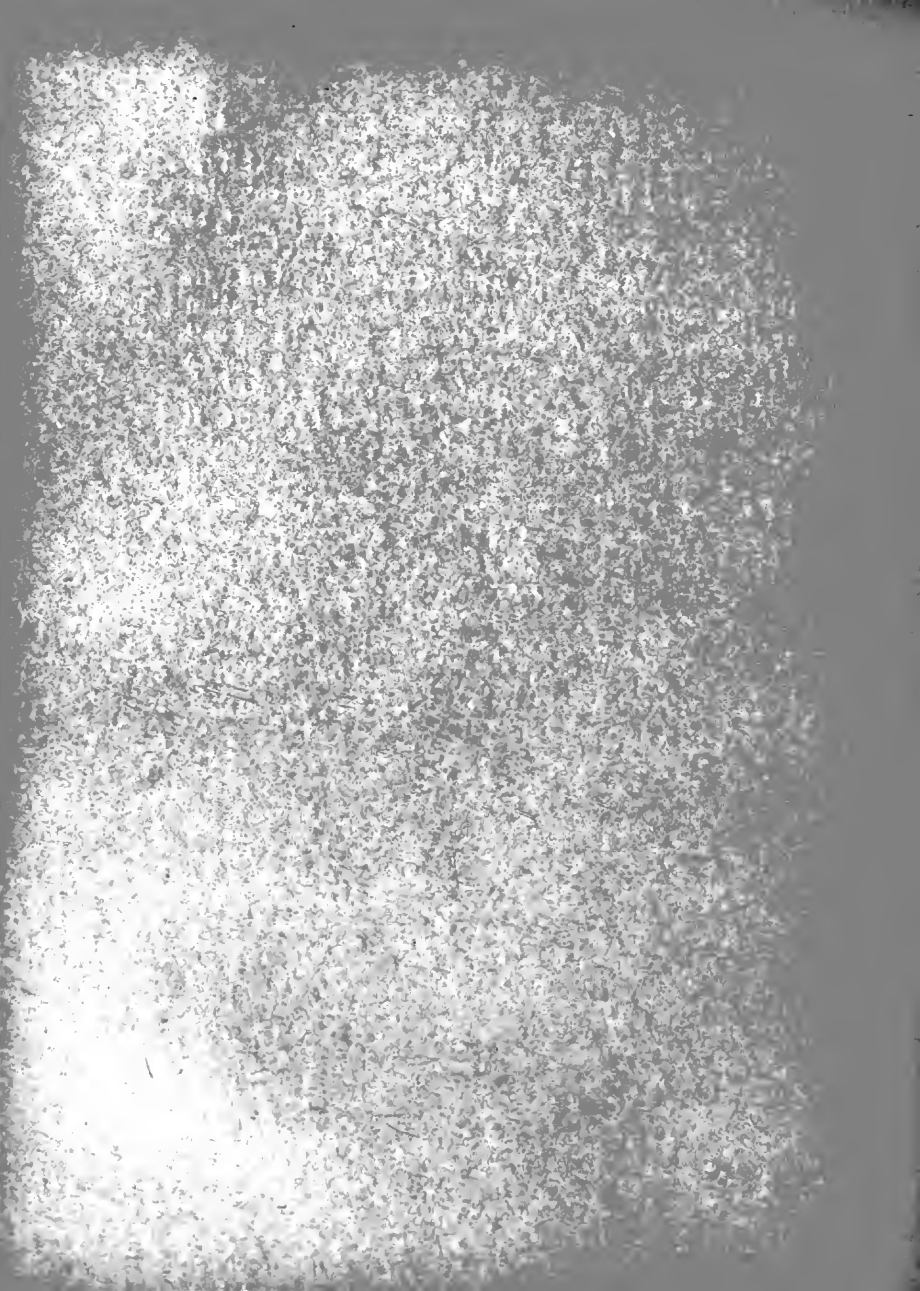
qu'il m'a déjà détourné du grand chemin, et qu'il veut me faire égorger? » Il ne fut pas possible de lui faire entendre raison. Il fut ramené à Paris et repartit ensuite, mais sans la mission qui lui avoit été donnée.

Voilà un fait isolé, mais d'autant plus marquant, car on ne peut douter qu'en le suivant on n'en eût découvert beaucoup d'autres. C'est un trait de folie dans le genre de ceux de Rousseau. Tous deux croient à des brigands ou ennemis qui veulent les perdre, et tous deux ne voyent dans les autres que des complices et des agens. Si l'on joint à cela l'expression étonnante des regards et de la physionomie qui les fait confondre l'un et l'autre, et le degré de leur consanguinité, il n'est plus douteux que tous deux charrioient dans leur sang le même principe de maladie.

Rousseau eut en Angleterre, longtemps avant que je le connusse, une attaque du même genre et de la même force ; c'est de sa propre bouche que je tiens le fait que je vais citer ; il est d'ailleurs d'autant plus précieux, que c'est la seule fois que je l'aye vu avoir quelque soupçon de sa maladie et la caractériser lui-même sous le nom de folie. Nous avons fait la partie, lui et moi, d'aller en batelet à Meudon avec sa femme et la mienne, et d'y dîner. Elle fut exécutée. En causant à table, il nous raconta qu'il avoit fui de l'Angleterre plutôt qu'il ne l'avoit quittée. Il se mit dans la tête que M. de Choiseul, alors ministre de France, le faisoit chercher, ou pour lui mettre ses ennemis en avant, ou pour quelque'autre mauvais tour, je ne me le rappelle pas bien ; mais sa peur fut telle qu'il partit sans argent et sans vouloir embarrasser sa marche d'effets ou de paquets qui ne fussent pas de première nécessité. C'est dans cette occasion qu'il brûla la nouvelle édition d'*Emile*, dont j'ai déjà parlé, et qu'il m'avoua regretter beaucoup. Il payoit avec un morceau de cuiller ou fourchette d'argent, qu'il cassoit ou faisoit casser, dans les auberges.

Il arrive au port ; les vents étoient contraires : il ne voit, dans cet événement si ordinaire, qu'un complot et des ordres supérieurs pour retarder le départ, et cela pour un but quelconque, qu'il interprétoit toujours dans le sens de sa manie d'ennemis. Quoiqu'il ne parlât pas la langue, il se met cependant sur une élévation et harangue le peuple, qui ne comprenoit pas un mot de son discours. Que mes lecteurs ne perdent pas de vue que c'est de Rousseau lui-même que je tiens tous ces détails. Enfin, le vent le permet et l'on part. Il m'ajoute qu'il ne peut me dissimuler, ni se dissimuler à lui-même, que c'étoit une attaque de folie. « Elle étoit telle, que j'allois jusqu'à soupçonner cette digne femme, en me montrant la sienne, d'être du complot et de s'entendre avec mes ennemis..... »

CORANCEZ.



Un médecin, maire de Paris pendant la Révolution : Le docteur Chambon (de Montaux).

Ceux qui connaissent dans ses moindres détails l'histoire de la Révolution sont déjà familiers avec le nom du confrère dont je vais évoquer la physionomie. Mais combien il est à présumer que nombre de nos lecteurs entendent pour la première fois parler du *D^r Chambon de Montaux*, membre de la Société royale de médecine, médecin de la Salpêtrière ¹, premier médecin des armées, inspecteur général des hôpitaux militaires, et maire de Paris pendant deux mois à peine, du 8 décembre 1792 au 4 février 1793.

De l'enfance de Chambon ², rien de saillant à mettre en lumière. Issu d'une vieille famille chan-

1. Il était médecin de cet hôpital en février 1790 ; il fut destitué à la suite de difficultés avec les sœurs. (*Lettre de M. Sigismond Lacroix*, du 28 septembre 1896.)

« L'exercice, la promenade, la vue des campagnes, le murmure d'un ruisseau, le chant des oiseaux, lui paraissent avec le régime végétal le meilleur moyen de guérir les fous. Ce système de traitement n'est pourtant pas, j'en conviens, sans des inconvénients qui méritent d'être pesés.

« Il faut lire, à cet égard, le savant et précieux ouvrage d'un médecin qui, aux connaissances et à la pratique de son art dans les hôpitaux, joint les lumières d'un philosophe et l'enthousiasme d'un démocrate pour la liberté, de mon digne ami le docteur Chambon. » (*Mémoires de Brissot*, édition F. Didot, 1877, p. 461.)

2. Il naquit le 21 septembre 1748, à Breuvannes en Champagne.

penoise, il avait conservé de ses ascendants cette finesse de terroir, qui lui servit en mainte circonstance à doubler le cap de difficultés qu'une diplomatie moins avisée eût été incapable de surmonter.

Le père de Chambon était un chirurgien gradé, qui avait traversé la scène du monde sans y faire grand bruit. Sa mère, dont le nom pouvait laisser craindre une fatale prédestination — elle se nommait Marie Froussard — descendait du noble sire Etienne de Montaux, capitaine anobli par Louis XIV pour avoir enlevé plusieurs drapeaux à l'ennemi, et mort plus tard au champ d'honneur¹.

Nicolas Chambon (de Montaux) avait, comme bien d'autres, fait ses premières armes professionnelles en province, à Langres². Aussitôt débarqué à Paris, il suivait les cours du célèbre Petit, dont l'enseignement avait, à cette époque, une grande vogue.

En 1782, ses connaissances en sciences physiques faisaient désigner le D^r Chambon pour aller étudier à Bourbonne-les-Bains l'action de l'électricité combinée avec les eaux minérales. A la fin de 1792, il se trouvait à la tête de l'administration des impôts et finances de la ville de Paris, quand à la suite des massacres de septembre, Pétion vint à donner sa démission de maire.

Le parti de la Montagne portait comme candi-

1. Il était tué en 1675, près du camp commandé par Turenne, à deux lieues de Strasbourg.

2. « Chambon était un honnête homme et un homme instruit. Ses idées en politique, en philosophie, avaient suivi celles de son siècle; mais en médecine il était resté stationnaire, car il repoussait la vaccine et prônait encore le magnétisme tombé en discrédit. Ses théories sur ces deux sujets sont, je crois, inédites. C'est à Langres qu'il avait exercé la médecine avant de venir professer à Paris. » (*Mémoires de Brissot*, loc. cit., p. 164-165.)

dat à cette périlleuse fonction Lullier¹, procureur syndic du département. Les modérés se proposaient de répartir leurs suffrages entre les noms de Chambon et de M. d'Ormesson, neveu de l'ancien premier président du Parlement de Paris.

Trois sections n'envoyèrent pas leurs procès-verbaux : celle du Mail, ci-devant place de Louis XIV, celle de Poissonnière et celle du Finistère, ci-devant des Gobelins. Les 43 autres sections avaient fourni 11,363 votants. Chambon obtint 8,358 voix, et Lullier seulement 3,906. On comptait 101 voix nulles².

Proclamé maire de Paris dans la séance de la Commune du 2 décembre 1792, Chambon accepta ces fonctions sous la réserve de ne prendre possession de son poste qu'après avoir rendu ses comptes d'administrateur des hôpitaux. Installé le 8 du mois, il prêtait, ce jour-là même, le serment et recevait l'investiture.

*
**

Dès les premiers jours de son installation, Chambon se trouvait aux prises avec de grosses difficultés. Le 6 décembre, un décret de la Convention avait cité le roi à sa barre³. En exécution de ce décret, on battait la générale, le 11 décembre, dans tous les quartiers. Tous les hommes disponibles étaient rappelés sous les armes. La force armée devait être groupée en divers points, partout où le roi avait à passer pour se rendre à l'Assemblée.

1. Louis-Marie Lullier avait succédé à Berthelot, qui prenait la qualité de « docteur agrégé de la Faculté de Paris ».

2. *Moniteur universel*, XV, 626.

3. *Moniteur universel* du 8 décembre 1792.

Le soir de son installation, Chambon réunit chez lui les membres de la Convention qui voulaient sauver les jours du Roi et se concertait avec eux sur la création d'une garde départementale destinée, en apparence, à protéger l'Assemblée contre les mouvements populaires, mais qui, en réalité, devait servir à protéger celui qu'on ne désignait plus que sous les noms de « tyran » ou de « Louis Capet ». Le décret du maire fut rapporté le lendemain et celui-ci dut aviser à d'autres moyens de salut.

*
**

Sous prétexte de préserver la Conciergerie, menacée, disait-on, d'un envahissement imminent, Chambon fit caserner à la mairie le 2^e bataillon de Marseille, muni d'une quantité considérable de cartouches, pour parer à tout événement. La Convention, prévenue, enjoignait aussitôt au bataillon des Marseillais de quitter Paris sans retard.

Le plan de Chambon était de nouveau déjoué, l'Assemblée avait son siège fait, le procès du Roi était décidé. Le maire, le procureur de la Commune, le secrétaire-greffier et trente officiers municipaux étaient désignés pour escorter la voiture du roi, lorsqu'on le conduirait à la Convention et qu'on le ramènerait au Temple. Les sections recevaient l'ordre de se tenir en permanence. En exécution de cet arrêté, tous les personnages indiqués plus haut, à l'exception des trente officiers municipaux, pénétraient, le 11 décembre 1792, à une heure de l'après-midi, dans la chambre du roi¹.

1. Le roi était occupé à faire une lecture quand on vint le prévenir que le Dauphin allait être conduit à sa mère. Deux heures après, Chambon se présentait.

L'officier municipal de service à la Tour du Temple, a ainsi rendu compte de cette solennelle entrevue¹ :

« Je m'approchai, dit-il, de Louis, et lui annonçai qu'il allait recevoir la visite du maire.

« *Louis*. — « Ah, tant mieux... Je vais donc voir le maire ! Est-ce un homme gros, grand, jeune, vieux ?

— « Je ne le connais qu'imparfaitement, lui dis-je, je sais qu'il est d'un âge moyen, maigre et assez grand.

— « Savez-vous ce qu'il a à me dire ?

— « Il vous l'apprendra lui-même. »

« Louis resta pendant une heure dans son fauteuil. Il était si rêveur que je passai devant lui sans qu'il m'aperçut. — Ce maire se fait bien désirer, dit-il après un long silence.

« Le maire arriva et lui parla avec dignité.

— « Je suis chargé par la loi de vous déclarer que la Convention vous attend à sa barre, je viens vous y conduire. »

« Le secrétaire-greffier a lu alors ceci : « *Décret de la Convention nationale du 6 décembre*. Art. 5. — Louis Capet sera conduit à la barre de la Convention nationale, mardi onze, pour répondre aux questions qui lui seront faites seulement par l'organe du président. »

« Après cette lecture, le citoyen maire a demandé à Louis s'il voulait descendre. Celui-ci a paru hésiter un instant et a dit : « Je ne m'appelle pas Louis Capet ; mes ancêtres ont porté ce nom, mais jamais on ne m'a appelé ainsi. Au surplus, c'est une suite des traitements que j'éprouve depuis quatre mois par la force. Ce matin, on a séparé mon fils de moi. C'est une jouissance dont on m'a privé. Je vous attendais depuis deux heures. »

Le maire, sans répondre, l'a invité de nouveau à descendre. Il s'y est décidé.

1. V. de Beaucourt, *Captivité de Louis XVI*, t. II, p. 178 et suivantes.

*
* *

Chambon, dans une notice très rare, destinée à ses amis, a raconté, en ces termes, sa mission auprès du roi :

« En montant l'escalier du Temple, dit-il, mon émotion, malgré mes efforts pour la cacher, fut telle que mes genoux tremblaient sous moi. Ceux qui m'accompagnaient s'en aperçurent ; elle s'augmenta au point que je faillis perdre tout à fait l'équilibre et tomber sur les derniers degrés qui restaient à franchir.

« Arrivé à la porte de l'étage occupé par le roi, je redoublai d'efforts pour modérer le trouble auquel j'étais en proie. Je traversai lentement la première pièce pour acquérir une assurance apparente, quoique nous eussions, mes amis et moi, les plus grandes espérances de délivrer le roi, et que, d'après la parole du plus grand nombre des députés, nous nous en crussions assurés ; mes réflexions, en contemplant un si adorable monarque, retenu dans la Tour du Temple, étaient des plus déchirantes. J'articulai à voix un peu basse :

« Il m'est ordonné par la Convention de vous traduire à sa barre ; le secrétaire de la Commune va lire le décret qui m'intime cet ordre. »

« Je ne pouvais dire ni *Sire* ni *Citoyen*. Dans le premier cas, j'aurais manifesté quelque intelligence avec Sa Majesté pour le secourir, et dès ce moment, la vie de Louis XVI était compromise. J'avais tout à craindre de la haine pour le monarque de la part de ceux qui m'accompagnaient et d'une partie de ceux qui étaient restés au rez-de-chaussée. Dans le second cas, en lui disant : *Citoyen*, je l'aurais injurié ; il eût été encore de la plus grande irrévérence de lui adresser la parole en substituant à ses titres et à ses dignités, comme tant d'autres l'avaient fait, son seul nom de baptême... »

*
* *

Le secrétaire de la Commune, ayant donné lecture du décret, on invita le roi à monter dans une

voiture. Le maire se plaça à ses côtés, tandis que Chaumette, procureur de la Commune, et Brûlé, l'un de ses membres, se tenaient sur le devant.

Durant tout le parcours, Chambon essaya d'occuper le roi « par une conversation suivie ¹ », pour l'empêcher d'entendre les propos insultants qu'on tenait sur leur passage.

Le roi parut prendre un vif intérêt à ce que lui racontait Chambon, notamment quand il l'entretint des « objets d'antiquité » qu'on trouvait encore dans sa province. De son côté, Louis XVI fit preuve en la circonstance, à s'en rapporter au témoignage de son interlocuteur, des connaissances les plus variées. Il semblait surtout avoir des notions très précises d'histoire et de géographie.

Cependant la voiture poursuivait l'itinéraire fixé ².

« Dans un moment, dit Chambon, où le roi jetait sur moi un regard de bonté en voulant me faire entendre, par ses expressions mêmes, qu'il me savait gré de mes soins, je trouvai moyen de l'avertir, d'un coup d'œil, que nous étions entourés de gens dont la présence ne permettait pas un épanchement qui serait dangereux pour lui...

« Il avait été décidé qu'en passant près de la porte Saint-Denis ³, on ferait une décharge d'artillerie sur la voiture.

1. Le récit de Chambon est ici en contradiction avec le *Procès-verbal de la Commune de Paris*, du 11 décembre, où il est dit que le roi, « monté en voiture, a gardé le silence presque tout le temps de sa translation. »

2. *Ordre pour la marche et l'escorte de Louis Capet*, 10 décembre : Depuis le Temple jusqu'à la Convention nationale, en passant par la rue du Temple, les boulevards, la rue Neuve-des-Capucins, la place Vendôme et la cour des Feuillans. (V. le document *in extenso* aux Archives nationales, B. B. 52, d'après le marquis de Beaucourt, *Captivité et derniers moments de Louis XVI*, II, p. 162 et seq.)

3. La *Chronique de Paris* donne la version suivante : « Un petit mouvement occasionné par la désobéissance au Général; le citoyen Jacques Higonet, grenadier de la section de la Fraternité et commis aux impositions, hôtel Soubise, a été cause

J'étais prévenu de ce complot ; les canonniers tenaient leurs mèches allumées. En abordant cette porte, je m'élançai par la portière, le corps à moitié en dehors, et d'une voix et d'un geste menaçants, je paralysai le bras des canonniers. »

Louis XVI put ainsi, sans autre encombre, arriver à la barre de la Convention. Il s'y présenta en compagnie du maire de Paris et des généraux Santerre et Berruyer ¹.

Chambon ne laissait pas que d'être inquiet sur le retour ². La populace était très excitée, et il redoutait des incidents. Ses alarmes ne firent

que la voiture a été arrêtée sur le boulevard, en face de la rue de Lancri. Le Général avait commandé d'appuyer sur la droite; ce militaire a prétendu qu'il y avait de la boue, et que l'état-major à cheval pouvait y passer plus facilement.

« Le boulevard entre la porte Saint-Martin et celle de Saint-Denis étant très étroit, la voiture a été encore arrêtée. Alors Louis a demandé si on n'abattrait pas ces deux arcs de triomphe; on lui a répondu que celui de la porte Saint-Denis étant un chef-d'œuvre, on pourrait le conserver. »

1. C'est le général Berruyer et non Wiltenkoff qui accompagna Louis XVI à la barre.

2. On lit dans le *Journal de Perlet*, numéro du 13 décembre 1792 :

« La conduite du prisonnier, du Temple à la Convention, s'est faite avec le plus grand calme, d'après les sages mesures prises par le conseil exécutif, de concert avec la Commune. Louis était dans une voiture garnie en tôle avec le maire et un officier municipal; elle était entourée de trente autres officiers municipaux en écharpe. Douze cents hommes d'infanterie et de cavalerie précédaient et suivaient la voiture avec des pièces de canon. Les citoyens ont vu ce cortège dans un silence républicain. On avait fait courir le bruit que le prisonnier ne voulait point se rendre à la barre et que la Convention avait été obligée de rendre un décret pour le faire venir de force. Ces bruits répandus à dessein commençaient déjà à produire de l'agitation. Santerre les a fait cesser par sa présence. La voiture dans laquelle était le ci-devant roi avait les portières ouvertes, ce qui a produit un excellent effet sur le peuple. On sait que la séparation de Louis de sa famille ne s'est pas faite sans inquiétudes, qui ont été dissipées par son retour. »

On lit, d'autre part, dans la *Révolution de 92 ou Journal de la Convention nationale*, n° 84 (mercredi 12 décembre 1792): « Il était une heure après midi, quand Louis XVI est sorti de sa prison du Temple dans la voiture du maire de Paris, où se trou-

que s'accroître, quand, à la fin de la séance, au moment où le roi prenait quelques rafraîchissements, on vint brusquement donner l'ordre du départ. La voiture qui avait amené le roi stationnait place Vendôme. On dut aller la rejoindre au milieu d'une foule dont on pouvait craindre avec quelque raison les manifestations hostiles. Cependant, sur un ordre donné par le commandant de la place, le plus grand silence s'établit et Louis XVI, toujours suivi du maire, monta de nouveau en voiture. Au moment où le commandant fermait la portière, Chambon lui dit ces paroles :

« Vous nous avez sauvé la vie, mais les canons sont braqués à la porte Saint-Denis pour faire sauter la voiture. Allez dire à mon épouse de ne plus compter sur moi. »

Les craintes du maire furent dissipées en apercevant, au moment du départ, un bataillon de sa section. Sur un signe, le bataillon fit escorte à la voiture, qui arriva au Temple vers les six heures, sans qu'aucun des funestes pressentiments de Chambon se fût réalisé.

« Le roi a été remis dans la chambre, à six heures et demie ¹, dit le rapport de l'officier du Temple.

vaient le maire, le procureur de la Commune et le secrétaire-greffier. Louis était dans le fond à droite, ayant son chapeau sur la tête. Son habit était de la plus grande simplicité, et cet habit était couvert d'une redingote toute unie, couleur marron ; ses regards étaient tranquilles et pleins d'assurance ; il considérait, à travers les portières de la voiture, la garde immense et silencieuse qui protégeait sa translation à l'Assemblée nationale et rien en lui n'annonçait que la plus grande confiance et la plus grande fermeté..... Le plus morne silence régnait sur son passage..... Il a été reconduit au Temple vers les six heures du soir dans le même ordre, et le peuple a observé la même conduite respectueuse qu'il avait manifestée le matin. »

1. Son premier soin fut de demander... à manger. Il mangea à son dîner six côtelettes, un morceau de volaille assez volumineux, des œufs, but un verre d'alicante, puis s'en alla se coucher. (V. de Beaucourt. *loc. cit.*, p. 181.)

« Au moment du départ du maire, il lui a demandé, à deux reprises différentes et avec insistance, de lui faire passer très promptement le décret qui lui accorde le conseil qu'il demande et qu'on ne refuse à personne. Le citoyen maire a répondu qu'il n'était chargé que de sa translation et que la Convention lui ferait connaître sa volonté ¹. »

Le maire de Paris a parlé au roi avec dignité. dit le rapport d'un officier du Temple. On a vu, par le récit que nous avons tout au long relaté, qu'il avait, au contraire, complètement perdu la tête.

*
* *

Chambon était, au reste, un caractère faible et sans portée, cherchant à louvoyer entre les partis, coquetant avec le roi, rusant avec l'Assemblée, système qui, en définitive, n'était pas si maladroit, puisqu'il lui sauva la vie, ainsi que la suite le démontrera. Chambon avait quelques-unes des qualités du ministre Roland, un autre juste-milieu, sans en avoir l'héroïsme. M^{me} Roland l'avait bien jugé quand, assise au coin d'une cheminée dans son salon, elle disait à Desgenettes et au naturaliste Bosc d'Antic, qui devisaient des événements du jour : « Voilà, disait-elle, deux hommes qui se ressemblent beaucoup extérieurement, et je suis portée à croire qu'ils ont le même désintéressement, le même genre de patriotisme, enfin les mêmes vertus aussi. » Ce à quoi Desgenettes répliquait qu'il y avait en effet de grandes analogies entre le ministre et le maire, sans ajouter que c'étaient leurs épouses qui les conduisaient par le bout du nez.

¹ A. V. *Procès-verbal de la Commune de Paris*, du 11 décembre 1792.

*
* *

Le 26 décembre 1792 ¹, Chambon était, pour la deuxième fois, désigné pour accompagner Louis XVI à l'Assemblée. Quand la Convention avait rendu le 16 décembre un décret bannissant de France tous les membres de la famille Capet, à l'exception de ceux qui étaient détenus au Temple, de nombreuses pétitions s'étaient ouvertes de signatures pour obtenir de l'Assemblée légiférante qu'elle rapportât son décret.

Le 19, Chambon écrivait au président de la Convention pour lui présenter l'adresse relative au rappel du décret rendu le 16 décembre.

La Convention avait d'abord décidé qu'elle passerait à l'ordre du jour. Mais Bazire ayant insisté pour que le maire comparût à la barre, Robespierre profita de la circonstance pour accuser Chambon de relations avec les factieux.

Chambon fut alors introduit et se borna à déclarer que le devoir de sa place l'obligeait à remettre à la Convention la pétition qui lui avait été confiée, mais qu'il ne l'avait en aucune façon provoquée ; qu'en tous cas il n'en assumait point la responsabilité.

À la suite de ces explications, Chambon fut admis aux honneurs de la séance.

Le 5 janvier 1793, Chambon fut de nouveau invité à rendre compte à l'Assemblée de l'état des esprits dans la capitale, ainsi que des forces dont la municipalité pouvait disposer.

Il prononça à cette occasion un discours élevé, d'une véritable éloquence, un modèle de courage civique et de bon sens.

1. V. aux *Pièces annexes* la note A, p. 206.

Accompagné de douze membres de la municipalité, il monta à la tribune et fit, au milieu d'un grand silence, les déclarations suivantes :

« En premier lieu, dit-il, d'une voix un peu basse (plusieurs voix crient : on n'entend rien !), une des causes les plus actives de la fermentation actuelle est le procès de Louis Capet. On n'en connaît pas l'issue, mais quelle qu'elle soit, la plupart des citoyens « se soumettront à la loi qui aura prononcé sur ses crimes ».

« Les billets de la maison de secours sont aussi une raison de désordres toujours renaissants. Les ouvriers ont la plus grande difficulté à les faire passer.

« L'approvisionnement de Paris est encore un objet d'alarmes ; on blâme généralement les primes accordées aux boulangers. La classe laborieuse réclame du travail. Les secours accordés aux parents des soldats « qui ont volé aux frontières » pour secourir la patrie menacée, se distribuent lentement.

« Les maisons de joie, les maisons de femmes publiques recèlent nos plus dangereux ennemis, à qui des maisons particulières servent également d'asile.

« La force armée est accablée d'un service excessif. Plus de 120.000 hommes, exactement 120.979, sont mobilisés à Paris. Mais les citoyens qui possèdent de grandes fortunes cherchent à se dérober à la garde nationale.

« L'esprit républicain est toutefois celui de la majorité, de la presque totalité des habitants.

« Le clergé cherche à fomenter des troubles. N'a-t-il pas crié à la tyrannie, parce que le Conseil général de la commune, craignant que les églises ouvertes pour la messe de minuit ne servissent de retraite aux malveillants, et pour prévenir les désordres que cette réunion pouvait entraîner, dans des circonstances où le procès d'un grand traître divisait les esprits, a ordonné de tenir les portes exactement fermées ?

« Cette mesure, pourtant sage et politique, a égaré quelques esprits inquiets qui proclamaient bien haut qu'on exerçait le « despotisme des opinions ». Les émigrés agissent de leur côté, ils font une propagande active en faveur du souverain déchu.

« Il est donc nécessaire que les bons citoyens se rallient et alors « les conspirateurs ne tarderont pas à être replongés comme au 10 août, dans les ténèbres... »

Cette harangue fit sur l'Assemblée une impression profonde. La députation fut admise aux honneurs de la séance, et l'impression du discours de Chambon votée sans discussion.

*
**

Sur ces entrefaites survenait un incident dont les conséquences pouvaient devenir fatales à Chambon de Montaux.

Le 3 janvier 1793, on donnait au Théâtre-Français la première représentation de l'*Ami des Lois*. Dans cette comédie à clefs, comme on dirait aujourd'hui, les allusions étaient transparentes. L'auteur de la pièce, Laya, n'avait pas craint de prendre directement à partie les puissants de l'époque, qu'il désignait sous des pseudonymes facilement percés à jour. Robespierre, qui se nommait pour la circonstance *Nomophage*, Marat, que tout le monde reconnut sous le masque de *Duricrâne*, étaient particulièrement maltraités.

L'*Ami des Lois* obtint un succès d'enthousiasme. On applaudit avec fureur ces vers vibrants qui stigmatisaient, en termes d'une violence outrée, les hommes de la Terreur.

A la Commune, comme au club des Jacobins, ces attaques ne pouvaient rester sans écho. Laya eut l'habileté de mettre son œuvre sous les auspices de la Convention ; sa lettre fut lue à la séance du 10 janvier 1793.

On avait accordé une mention très honorable à la pièce, quand Prieur fit observer qu'il avait lu dans un extrait de la brochure, ces mots : *Aristocrate, mais honnête homme*, deux expressions

qui juraient, disait-il, et dont on devait demander raison. Il s'ensuivit une discussion des plus vives qui se termina par le renvoi de la pièce au Comité d'instruction publique.

La Commune, de son côté, avait décidé qu'en présence des allusions manifestes qu'on rencontrait dans l'*Ami des Lois*, la pièce serait interdite ¹. Chambon fut chargé de l'exécution de l'arrêté.

Ce jour-là, la foule envahit le Théâtre-Français. Les acteurs donnent lecture de l'arrêté de la Commune. On réplique par des huées et des sifflets ². Le général Santerre, présent dans la salle, annonce, sur un ton d'autorité, que la représentation ne se poursuivra pas. On lui répond par les cris : *A bas le général mousseux ! Nous voulons la pièce ou la mort !*

Le maire était arrivé au théâtre à 2 heures pour y annoncer le respect dû à l'arrêté du Conseil général, qui avait prononcé la suspension de la pièce de Laya. Il ne réussit pas à se faire écouter.

La Convention, qui était alors en permanence pour le procès du roi, est saisie de l'affaire par une protestation énergique de l'auteur de l'*Ami des Lois*, tandis que le public attend patiemment dans la salle l'issue de cette démarche.

Séance tenante, un rapport est fait et présenté par le député Kersaint, et la Convention, statuant aussitôt, met à néant l'arrêt de la Commune, s'appuyant sur ce fait « qu'il n'y a point de loi qui autorise les corps municipaux à censurer les pièces de théâtre ». Cette décision, rapidement

1. Après un rapport de Réal, qui devait devenir conseiller d'Etat sous l'Empire, la Commune suspendit les représentations de la pièce, « dans laquelle des journalistes malveillants ont fait des rapprochements dangereux. »

2. Th. Muret, *Histoire par le théâtre*, I, 72.

portée au théâtre, est accueillie par de frénétiques acclamations ; l'*Ami des Lois* est joué sans autre bruit que celui des bravos, et à une heure du matin, le public se retire victorieux et triomphant¹.

Malgré l'effervescence populaire, il n'avait pas été prononcé un seul mot injurieux contre le maire de Paris, ainsi que celui-ci le reconnaissait dans une lettre adressée au président du Conseil général. Chambon, toutefois, se plaignait de fatigues et de douleurs, « résultant de la compression de quelques citoyens qui l'avaient serré de trop près. »

Le Conseil général voulut néanmoins lui infliger un blâme, sous prétexte que la lettre de Laya à la Convention avait provoqué une représentation séditieuse et aussi que le maire avait soutenu trop mollement l'exécution des arrêtés de la Commune et du Conseil.

*
* *

On décide, en conséquence, d'entendre les explications de Chambon. Le maire arrive et prend place au fauteuil de la présidence. Sur l'observation qu'il ne devait pas présider dans une discussion où il était directement mis en cause, Chambon cède le fauteuil à Grouvelle. Il se défend de n'avoir fait qu'exécuter les ordres de la Convention, ne tentant pas une justification qu'il croit superflue.

Le procureur de la Commune requiert alors l'improbation, qui est adoptée à la presque unanimité, sauf à arrêter en commun les termes de la rédaction.

1. Th. Muret, *op. cit.*, I, 73.

Les administrateurs de la police et le procureur de la Commune sont à leur tour blâmés pour ne pas s'être rendus à leur poste, c'est-à-dire pour ne point s'être tenus aux côtés du maire sur le lieu du rassemblement. Mais l'ordre du jour rejette le blâme, estimant satisfaisantes les explications du procureur Chaumette. Il est décidé qu'une adresse sera envoyée aux 48 sections pour faire connaître la motion de blâme contre le maire et les motifs qui l'ont provoqué.

Le lendemain, l'*Ami des Lois* était réclamé à grands cris, après un lever de rideau composé de *Sémiramis* et d'une petite comédie de Vigié, la *Matinée d'une jolie femme*. Un des acteurs, Dazincourt, vint annoncer que, d'un commun accord, l'auteur et l'administration du théâtre avaient décidé d'ajourner la représentation pour laisser le calme se rétablir dans les esprits. Mais, sur l'insistance du public, on dut promettre que la pièce serait représentée le lendemain.

La Commune, pour masquer l'illégalité de son arrêté, avait ordonné de fermer provisoirement tous les spectacles, sous prétexte que la tranquillité publique était menacée. Le Conseil exécutif provisoire cassa le décret ; mais pour ne pas se mettre en conflit avec un pouvoir rival du sien, il engageait les directeurs de théâtre à ne pas jouer les ouvrages « susceptibles de causer du trouble ». La Commune en profita pour interdire de nouveau l'*Ami des Lois*.

Le 14, bien que l'affiche annonçât l'*Avare* et le *Médecin malgré lui*, le public réclame la pièce de Laya. Les troupes sont massées aux alentours du théâtre, les canons sont braqués. Santerre, qui se présente, est accueilli par des huées. Des jeunes gens, s'élançant sur la scène, parviennent à lire la pièce, au milieu de bravos frénétiques.

Mais c'était le suprême effort. La pièce disparut de l'affiche jusqu'au lendemain du 9 thermidor.

*
**

Les échos de l'émeute¹ s'étaient répercutés jusqu'à la prison du Temple². Le sourd grondement de la rue avait ébranlé les voûtes du cachot où Louis XVI attendait le sort qui lui était depuis longtemps réservé.

Le dimanche 20 janvier, à 2 heures, s'ouvrent tout à coup les portes du Temple. Le Conseil exécutif fait son entrée dans la prison : le ministre de la justice³, le ministre des affaires étrangères, le procureur de la Commune, le commandant de la garde nationale et le maire. D'après l'arrêté de la Convention, le maire, en sa qualité de premier administrateur de la police, devait conduire le roi au supplice. Chambon réussit à faire prendre à la Commune une délibération aux termes de laquelle des commissaires étaient nommés pour assister aux derniers moments du roi. Ces commissaires, voulant accomplir leur mission jusqu'au bout, réclamèrent et obtinrent sans peine d'accompagner Louis XVI jusqu'au pied de la guillotine.

Le 21 janvier, à 8 heures 1/2, Santerre, accompagné de deux prêtres municipaux, Jacques

1. V. aux *Pièces annexes* la note B, p. 211.

2. Le valet de chambre Cléry raconte, dans son *Journal*, qu'il remit lui-même à Louis XVI un exemplaire de l'*Ami des Lois* et que le roi parut prendre un grand intérêt à la lecture de cette pièce.

3. C'est en qualité de ministre de la justice que, d'une voix émue et tremblante, M. Garat lut à Louis XVI son arrêt de mort. Grouvelle était alors secrétaire du Conseil exécutif ; il fut depuis envoyé en ambassade en Danemark, près du roi Christian. (*Mémoires de Brissot*, loc. cit.)

Roux¹ et Jacques-Claude Bernard, étaient chargés de cet office.

Contrairement à ce que certains historiens ont raconté, la voiture dans laquelle Louis XVI fut conduit au supplice² n'était pas celle du maire de Paris. La voiture dont il fut fait

1. Claude Bernard était vicaire de la Madeleine, et Jacques Roux appartenait à la communauté des prêtres de Saint-Nicolas-des-Champs.

2. Ce fut dans la voiture du maire Chambon que Louis XVI se rendit à la Convention pour sa première comparution du 12 décembre. On a prétendu aussi qu'elle avait servi à le conduire au supplice ; mais il est aujourd'hui démontré que, sur le refus du Conseil de la Commune de prêter la voiture du maire, ce fut celle du ministre Clavière qui amena Louis XVI du Temple à la placé de la Révolution. Cependant les avis diffèrent.

« M. Bl. disait tenir de M. Couvel, conseiller à la Cour des comptes, ancien secrétaire intime de Clavière, que ce dernier trajet avait eu lieu dans la voiture du ministre. A cette tradition, d'autres ont opposé un arrêté du Conseil exécutif, en date du 20 janvier, portant : Art. 1^{er} : *La voiture du maire amènera Capet du Temple au lieu de l'exécution.* (Archives de l'hôtel de ville.) On citait aussi M. de Beauchesne et M. Granier de Cassagnac qui indiquent la voiture du maire.

Cependant, dans le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, M. Ed. Biré, qui est un historien consciencieux, affirme que ce fut la voiture de Clavière (p. 429). Ce ministre offrit de la prêter parce que la Commune s'opposa à ce que la voiture du maire servit à cet usage. M. Biré renvoie aux Archives nationales. (A. F. II, 3, *Conseil exécutif provisoire.*)

Nous devons ajouter toutefois que, dans un journal de l'époque, le *Magicien républicain*, un témoin oculaire, qui a assisté au supplice, est d'un autre avis : « Cette voiture, dit-il, était verte, c'était celle du maire de Paris. »

Le *Magicien* profite de l'occasion pour nous décrire le costume du roi : « Vêtu d'un habit de drap couleur violette, coiffé à son ordinaire et couvert d'un petit chapeau à trois cornes, auquel était attachée une cocarde nationale toute neuve. »

Ce spectateur est en désaccord sur ce point avec Michelet, qui dit que l'habit était brun ; mais nous préférons la version du témoin oculaire : nous nous en tenons au violet.

Un dernier point qui laisserait croire que la voiture verte était bien celle du maire de Paris, c'est que c'était bien là la couleur de l'équipage acheté autrefois par Bailly. Enfin, on a feuilleté aux Archives les pièces comptables de la Commune pour ce mois de janvier 1793 et on n'y a trouvé nulle trace de fiacre, qui aurait été sûrement portée si elle avait été faite. (*Int. des ch. et curieux.*)

usage était l'équipage commun des municipaux, et le maire, moins que personne, ne pouvait disposer du mobilier de la mairie.

*
* *

Chambon ne put se dérober complètement à ses devoirs dans cette journée historique ¹.

Le 21 janvier il faisait placarder sur les murs de Paris la proclamation suivante, signée de son nom. On verra qu'elle était dans le ton des violences déclamatoires du temps :

« *Le maire de Paris à ses concitoyens.*

« Le glaive de la loi va frapper le plus grand et le plus coupable des conspirateurs. Vous avez conservé pendant le cours de ce long procès le calme qui convient à des hommes libres, vous saurez le garder encore au moment de l'exécution du tyran. Vous prouvez par la sagesse de votre con-

1.

COMMUNE DE PARIS.

Aux Citoyens ministres composant le Conseil exécutif provisoire.

Le 21 janvier 1793.

CITOYENS MINISTRES,

Les renseignements qui viennent de m'être donnés par le département de police m'apprennent que tout Paris est dans la plus grande tranquillité. Cependant un officier de police qui m'est venu joindre au Conseil général m'a dit que les habitants du faubourg Saint-Antoine étaient réunis en grand nombre dans les cabarets, où ils se réjouissent de la mort du tyran. Il m'a ajouté que des soldats casernés dans ce canton ont pris dans un chantier de ce quartier des falourdes dont ils veulent faire un feu de joie en réjouissance de la punition de Louis. Je vais donner cette instruction au département de police pour qu'il prévienne les querelles qui pourraient intervenir relativement à cet excès par des moyens de conciliations (*sic*). Je ne vous donne du reste ce dernier fait que par l'assertion d'un particulier, mais je ne vais pas moins prendre les précautions nécessaires pour éviter les suites de cette violence.

Le maire de Paris,
CHAMBON.

(Orig. Arch. nat., A. F. II, 3.)

tenance qu'un acte de justice ne ressemble pas à la vengeance ; ce jour sera tout à la fois pour les rois et pour les peuples un exemple mémorable de la juste punition des despotes et de la dignité que doit conserver un peuple souverain dans l'exercice de sa puissance.

« Signé : CHAMBON. »¹

Chambon n'allait plus chercher qu'une occasion de résigner ses périlleuses fonctions.

Une semaine environ après la mort du roi, le 2 février, Chambon écrivait au conseil de la Commune que, dans la journée du 12 janvier (le jour de la représentation tumultueuse de l'*Ami des Lois*), il avait contracté une infirmité « qu'il conserverait jusqu'à la mort ».

« Depuis ce moment, disait-il dans sa lettre, indépendamment des accidents qui m'ont rendu toute espèce de fatigue intolérable, j'ai éprouvé les plus grandes difficultés à présider le Conseil général. Vous avez tous été témoins de ce fait, et vous l'avez remarqué, ma voix ne peut plus se faire entendre dans le calme même de cette assemblée. Vous concevez donc qu'il n'est plus en mon pouvoir de remplir une partie essentielle de mes fonctions ; il n'est pas moins important que dans des rassemblements de citoyens agités par quelques passions, le maire porte la parole pour ramener ses frères à l'observance de l'ordre et des lois ; dans les circonstances où il est si important de faire entendre le langage de la raison, mes efforts deviendront impuissants. Vous jugerez, d'après cet exposé, qu'un zèle mal entendu me porterait en vain à répondre à la confiance de mes concitoyens, leur attente serait vaine.

« La conviction entière que j'ai de cette vérité, ne me permet plus de garder cette place, qui serait mieux remplie par tout autre que moi. »

Le Conseil général renvoya la démission au

1. V. *Revue de Champagne et de Brie*, t. XVII, p. 496.

corps municipal pour qu'il convoquât à bref délai les 48 sections en vue de l'élection d'un nouveau maire.

*
* *

Chambon résignait ses fonctions le 4 février 1793 et quittait Paris le même jour ¹. De Paris il se rendit à Blois et n'échappa aux poursuites qui avaient été décrétées contre lui que sur le bruit qu'on fit courir qu'il avait été fusillé près d'une ferme dans les environs de la capitale.

Survint le 9 thermidor qui, ainsi qu'à bien d'autres, lui sauva la vie. Il resta à Blois jusqu'en 1804. Il reprit l'exercice de sa profession, mais, pendant toute la durée de l'Empire ², ne sollicita aucune fonction officielle.

Au retour des Bourbons, en 1814, il sortit de

1. Le 13 février, Chambon était remplacé par Pache.

2. Chambon occupa les loisirs de sa retraite à composer quantité d'ouvrages. En voici, par ordre chronologique, la liste aussi complète que possible :

Traité de l'anthrax ou de la pustule maligne (1781), in-12 ; *Maladies des femmes en couches et à la suite de couches* (1784), 2 vol. in-12 ; *Maladies des filles, pour servir de suite aux maladies des femmes* (1785), 2 vol. in-12 ; *Des maladies de la grossesse* (1785), 2 vol. in-12 ; *Traité de la fièvre maligne simple et des fièvres compliquées de malignité* (1787), 4 vol. in-12 ; *Des moyens de rendre les hôpitaux utiles à l'instruction* (1787), in-12 ; *Observationes clinicæ. curationes morborum et phenomena ipsorum in cadaveribus observata, referentes Parisiis* (1789), in-4° ; *Maladies des enfants* (1798), 2 vol. in-8° ; *Manuel de l'éducation des uveilles* (1798), in-8° ; *Maladies des filles, des femmes et de la grossesse, et Maladies chroniques à la suite des couches* : Seconde édition avec corr. et additions d'articles qui n'ont pas paru dans la précédente (1799), vol. in-8° ; *Recherches sur le croup* (1806) ; *Traité de l'éducation des moutons* (1810), 2 vol. in-8° ; *Lettres à M. C. sur les calomnies répandues contre moi comme maire de Paris, et renouvelées de ce temps* (1814), br. in-8° ; *Comparaison des effets de la vaccine avec ceux de la petite vérole inoculée par la méthode des incisions* (1821), in-8°.

Chambon a donné, en outre, plusieurs articles à l'*Encyclopédie méthodique*, au *Dictionnaire d'agriculture de Rozier*, et plu-

son obscurité. La duchesse d'Angoulême lui savait beaucoup de gré du tact et des attentions¹ dont il avait fait preuve à l'égard de Louis XVI.

Le 15 avril 1814, les époux Chambon déposaient entre les mains du duc de la Rochefoucauld, pour être remis entre les mains de la duchesse d'Angoulême, les cheveux de la défunte Marie-Antoinette. Deux jours avant sa mort, la reine avait confié à la dame Roussel des cheveux qu'elle s'était coupés elle-même, lui recommandant de les donner à son fils ou à sa fille, si un jour ils

sieurs Mémoires dans la collection de la Société royale de médecine.

Parmi les écrits de Chambon restés inédits nous citerons : une traduction du *Traité d'Agriculture*, de Columelle; des *Recherches pour l'histoire des fièvres, des maladies aiguës, des maladies chroniques; un Traité sur la goutte; un Essai sur les asphyxies; un Traité des maladies des voies urinaires*, etc., manuscrits déposés à la Bibliothèque de la Faculté de médecine en avril 1880.

Le *Traité de la goutte* aurait, d'après ce que nous avons relevé quelque part, paru de 1814 à 1817 en 2 volumes, sous le titre de : *Traité de la goutte essentielle symptomatique anormale*, mais nous n'avons pas eu l'ouvrage sous les yeux.

1. Cléry a reproduit, dans son *Journal*, la lettre suivante, écrite par Chambon au président de la Convention, lettre qui témoigne des attentions que le maire avait eues pour le prisonnier du Temple.

« CITOYEN PRÉSIDENT,

« J'ai l'honneur de vous faire passer, pour que vous ayez la bonté d'en faire part à la Convention nationale, les deux arrêtés pris par le Conseil du Temple relativement aux demandes que lui avait faites Louis Capet de lui rendre ses rasoirs pour se raser lui même et de lui faire venir le docteur Dubois-Foucaut, dentiste, pour lui ordonner les remèdes que pouvait exiger une fluxion qui lui était survenue à la joue.

« J'ai l'honneur de vous transmettre l'arrêté pris par le Conseil général sur les deux objets ci-dessus désignés.

« *Le maire de Paris,*

« CHAMBOX. »

Le 8 janvier 1793, le maire envoyait les arrêtés du Conseil du Temple relatifs aux deux objets : restitution des instruments et visite du dentiste, et la Commune décidait qu'on rendrait les rasoirs du roi, mais qu'il ne pourrait s'en servir qu'en présence de deux municipaux.

étaient appelés à régner. En 1804, cette dame Roussel¹ avait partagé la précieuse relique avec M^{me} Chambon, et c'est ainsi que le maire de Paris avait dû de rentrer en grâce².

Chambon mourut à Paris en 1826, le 2 novembre.

*
* *

La biographie de Chambon ne serait pas complète, si nous n'esquissions, en quelques lignes, la physionomie de son épouse, Augustine Chambon de Montaux, qui, au surplus, mérite bien ce coup de crayon. Le principal titre de gloire d'Augustine Chambon est, le devinez-vous? l'invention d'une chauffelette, ou, pour mieux dire,

1. M. et M^{me} Chambon étaient depuis longtemps en relations avec une dame Roussel qui avait été employée au service de Marie-Antoinette; son emploi avait été supprimé lorsque le roi et la reine furent contraints de quitter Versailles pour venir à Paris. Cette dame n'en continua pas moins à servir la reine en secret, et elle correspondait avec elle par l'intermédiaire d'un graveur allemand du nom de Baër, attaché à la maison du comte d'Artois. C'est elle qui prévint la reine, la veille du jour où Louis XVI fut tenu de coiffer le bonnet rouge.

Lorsque, après la mort du roi, la reine fut transférée à la Conciergerie, cette dame, liée avec un architecte, ami intime du géolier Richard, obtint de lui qu'il la seconderait dans son dessein de pénétrer près de la reine. L'architecte gagna tout à fait la confiance du géolier, très amateur de spectacles, en lui donnant des billets pour le théâtre de la Cité, et aussi en lui glissant quelque argent dans les mains. Subjugué par ces arguments, le géolier avait autorisé la femme Roussel à s'habiller chez lui, à revêtir un pantalon et une veste de toile, un bonnet de coton et des sabots, qui la travestissaient complètement en garçon guichetier et lui permettaient de pénétrer sans éveiller les soupçons auprès de la royale captive. M^{me} Roussel put de la sorte procurer à la reine quelque linge, notamment des bas, des chemises et des mouchoirs, dont on l'avait laissé complètement manquer. Un jour M^{me} Roussel fit passer à Marie-Antoinette une paire de ciseaux que la reine lui avait demandés, et pour les dérober aux regards, elle les attachait... sous la chaise percée!

2. V. aux *Pièces annexes* la note C, p. 214.

d'un « chauffe-pieds économique »¹. Au mois de septembre 1813, « en pensant à ce meuble de femme qu'on nomme chaufferette », dit-elle ingénument dans un mémoire sur les *augustines* (ainsi qu'elle avait baptisé l'ustensile pour lequel elle avait eu soin de prendre un brevet), elle avait remarqué qu'il n'avait qu'un seul but d'utilité, c'était de chauffer les pieds. Mais combien de personnes ne s'entendent point à préparer convenablement une chaufferette ! La faute en est à l'instrument plus encore qu'à l'opérateur. On a bien imaginé « les livres en bois et les boîtes en étain ». Mais les

1. Nous donnons ci-après le texte d'un curieux prospectus, que nous avons découvert chez un marchand d'autographes :

Augustines ou nouveaux chauffe-pieds économiques.

On croit rendre un service au public en annonçant de nouveau, à l'époque où nous sommes, les *chauffe-pieds économiques*, autrement dits *augustines*, du nom de l'inventeur. Cette découverte ingénieuse, pour laquelle M^{me} Augustine Chambon de Montaux a obtenu un brevet d'invention, et ensuite un brevet de perfectionnement, acquiert de jour en jour de plus grands succès. Outre l'approbation qui lui a été donnée par la *Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, par un grand nombre de médecins, et les éloges que presque tous les journaux lui ont accordés, l'expérience lui découvre encore de nouveaux avantages. Nous les résumerons en peu de mots.

L'*augustine*, allumée dès le matin, donne toute la journée une chaleur toujours égale, sans odeur, sans fumée, sans qu'on ait besoin de lui donner des soins, sans danger pour le feu ; enfin sans aucun des inconvénients des chaufferettes ordinaires. Par de légères modifications, non seulement elle sert tour à tour de veilleuse, de bain-marie et d'étuve, mais encore elle est susceptible de recevoir des ornements plus ou moins élégants, qui, sous la forme de tabouret ou de chancelière, la rendent propre à figurer dans un appartement. On est même parvenu, pour l'usage des gens du bureau, à en faire de très commodes, qui laissent aux jambes et aux pieds une position avantageuse et une liberté convenable.

Le prix des *augustines*, des plus communes aux plus ornées, varie : il est ainsi à la portée de tout le monde.

Elles ne se vendent qu'au seul dépôt établi à Paris, chez M. Lefevre, rue du Paon-Saint-André-des-Arcs, n° 8, Hôtel de Tours, chez qui l'on trouve également l'huile convenable aux *augustines*, au même prix que dans les fabriques.

livres en bois peuvent mettre le feu si le fer est trop chaud.

Les boîtes d'étain sont imparfaites. Cependant, « il faut aussi toujours du feu pour renouveler plusieurs fois dans la journée, par l'eau bouillante, celle qui est refroidie dans la boîte. » L'appareil de M^{me} Chambon n'exige pour son entretien que « six liards d'huile, une allumette et un briquet. L'*augustine* a la forme et la grandeur d'une chauffe-frette ordinaire ; elle a par-dessus une grande ouverture remplie par un vase de cuivre étamé, qui contient du sablon. » Le calorique est fourni par une lampe à huile qui, une fois allumée le matin, sert pour toute la journée. « Cette lampe s'introduit et se retire à volonté du fourneau par une porte à jour fixée à la face de devant de l'*augustine*... »

« J'ai gardé scrupuleusement, disait-elle, dans son prospectus, la forme et la dimension des anciens chauffe-pieds. Je n'ai pas voulu innover, mais seulement perfectionner, sans m'écarter en rien de l'usage et des habitudes des femmes ; mais aussi je n'ai de même offert, jusqu'à présent, qu'un but d'utilité, savoir de chauffer les pieds, aussi bien la nuit que le jour, puisque l'on peut emporter le réservoir de sable dans son lit, le soir en se couchant, après avoir soufflé la lampe. Il me reste à démontrer à quel point, avec un léger changement apporté dans le premier chauffe-pieds, j'ai utilisé ce meuble. »

Vous ne vous doutez pas de tous les avantages que l'on peut retirer de cet ustensile ? Faites appel à toute votre imagination et vous resterez au-dessous de la vérité.

« Tout le monde, dit M^{me} Chambon, y trouvera son intérêt personnel, le malade et la garde. Car, celle-ci, dans les longues nuits d'automne et d'hiver, assise dans un fauteuil,

est surprise par le sommeil, s'éveille glacée, manquant de tout pour son malade, le feu du foyer se trouvant éteint. Les pieds sur son chauffe-pieds, elle ne peut jamais être surprise par le froid, et les boissons et les aliments même se trouvent toujours prêts. »

Vous avez compris que la chaufferette s'est transformée en un réchaud au bain-marie qui sera précieux dans bien des circonstances.

Mais le génie inventif de M^{me} Chambon ne s'arrête pas en si beau chemin.

« Quels avantages, s'écrie-t-elle dans un accès de lyrisme, la femme en couches et la mère qui nourrit ne trouveront-elles pas dans l'usage de ce chauffe-pieds ! La dernière peut, de plus (quand elle n'en a pas besoin pour chauffer ses pieds), y adapter un dessus en carton ou une boîte sans fond et se faire une étuve où elle tiendra chauds les linges nécessaires à son enfant. »

Dans les maladies où les transpirations sont abondantes, on aura ainsi à volonté du linge chaud et de rechange. Et tout cela, pour six liards, ce qui allie, vous l'avouerez, la commodité à l'économie.

A l'aide d'un ingénieux mécanisme, le chauffe-pieds peut servir à donner des fumigations et des bains de vapeur.

« Dans un voyage long et pénible, où l'on ne trouve pas des habitations fréquentes, un voyageur incommodé est exposé à périr, faute du plus léger secours.

« Si vous avez dans votre voiture le chauffe-pieds, vous pouvez avoir de l'eau dans des bouteilles, du bouillon, des tablettes de bouillon, du vin, du sucre, et, selon les circonstances, donner ces boissons chaudes. Vous pourrez aussi réchauffer les personnes qui auront souffert du froid. Le plaisir d'un déjeuner chaud, dans ces cas, est une chose bien agréable. »

Mais pourquoi poursuivre l'énumération des bienfaits de cette divine chaufferette :

« Il serait presque ridicule de rendre compte de tous les usages auxquels ce nouveau chauffe-pieds peut être propre. Le bon sens les découvre. »

Et comme les meilleurs boniments doivent avoir une sanction pratique, il est temps de déclarer que les augustines sont à la portée de toutes les bourses, de la plus modeste comme de la mieux fournie.

« Outre les augustines de forme ordinaire, on en trouvera dont l'extérieur imite celle d'un joli tabouret. Il y en a en forme de chancelière. » Les prix varient de 16 fr. à 63 fr. « Le tout à prix fixe et au comptant On ne fera jamais aucune diminution. »

Et pour que nul n'en ignore, les *augustines* ou nouveaux chauffe-pieds se vendent chez M^{lle} l'Étang, hôtel de Tours, rue du Paon, n° 8, maison des Bains, faubourg Saint-Germain.

Comme monument de réclame, celui-ci nous paraît assez réussi ! La femme de l'ancien maire de Paris avait, comme on voit, l'esprit fertile en ressources. Elle fut, du reste, pour son mari une collaboratrice ¹ intelligente et dévouée, et on n'aurait pas grand effort à faire pour retrouver dans l'œuvre du D^r Chambon l'inspiration d'une femme à qui il ne manqua peut-être que les circonstances pour développer ses nombreux talents.

1. M^{me} Chambon (de Montaux) a composé, en collaboration avec son mari, un *Manuel d'éducation des abeilles*, et a écrit, seule, des *Réflexions sur les avantages de la monarchie*.

PIÈCES ANNEXES

A

On n'avait pas été sans inquiétude sur l'état moral de la population au moment de ce second transfèrement du roi. Les documents qui suivent en sont un suffisant témoignage :

Copie de la lettre du ministre de l'intérieur au maire de Paris.

Du 23 décembre l'an I^{er}.

Je vous transmets la copie certifiée d'un avis que je reçois de M. de Malesherbes. C'est le seul usage que j'en puisse et doive faire, la police n'étant pas sous ma surveillance immédiate ; mais je vous invite et vous somme au nom de la sollicitude avec laquelle vous devez protéger la sûreté des habitants de Paris, d'employer toutes les mesures de prudence et d'humanité pour prévenir tout (*sic*) espèce d'attentat sur la personne menacée.

Signé : ROLAND.

Reponse du maire de Paris.

CITOYEN MINISTRE,

L'avis que vous me communiquez ce soir me fait croire qu'il serait nécessaire d'adopter une des mesures proposées additionnellement par le commandant général et que j'ai fait passer au Conseil. Cette mesure consiste à environner la voiture de six cents citoyens choisis dans chaque section et ayant en un lieu ostensible la carte de leur section. Ces citoyens escorteraient Louis Capet dans sa marche, indépendamment des autres citoyens armés qui défendraient les

côtés du passage et les extrémités des rues. Je vous prie en conséquence de l'instruction que vous communiquez, de vouloir bien faire passer au Conseil l'idée du citoyen commandant la garde nationale, et d'observer que, dans le cas où on la trouverait bonne, d'en donner très promptement avis, car il n'y a pas un moment à perdre pour donner les ordres à ce sujet.

Copies conformes.

CHAMBON.

(Original, *Arch. nat.*, A. F. II, 7.)

Commune de Paris. — Procès-verbal de la translation de Louis XVI à la Convention.

26 décembre.

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, premier de la république française, le 26 décembre, le citoyen maire est arrivé au Temple à huit heures du matin. Une demi-heure après, le commandant général Santerre s'est présenté pour mettre le décret à exécution. A l'instant le citoyen maire, avec la députation du Conseil général, se sont mis en marche pour traduire Louis Capet à la barre de la Convention nationale. Après y avoir été entendu dans sa défense et en conformité du décret de ce jour, portant : « La Convention nationale décrète que Louis Capet sera ramené sur-le-champ au Temple », ledit citoyen, le procureur de la Commune, avec la députation et le secrétaire-greffier, se sont mis en marche sur les 1 heure pour reconduire ledit Louis Capet au Temple, où ils sont arrivés sur les trois heures. Là, ils ont réintégré le prisonnier dans la tour, ainsi que le constate le registre des délibérations de la commission du Temple et la décharge qui suit.

CHAMBON, *maire.*

COULOMBEAU.

Nous soussignés, commissaires de la municipalité, aujourd'hui préposés à la garde de la personne de Louis Capet au Temple, reconnaissons que les citoyens Chambon, maire et autres membres du Conseil général de la Commune nommés pour le transfèrement de Louis Capet du Temple à la barre de la Convention nationale, se sont présentés au conseil du Temple aujourd'hui aux environs de trois heures après-midi,

et ont remis en nos mains le dépôt que, ce matin, nous leur avons confié ainsi qu'au citoyen Santerre général. Dont décharge. Au conseil du Temple, au pied de la tour, ledit jour mercredi 26 décembre M. VII c. XCII.

Boucher René, commissaire ; Lepitre, commissaire ; J. Rousseau, commissaire ; Traversé ; Sabarot, commissaire ; Godard, Carbonneau.

CHAMBON, *maire*.

COULOMBEAU, *secrétaire-greffier*. (Original, à la suite du procès-verbal du 11 décembre, *Papiers du Temple*, cabinet de M. le baron de la Morinerie.)

Conseil général de la Commune. — Séance du 26 décembre au soir.

Le secrétaire-greffier a lu, au commencement de la séance, le procès-verbal de la seconde translation de Louis XVI de la Convention au Temple...

Après la lecture de ce procès-verbal qui n'a pas paru assez détaillé à plusieurs membres ni aux tribunes, dont la minette avidité n'était pas satisfaite, le secrétaire-greffier a continué d'abondance. Voici son rapport, rédigé ensuite en grande partie par lui-même :

« Mon récit sera court. Arrivés au Temple, le maire, le procureur de la Commune, quelques commissaires de service, le commandant général et moi, nous sommes montés à la tour. On a notifié à l'instant au prisonnier qu'il eût à se transporter à la Convention. Louis est descendu sur-le-champ ; il était alors neuf heures et demie. Il a marqué quelque inquiétude sur la manière dont ses conseils se transporteraient à la Convention ; il a dit qu'hier ils avaient demandé à la Commune qu'elle prit une décision à cet égard. On lui a répondu : « que sur cet objet ses conseils feraient comme ils voudraient ; que le Conseil avait arrêté qu'il n'y avait pas lieu à délibérer. » — Il s'est rendu à la voiture en faisant attention au détachement de cavalerie de l'Ecole militaire, dont il ne connaissait pas la formation ; mais il a témoigné là, comme pendant toute la marche, le plus grand sang-froid et la plus parfaite tranquillité. Il faut que cet homme soit fanatisé, car il est impossible d'expliquer autrement comment l'on peut être aussi tranquille avec tant de sujets de craindre.

« Monté en voiture, il a pris part à la conversation qui a été assez soutenue sur la littérature et spécialement sur quelques auteurs latins. Il a donné son avis sur tout avec beaucoup de justesse, et m'a paru fort curieux de faire voir qu'il est instruit. Quelqu'un a dit qu'il n'aimait pas Sénèque, parce que son amour pour les richesses contrastait fort avec sa prétendue philosophie et qu'on ne pouvait pas lui pardonner d'avoir osé pallier au sénat les crimes de Néron. Cette réflexion n'a pas paru l'affecter. En parlant de Tite-Live, (il a dit) que son style était bien opposé à celui de Tacite.

« Arrivé à la salle où il devait attendre avant d'être introduit, il a trouvé ses conseils, avec lesquels il s'est rendu dans un coin, et les a entretenus en particulier. »

Bientôt il a été averti de se rendre à la Convention...

Nous sommes remontés en voiture, il a conservé le même calme, la même sérénité que s'il eût été dans une position ordinaire. En passant devant le dépôt des ci-devant gardes françaises, il a remarqué avec beaucoup d'étonnement la superbe maison que l'on bâtit sur cet emplacement.

« Un peu plus loin, il me dit en plaisantant sur ce que j'avais mon chapeau sur la tête : « La dernière fois que vous êtes venu, vous aviez oublié votre chapeau ; vous avez été plus soigneux aujourd'hui. » Peut-être m'a-t-il fait cette observation sans dessein particulier, peut-être aussi, se rappelant les anciennes prérogatives, a-t-il voulu me témoigner que, dans son système, je devais tenir chapeau bas devant lui. Chaumet m'a fait signe du coude à cette remarque en faisant peut-être la même réflexion que moi.

« A propos de l'indisposition du procureur de la Commune, la conversation est tombée sur les hôpitaux de Paris. Il a fait des réflexions sur la dépense de ces maisons. Il a dit qu'il serait utile d'en instituer dans chaque section, que les pauvres en seraient bien mieux soignés et plus soulagés. Il a fait ensuite diverses questions à Chaumet. Il lui a demandé de quel pays il était, quelles étaient ses occupations, il a même porté la curiosité jusqu'à lui demander des détails de sa famille.

« Puis, comme en allant, je saluai plusieurs de mes camarades que je connaissais, il m'a dit : « Ces personnes que vous saluez sont-elles de votre section ? »

— « Non, ce sont des membres de l'ancien Conseil général

que je vois avec plaisir s'occuper du soin de maintenir l'ordre. » Là-dessus il me dit qu'il y en avait un d'entre eux qui n'était pas resté longtemps. Il voulait me parler de Meunier. Lorsqu'il était de service au Temple, m'a-t-il dit, il lui est souvent échappé des mouvements de trouble, en entendant tirer des coups de fusil, il paraît qu'il les craignait beaucoup. » Je lui ai répondu que c'était moins un effet de la crainte que de la surprise de voir que l'arrêté du Conseil qui défendait de tirer des coups de fusil dans la rue, n'était point exécuté. « Il est mort bien malheureusement », m'a-t-il répliqué. J'ignore qui l'instruit si bien; mais, comme vous voyez, il sait presque toutes les particularités arrivées aux membres du Conseil. Il a pris ensuite la boîte du maire, il lui a demandé si ce portrait qui était gravé d'un côté était celui de sa femme! Mais avant que le maire pût lui répondre, la conversation a été coupée par des cris de : « Fermez les fenêtres, fermez les fenêtres! » Sur cela il a dit : « C'est abominable! » — « C'est une mesure de sûreté que l'on a prise », lui a répondu Chaumet ; « l'on a défendu d'ouvrir les fenêtres. » — « Je croyais que l'on criait Vive Lafayette! Ce serait une sottise. » Sans doute que Louis Capet s'occupa en cet instant de la différence qu'il y avait entre la garde brillante de Lafayette et celle qui l'escortait, composée en grande partie de sans-culottes.

« Voilà, citoyens, tous les petits détails dans lesquels j'ai cru devoir entrer, puisqu'ils ont paru vous intéresser. » Plusieurs membres ont ensuite demandé la parole pour ajouter des circonstances à ce rapport. Une violente opposition s'est manifestée à ce qu'ils fussent entendus; mais les tribunes ayant témoigné par leurs murmures un vif désir de les entendre, il a été arrêté qu'ils auraient la parole.

« Pour vous faire connaître le caractère apathique de cet homme et son indifférence, a dit le premier, le trait suivant ne sera pas inutile. Lorsque les membres du Comité des 21 lui ont apporté les 406 pièces relatives à son procès, il les a reçues comme un grand seigneur reçoit les comptes de son intendant; et pendant qu'on s'occupait à les examiner, ce qui a duré près de cinq heures, lui, il s'occupait de la tabatière de Tronchet, posée sur la table. Cette tabatière, à double face, représentait d'un côté l'aristocratie désirant la contre-révolution; et de l'autre une figure coiffée du bonnet de la liberté,

avec cette légende : la démocratie aime la révolution. Là-dessus Louis se retourne, en tenant le côté où l'aristocratie était représentée. « Je n'aurais pas cru, a-t-il dit, trouver sur la tabatière du citoyen Tronchet une figure préchant la contre-révolution. — C'est une figure d'ancienne date, » a dit Tronchet occupé au dépouillement.

Vous voyez par ce petit trait, citoyens, que l'abbé Lenfant lui a tellement inculqué que son royaume n'est plus de ce monde et que tout ce qu'il éprouve est son purgatoire, que l'affaire la plus majeure ne le frappe guère. » — « Il n'est pas inutile, a dit Lebois, d'observer quel est le caractère de cet homme et des personnes qui lui appartiennent. Lorsque j'ai été nommé de garde au Temple, le hasard m'a placé tantôt chez lui et tantôt chez elles. J'ai remarqué dans les femmes beaucoup de finesse, et chez lui beaucoup de bêtise ; c'est un privilège pour lui de n'être pas sensible... On a pris jusqu'à ce jour pour de l'esprit la mémoire prodigieuse qu'il a ; mais tout son mérite, à mes yeux, c'est cette mémoire, où les moindres objets, les plus petites particularités se classent admirablement. Quant à son âme, je crois qu'il n'en a pas beaucoup. » L'ordre du jour a été adopté sur tous ces détails.

(*Courrier Français*, numéro du 28 décembre ; reproduit dans *Histoire du dernier règne*, t. I, p. 263-267. Cf. Récit moins développé dans la *Chronique de Paris* (p. 1451). Le *Journal de Paris* (p. 355), et la *Révolution de 92*, numéros du 28 décembre, et dans le *Républicain Français*, de Charles His, n° 44.)

B

CHAMBON A SANTERRE.

Au citoyen Santerre, commandant général de la garde nationale parisienne.

Paris, le 17 janvier 1793, l'an II^e de la République.

Citoyen commandant général, j'apprends à l'instant qu'on projette de se porter au Temple le jour de l'exécution de

Louis Capet et d'y égorger les détenus pendant qu'elle se fera. Quel que soit le degré de confiance que mérite cette nouvelle, il n'en est pas moins nécessaire de recourir à toutes les mesures propres à empêcher qu'elle se réalise, et je vous prie de vouloir bien prendre sans délai celles que votre prudence et votre sagesse vous dicteront.

Le maire de Paris,
CHAMBON.

(Original signé ; *Papiers du Temple*, Cabinet de M. le baron de la Morinerie.)

CHAMBON A SANTERRE.

Au citoyen commandant général.

Paris, le 18 janvier 1793, l'an II^e de la République.

Citoyen commandant général, j'ai l'honneur de vous prévenir que j'ai pensé devoir faire part aux commandants des bataillons des six sections que j'ai cru les plus voisines du Temple du projet, qu'on annonçait formé, de s'y porter pendant l'exécution de Louis Capet, pour y égorger sa famille. J'ai prié en conséquence les commandants des bataillons des sections armées du Marais, des Gravilliers, de Bondy, de Popincourt, de la Réunion et du Temple, de prendre les mesures de sagesse et de prudence pour empêcher ce projet de se réaliser, et à cet effet de placer au Temple et dans ses environs une force suffisante pour arrêter toute violence et dissiper les attroupements par des patrouilles continuelles. Je les informe en même temps que je vous donne avis des dispositions que je les prie de faire.

Le maire de Paris,
CHAMBON.

(Original signé ; *Papiers du Temple*, Cabinet de M. le baron de la Morinerie.)

CHAMBON AUX MINISTRES.

Aux citoyens ministres composant le Conseil exécutif provisoire aux Tuileries.

Le 20 janvier an II^e de la République.

CITOIENS MINISTRES,

Je vous prie de nous indiquer quelle marche les commissaires de la Commune doivent observer pour, d'après votre proclamation, être réunis avec vous afin de procéder à la confection du procès-verbal de l'exécution de Louis ou être témoins de cette exécution. Les commissaires de la Commune doivent-ils vous rejoindre aux Tuileries dans la salle du Conseil? Doivent-ils aller au Temple pour de là accompagner le coupable sur le lieu de l'exécution? Ce sont des questions sur lesquelles j'attends vos ordres pour les communiquer au Conseil général.

Le maire de Paris,

CHAMBON¹.

(Orig., aut., *Arch. nat.*, A. F. II, 3.)

CONSEIL EXÉCUTIF PROVISOIRE.

Paris, 20 janvier 1793, l'an II^e de la République.

CITOYEN MAIRE,

Aux termes de la proclamation de ce jour, le Conseil exécutif provisoire doit rester demain en séance permanente. C'est avec les commissaires qui seront nommés par le département que doivent se concerter ceux de la municipalité.

L'intention du Conseil a été que les uns et les autres assistassent à l'exécution pour en constater l'authenticité. Il sera préparé à l'hôtel de la Marine un appartement dans lequel

1. Chambon écrivit aussi, à ce sujet, aux administrateurs du département. Voir Catalogue de M. Lajarriette, n° 1844, pièce 3.

les commissaires pourront se retirer pour vaquer à leurs opérations. Cet appartement a vue sur la place de la Révolution, ci-devant Louis XV.

Le Conseil exécutif provisoire.

Signé : LE BRUN, *président*,

Par le Conseil,

Signé : GROUVELLE.

Pour copie conforme,

Le maire de Paris,
CHAMBON.

(Expéd. originale, signée par Chambon, *Papiers du Temple*, Cabinet de M. le baron de la Morinerie.)

C

Pour son A. R. M^{me} la duchesse de Berry.

Le 19 juillet 1820, Chambon avait adressé à la duchesse de Berry une lettre pour l'engager à nourrir elle même son enfant. Nous donnons ci-après le document (que nous croyons inédit), à cause de son caractère de curiosité.

Un usage respectable duquel il n'est pas permis de s'écarter, défend à un particulier, confondu dans la multitude, d'adresser immédiatement à Votre Altesse Royale un écrit, de quelque nature qu'il soit, sans en avoir obtenu l'agrément d'elle-même. Cependant, Madame, il est peut-être des circonstances où le zèle d'un vrai François pour la conservation de la vie ou de la santé de ses princes et son amour pour leurs personnes sacrées, le forcent à franchir les obstacles qui le priveroient de la possibilité de leur dévoiler ses craintes sur les suites d'une résolution dont l'exécution pourroit entraîner des effets fâcheux ou funestes.

On assure qu'on est parvenu à persuader Votre Altesse qu'il est de l'intérêt de sa santé de faire nourrir par une mère étrangère l'enfant qu'elle porte dans son sein. Cet enfant chéri, même avant sa naissance, attendu avec une tendre inquiétude par les François, serait-il destiné, en voyant le

jour, à être déposé en des mains mercenaires ? A-t-on pu se déterminer à priver Votre Altesse des plaisirs si purs et si doux, inséparables de l'exercice des fonctions les plus essentielles de la maternité ? La décision portée sur cet objet n'aurait-elle pas pu être arrachée au consentement des médecins, par les oppositions des personnes qui environnent Votre Altesse, dans le dessein (louable en soi) de la soustraire aux fatigues de l'allaitement ? Qu'on se souvienne que des importunités semblables, quoique dans un cas différent, furent cause de la perte du premier Dauphin, fils de Louis XVI, quoiqu'il fût confié aux soins de médecins qui avoient beaucoup plus de mérite qu'il n'en falloit pour prévenir ce malheur si on ne leur avoit pas imposé un silence qu'ils eurent la foiblesse de garder.

Je me persuade que ceux qui sont attachés à Votre Altesse n'ignorent pas que la nature commande impérieusement aux mères de nourrir leurs enfants et que la désobéissance à ses lois est presque toujours sévèrement punie. Telle est la suite désastreuse et naturelle de l'ordre auquel toute femme est assujettie par la création que l'inobservance des règles qu'elle doit suivre pour vivre exempte de souffrances, devient la source d'une infinité de maladies graves ou funestes.

Un trop grand nombre de faits m'a convaincu que les remèdes même administrés pour anéantir les sources du lait, quelques foibles qu'elles soient, ne donnent la plus part du temps qu'une tranquillité illusoire, et qu'après quelques années plus ou moins éloignées (si la santé n'est pas lésée dans un court espace de temps) il survient des affections morbifiques dont la curation est quelquefois impossible. Cette question ne doit pas être ici l'objet d'une discussion qui seroit trop étendue. Il y a quelques circonstances où l'on a raison de prohiber l'allaitement ; mais Votre Altesse ne se trouve nullement dans ces cas d'exception.

Je n'ai point connu de bonne mère qui ne manifestât le désir ardent de nourrir son nouveau-né : et s'il m'étoit permis de rappeler la vérité tout entière, je citerois des filles malheureuses qu'un égarement momentané avoit rendu mères, et qui sont mortes de chagrin parce qu'on les avoit séparées du fruit de leur erreur, mais je dois supprimer d'autres détails qui prouvent encore mieux la

proposition que j'ai avancée. J'en ai assez dit sur ce sujet.

Puisqu'il est impossible de méconnaître les qualités qui mettent Votre Altesse au premier rang des plus excellentes mères, on est convaincu que le premier mouvement de son cœur a été d'allaiter l'héritier des vertus de Mgr le duc de Berry, ou l'héritière des perfections qu'elle possède. Il est même indubitable que Votre Altesse a connu le projet dès l'instant où elle a pu espérer de donner aux François un prince dont la naissance les comblera d'allégresse : enfin personne ne croira qu'on ait pu déterminer Votre Altesse à renoncer à l'allaitement de ce précieux gage du bonheur futur de la France, qu'en lui faisant éprouver une douloureuse violence et en l'accablant par la perspective d'éloigner de son sein l'enfant qui lui devra la vie.

Quoi, Madame, vous aurez souffert pendant neuf mois les incommodités de la grossesse, les inquiétudes inséparables de cet état, par rapport à l'accouchement les douleurs et les dangers de cette fonction, et à peine Votre Altesse aura jeté un regard sur cet enfant si cher, qu'il lui sera enlevé pour le déposer entre les mains d'une étrangère? A peine Votre Altesse sera remise des souffrances de l'enfantement et de ses premières suites, que déjà cet enfant connoitra sa nourrice et sera attiré à elle par un sentiment toujours croissant dont naitront les premières affections de son cœur?

Inutilement vous lui prodiguerez les plus tendres caresses, elles ne seront pour lui qu'une simple distraction; dès lors vous aurez cessé d'être sa véritable mère; car si pendant que vous l'approchez de votre cœur si, en le couvant de regards attendris, sa nourrice paroît à ses yeux, il s'arrachera de vos bras pour se précipiter dans les siens, parce qu'il est impossible qu'il ne lui accorde pas la préférence. Vous ne jouirez pas de ce trouble en quelque sorte voluptueux, que la nature a attaché à l'acte de l'allaitement, qui contribue à resserrer les liens qui attachent une mère à son enfant, et réciproquement l'enfant à sa mère. Tout sera un sujet de privations pour vous, et de plaisir pour la femme qui vous remplacera dans l'accomplissement des devoirs de la maternité.

La considération des sensations dont je viens de rendre compte ne furent pas, à mon sens, une des moindres causes qui rendirent si intime l'attachement de Blanche de Castille pour Louis IX et celui de ce grand prince pour la reine.

Un lien si pur procura à cette reine un ascendant qui lui donna la facilité d'inspirer au prince son fils tous les sentiments vertueux et les grandes qualités qui le rendirent si recommandable; tandis que d'un autre côté, une éducation qui avoit eu un résultat si heureux, devint l'origine de la vénération de tous les peuples pour Blanche; au point que les habitans des contrées qu'elle parcourut avec son fils, s'assembloient sur son passage pour lui offrir les hommages de leur admiration et de leur respect; parce que la renommée qui avoit publié ses vertus, avoit devancé sa présence dans les lieux où elle paroissoit successivement. Ses voiajes se convertirent donc en une marche triomphale dans laquelle elle reçut, avec le roi son fils, la récompense flatteuse due aux œuvres qui avoient rendu l'un et l'autre si dignes de l'admiration de tous les hommes. En la prenant pour modèle (si Votre Altesse avoit besoin d'en avoir), il est indubitable que votre nom seroit dans l'avenir aussi glorieux que le sien. J'avouerai toutefois que votre position est différente de celle de Blanche en ce que les vices des tems présens opposeront plus de difficultés à satisfaire les élans de votre grand cœur; mais aussi en triomphant d'obstacles sans cesse renouvelés, le nom de Votre Altesse en deviendra encore plus illustre.

Repousserez-vous, Madame, l'annonce d'un pressentiment qui revient sans cesse à ma pensée? il me présente V. A., amenée en France comme l'ange tutélaire de ce beau royaume, pour en relever les ruines, et lui rendre à l'aide du prince votre fils, la félicité qu'il a perdue et en le rétablissant dans son ancien lustre aux yeux des autres nations étonnées d'un si grand prodige. Tout favorise la réussite de cette haute entreprise. La mémoire du prince votre époux, dont les surprenantes qualités revivront dans son fils, et seront cultivées par vos soins, sera d'une grande influence dans l'exécution de ce projet. Vous ne doutez pas que vous ne trouviez un aide pour l'accomplissement de ce généreux dessein dans une personne illustre que vous aimez tendrement et qui vous chérit de même : vous entendez que je parle de Madame, qu'un destin rigoureux rendit la plus malheureuse des femmes depuis son enfance. Ses infortunes inouïes jusqu'à ces jours de désolation et de larmes ont sans cesse été réitérées à toutes les époques de sa déplorable vie, sans

que la constante adversité qui l'a poursuivie et qui ne cesse de la poursuivre, ait pu ébranler son courage, ni altérer la grandeur ni la force de son âme, ni même affaiblir la bienveillance dont elle prodigue les effets à ceux qui implorent ses inépuisables bontés.

Aucun genre de peines ne lui est inconnu ; elle vous fera part des résultats de la dure expérience que lui ont procurée ses éternels chagrins. Vous savez déjà, Madame, que l'expérience du malheur élève les grands cœurs au dessus d'eux-mêmes et leur inspire dans cet état d'exaltation des résolutions justes et courageuses dont ils auroient été incapables de concevoir l'idée dans la prospérité.

Mais avant l'époque reculée où se confirmeront mes prédictions, le prince françois, l'aïeul du prince votre fils, aura écarté un grand nombre d'obstacles qui auroient retardé l'accomplissement des miracles que j'annonce. Qui pourra résister à l'influence (*sic*) qu'exercera ce prince sur les François, lui qui est l'objet du plus vif amour de ceux mêmes qui ne sont pas assez heureux pour l'approcher ? Qu'on ne s'étonne donc pas de la force des sentiments qu'il inspire à ceux qui l'environnent, puisqu'il fait naître dans les cœurs les plus endurcis et les plus incapables d'aimer, des émotions douces qu'ils n'avoient jamais senties, et qui les entraînent vers lui, malgré la résistance qu'ils opposent à ces émotions qui les subjugent. Tels sont les aides qui répareront avec vous les malheurs de la France.

Il est ordinaire dans les cours de sacrifier une princesse à des vues politiques ; et en suivant ce système dont je n'examinerai pas la valeur ou la nullité, il pouvoit vous paraître juste de ne point nourrir vos premiers enfants, parce que l'espoir de la France et la tranquillité de l'Europe demandoient à grands cris des princes de votre sang : maintenant que l'espérance d'en accroître le nombre est ravie à Votre Altesse, tous ses soins et tous ses moments sont dus à son auguste enfant : j'ai, à ce qu'il me semble, assez solidement prouvé qu'elle doit le nourrir de son lait, comme elle l'a créé de son sang ; quand même je n'aurois égard qu'à la stabilité de la santé de l'une et de l'autre. Je prie qu'on veuille bien permettre quelques preuves confirmatives de mon opinion qui est celle des Anciens que les vrais savans de l'univers entier vénèrent comme leurs maîtres.

Je pose d'abord en fait que le lait d'une nourrice, aussi saine qu'elle puisse paroître, n'a pas toujours les qualités qu'on lui suppose. On voit tous les jours des vices cachés dans quelques générations successives, se reproduire dans la race de ceux en qui les vices s'étoient manifestés dans les temps antérieurs. Sous ce rapport on ne peut donc pas être rassuré sur le sort d'un enfant allaité par une nourrice étrangère, d'autant que le développement du vice des parens de cette nourrice sera plus facile à susciter et plus fréquent chez le sujet dont l'allètemment lui est confié que dans les descendants de la famille même en qui il a subsisté autrefois.

Admettons maintenant que la nourrice choisie ne sera entachée d'aucun vice particulier, nous ajouterons (ce qu'on ne peut pas nier) que le lait d'une mère qui ne jouit que d'une médiocre force de santé, est plus avantageux au succès de l'allètemment que celui d'une autre femme. Je vais plus loin, et j'avance sur la parole du médecin que la Grèce a le plus exclusivement vénéré et dont la gloire n'a pu être attaquée follement que dans les temps de démence où nous vivons ; j'ajoute, dis-je, que le lait d'une mère qui ne seroit pas tout à fait pur nourrit mieux l'enfant qui vient d'elle, que celui d'une autre femme qui seroit parfaitement saine. Pourquoi la chose se passe-t-elle ainsi ? C'est que l'enfant de la première, dit encore l'auteur que j'ai indiqué, continue l'usage d'un aliment auquel il étoit accoutumé, et dont il a été formé.

Un homme robuste, et à plus forte raison un enfant naissant, habitué à s'alimenter de substances peu salubres, ne peut pas changer tout à coup son régime en un meilleur, sans encourir de grands dangers : qu'on fasse l'application de cette maxime, on concevra pourquoi les nouveau-nés sont tourmentés d'accidents graves ou mortels en prenant le sein d'une nourrice saine ou vigoureuse, après avoir été formés d'un autre sang : le contraire a lieu s'ils têtent le lait de leurs mères. Si la santé d'un nouveau-né a besoin d'une surveillance active (et l'on pourrait ajouter *continuelle*) qui s'étende à la durée de plusieurs mois, mettra-t-on en doute que les soins d'une bonne mère ne soient dirigés avec plus d'intelligence que ceux d'une étrangère ? la nature a mis dans le cœur d'une mère une finesse particulière de sens qui lui fait mieux distinguer les besoins divers de son enfant,

qu'une simple nourrice, quelque zèle que celle-ci apporte à remplir ses devoirs. Il paroît qu'il existe une relation d'instinct, si l'on peut parler ainsi, qui est la cause pour laquelle une mère juge avec plus de précision que nulle autre personne ce que son enfant demande d'elle. Toutes les femmes disent que l'assistance d'une nourrice n'est pas comparable à celle de la mère sur la nature des soins variés qu'exige l'allètemment. La tendresse de l'une sans cesse occupée du bien-être de son nourriçon lui fait en quelque sorte deviner ce qui lui convient le mieux. Jusque dans le sommeil, elle paroît conserver une certaine portion de l'exercice des sens internes, veillant sans interruption sur les choses qui concernent la conservation de son enfant; espèce de sentiment intérieur qui ne peut pas subsister dans une nourrice étrangère. Personne n'ignore que les qualités morales, bonnes ou mauvaises, comme les perfections, ou imperfections physiques, se transmettent souvent de générations en générations, abstraction faite des effets de l'éducation. L'expérience a si pleinement confirmé cette vérité dans tous les siècles, qu'elle est devenue un axiome commun jusque chez les agriculteurs. De là procèdent les précautions qu'on prend pour la multiplication des races d'animaux qui ne pêchent point par le caractère de leurs inclinations particulières : qu'on ne pardonne cette comparaison dont on ne peut pas s'offenser, car si la sagesse même se revêtoit des formes de la nature humaine pour converser familièrement avec nous, elle ne le désapprouverait pas. Je dois donc conclure de mes raisonnemens précédents qu'un prince ou une princesse issu de Monseigneur le duc de Berry et de Votre Altesse naîtra avec des qualités si éminentes qu'il surpassera nos espérances, par la réunion de celles qui se manifesteront dans sa personne; mais ma confiance à cet égard suppose que le sang de cet enfant ne sera ni modifié ni altéré par l'usage d'aucun lait étranger.

Si l'on m'objectoit que la faiblesse de la constitution de Votre Altesse s'oppose à l'allètemment, je demanderois sur quoi repose la base de cette objection, quand trois grossesses successives dans un court espace de temps, n'ont pas porté la moindre atteinte à sa santé? On ajoutera que Votre Altesse ne supportera pas les fatigues de l'allètemment jusqu'à sa terminaison. On oublie donc combien l'amour d'une mère lui donne

de forces réelles. On dira encore que l'enfant en grandissant ne puisera pas assez de lait dans les seins de sa mère pour satisfaire ses besoins, etc. Depuis des siècles on a élevé des enfants qui sont devenus des hommes robustes, sans qu'ils aient pris une seule fois du lait : on ne peut pas ignorer cette vérité ; j'en ai fait élever ainsi avec le plus parfait succès. Supposons dans une accouchée une quantité de lait insuffisante, ce ne sera pas encore un motif pour donner à l'enfant une nourrice étrangère. Il n'y a qu'une maladie réelle capable d'altérer le lait qui doit déterminer à changer l'ordre de la nourriture. Après 54 ans d'expériences, des travaux sans cesse continués et des écrits sur l'objet de cette lettre, qui m'ont valu assez de considération de la part des savants étrangers, il me semble que j'ai cru pouvoir et devoir donner enfin mon avis sur la conservation d'un enfant à la santé duquel toute la France est intéressée : j'ajoute que c'est en même temps veiller au salut de sa mère qui mérite à tant de titres la vénération et l'amour que les bons François lui ont voués pour toujours. Citons cependant un fait dont Mgr le duc de Bourbon a pu avoir quelque connoissance : mais au moins les deux officiers qui sont les deux sujets de cette observation ont eu l'honneur d'approcher souvent de sa personne, puisqu'ils étoient pages du prince, son illustre père, que ces deux officiers ont suivi à l'armée commandée en Allemagne par ce vénérable héros. Ces deux jeunes pages, M^{rs}. de Rose, combattoient sous les ordres du prince et se sont signalés par leur bravoure. Ils avoient donc acquis une excellente constitution, pour supporter, comme ils ont fait, les fatigues de la guerre, souvent manquant de vivres et même de vêtements.

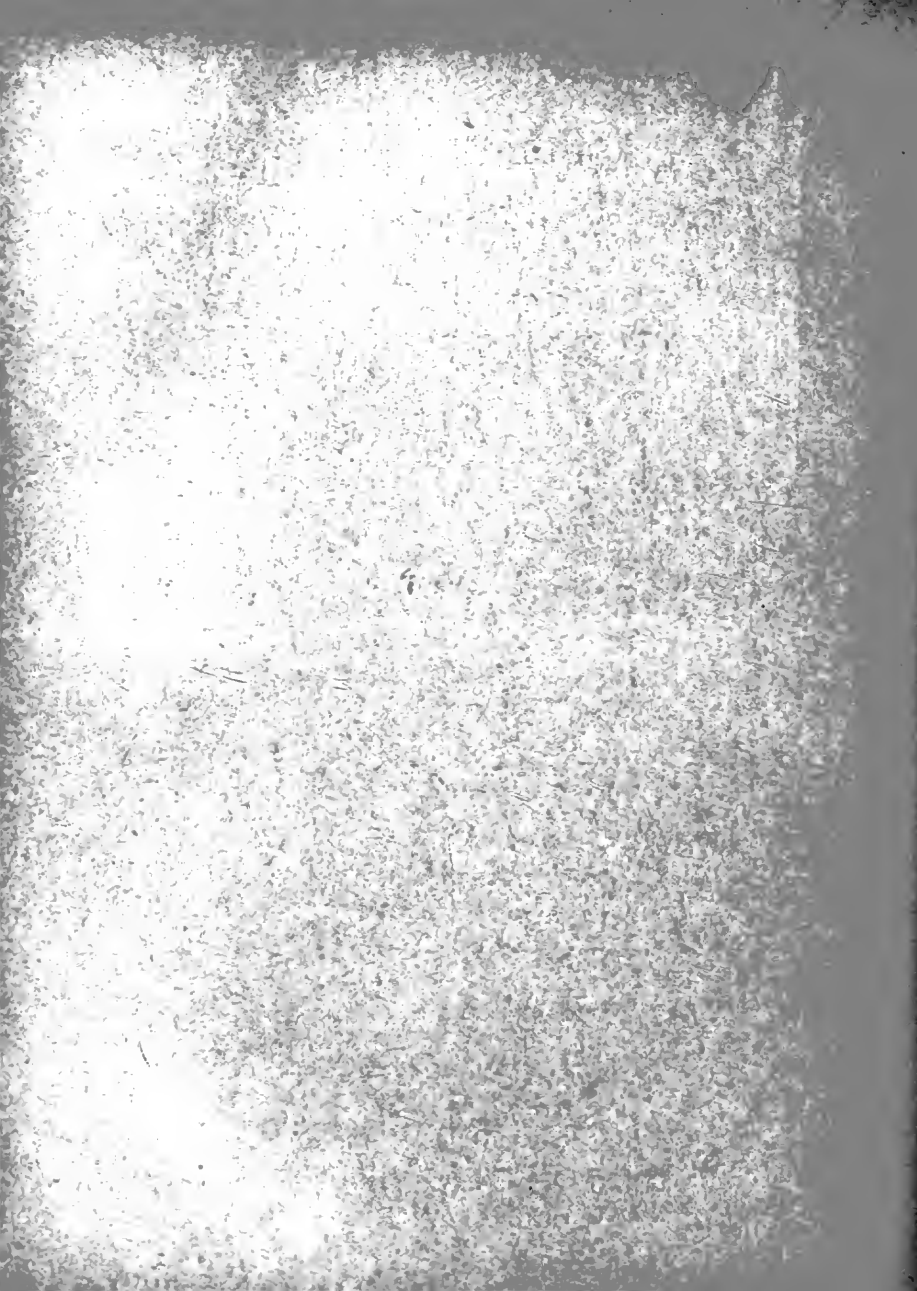
M^e la marquise de Rose n'avoit pour lait que quelques cuillerées de sérosité louche, blanchâtre qui ne se séparoit tout au plus qu'une fois dans les 24 heures. En suivant la méthode que je lui ai indiquée, ses fils ont été parfaitement alimentés ; elle-même avoit acquis plus de santé tandis qu'elle en prenoit soin : particularité essentielle à remarquer.

Je ne prévois pas qu'on élève d'autres difficultés contre mon conseil, je terminerai donc ici ce que je pourrois dire sur la nécessité où se trouve Votre Altesse de nourrir son enfant. Son exemple engageroit un grand nombre de femmes à remplir les devoirs de la maternité. Elles en seroient plus res-

huitième dans les jardins, ce qui était fort imprudent et d'un très mauvais exemple. »

En France, jusqu'au xvi^e siècle, l'usage d'allaiter son enfant existait parmi la noblesse. On lit dans les *Mémoires* de la reine Marguerite, femme d'Henri IV, que la comtesse de Lalaing, d'une des plus illustres maisons de Flandre, allaitait elle-même son fils. Marguerite raconte que, dans un grand repas que lui donna le comte de Lalaing, la comtesse « parée, toute couverte de pierreries et en pourpoint de toile d'argent brodé en or, avec de gros boutons de diamants, se fit apporter à table son fils, emmaillotté aussi magnifiquement qu'elle était vêtue, pour lui donner à téter ; ce qui eût été tenu à incivilité à quelque autre ; mais elle le faisait avec tant de grâce et de naïveté qu'elle en reçut autant de louanges que la compagnie de plaisir. » (V. Witkowski, *Accouchements à la Cour*, p. 46.)

On peut ajouter à cette liste de princesses qui ont allaité leurs enfants la czarine actuelle, qui a tenu à donner elle-même le sein à sa fille, la grande-duchesse Olga. (V. *Chronique médicale*, 1896, p. 713.)



Deux « Culs-de-Jatte » illustres, Couthon et Scarron

I. — COUTHON

Tous ceux qui ont assisté à la reprise de *Thermidor* n'ont pu se défendre d'une émotion poignante, à l'instant où le rideau se lève sur cette inoubliable séance de la Convention, qui décida du sort de Robespierre et de ses complices. On a pu remarquer combien, en cette circonstance, l'auteur de *Thermidor*, que l'on s'accorde unanimement à proclamer un metteur en scène incomparable, avait su déployer d'ingéniosité, de puissance créatrice, communiquer la vie, en un mot, à tous les personnages qu'il avait, avec tant de bonheur, groupés dans un cadre, reconstitué, on devine après quelles patientes recherches, d'après la plus authentique documentation.

C'est parce que nous connaissions tout le soin qu'apporte M. Sardou dans ces reconstitutions, tout le souci qu'il prend de serrer, du plus près possible, la vérité historique, que nous avons été frappé d'un léger détail que l'on serait tenté de trouver puéril, si nous n'entrions dans quelques explications.

Si l'on s'en souvient, un des accusés de Thermidor, un des séides de la trinité dictatoriale qui présida, pendant cette période troublée de notre histoire, aux destinées de la République, le citoyen Couthon était représenté assis au pied de la tribune, les épaules soutenues par des béquilles (il tenait sur ses genoux, mais nous ne répondrions pas que notre mémoire

nous serve aussi bien sur ce second point, un petit roquet blanc dont il semblait caresser, avec douceur, les oreilles) ¹. Si nous avons eu notre attention plus particulièrement retenue par le conventionnel infirme, qui ne joue pourtant dans la pièce qu'un rôle de figuration, ce n'était pas tant à cause de sa difformité que parce que l'attitude qui lui était prêtée nous avait paru plus « théâtrale » qu'exacte.

Comme nous soumettions à cet égard nos doutes à M. Sardou, celui-ci voulut bien nous répondre, avec sa bienveillance coutumière, qu'à la vérité, il n'avait jamais eu sous les yeux de portrait en pied de Couthon, et qu'il ignorait par suite s'il portait ou non des béquilles à cette date, mais qu'il avait lu quelque part, sans pouvoir indiquer l'ouvrage qui contenait le renseignement, que Couthon, à l'époque de sa mise en accusation, était porté dans une *hotte* à l'Assemblée, par un gendarme de haute stature, préposé spécialement à cette fonction ; mais M. Sardou ne pouvait préciser si Couthon se servait, dans le sein de l'Assemblée, d'un fauteuil ou de béquilles.

Voilà, dira-t-on, une controverse bien secondaire et dont l'intérêt échappe. La question a pourtant son importance et nous nous plaisons à croire qu'on en saisira mieux la portée quand nous aurons fait connaître le but de ce travail.

On lit un peu partout que Couthon était privé de l'usage de son membre inférieur ; qu'il était incapable de marcher sans appui : les historiens parlent du « cul-de-jatte » Couthon, comme ils nous entretiennent du « cul-de-jatte » Scarron, sans autre information, avec la même ignorance des causes qui ont engendré une affection, en apparence analogue, et

1. La plupart des historiens disent que Couthon tenait souvent sur ses genoux à la Convention un petit roquet blanc, du nom de Bramm, qui ne le quittait presque jamais.

pourtant si différente, chez l'ami de Robespierre et le mari de M^{me} de Maintenon.

Notre intention étant d'établir un parallèle entre les deux « sujets », dont la difformité n'a pas été sans servir la posthume célébrité, nous commencerons par celui dont l'infirmité nous a paru mériter une discussion d'autant plus approfondie, que la pathogénie en est plus complexe et, de ce fait, plus difficile à déterminer.

*
* *

On possède plusieurs versions sur l'origine de la maladie de Couthon ; elles ne diffèrent pas d'ailleurs sensiblement.

Vers 1787 ou 1788 (il avait un peu plus de trente ans, étant né en 1756), mais, selon nous, bien avant cette date, Couthon avait passé une nuit entière dans un lieu humide, d'aucuns disent dans un baquet d'eau, surpris qu'il fut, dans une équipée galante, par un père importun.

D'autres ont conté que, voulant se rendre auprès d'une personne qu'il aimait et qui résidait à une assez grande distance, il était parti dans la soirée, afin d'arriver chez la belle au petit jour. Mais ayant perdu son chemin dans l'obscurité de la nuit, il s'était enfoncé jusqu'à mi-corps dans un terrain marécageux et mouvant. « Ses efforts pour en sortir n'avaient servi jusque-là qu'à le plonger davantage dans ce borbier lorsqu'enfin, au moment où ses forces étaient sur le point de l'abandonner, il parvint à se débarrasser et retourna chez lui, où le froid qu'il avait longtemps enduré lui causa un saisissement universel, à la suite duquel il perdit presque entièrement l'usage de ses jambes ¹. »

1. *Galerie historique des Contemporains*, Mons, 1827 ; article Couthon.

Si nous en croyons l'éditeur de la *Correspondance* de Couthon, la vérité, que cet écrivain nous dit tenir d'une des petites-filles du conventionnel, serait tout autre : étant allé au Mont-Dore pour se guérir de quelque rhumatisme, gagné « lorsqu'il faisait la cour à sa femme », Couthon avait jugé à propos de prendre un bain un peu prolongé dans une piscine, cependant alimentée par la source la plus chaude, la source des bains de César ; et c'est à la suite de ce bain trop chaud qu'il aurait éprouvé les premiers symptômes de la paralysie : cette étiologie, outre qu'elle est peu probable, nous paraît d'autant plus contestable¹ qu'elle s'appuie sur un témoignage intéressé. Les propres aveux de Couthon lui infligent, du reste, le plus sûr démenti.

*
* *

C'est en 1790, trois ans environ après le début de son affection, que Couthon abordait la carrière politique : il était avocat à Clermont quand éclata la Révolution. Au mois de septembre de cette même année, ses concitoyens lui confiaient le mandat de député à l'Assemblée législative.

L'état maladif dans lequel il s'était présenté lui avait gagné beaucoup de sympathies. Le candidat n'avait pas craint de faire étalage de ses infirmités pour conquérir les suffrages de ses électeurs : on ne pouvait avoir la cruauté d'enlever « à un mourant

1. Le royaliste Beaulieu expose autrement les faits : « Vou-
lant un jour aller présenter ses hommages, à quelques lieues de
son domicile, à une jeune personne dont il était épris, et arriver
près d'elle, de grand matin, il partit pendant la nuit, s'égara et
se trouva sur un terrain mouvant, où il s'enfonça jusqu'au milieu
du corps ; ce ne fut qu'avec la plus grande peine qu'il parvint
à se tirer de cette fange. Cet accident lui fit perdre presque
entièrement l'usage de ses jambes, qu'il ne recouvra jamais, et
c'est en cet état qu'il vint à l'Assemblée législative. » (Aulard,
Les Orateurs de la Convention, p. 427, t. II.)

la consolation d'espérer que la palme de la députation ornerait son tombeau ».

Cette sensibilité factice, que Couthon affectait dans son langage et dans sa voix, et qui était en si absolue contradiction avec les doctrines qu'il défendait, peut étonner au premier abord. On a quelque peine à croire que l'homme, qui assurait « n'avoir jamais fait de mal à un poulet », était le même qui proclamait qu'« il verrait couper la tête aux Girondins sans détourner les yeux »¹. Mais quand on sait que ces accès de tendresse exaltée, alternant avec les motions les plus sanguinaires, se retrouvent chez la plupart des démagogues de ce temps, ainsi que la vie de Robespierre, de Marat, de Babeuf, de Chalier en fournissent maints exemples, on en est beaucoup moins surpris.

Chez Couthon, on s'explique encore mieux ces incohérences quand on connaît ses tares pathologiques : les cris de douleur qui font tressaillir la machine physique, se communiquent à l'être moral et le disposent à l'indulgence et à la pitié. Quand la souffrance lui laisse un répit, on peut prédire presque à coup sûr que la bête humaine va reprendre le dessus. C'est là un point de vue qu'il eût été intéressant de développer davantage, mais il nous aura suffi de l'indiquer pour justifier le choix du problème que nous avons abordé.

*
* *

Nous avons dit plus haut comment avait débuté la maladie de Couthon, nous avons exposé dans quel état se trouvait le malheureux infirme au moment où il venait d'être investi, par la confiance de ses mandants, de fonctions publiques. Nous allons pouvoir

1. *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 370.

suivre pas à pas les phases du mal, dans la *Correspondance* du conventionnel, qui est une sorte d'auto-biographie, un journal de ses moindres impressions, en même temps qu'un registre quotidien des fluctuations de sa santé.

Le 17 décembre 1791, Couthon écrit aux membres du Conseil général de la commune de Clermont-Ferrand : « J'ai bien craint pendant quelques jours que je ne serais pas en état de tenir une correspondance de cette nouvelle quinzaine. L'électricité qui m'a été administrée pendant dix jours seulement m'avait tellement fatigué que j'étais incapable de la plus légère occupation : je me repose depuis avant-hier et l'équilibre de mes nerfs, mis en contracture par ce remède trop actif, s'est un peu rétabli. Hier, je fus admis à la Société de médecine. Ces messieurs qui étaient en grand nombre, m'exprimèrent le plus vif et le plus tendre intérêt : ils me donnèrent des espérances en observant le régime qu'ils me prescriront dans une consultation générale qu'ils se proposent de me donner '... »

Couthon venait, en effet, de prendre l'avis de la Société de médecine ; à cette occasion, une longue consultation fut rédigée, qui nous renseigne pleinement sur l'état de santé de notre malade à cette époque. Cette consultation, nous en donnons le texte et en discutons ailleurs les termes. Nous rappellerons seulement que nous en avons découvert l'original aux Archives et que nous avons tout lieu de le croire inédit.

La prescription fut docilement suivie, car, à la date du 31 décembre, Couthon écrivait : « Ma santé est toujours bien mauvaise : je souffre cependant un peu moins depuis avant-hier que j'ai commencé les bains. On me fait espérer que le remède calmera l'irritation

occasionnée par l'électricité et que dans peu je serai en état de reprendre mes occupations ¹... »

Quelques jours après, il annonce que le calme s'est rétabli dans son système nerveux, grâce aux bains et à l'opium (3 janvier 1792).

Une quinzaine ne s'est pas écoulée que les douleurs l'ont repris et qu'il est contraint de passer ses soirées au lit dans des souffrances « qui épuisent souvent sa patience ». Les gens de l'art ont « décrété » que son état exigeait qu'il gardât la chambre et qu'il s'abstint de prendre part aux laborieuses séances de l'Assemblée : il essaiera cependant de s'y rendre, malgré tout.

Le 4 février, une amélioration se manifeste, mais les médecins lui défendent encore de sortir. Le 18, le froid est des plus vifs, d'où une aggravation de son mal. « Ce nouvel état de l'atmosphère s'est fait sentir bien douloureusement sur mon misérable corps que l'on peut regarder comme un véritable thermomètre vivant. » Thermomètre pour baromètre, Couthon n'était pas fort en physique météorologique ; mais passons.

Heureusement son âme est de bonne trempe et « rien autre chose que le vrai et le juste n'est capable de l'influencer ».

*
* *

Une lettre, écrite le 1^{er} mai, nous indique avec précision le mode de véhicule que son infirmité lui avait fait adopter. Les premiers médecins qu'il avait consultés ² l'avaient engagé à supprimer les béquilles et à se faire traîner en « brouëte » ³. Mais il préférerait se faire porter.

1. *Correspondance*, loc. cit., p. 65.

2. V. aux *Pièces annexes* la note A, p. 255.

3. « En mai 1790, il marchait avec un peu de peine et à l'aide d'une canne. En 1791, il avait complètement perdu l'usage de

« Mes jambes sont tout à fait perdues... Je suis obligé, quand mes douleurs me permettent d'aller à l'Assemblée, *de me faire porter à bras* jusque dans le sanctuaire. Si le printemps ne m'est pas favorable, je serai obligé de prendre un congé pour aller, au mois de mai, aux Eaux de Bourbon, près Moulins, qu'on m'a conseillées. »

En dépit de ses souffrances, il n'a pas manqué de se rendre aux séances toutes les fois que « l'intérêt de son pays ou de ses concitoyens et en général l'intérêt du peuple », l'ont exigé ¹.

Les crises reviennent plus fortes : son énergie faiblit un instant, mais il doit lire le rapport du Comité de l'Instruction publique ² ; il ne faillira pas à ce devoir. On lui a dit que les boues sulfureuses de Saint-Amand étaient très efficaces dans les cas d'atrophie des membres, de rhumatismes chroniques ; il est décidé à en essayer, mais ses occupations multiples le retiennent à Paris trois mois encore, et il ne pourra commencer le traitement thermal que vers la fin de juillet. Le 3 août, il apprend à ses commettants qu'il en est à son dixième bain de boue, mais que le seul effet qu'il ait retiré de cette cure c'est de souffrir davantage. Le médecin prétend que c'est « bonne marque » ; le malade est beaucoup moins optimiste et commence à regarder sa guérison comme fort problématique.

A Saint-Amand, Couthon s'est rencontré avec Dumouriez : les boues de Saint-Amand étant dans le voisinage du camp de Maulde, rien d'étonnant que le député ait conféré plusieurs fois avec le général et se soit lié avec lui ³.

ses jambes et il était obligé de se faire porter. » (Notes de M. de Barante, communiquées à M. Marcellin Boudet pour son livre : *Les Conventionnels de l'Auvergne*, 1874.)

1. *Correspondance*, loc. cit., p. 114.

2. Le 1^{er} mai 1792.

3. V. *Mémoires du général Dumouriez*, t. II, liv. V, ch. v ; Paris, Baudouin 1822.

*
**

Pendant ce temps, les événements se précipitaient dans la capitale : Couthon était à Saint-Amand, lorsque éclata le mouvement du 10 août, qu'il avait appelé de tous ses vœux. Les suffrages des électeurs l'ayant de nouveau désigné pour les représenter, il rentre à Paris avec les autres membres de la Convention. Il y demeure rue Saint-Antoine, n° 343.

Au commencement d'avril 1793, il quitte de nouveau Paris. Il envoie de ses nouvelles de Senones, chef-lieu de la principauté de Salm :

« Ma santé, écrit-il, est à peu près la même qu'à mon départ de Paris : le grand air m'a un peu fortifié le buste, mais mes jambes n'y ont rien gagné. Je comptais trouver ici des eaux salutaires, mais j'en suis éloigné d'environ 20 à 25 lieues : elles ne sont bonnes à prendre d'ailleurs que vers la fin de mai, et il n'est guère possible que j'attende jusqu'à cette époque. J'aime beaucoup mieux retourner sur la fin de juillet aux sources de Saint-Amand ou à celle de Nérès. »

La politique va le ressaisir tout entier. Le 1^{er} mai, il s'élève contre une pétition anarchique des faubourgs, et demande qu'on en poursuive les auteurs. A l'une des séances suivantes, il prend la parole contre le président Isnard qui venait de la refuser à Robespierre et réplique dans un langage véhément à Guadet qui avait tonné contre les factieux de la Montagne. Il sort de l'Assemblée en crachant le sang et se met au lit en entrant chez lui. Il s'était fait ce jour-là porter à la tribune, et « avec du courage, de la constance et de l'énergie », il était parvenu « à forcer les lions et les tigres à l'entendre ».

Le 31 mai, il fait prononcer avec l'aide de quelques-uns de ses collègues la mise hors la loi de la Gironde, propose un grand nombre de décrets de proscription, et appuie la motion, faite par Danton, d'ériger

le Comité de salut public en gouvernement provisoire.

*
**

Plus tard, il est envoyé à Lyon, pour y faire exécuter le décret, rendu le 21 vendémiaire (12 octobre 1793), ordonnant « que Lyon serait détruit, et que le ramas de maisons restantes porterait le nom de *Commune affranchie* ».

Sur le rôle qu'il a joué en cette circonstance, nous laissons la parole à un historien dont le jugement n'est généralement pas obscurci par l'esprit de parti.

« Comme il était difficile, écrit M. Hamel, de laisser au moins sans un semblant d'exécution un décret de l'Assemblée, Couthon, que ses infirmités empêchaient de marcher, imagina, le 5 brumaire (26 octobre), de se faire transporter dans un fauteuil ¹ sur la place de Bellecour : là, frappant d'un

1. Il était porté dans un fauteuil à la tribune. Était-ce le même que celui dont il est fait mention dans cette curieuse pièce, qui provient des Archives nationales, et que nous devons à l'obligeance de M. Bégis, dont l'érudition est si appréciée :

Paris, ce 21 messidor, an III.

Le Directoire, etc.

à la commission des Revenus nationaux.

Les commissaires artistes de Versailles avaient été autorisés à prêter au représentant *Couthon* un fauteuil élastique assez curieux provenant des effets trouvés chez la femme de Charles-Philippe *Capet* *.

La commission temporaire qui en avait ordonné la recherche est instruite que le fauteuil a été déposé au Garde-Meuble de la place de la Révolution.

Elle invite la commission des Revenus nationaux à autoriser le citoyen Bayard, conservateur du Garde-Meuble, à remettre ledit fauteuil au C. Molard, sous son récépissé, pour être transféré au dépôt national des machines de la rue de l'Université, n° 296.

Salut et fraternité.

(N° 7, 1046.)

Les *commissaires artistes de Versailles*, nous écrivait récemment M. P. de Nolhac, le distingué conservateur du Musée his-

* Comte d'Artois, devenu Charles X.

petit marteau d'argent une des maisons de la place, il dit : *La loi te frappe*; et ce fut tout. C'est justement ce qui faisait écrire un peu plus tard à Collot d'Herbois que la destruction n'était qu'une hypothèse, et que Couthon s'était trompé. Aussi regrettait-il de n'avoir pas été avec lui. Cette façon de comprendre la destruction de Lyon n'était pas, comme on pense, du goût des enragés. Implicitement dénoncé aux Jacobins pour sa modération, Couthon revint à Paris, heureux d'avoir laissé intacte à la République cette grande cité que d'autres allaient prendre à tâche d'anéantir, et à sa place arrivèrent deux des plus terribles instruments de la Terreur, deux messagers de vengeance et de mort, Collot d'Herbois et Fouché ¹. »

Cette modération de Couthon, nous avons eu déjà occasion de montrer qu'elle était intermittente; mais il est juste de reconnaître qu'elle s'est manifestée en maintes circonstances. Ce ne sont pas seulement des écrivains, assez indulgents d'ordinaire pour les excès de la Convention ², qui l'ont mise en lumière, mais

torique de cette ville, étaient « la commission chargée de désigner, lors de la vente complète du mobilier du château et de tous les appartements qu'il contenait, les pièces qu'il convenait de réserver pour le Garde-Meuble national. Ces objets étaient ceux qui avaient soit un caractère d'art, soit un caractère de curiosité. La compétence des commissaires ou leur conscience paraît avoir été mise à de rudes épreuves; car presque tout le beau mobilier de Versailles est dans les collections de l'étranger, n'ayant été aucunement épargné par la vente déplorable qui a dispersé tant de trésors d'art.

« S'il y avait chance de retrouver le fauteuil de Couthon, ce serait au Garde-Meuble national, 182, rue de l'Université. »

Suivant la piste indiquée, nous sommes allé au Garde-Meuble, qui se trouve actuellement dans le même local que le dépôt des marbres. Nous y avons été très gracieusement accueilli par M. le chef des travaux, qui nous a donné l'assurance qu'il n'existait dans les magasins aucun fauteuil dont le signalement se rapprochât, même vaguement, de celui du citoyen Couthon. Même visite infructueuse à Carnavalet, où ne se trouvent, en fait de sièges historiques, que le fauteuil de Voltaire et le fauteuil de Beranger.

1. Haucel, *Histoire de Robespierre*, t. III, p. 483, Paris, 1867.

2. Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, t. II, p. 278.

encore des historiens royalistes, comme l'abbé Guillon de Montléon, M. de Barante¹, etc.

Au surplus, une anecdote servira mieux que de longs récits, à découvrir ce côté de la psychologie de Couthon.

Au retour d'une mission dans le Limousin, Cambon lui disait :

« Ce n'est vraiment pas la peine d'avoir tant écrit et déclamé contre les prêtres, il paraît que vous avez été là-bas leur bienfaiteur.

— « Je n'ai pas changé de sentiments, de répliquer Couthon, mais on n'égorge pas les gens pour des opiinions. Il est odieux qu'on ait fait un ogre de la République. Cela pèsera longtemps sur elle, vous le verrez, Cambon. Ne pensez-vous pas qu'il serait temps qu'on s'avisât de la faire aimer ? »

Malheureusement pour sa mémoire, ces sentiments, Couthon ne les a pas toujours professés ; et, soit que la maladie ait exaspéré sa jalousie contre des gens en bonne santé ; soit que le Comité de salut public ait tiré parti de l'infirmité de Couthon pour disposer l'auditoire à la bienveillance, et lui faire adopter les propositions dont il était l'organe, il est certain que la plupart des mesures d'une pire violence ont été défendues par le conventionnel cul-de-jatte. Ainsi, pour n'en citer qu'une, la loi du 21 prairial an II (9 juin 1794), « la plus atroce d'entre les lois atroces

1. Voici comment le juge M. de Barante (dont le fils a appartenu à l'Académie française) : « Couthon, né avec un caractère doux et aimable, un esprit juste et facile et qui avait, jusqu'en 1792, montré constamment de la bonté et de l'aménité, sera fameux parmi les plus atroces révolutionnaires. Il fut un exemple bien remarquable de ce que peuvent la vanité, l'ardeur de se montrer et le désir indiscret de pouvoir et de renommée, qui, dans les temps d'anarchie et de révolution, mène si vivement à tous les crimes.... Il se distingua par sa douceur et la politesse de ses formes et son empressement à obliger.... Il offrit aux pauvres des consultations gratuites (comme avocat), devint le conseil de quelques hôpitaux et autres établissements publics. »

de ce temps-là » ¹, cette loi qui permettait d'envoyer des milliers de victimes à l'échafaud *sans jugement*, a été proposée par Couthon, au nom, il est vrai, du terrible Comité dont il faisait partie.

Il est difficile de concevoir comment un homme aussi impotent, aussi souffreteux, ait pu déployer une pareille activité. On a peine à expliquer comment sa faible constitution a pu résister à la formidable besogne dont elle était accablée. C'est que chez Couthon le physique fut toujours asservi au moral et que ses plus pénibles angoisses n'entamèrent jamais son incroyable énergie : on le vit, dans les premiers mois de 1794, garder le lit pendant des semaines entières ; mais dès que survenait une accalmie, il se hâtait de reparaitre au milieu de ses collègues, dont les enthousiastes acclamations étaient pour lui comme un stimulant nouveau.

Mais ce n'était qu'une lueur, et il n'est pas conjectural d'avancer que, même sans les événements de Thermidor, la vie de Couthon aurait été bien près de son terme. La maladie dont il était atteint en était arrivée à son ultime période, et l'on peut dire que le couperet de la guillotine n'avança le fatal dénouement que de quelques jours.

*
* *

Grâce à des contributions récentes, on possède sur les derniers moments de Couthon les détails les plus circonstanciés ².

Décrété d'arrestation, Couthon fut déposé au corps de garde de la Convention, d'où il fut enlevé quelques heures après par Coffinhal, vice-président du

1. *Galerie historique des Contemporains*, loc. cit.

2. V. notamment : Hamel, *Histoire de Robespierre* ; G. Lenôtre, *Les Quartiers de Paris pendant la Révolution* ; Aulard, *La Révolution française* ; *Galerie historique des Contemporains*, etc.

Tribunal révolutionnaire, porteur des ordres de la Commune de Paris. Transporté à l'hôtel de ville, il y assista aux délibérations tumultueuses du Conseil général, sans y prendre toutefois aucune part. Sa raison paraissait égarée, et on ne l'entendit ouvrir aucun avis pendant que Robespierre haranguait la multitude.

Pendant ce temps, les troupes conventionnelles, sous les ordres de Barras, marchaient sur la Commune : les conjurés, terrorisés, ne cherchèrent pas à se défendre. C'est à cet instant que le gendarme Merda aurait tiré un coup de pistolet sur Robespierre et aussi, au dire de M. Hamel, sur Couthon, mais ceci est beaucoup moins prouvé. La narration que nous allons reproduire nous paraît se rapprocher davantage de la vérité ¹.

Couthon, certain du sort qui lui était réservé, et resté seul dans une petite salle attenante à celle des délibérations, s'était caché, saisi d'effroi, et au milieu du tumulte qui régnait de toutes parts, sous une table d'où il s'était trainé dans une petite cour écartée ², où il ne fut découvert que quelques heures après par les gens qui allaient et venaient et qui n'avaient pu le reconnaître d'abord parce que son visage était tourné du côté du mur. Il feignait d'être mort. Ce fut un jeune garde national qui, s'étant approché de lui, le reconnut à ses vêtements, puis à ses traits, s'assura qu'il était vivant et le désigna par son nom. Aussitôt, d'une main mal assurée, Couthon se frappa d'un canif qui ne lui fit qu'une blessure très légère.

La légende de Couthon, gisant sur le parapet du

1. *Galerie historique des Contemporains*, article *Couthon*.

2. « Couthon, écrit M. Lenôtre (*Les Quartiers de Paris pendant la Révolution, l'hôtel de ville*), fut jeté, peut-être par son porteur, dans une petite cour sur un tas de bouteilles cassées. »

quai Pelletier et que des hommes du peuple voulaient jeter à la rivière est, semble-t-il, dénuée de tout fondement ¹.

On vient de lire que Couthon avait tenté de se suicider; mais peut-être s'était-il simplement contusionné en tombant dans les escaliers de l'hôtel de ville: les deux opinions nous paraissent également soutenables.

Nos lecteurs pourront prononcer eux-mêmes quand ils auront lu la pièce que nous allons leur mettre sous les yeux.

Ce document n'est autre que le procès-verbal de l'interrogatoire subi par Couthon à l'hospice de l'Humanité (Hôtel-Dieu), où l'infortuné cul-de-jatte avait été transporté à 3 heures du matin ².

« L'an second de la République française, une et indivisible, le 10 thermidor, en vertu d'un ordre du représentant du peuple Léonard Bourdon, qui nous a été présenté et que nous avons rendu au citoyen Bianco, nous, Jean-Antoine Bucquet, juge de paix de la section de la Cité, nous sommes transporté au grand hospice de l'Humanité de Paris, où le citoyen Desault, officier de santé dudit hospice, nous a dicté

1. M. Hamel croit que c'est une invention du royaliste Fréron et renvoie au *Rapport de Courtois sur les événements du 9 Thermidor*, p. 72.

2. Ce procès-verbal faisait partie de la collection Beuchot. Il a été plus tard versé aux Archives nationales, et M. Aulard l'a reproduit, le premier, dans son excellente revue, *La Révolution française*, t. XVIII, p. 464. Couthon, bien qu'à moitié mort, inspirait encore de la terreur à ses ennemis, car Barras et son collègue Delmas enjoignirent à la section de la Cité d'établir un poste à l'Hôtel-Dieu, et ils rendirent le commandant du poste responsable, sur sa tête, de la personne de Couthon. Ainsi en témoigne la pièce suivante, que nous a révélée M. Hamel :

« La section de la Cité fera établir un poste à l'Hôtel-Dieu, où l'on a porté Couthon représentant du peuple, mis en état d'arrestation par décret de la Convention nationale. Le commandant du poste répondra sur sa tête de la personne de Couthon. Signé : Barras, J. B. Delmas, représentant du peuple. » (*Pièce inédite de la collection Beuchot.*)

l'état physique du conspirateur Couthon, ainsi qu'il suit :

« Couthon a été amené le 10 thermidor, présent mois, à cinq heures du matin, à l'hospice de l'Humanité, où il a été couché, salle des opérations, au lit n° 15. Il avait au-dessus de la bosse frontale gauche une plaie contuse et oblique, d'un pouce d'étendue, pénétrant jusqu'à l'os sans dénudation. Son pouls était faible. Le malade a été pansé à son arrivée ; il paraissait être sans connaissance, mais elle lui est revenue ensuite, et il a dit que sa plaie était l'effet d'une chute. »

« Après nous être informé à l'officier de santé si nous pouvions parler au malade et en obtenir réponse sans trop le fatiguer ; l'officier de santé nous ayant répondu qu'il n'y voyait pas de risque, qu'il avait toute sa présence d'esprit, lui avons demandé ce qu'il était devenu depuis sa sortie de la Convention ; il nous a répondu qu'il avait été conduit en prison, qu'on était venu pour l'en tirer, qu'il avait répondu qu'il y était par un décret de la Convention, qu'il ne prétendait en sortir que par un décret, qu'on était venu une seconde fois, qu'on l'avait emporté à la maison commune. Lui avons demandé ce qui s'y était passé ; nous a répondu qu'il n'en savait rien.

« Lui avons demandé comment il était tombé ; nous a répondu qu'on l'avait assis sur un escalier, qu'attendu son infirmité, il était tombé de lui-même en voulant se remuer. De plus, nous a dit qu'on l'accusait d'être conspirateur, qu'il voudrait bien qu'on puisse lire dans son âme.

« Et, comme nous étions prêt à nous retirer, est arrivé un ordre de la Convention de faire transporter Couthon et Gobeau (officier municipal), ne nous sommes plus permis de l'interroger. L'officier de santé nous avait assuré que les blessés pourraient soutenir le voyage. Nous sommes mis en devoir de les faire transporter au Comité de salut public. Et avons signé, etc... »

*
* *

C'est entre 5 et 6 heures du soir, le 10 thermidor, que Couthon fut conduit à l'échafaud.

On l'étendit, car sa conformation ne permit pas de l'y asseoir, sur la même charrette où étaient les deux Robespierre et Saint-Just.

Arrivé au pied de l'échafaud, deux exécuteurs furent obligés de l'y porter. Dans l'impossibilité de l'attacher sur la planche de la manière usitée, il fallut l'y placer verticalement.

Le bourreau n'avait achevé son œuvre qu'au bout d'un quart d'heure : un quart d'heure d'agonie terrible, pendant lequel la douleur arracha au supplicié des cris déchirants, dont la foule étouffait l'écho plaintif sous ses vociférations frénétiques !

*
* * *

Nous avons pensé qu'il y aurait intérêt à faire suivre l'exposé historique qu'on vient de lire, d'une consultation technique sur l'affection morbide dont était atteint Couthon.

Cette consultation, nous l'avons demandée à notre éminent maître, M. le Dr Brissaud, professeur agrégé à la Faculté de médecine, médecin de l'hôpital Saint-Antoine, dont on connaît la haute compétence pour tout ce qui touche à la pathologie nerveuse.

Nous avons remis entre les mains de M. Brissaud trois pièces, que l'on trouvera dans leur intégralité aux *Pièces annexes*¹, renvoyées à la fin de ce travail : une consultation, rédigée par Depretz, Tenon, Gastellier et Ch. de Beauvais ; une deuxième, signée de Geoffroy, Mauduyt, Andry, Hallé, Crochet, Vicq-d'Azyr, au nom de la *Société de médecine de Paris* ; une troisième, due à Portal.

C'est après examen de ces trois documents que M. Brissaud a formulé des conclusions et pu établir un diagnostic d'une précision telle qu'on était en droit de l'attendre d'un aussi pénétrant clinicien.

Aux questions que nous lui avons posées, M. Brissaud a répondu en ces termes :

Mon cher Confrère,

Vous voulez bien me demander une consultation sur le cas pathologique du conventionnel Couthon, « ce

1. Voir les notes A, B, C, p. 255-265.

citoyen vertueux qui n'avait que le cœur et la tête de vivans, mais qui les avait brûlans de patriotisme ». Je suis très flatté de la « préférence », et cependant vous m'embarrassez beaucoup. Le problème est loin d'être simple. Il m'avait été proposé, il y a déjà deux ans, par M. Aulard, et je m'étais récusé. M. Aulard ne m'avait, il est vrai, fourni qu'un seul des trois documents que vous mettez aujourd'hui à ma disposition. L'opinion de Portal surtout, que j'ignorais, comble, malgré son laconisme, les lacunes des deux autres observations. Me voici donc mieux en mesure, sinon de vous donner complète satisfaction, du moins de poser à mon tour la question sur des données assez précises ; et comme il s'agit d'un problème à plusieurs solutions, j'hésiterai moins à vous soumettre la mienne.

Les renseignements plus ou moins précis que nos confrères du siècle dernier nous ont transmis ne sont pas colligés et groupés dans l'ordre méthodique qu'on exige aujourd'hui d'une bonne observation. Nous sommes devenus plus difficiles. Un externe des hôpitaux qui ne rédigerait que des observations de cette valeur, serait réprimandé par le maître le plus indulgent. Les faits sont énumérés presque au hasard, sans le moindre souci de leurs dates et de leur succession chronologique. Un parti-pris évident qui subordonne le diagnostic à la doctrine, fait que certains incidents sont négligemment laissés dans l'ombre, tandis que d'autres bien moins importants sont systématiquement mis en lumière. Ainsi, Couthon, qui était impotent des deux jambes, devait forcément passer pour *goutteux*. Il avait souffert des jointures : or, jusqu'à la fin du xviii^e siècle, toute maladie des jointures faisait retour à la goutte. On ne connaissait guère le rhumatisme chronique, du moins on ne le différenciait, ni cliniquement, ni théoriquement, de la podagre et de la chiragre. Et

cela, presque pour une raison administrative : Pinel ne devait quitter Bicêtre pour la Salpêtrière qu'en 1794, l'année même de la mort de Couthon. A Bicêtre, c'est la goutte qui l'emporte ; à la Salpêtrière, c'est le rhumatisme chronique. Landré-Beauvais, interne de Pinel, devait consacrer sa thèse inaugurale à l'étude du *rhumatisme chronique* ou *goutte asthénique primitive*. Si Pinel fût passé un an plus tôt de Bicêtre à la Salpêtrière, peut-être eût-il inspiré l'idée du même travail à quelque autre de ses élèves et les observations relatives à la maladie de Couthon ne seraient sans doute pas dominées par l'idée préconçue que Couthon avait été *goutteux dès son enfance*.

D'ailleurs, le rhumatisme chronique déformant n'est guère moins rare que la goutte chez l'enfant ou l'adolescent. La plupart des arthropathies chroniques de l'enfance et de l'adolescence sont tuberculeuses et l'on ne pouvait soupçonner chez Couthon la tuberculose puisque, sous la Terreur, Laënnec était encore au collège...

Mon premier devoir était donc de considérer comme non avenues toutes les données qui préjugent la nature goutteuse du rhumatisme ou de la paralysie ; car, si Couthon était réputé paralytique, au sens vulgaire de ce mot, c'était tout simplement parce que la *goutte* l'avait privé de l'usage de ses jambes. Quelques médecins plus avisés avaient supposé que ladite paralysie était d'origine radiculaire et résultait d'une lésion du plexus sacré. Voilà un diagnostic qui n'est pas banal et que beaucoup de nos contemporains ne risqueraient pas sans se gratter l'oreille. J'y reviendrai.

*
**

La seconde partie de ma tâche consistait à prendre dans les trois consultations les morceaux épars dont

il était possible de faire un tout. Par bonheur, il n'y avait ni contradictions entre les faits, ni défaut de concordance entre les dates.

J'ai donc rédigé, à mon tour, l'observation de votre client et je vous la renvoie aussi complète et précise que possible, accompagnée, selon l'usage, de quelques réflexions.

OBSERVATION

Couthon naquit à Orcet (Puy-de-Dôme) en 1756, « avec une constitution faible et délicate ».

Nous ne savons rien de ses antécédents héréditaires. Mais nous saurons qu'il eut de 10 à 12 ans « une gale traitée et guérie par un onguent mercuriel ».

Dès sa tendre jeunesse, il s'adonna aux plaisirs solitaires « avec excès ». Aux approches de l'adolescence il fut atteint de « fièvres », surtout pendant les mauvaises saisons.

A l'âge de 16 ans, il subit une crise violente d'hémorrhoides, et c'est à la fin de cette crise qu'il fut pris des douleurs et de l'incapacité progressive des membres inférieurs qui depuis lors ne cessa d'empirer.

Jusqu'alors ses membres avaient été « bien proportionnés, tant par rapport aux os que par rapport à leurs muscles ». Les choses changèrent singulièrement à partir du jour où il commença d'éprouver des « douleurs articulaires ».

Le premier avertissement qu'il eut date exactement d'un épisode de sa vie galante qui fait songer à certain conte connu de La Fontaine. « Il faisait l'amour à une jeune femme, lorsque le père de celle-ci parut ; cherchant à se cacher, il se plongea jusqu'au cou dans une cuve où il resta un certain temps : il en sortit pour se rendre chez lui avec ses habits mouillés qui se séchèrent en partie sur son corps. Couthon ressentit par suite de cette aventure des douleurs de *rhumatisme* », particulièrement « vives dans les lombes ». Lui-même fait remarquer qu'elles sont survenues « sans effort violent ».

Les douleurs étaient accompagnées de « tumeurs passagères mais souvent répétées au pied droit », surtout vers la « malléole interne qui était gonflée ». Les mêmes phéno-

mènes se produisirent au genou, à la hanche, « plus souvent à la hanche » qu'aux autres articulations, et avec le gonflement de cette hanche coïncida un gonflement des « glandes inguinales ». Jamais les douleurs n'eurent « le caractère de vivacité et de promptitude qui appartient à la *goutte proprement dite* », d'autant qu'elles « cédaient facilement aux bains et aux applications émollientes ».

Telle était la situation vers l'année 1775 : notre malade avait dix-sept ans. C'était le moment où Couthon, dont « les études n'avaient pas été négligées » malgré la maladie, se préparait par un surcroît de travail à la carrière du barreau dans laquelle il devait se distinguer plus tard.

En 1782, — il avait vingt-six ans, — « une fluxion violente survint au col » à la suite d'un refroidissement. Cette « fluxion » occupait certainement les ganglions lymphatiques, car deux années plus tard (1784), il se forma un « abcès à la *glande maxillaire*, abcès qui produisit une grande quantité de pus, mais dont la formation, la suppuration très prolongée et la guérison subite ne parurent être accompagnées ni suivies d'aucun changement dans les douleurs *articulaires* toujours subsistantes ».

Entre temps, en effet, dans le courant de 1783, Couthon était allé faire une saison à Nérès. Il y prit les eaux « tant en bains qu'en douches avec une grande aménité ». A la suite de cette cure « il se sentit plus de vie », mais les douleurs ne furent point calmées et elles paraissaient toujours plus prononcées *au niveau des jointures*. Pendant les années subséquentes, les événements auxquels le malade prit une part si active l'obligèrent sans doute à négliger son mal ; toujours est-il que nous ignorons si les progrès en furent insensibles, rapides ou intermittents, jusqu'à l'époque où eut lieu la première de nos trois consultations.

Cette consultation (3 novembre 1791), dont la rédaction nous renseigne très explicitement, fut suivie à bref délai d'une autre (30 décembre 1791), et le rapprochement de ces deux dates laisse supposer que la situation s'était aggravée rapidement. Que s'était-il donc passé depuis la cure thermale ?

Le membre inférieur droit avait perdu presque complètement la motilité. L'inactivité à laquelle le réduisaient les douleurs articulaires avait produit « un amaigrissement

extrême de cette même partie ». Mais il y avait plus que de l'amaigrissement par inertie fonctionnelle. Dès le mois de février, l'impotence était devenue telle, que les « muscles desséchés » n'avaient plus aucune action. La jambe n'avait plus qu'un « mouvement de pendule », et le bâton sur lequel le malade s'appuyait avait dû être remplacé par des béquilles. On appliqua « un cautère au bras gauche ». Dans le courant d'août on remarqua que cette jambe « s'atrophiait » plus rapidement encore. Enfin un dernier incident, survenu en octobre 1791, provoqua la consultation à laquelle prirent part Depretz, Tenon, Gastellier et Ch. de Beauvais.

La pression exercée sur l'aisselle par la béquille déterminait un engourdissement du bras, qui faisait craindre que ce membre ne fût frappé de la même infirmité que la jambe. On conseilla donc la voiture roulante, « la brouette », et à dater de cette époque, Couthon ne marcha plus.

Le traitement prescrit fut suivi pendant deux mois, mais sans résultat favorable.

De nouveaux consultants, titulaires de la Société de médecine, réunis le 30 décembre, ne manquèrent pas de le faire observer : « L'électricité a paru avoir une *influence marquée sur l'état du malade, mais les effets se sont bornés à occasionner des coliques, à réveiller des douleurs tant dans la jambe malade que dans la jambe saine et dans celle-ci surtout.* » « *La jambe malade n'a fait aucun progrès en bien, si ce n'est que l'enflure du genou et des malléoles s'est évidemment dissipée.* » En revanche, « *la jambe saine paraît avoir maigri sensiblement depuis quelques jours et exécute ses mouvements avec plus de peine.* » Jusqu'alors Couthon avait pu passer pour un rhumatisant atteint d'arthrites « goutteuses ». Désormais un nouveau diagnostic s'imposait : il s'agissait d'une *paraplégie*.

D'ailleurs, d'autres symptômes devaient forcément modifier l'aspect et l'interprétation des choses. Aux douleurs *articulaires* que le malade avait éprouvées par crises successives étaient venues s'ajouter des douleurs non localisées et d'une signification différente. Tout d'abord les délégués de la Société de médecine déclaraient que les premières douleurs elles-mêmes n'étaient que *vaguement* articulaires ; puis ils faisaient remarquer avec soin que les douleurs « tant de la jambe malade que de la jambe saine » étaient « presque

continuelles », qu'elles « n'étaient pas fixées dans les articulations, mais s'étendaient *le long des membres* et augmentaient dans le lit »; enfin que « la sensation douloureuse s'étendait aussi sur la cuisse de l'autre côté ». Et ils concluaient : « Cet état sensible indique que le siège *actuel* du mal est *dans les nerfs sacrés du côté droit*, et qu'il menace de s'étendre sur ceux du côté gauche. La sensibilité subsistante presque en son entier dans le côté malade permet de croire que l'organe nerveux n'est pas dans un état de désorganisation. »

Il est certain que ce diagnostic aurait pu être catégoriquement formulé deux mois plus tôt, car déjà à cette date, les troubles de la sensibilité étaient compliqués de troubles fonctionnels des réservoirs : atonie intestinale et atonie vésicale. La paresse de la vessie avait même été très prononcée. Le malade « urinait avec lenteur... à peine pouvait-il contracter le sphincter de la vessie ». Et cependant, en décembre 1791, « la vessie commençait à expulser plus complètement les urines et les rendait plus fréquemment ».

En dépit de ces infirmités lamentables, l'état général était irréprochable, l'appétit ouvert, la digestion excellente, et Couthon disait lui-même qu'il avait « une santé parfaite depuis la tête jusqu'au siège ».

Les remèdes préconisés par la Société de médecine n'eurent pas plus de succès que les précédents. L'atrophie ne cessa d'empirer, et cependant l'activité prodigieuse que le malade sut déployer pendant toute la durée de la Convention jusqu'au 10 thermidor prouve que les fonctions viscérales ne furent jamais compromises.

Maintenant nous n'avons plus de renseignements précis sur les progrès de la paraplégie, que par le document dans lequel Portal, reprenant l'observation contresignée par Vicq-d'Azyr à la date du 30 décembre 1791, nous expose l'état du malade vers le milieu de 1794; car c'est « dans cet état que Couthon fut déclaré complice de Robespierre et conduit à l'échafaud le 10 thermidor, l'an second de la République française »: « il avait les extrémités inférieures tellement atrophiées qu'elles ne paraissaient *recouvertes que par la peau*, surtout l'une d'elles qui avait perdu de son volume au point que les *os eux-mêmes*, tels que ceux du pied, étaient plus petits et que les os longs de la jambe et de la cuisse

étaient plus grêles ; tandis que l'autre extrémité qui avait elle-même perdu de son volume avait les os et les muscles mieux conformés. »

Cette constatation a d'autant plus d'intérêt que nous avons déjà vu, d'autre part, que lors de l'apparition des premières douleurs, à l'âge de seize ans, « les membres étaient bien proportionnés, *tant par rapport aux os* que par rapport à leurs muscles ». « Le peu de chairs qui restaient dans l'autre extrémité étaient molles, souples comme si l'on eût touché du coton. » Ainsi, quoique les muscles fussent « mieux conformés à gauche », il est à présumer que le processus atrophique les avait envahis comme ceux du côté droit. En effet, les deux membres étaient atteints de troubles trophiques graves : « La peau était en quelques endroits rouge, dans les deux extrémités, comme elle l'est sur les engelures. »

Mais voici le fait capital de cette curieuse histoire, le fait en quelque sorte pathognomonique devant lequel le diagnostic ne saurait plus hésiter : en 1794, par conséquent trois ans environ après que les douleurs avaient envahi le côté gauche, Couthon « éprouvait des douleurs *surtout dans l'extrémité inférieure la moins atrophiée* ; elles diminuaient à proportion qu'elle dépérissait. Les douleurs avaient également diminué dans l'autre extrémité et n'avaient à peu près cessé *que lorsqu'elle avait été réduite au dernier degré d'amaigrissement* ». Enfin, depuis quelque temps, s'étaient manifestées « des douleurs dans les extrémités supérieures, ce qui faisait craindre qu'elles ne fussent affectées comme les inférieures. »

Mort subite par une circonstance indépendante de la maladie. Pas d'autopsie.

Telle est l'observation clinique reconstituée à l'aide des indications symptomatiques et des dates relatées, deci delà, dans les deux consultations de 1791 et dans celle de 1794.

*
*
*

Avant de reprendre dans leur ordre chronologique les éléments de cette histoire, il n'est pas inutile de faire remarquer que Couthon, à la veille de l'échéance fatale de Thermidor, était atteint de paraplégie

flaccide, avec atrophie musculaire bilatérale ; que cette atrophie musculaire était plus prononcée au membre inférieur droit, mais qu'elle avait gagné le membre gauche au point de le rendre aussi impotent que l'autre ; enfin, que ladite atrophie avait eu une évolution progressive et s'était manifestée à la suite de douleurs diffuses dans les deux membres.

Aucun passage des trois consultations ne laisse soupçonner que la paralysie ait jamais été spasmodique. Au contraire, il est dit qu'il ne subsistait d'autre mouvement qu'une oscillation comparable à celle d'un pendule. On ne saurait être plus précis : c'est bien là le signe des paralysies atrophiques essentielles. A supposer que dans la première phase de la maladie, la contracture ait existé, il serait même invraisemblable que, vu la longue durée de l'impotence fonctionnelle, il ne se fût produit telle ou telle de ces déformations qui résultent des spasmes musculaires permanents. Bref, il est tout à fait certain que la paralysie a été primitivement et d'emblée flaccide et en quelque sorte proportionnelle au degré de l'atrophie musculaire.

La concomitance de la paralysie vésicale avec la paralysie des deux membres inférieurs, permet d'affirmer une localisation morbide dans le segment le plus inférieur de la moelle épinière. Sans doute, les troubles fonctionnels de la miction n'ont jamais été bien sérieux ; ils présentaient des alternatives de mieux et de pire, comme dans tous les cas de lésions spinales inférieures où les centres gris des réservoirs ne sont ni détruits ni séparés définitivement de leurs connexions cérébrales. Une simple irritation inhibitrice de ces centres ou de leurs racines antérieures suffit pour provoquer les désordres intermittents dont il s'agit. La lésion matérielle qu'il faut incriminer siègeait par conséquent au-dessus du cône terminal lui-

même et elle n'exerçait sur les noyaux des réservoirs qu'une action de voisinage.

Durant de longues années, le mal resta cantonné dans la moitié droite du névraxe et ce n'est que peu à peu, très lentement, très insensiblement, qu'il gagna la moitié gauche. Un tel mode d'envahissement n'est guère le fait des myélopathies systématiquement progressives. D'autre part, lorsqu'une paraplégie unilatérale se bilatéralise, si elle n'est pas systématique, si, en d'autres termes, elle est le fait d'une lésion fortuite à localisation imprévue, de deux choses l'une : ou bien le processus anatomo-pathologique, d'abord limité à l'une des deux moitiés de la moelle, franchit la ligne médiane et empiète sur l'étage correspondant du côté opposé ; ou bien, en vertu de cette influence encore indéterminée qu'on qualifie provisoirement de sympathique, la moitié saine perd sa fonction à un degré égal et dans toutes les parties innervées par les noyaux de même niveau. Cette dernière éventualité qui semble le fait des dégénérescences commissurales est, dans le cas actuel, plus qu'in vraisemblable, attendu que les atrophies dites sympathiques ont une évolution très rapide, et il ressort de l'observation de Couthon que la propagation de la paralysie et de l'atrophie du côté droit au côté gauche s'effectua dans un délai de plus de dix mois.

En fin de compte, nous arrivons à admettre que la lésion spinale occupait à l'origine toute la hauteur du plexus lombo-sacré du côté droit et qu'elle s'étendit par la suite au côté gauche par envahissement progressif.

Si l'on considère l'intensité des troubles trophiques dont furent atteints les deux membres inférieurs, il est impossible de ne pas affirmer l'existence d'une altération destructive. Mais, destructive de quoi ? De la moelle ou de ses racines ? Peut-être, à la fois, de la moelle et de ses racines ?

En ce qui concerne la lésion de la moelle exclusivement, on peut répondre par la négative, et cela pour la raison très explicitement exposée dans les trois consultations : que la paralysie et l'atrophie furent précédées d'une phase douloureuse. Le caractère même des douleurs a une valeur diagnostique qui ne laisse place à aucune hésitation : « Elles n'étaient pas fixées dans les articulations, mais s'étendaient le long des membres et augmentaient dans le lit. » Telle est bien en effet la nature des douleurs radiculaires, douleurs sans points fixes qui s'étendent le long des membres dans la totalité et la continuité du membre, douleurs de membres sans qualificatif, que Bassereau a proposé d'appeler *mélanges*. Ces douleurs résultent des irritations et surtout des compressions des racines à leur point d'émergence. Elles appartiennent principalement aux pachyméningites tuberculeuses ou cancéreuses. On sait l'importance séméiologique que leur ont attribuée Cazalis, Charcot, Joffroy. Que la moelle soit touchée, peu importe, quant au diagnostic : car, si les douleurs radiculaires ont précédé la paralysie et l'atrophie, c'est que la pachyméningite a été antérieure en date à la myélite. Elles ont encore cette particularité tout à fait topique qu'elles disparaissent à mesure que l'atrophie s'accuse. Le fait a été maintes fois vérifié depuis les premières descriptions de Charcot. Or Portal, non moins explicite, nous dit que « Couthon éprouvait des douleurs surtout dans l'extrémité inférieure la moins atrophiée et qu'elles diminuaient à proportion qu'elle dépérissait. Ces douleurs avaient également diminué dans l'autre extrémité et n'avaient à peu près cessé que lorsqu'elle avait été réduite au dernier degré d'amaigrissement. »

Voilà la question tranchée, le diagnostic établi. La maladie de Couthon était une *paraplégie déterminée par une pachyméningite spinale du renflement lombaire*.

*
* *

Mais quelle était la provenance de cette pachyméningite ? Ici, l'hésitation est plus que permise. Le cancer, la syphilis, le rhumatisme vertébral, la tuberculose, les hydatides peuvent produire la pachyméningite chronique, et il est bien difficile de se prononcer.

Le cancer n'est vraiment pas probable. La longue durée de l'affection l'exclut, car le sarcome — la seule variété cancéreuse à laquelle on doit songer pour un sujet de l'âge de Couthon — a une évolution très rapide. La syphilis acquise laisse presque toujours des traces et nos confrères n'en font pas mention. L'adolescence et la jeunesse du conventionnel ne se passèrent pas — il s'en faut de beaucoup — dans l'état de chasteté ; mais, comme il avait été malade dès son enfance, il est à supposer qu'il savait se soigner et que dans le cas où il eût été mal servi par la fortune, ses médecins ordinaires en eussent dit quelques mots. La syphilis héréditaire pourrait à la rigueur avoir été la cause du mal ; cependant, elle ne se traduit pas habituellement par les lésions des annexes des centres nerveux ; elle s'attaque directement aux centres eux-mêmes. Le rhumatisme vertébral chronique est une hypothèse beaucoup plus plausible. Il ne faut pas oublier que la pachyméningite hypertrophique, décrite par Charcot et Joffroy (à une époque où l'on ignorait encore la syphilis spinale), fut de prime abord considérée comme une localisation rhumatismale *a frigore*. Nous savons que Couthon, « faisant l'amour à une jeune femme, et brusquement surpris par le père de celle-ci, se plongea jusqu'au cou dans une cuve » et « ressentit par suite de cette aventure des douleurs de rhumatisme particulièrement vives dans les lombes ». Il est certain que ce père dut jeter un froid et sa vengeance dépassa la

mesure prévue. Les arthropathies qui survinrent à la suite de cet épisode donnent créance au diagnostic de rhumatisme qui fut formulé dès le début, et l'on peut encore y souscrire aujourd'hui, à la condition de ne pas tenir compte de la prétendue influence goutteuse qui domine l'histoire de ce rhumatisme.

Vraiment la goutte n'a rien à voir ici. Je sais bien que, parmi les causes de cette localisation goutteuse, il en est une à laquelle on supposait une action toute-puissante : l'abus des plaisirs vénériens. C'était une tradition depuis Sydenham, que la « Venus immodica » engendrait la podagre. Comme tant de contrefaits, disgraciés de la nature ou victimes de la maladie, Couthon lui-même était bien capable de s'être vanté et d'avoir mis quelque vanité à exagérer la gravité de son inconduite. Sur ce chapitre beaucoup croient se flatter d'autant plus qu'ils s'accusent davantage ; mais encore faut-il avoir des jambes, car cela s'appelle courir, et dès l'âge de seize ans Couthon ne courait plus.

Un autre abus, celui des plaisirs solitaires, qu'on avoue moins volontiers (car la victoire est par trop facile), passait encore au siècle dernier pour capable de produire la paralysie, la goutte et toutes les infirmités dont on menace les petits garçons. Sans doute l'excès en tout est un défaut et le proverbe conseille sagement de ne pas abuser des meilleures choses. Mais où commence l'abus ? Ceci soit dit, au reste, sans chercher à absoudre Couthon d'un « péché » tellement répandu qu'il est presque une fonction de l'adolescence.

Il resterait à se demander si, à un moment donné, le rhumatisme chronique, fixé sur les jointures du membre inférieur droit, ne se serait pas transformé en tuberculose ; si, en d'autres termes, les arthrites de la hanche, du genou et de l'articulation tibio-tarsienne ne seraient pas devenues des tumeurs blanches. La

multiplicité des tumeurs blanches chez le même sujet n'est pas exceptionnelle : le hasard m'a fait voir, il y a peu de jours, un enfant de dix ans, paraplégique par mal de Pott et atteint de deux tumeurs blanches, l'une au genou droit, l'autre à la hanche, tout comme Couthon. Nous ne pouvons élucider cette partie du problème. Couthon cependant eut des écrouelles suppurées, et c'en est assez pour croire à la possibilité de la tuberculisation des jointures déjà malades. Outre les écrouelles cervicales, il eut une adénopathie inguinale, qui n'est guère le fait du rhumatisme simple, en dépit de ce que j'ai pu écrire ailleurs sur le *bubon rhumatismal*.

Les fièvres auxquelles il fut sujet après la disparition de sa *gale* n'ont-elles pas été des accès de fièvre pré-tuberculeuse? La *gale* elle-même n'était-elle pas quelque scrofulide? Car le mot *gale*, dans le texte des consultations, n'a pas la signification exclusive qu'il a aujourd'hui et qui ne date que de la découverte de l'acare, c'est-à-dire d'une époque ultérieure de 20 ans à la mort de Couthon.

Voilà autant de questions secondaires auxquelles je ne saurais répondre ; mais ce qui paraît certain, c'est que la paralysie de Couthon fut la conséquence d'une *pachyméningite chronique dorso-lombaire, primitivement localisée aux racines du plexus lombosacré*. Tel était d'ailleurs le diagnostic de nos confrères Geoffroy, Mauduyt, Andry, Hallé et Crochet, diagnostic d'une précision peu commune si l'on considère la pénurie des documents neuro-pathologiques à la fin du siècle dernier ¹.

Docteur BRISSAUD.

1. Il est vrai que ce diagnostic est contresigné par Vicq-d'Azyr!

PIÈCES ANNEXES

A

Consultation donnée à Couthon par les médecins Tenon, Gastellier et Ch. de Beauvais (3 novembre 1791).

Le malade pour lequel nous sommes consultés est né avec une constitution faible et délicate. Il a été livré, dès l'âge de dix ans, à des excès dans les plaisirs solitaires qui ont affaibli ses organes et empêché leur entier développement ; à l'âge de puberté, il n'a fait que changer le mode des excès multipliés auxquels il s'est livré. De là a résulté l'extrême débilité des solides, l'irritabilité du genre nerveux et la disposition à l'arrêt des liquides. A ces diverses causes s'est jointe une éruption cutanée qui peut même en avoir été l'effet. Cette éruption que le malade soupçonne avec raison être une gale, a été mal traitée, ou pour mieux dire négligée. Le gonflement de la malléole interne de la jambe droite, suivait quelque temps après cette éruption, il a été plus ou moins constant et plus ou moins considérable. Il a souvent changé de place. Il a paru se porter plus particulièrement à l'articulation du fémur avec le bassin, et même occuper les glandes inguinales.

Après un froid vif, que le malade a éprouvé dans un voyage sur un char découvert, et dans le climat le plus inconstant de la France, il lui survint un torticolis avec douleur, et l'humeur augmentée par cette suppression de transpiration, lui occasionna un gonflement considérable à l'articulation de la jambe droite avec la cuisse ; les cataplasmes émollients, le régime et le repos calmèrent cet ac-

cident, mais l'ennemi subsista et même acquit des forces dans les moments de trêve qu'il accordait au malade.

Les excès et les abus y contribuèrent aussi, et la faiblesse de la cuisse et de la jambe, le gonflement assez constant de la malléole interne en furent les suites nécessaires.

Le malade a alternativement, pendant plusieurs années, éprouvé tantôt des douleurs, ces gonflements, leurs métastases ou leur retraite passagère sans faire de remèdes énergiques et sans attaquer le mal dans sa source.

Ce n'est que depuis environ huit mois que plus affaibli et plus oppressé par ces gonflements douloureux et par un travail constant de cabinet; après avoir pris un cauterre au bras et usé de canne et de bras étrangers pour se soutenir, il a été réduit à prendre le seul soutien indispensable à un individu qui n'a qu'un mouvement de pendule à la partie inférieure droite. La cuisse et la jambe ont insensiblement perdu de leur volume; les muscles en sont presque desséchés et presque atrophiés, la malléole est toujours gonflée et même le malade urine avec lenteur et à peine peut-il contracter le sphincter de la vessie, suite de l'appauvrissement des liquides et du relâchement des solides.

Son imagination ardente, ses occupations habituelles achèvent d'irriter une fibre déjà agacée par des sucés dépravés et affaiblie par des excès. Les deux indications à remplir sont de fortifier et ranimer l'action musculaire et d'émousser et envelopper l'âcreté des humeurs.

D'après ces considérations, les médecins soussignés estiment que l'humeur vague qui a donné lieu à tous les accidents qu'a éprouvé le malade et qui subsiste encore sans doute est une humeur herpétique qu'il faut attaquer : 1° par l'usage du lait de chèvre, rendu tonique au moien d'un fer rougi, ou par l'addition de quelques grains de cachou.

2° Le malade prendra chaque jour un bain chaud, rendu gazeux par le foie de souffre et l'acide muriatique, de manière à obtenir une eau artificielle analogue aux eaux thermales de Nérès, dont il a déjà obtenu quelques bons effets.

3° L'électricité par étincelles appliquée à la cuisse et à la jambe droite et employée par quelqu'un d'intelligent est un des moyens les plus propres à ranimer l'action musculaire, et à empêcher l'engorgement dans cette extrémité. Du reste, le régime du malade doit être exact et suivi. Il doit

éviter les liqueurs, le café et surtout le travail du cabinet. Les contentions d'esprit sont nuisibles à son état. Il faut aussi qu'il évite d'user de l'appui qu'il emploie pour marcher. L'exercice en voiture ou en brouëte est préférable, et la pression indispensable de la béquille occasionne des engourdissemens au bras qu'il faut éviter.

Après avoir employé ces moiens, si l'état du malade ne devient pas meilleur, il faudra qu'il emploie l'électricité sous une autre forme, qu'il se mette à la diette blanche pour toute nourriture, observant toujours de combiner les toniques ou les martiaux avec ce régime.

Fait à Paris, ce trois novembre 1791.

Deperetz méd. Tenon, Gastellier, Ch. de Beauvais, d. m. p.

(*Archives nationales*, cote vingt-trois quatorzième)

B

Consultation donnée à Couthon par la Société de Médecine (30 décembre 1791).

L'état dans lequel se trouve maintenant M. Couthon, consiste dans la perte du mouvement de l'extrémité inférieure droite, jointe à un amaigrissement extrême de cette même partie, sans cependant qu'elle ait perdu sa sensibilité. Outre cela, la vessie a peine à expulser les urines ; ce n'est qu'en comprimant la région du bas ventre que le malade parvient à leur faire faire le jet. Une sensation douloureuse s'étend aussi sur la cuisse de l'autre côté. Cet état sensible indique que le siège actuel du mal est dans les nerfs sacrés du côté droit, et qu'il menace de s'étendre sur ceux du côté gauche. La sensibilité subsistante presque en son entier dans le côté malade, permet de croire que l'organe nerveux n'est pas dans un état de désorganisation.

Si on réfléchit aux degrés par lesquels le malade est arrivé à l'état que nous venons d'exposer, après avoir éprouvé successivement dans les articulations du pied, des genoux, et enfin de la hanche droite, des douleurs et des tumeurs d'abord passagères, mais souvent répétées, puis établies d'une manière plus durable dans les genoux et dans la hanche, et qui n'ont disparu que pour faire place à l'état actuel, on ne

peut méconnaître les caractères d'une cause vague susceptible de se déplacer et d'attaquer successivement différentes parties. Néanmoins il ne paraît pas que les douleurs aient jamais eu le caractère de vivacité et de promptitude qui appartient à la goutte proprement dite. Cette observation est confirmée par la facilité avec laquelle ces douleurs cèdent d'abord aux bains et aux applications émollientes.

On peut suivre encore plus loin l'origine des maux qu'éprouve M. Couthon, si l'on considère que très peu avant l'époque de ses premières douleurs, il a éprouvé une attaque d'hémorroïdes et que précédemment il avait été sujet à des fièvres d'accès surtout au retour des mauvaises saisons. Ces fièvres ont, comme on le sait, une relation directe avec les affections hémorroïdales.

C'est à seize ans que s'est fait sentir cette attaque d'hémorroïdes à laquelle ont succédé les douleurs articulaires, et c'est de 10 à 12 ans, c'est-à-dire environ 5 ans avant, que M. Couthon a contracté une gale qui a été traitée et guérie par un onguent mercuriel. Il nous paraît en conséquence difficile de regarder cette gale comme ayant une part marquée à la série d'incommodités qui ont tourmenté le malade depuis l'âge de 16 jusqu'à 33 ans.

Une fluxion violente, survenue au col il y a 10 ans, à la suite d'un voyage fait à l'air, dans un tems humide et froid, n'aurait pas non plus de trait à l'affection principale si l'humeur de cette fluxion paraissant céder aux émollients, ne s'était aussitôt portée au genou alors affecté, et n'avait, par conséquent, été grossir la cause première, et en augmenter l'activité et les effets.

Il n'est guère plus aisé de déterminer quelle liaison on pu avoir avec l'affection primitive un abcès qui s'est formé deux ans après à la glande maxillaire, abcès qui a fourni une grande quantité de pus, mais dont la formation, la suppuration très prolongée et la guérison subite, n'ont paru être accompagnées ni suivies d'aucun changement dans les douleurs articulaires toujours subsistantes.

Nous ne nous occuperions pas davantage de la recherche très conjecturale des causes qui ont pu déterminer une suite d'affections aussi dignes de remarque, si M. Couthon ne nous avait appris lui-même que dès sa tendre jeunesse on l'avait laissé s'abandonner avec excès aux plaisirs solitaires et que

cette malheureuse habitude n'a cessé, vers l'âge de puberté, que pour être remplacée par un usage inconsidéré de plaisirs plus conformes au vœu de la nature mais dont l'excès n'est pas moins nuisible. Un travail excessif a en même tems contribué à énerver et à épuiser une constitution plus ardente que robuste.

On sait que ces genres d'excès donnent lieu à des affections très variées qui attaquent surtout les extrémités inférieures et que les douleurs articulaires vagues et la paralysie de ces extrémités sont au nombre des effets communs de cette cause dangereuse. Nous croions que cette considération est une de celles qui méritent le plus de fixer notre attention.

Il nous reste à porter un coup d'œil sur les effets les plus sensibles des remèdes qu'a tentés M. Couthon d'après différents conseils. Il en a peu fait usage et les seuls dont on puisse faire mention, sont les Eaux sulphureuses de Nérís que le malade a prises, il y a 9 ans, tant en bains qu'en douches avec une grande assiduité, et dernièrement l'Electricité, administrée par l'un de nous avec prudence et circonspection. Les Eaux de Nérís ont eu peu d'effet ; mais, après leur usage, le malade, suivant ses expressions, s'est senti plus de vie, et il a pu se soutenir plus solidement sur la jambe malade. Cet effet s'est bientôt dissipé.

L'Electricité, employée dans ces derniers tems, a paru avoir une influence marquée sur l'état du malade : mais les effets se sont bornés à occasionner des coliques, à réveiller des douleurs, tant dans la jambe malade que dans la jambe saine et dans celle-ci surtout.

Ces douleurs subsistent encore, sont presque continuëles privent le malade de sommeil, ne sont pas fixées dans les articulations, mais s'étendent le long des membres et augmentent dans le lit. La jambe saine paraît avoir maigri sensiblement depuis quelques jours et exécute ses mouvements avec plus de peine ; la jambe malade n'a fait aucun progrès en bien, si ce n'est que l'enflure du genou et des malléoles s'est évidemment dissipée.

Peut-on regarder ces effets comme les indices du déplacement d'une cause qui, au moins dans l'origine, paraissait susceptible de se transporter et de changer de lieu ? La réponse à cette question est certainement bien indécise et ce fait ne démontre encore bien positivement, dans le malade, qu'une

sensibilité nerveuse très grande. Il faut cependant convenir que la vessie, suivant le rapport de M. Couthon, commence à expulser plus complètement les urines et qu'il les rend plus fréquemment ; elles sont plus troubles et plus rouges depuis le renouvellement des douleurs, l'appétit est bon, les digestions parfaites, et le malade assure jouir, au sommeil près, dans le moment actuel, d'une santé parfaite, depuis la tête jusqu'au siège.

Quelle espérance le malade peut-il concevoir dans les moyens de la médecine et que doit-on lui conseiller ?

Le vœu unanime de nos confrères a été d'établir pour base de tout traitement, quel qu'il fût, un régime adoucissant et restaurant. La diète lactée, puisque le lait passe bien, joint aux alimens doux, aux farineux comme le riz, le sagou, les purées de fèves ; parmi les alimens animaux, les seules viandes blanches et particulièrement les volailles rôties ou bouillies ont réuni tous les suffrages.

M. Couthon nous ayant observé que l'orgeat et les rafraichissans lui avaient toujours été utiles, nous lui avons conseillé, dans la vue surtout de procurer le calme de la nuit, de substituer au lait le lait d'amandes, il l'a très bien digéré ; la nuit n'a cependant pas été plus calme ; nous sommes en conséquence convenus que son déjeuner serait du lait avec du pain, qu'à son diner, il ferait succéder à une soupe de lait les alimens dont nous avons parlé, et que le soir il prendrait à son gré ou du lait, ou du lait d'amandes avec du pain. A diner, ses boissons seront du vieux vin étendu d'eau, et il peut terminer le repas par un peu de vin de Bordeaux ou de Malaga si l'état des douleurs ne fait pas craindre d'exciter trop de chaleur. Les observations qu'il nous a faites sur ses dispositions ne nous ont pas permis de songer au lait de femme dont il a été question dans quelques-uns des avis qui ont été ouverts. Il faut, en outre cela, qu'il s'abstienne, autant qu'il lui sera possible, du travail de cabinet, ou au moins éviter d'y donner trop de tems et d'application. Il ne doit pas non plus négliger le peu d'exercice que sa situation lui permet.

Plusieurs avis se sont réunis pour borner le traitement à ce seul régime ; le médecin ordinaire de M. Couthon à Clermont lui avait même prononcé cette opinion de manière à le détourner de toute tentative.

Les progrès de l'amaigrissement et de l'atrophie dans la jambe malade, depuis le mois d'aoust dernier, ne lui ont pas permis de rester dans cette sécurité, et il a paru difficile à un homme de 33 ans de se voir condamner à rejeter loin de lui toute espérance.

Néanmoins, c'a été l'avis de M. Petit et d'un grand nombre de nos confrères, et cet avis paraît bien autorisé par le renouvellement des douleurs, de différer toute tentative pour le moment présent et de s'en tenir à la diète, jusqu'au retour de la saison la plus favorable à l'effet des remèdes et dans laquelle la transpiration est la plus libre.

On s'est à peu près accordé pour proscrire tout remède interne au moins jusqu'à ce que des indications nouvelles aient pu en indiquer plus clairement l'usage.

Avec cela, il est évident que tous ces remèdes, soit qu'on les prenne dans les diaphorétiques actifs, dans les savonneux, dans les antimoniaux ou les mercuriaux, auront toujours l'inconvénient chez un homme très épuisé et en même tems très irritable, de contredire la principale ou au moins la plus sûre des indications, celle que nous cherchons à remplir par la diète prescrite qui est d'adoucir et de restaurer. Ils augmenteraient certainement et l'irritation et l'épuisement.

Il en faudrait dire autant des remèdes externes, si l'on n'avait l'avantage, en les cessant, d'en suspendre plus complètement l'action. Quoique encore la durée des effets qu'on a cru devoir attribuer à l'électricité montre combien, même à cet égard, il faut user de prudence et de circonspection, trois genres de moyens, parmi les remèdes externes, ont fixé les avis : l'Electricité, les Bains d'Eaux minérales, soit artificielles, soit naturelles, et les frictions avec la teinture de cantharides.

L'Electricité ne pourra, surtout dans les commencemens, être employée que par bains : elle l'avait été dernièrement par étincelles, et on ne pourra en user qu'en en suspendant à propos l'administration, quand le déplacement paraîtra s'annoncer par quelques symptômes évidens. Les bains d'eaux minérales, soit salines, comme celles de Bourbonne ou Bourbon-l'Archambault, soit sulphureuses, comme celles de Nérès, quoique très différens par leur nature, ont cependant, quand on se borne à leur usage extérieur, un effet à

peu près uniforme : l'effet tonique et stimulant. C'est à une saison plus avancée qu'il faudrait renvoyer l'usage des Bains d'Eaux minérales naturelles. Il pourrait être utile d'y envoyer le malade par la suite, surtout à celles de Bourbon qui sont près de sa résidence ordinaire. Ceux qu'on pourrait composer en imitant soit les eaux de Bourbon, soit les eaux sulphureuses, peuvent être administrés beaucoup plus tôt. On a pensé qu'on pourrait suivre et même combiner avec le premier moyen, l'Electricité administrée par bains. C'est dans le progrès même des effets et en supposant qu'on croie devoir insister sur une méthode active qu'on pourra, si les circonstances sont favorables, en venir aux frictions avec la teinture de cantharides.

Ces frictions sèches et aromatiques sur les lombes et sur la partie privée d'action, peuvent être employées en tout tems et conjointement avec les autres moyens quand un état actuel d'irritation n'y portera point d'obstacle. On sent qu'il nous est impossible de dire à présent, ni dans quelle mesure ni dans quel ordre on pourra employer tous ces moyens dont la direction et le choix ne peuvent être le résultat que d'une observation vigilante et assidue.

Nous n'avons pas conseillé les bains de vapeur et les émolliens ordinaires, à cause du relâchement et de l'extrême atonie des membres affectés. Un d'entre nous a proposé un remède, dont l'effet lui a paru puissant dans les cas d'irritation et que plusieurs personnes regardent comme ayant un effet plus utile que le simple effet émollient : c'est l'application de peaux d'animaux nouvellement égorgés. Si l'on croit devoir employer ce remède on peut l'associer aux moyens actifs dont nous avons parlé, pour porter le calme, dans le cas où leur effet occasionnerait une irritation vive ou un déplacement dangereux.

A l'égard de l'attention que l'on doit avoir, pendant l'emploi des moyens actifs, de déterminer le déplacement qui pourrait survenir, vers les émonctoires naturels ou artificiels, il faut observer que l'irritabilité extrême des entrailles exige ici beaucoup de modération dans l'usage des purgatifs, de circonspection dans leur choix, et que les lavements plus ou moins laxatifs seront probablement les seuls moyens dont on pourrait se servir dans cette vue.

Nous avons cru devoir rejeter absolument toute appli-

cation de setons, de cautères, de vésicatoires et même du moxa dans le voisinage des parties affectées. L'expérience a prouvé que dans les parties privées de mouvement et d'action vitale, ces moyens étaient souvent suivis de gangrènes interminables et funestes. M. Couthon porte un cautère au bras gauche. Depuis l'électricité, cet émonctoire rend plus abondamment que jamais et l'effet en est nul jusqu'à présent sur le siège principal du mal. On le conservera cependant avec soin comme un des moyens de dévier l'humour si on parvenait à en opérer le déplacement.

Quoiqu'il en soit et quoique nous ne soions pas d'avis de renoncer à toute tentative faite avec prudence et dans la mesure convenable, nous croions, comme nous l'avons déjà dit, que le moyen principal, non pas de guérison, mais de conservation, doit être la diète que nous avons prescrite, parce que dans tous les cas elle doit accompagner toute espèce de traitement, et que si on était obligé d'abandonner les remèdes dont nous avons indiqué l'usage, il faudrait toujours en revenir à un régime conservateur et restaurant.

Délibéré à Paris, le 30 décembre 1791.

Signé : Geoffroy, Mauduyt, Andry, Hallé, Crochet.

Certifié conforme à l'original et à l'avis de la Société, le 4 janvier 1792.

VICQ D'AZYR ¹,
Secrétaire perpétuel.

(Archives nationales, cote vingt-trois quinzième.)

1. Lemontey, dans son *Eloge de Vicq-d'Azyr*, raconte le trait suivant qu'il tenait de Portal lui-même :

« Portal, appelé pour donner des soins à l'un des membres du Comité de salut public, trompé par la voix douce et le patriotisme apparent du despote paralysé, crut pouvoir lui proposer, pour un objet d'utilité publique, son confrère Vicq-d'Azyr. Mais, à ce nom, l'infâme Couthon s'écrie : *Quoi donc, est-ce que le scélérat existe encore ?* M. Portal ayant hasardé quelque apologie, fut interrompu de nouveau par ces mots menaçants : *Nous connaissons le traître ; nous savons qu'il faisait la correspondance de la reine.* M. Portal eut soin de faire avertir son confrère de se tenir en garde contre les dispositions de ces furieux. » *Eloge de Vicq-d'Azyr*, par Lemontey, p. 32.

C

Extrait de : **Observations sur la nature et sur le traitement du rachitisme ou des courbures de la colonne vertébrale et celle des extrémités supérieures et inférieures**, par Antoine PORTAL; à Paris, 1797.

Observation III de Rachitisme arthritique et rhumatismal.

Couthon, député du Puy-de-Dôme à la Convention nationale, ayant joui d'une assez bonne santé dans sa jeunesse, et ses études n'ayant pas été négligées, avait pris le parti du barreau dans lequel il s'était distingué; ses membres étaient bien proportionnés, tant par rapport aux os que par rapport à leurs muscles.

Cependant, vers l'âge de la puberté, il avait ressenti, sans avoir fait aucun effort violent, une vive douleur dans les lombes, qui fut supportable pendant assez longtemps, mais qui termina par augmenter et par se faire ressentir dans les extrémités inférieures, dans l'une cependant plus fortement que dans l'autre. La maladie avait des intervalles qui laissaient à Couthon le temps de continuer ses études; mais après quelques années de souffrances, à certains temps cependant bien plus que dans d'autres, il eut de la peine à marcher, tant par rapport à la faiblesse que par rapport aux douleurs des extrémités inférieures; quelque temps après il ne put se tenir debout, et enfin il fut absolument impotent de ses extrémités inférieures.

On l'a vu à la Convention nationale, porté comme un enfant sur son siège, d'où il faisait des motions.

Appelé avec mon collègue Kenins pour lui donner des soins, Couthon nous a dit qu'il attribuait à un ancien rhumatisme goutteux la cause de son infirmité. Il nous a raconté qu'il faisait l'amour à une jeune femme, lorsque le père de celle-ci parut; cherchant à se cacher, il se plongea jusqu'au cou dans une cuve où il resta un certain temps; il en sortit pour se rendre chez lui avec ses habits mouillés, qui se séchèrent en partie sur son corps. Couthon éprouva par suite de cette aventure des douleurs de rhumatisme qu'on n'a pu guérir,

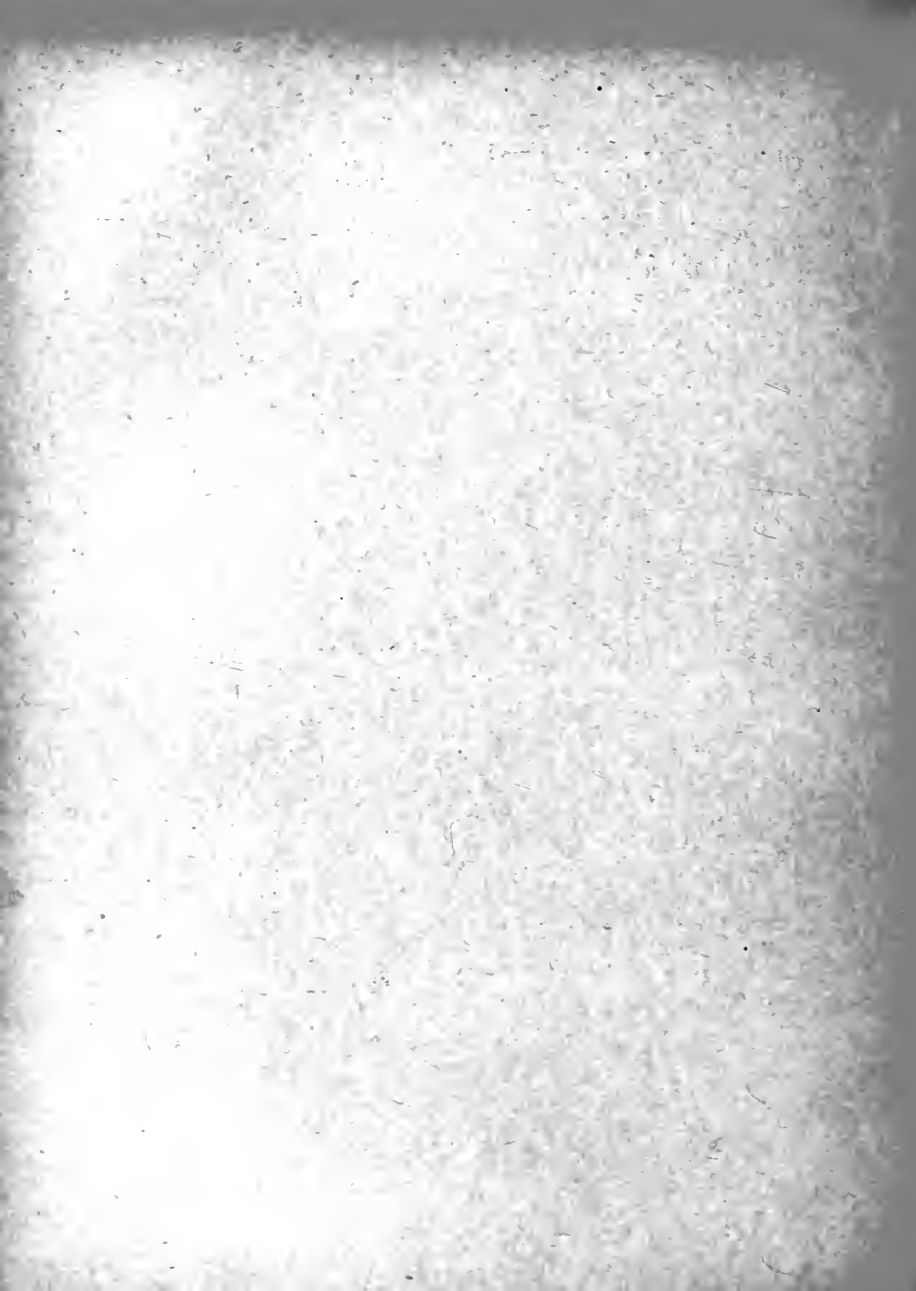
quelques remèdes qu'on lui ait administrés : et on lui en aurait fait prendre une si grande quantité et d'espèces si diverses, qu'ils furent bien plus propres à lui nuire qu'à le guérir.

Lorsque je fus consulté, Couthon avait les extrémités inférieures tellement atrophiées, qu'elles ne paraissaient découvertes que par la peau, surtout l'une d'elles qui avait perdu de son volume au point que les os eux-mêmes, tels que ceux du pied, étaient plus petits, et que les os longs de la jambe et de la cuisse étaient plus grêles, tandis que l'autre extrémité, qui avait elle-même perdu de son volume, avait les os et les muscles mieux conformés. Le peu de chairs qui restaient dans l'autre extrémité étaient molles, souples, comme si l'on eût touché du coton ; la couleur de la peau dans les deux était en quelques endroits rouge, comme elle l'est sur les engelures. Couthon y éprouvait des douleurs, surtout dans l'extrémité inférieure la moins atrophiée ; elles diminuaient à proportion qu'elle dépérissait. Les douleurs avaient également diminué dans l'autre extrémité et n'avaient à peu près cessé que lorsqu'elle avait été réduite au dernier degré d'amaigrissement.

Couthon éprouvait depuis quelque temps des douleurs dans les extrémités supérieures ; ce qui faisait craindre qu'elles ne fussent affectées comme les inférieures.

Tel était l'état de Couthon lorsqu'il fut déclaré complice de Robespierre et conduit à l'échafaud le 10 thermidor, l'an second de la République française ; il avait alors trente-six ans.

Il est probable que s'il eût longtemps vécu, ses extrémités inférieures se fussent encore atrophiées davantage ; que les os même qui les composent eussent perdu de leur volume encore plus ; et que le mal ne se fût peut-être pas borné aux extrémités inférieures, Couthon commençant déjà à ressentir les douleurs dans les supérieures.



II. — SCARRON

Il n'est pas d'homme qui ait mis moins de pudeur à étaler ses misères, moins de vergogne à découvrir sa personnalité ; il n'en est pas qui soit resté plus inconnu que le poète burlesque Scarron.

Cela tient d'abord à l'étrangeté du personnage, qui a prêté plus qu'aucun autre à la légende. Tout a contribué à faire de Scarron un être extraordinaire et presque mystérieux : sa bizarre maladie qui lui a valu tant de gloire et tant de mépris, ce contraste surprenant entre les horribles souffrances du corps et la gaieté intarissable de l'esprit. Cette poésie contrefaite sortant d'un auteur estropié... Voilà de quoi dérouter le jugement des contemporains ¹.

Quel était ce mal étrange ², et quelle en fut l'origine, c'est ce qu'il sera facile aujourd'hui de déterminer, en utilisant les informations de biographes mieux renseignés ³ que les anecdotiers et autres fabricants d'historiettes qui sévissaient au précédent siècle.

C'est très vraisemblablement en 1638 que Scarron ressentit les premiers assauts de son mal. Cette date, il l'a fixée lui-même dans les vers du premier chant du *Typhon*. Il dit que la maladie le persécuta, dès lors

Que du très adorable corps
De notre reine, que tant j'aime,
Sortit Louis le quatorzième.

1. Morillot, *Scarron, étude biographique et littéraire*, p. 2. (Paris, 1888.)

2. Voir à la page 278 la consultation du Dr Brissaud.

3. Morillot, *op. cit.*, Ed. Fournier, V. Fournel, Jusserand.

Or, Louis XIV est né le 15 septembre 1638. A la fin de cette même année, le 8 novembre 1638, était célébré le mariage du comte de Tessé.

Dans un épithalame consacré aux nouveaux époux, Scarron revient sur ses maux :

En danger d'être cul-de-jatte,
Pour moi, je suis dans un grabat,
Sans manchettes ni sans rabat,
Sans remuer ni pieds ni patte;
Je n'ai plus de force au jarret,

Quoique je sois plus gras qu'un engraisé gorret ¹

Les malveillants, il s'en trouve toujours dans la gent lettrée, eurent vite fait d'étiqueter la maladie. Cyrano de Bergerac, entre autres, qui n'était ni charitable ni toujours équitable dans ses appréciations, désigne la maladie de Scarron sous son nom, imprimé tout vif, ce que les commentaires dont il l'accompagne auraient pu le dispenser de faire. Il se livre aux plaisanteries du goût le plus douteux sur le dieu Mercure, sur l'archet où l'on faisait suer les malades, sur la drogue de Naples, etc., toutes expressions plus claires que des rébus ².

Gilles Boileau ³, ennemi personnel de Scarron, fait naturellement chorus, et aussi le malicieux Tallemand, qui estime plus discret, sinon plus honnête, de l'appeler une « maladie de garçon » ⁴.

Sur quelles bases reposaient ces hypothèses injurieuses? Sur ce seul fait que, dans sa jeunesse, Scarron était un gai compagnon, que ses équipées ga-

1. *Œuvres de Scarron*, t. VII, p. 208.

2. *Lettre XI, contre Ronscar*.

3. Scarron. *Lettre à Fouquet*, I, 272.

4. « ... Il dansoit des ballets, dit-il de Scarron, et étoit de la plus belle humeur du monde, quand un charlatan, voulant le guérir d'une maladie de garçon, lui donna une drogue qui le rendit perclus de tous ses membres, à la langue près... » (*Historiettes*, tome IX, page 123.)

lantes plus que sa gloire littéraire avaient rendu de bonne heure célèbre dans la petite ville du Mans où il séjournait. On se souvenait notamment, dans la patrie des chapons, d'un certain carnaval, où l'« abbé » Scarron, car il portait à l'époque le petit collet, avait mis toute la ville en émoi, dans des circonstances qu'il ne sera pas inutile de rappeler.

Au Mans, comme dans la plupart des villes de province, le carnaval finit par des mascarades publiques. L'abbé Scarron voulut en être. Mais sous quel déguisement s'envelopper ? Il avait à sauver à la fois la singularité de son caractère et la décence de son état, l'Eglise et le burlesque. Qu'imagine-t-il ? Il s'enduit de miel toutes les parties du corps, ouvre un lit de plumes, s'y jette et s'y retourne jusqu'à ce que le sauvage soit bien empenché. Il court à la foire, les femmes l'entourent. Les unes s'enfuient, les autres le déplument.

On devine dans quel état est mis notre bon chanoine. Le peuple s'attroupe, crie au scandale. Scarron réussit malaisément à se dégager et « poursuivi, dégouttant de miel et d'eau, partout relancé, aux abois, il trouve un pont, le saute héroïquement et va se cacher dans les roseaux. Ses feux s'amortissent. *Un froid glaçant pénètre ses veines et met dans son sang le principe des maux qui l'accablèrent depuis* ¹. » Scarron, à la suite de ce refroidissement, éprouva des douleurs, très probablement des douleurs rhumatismales, et le froid, ce facteur pathogénique si fréquemment méconnu, avait été, à n'en pas douter, l'agent provocateur.

1. La Beaumelle, *Mémoires pour servir à l'histoire de Mme de Maintenon*, I, 129. M. le duc de Noailles (*Histoire de Mme de Maintenon*, tome I) a révoqué en doute le récit de La Beaumelle, sous prétexte que Scarron n'avait obtenu le canonicat du Mans qu'en 1646, et qu'à cette date, il était déjà malade depuis huit ans (1638). Cela prouverait tout au plus que ce n'est pas là l'origine de son mal, mais non que l'anecdote contée par La Beaumelle soit controuvée.

Nous allons, au reste, trouver une confirmation, aussi précise qu'on la peut souhaiter, de nos suppositions : l'auteur anonyme de la *Vie de Costar* ¹, qui avait été très lié avec Scarron, affirme positivement que sa maladie consista tout d'abord « dans une fièvre continue, qui fut suivie d'un violent *rhumatisme* ».

*
**

Pendant deux ans, la maladie fit trêve, puis revint avec plus d'acuité que jamais. On assure que cette rechute fut causée par le remède d'un médecin ignorant, une drogue, qui sous prétexte de guérir le malade, le rendit perclus de tous ses membres ².

Scarron en était, quant à lui, persuadé, et il expliquait ainsi sa mésaventure : fatigué du chagrin et de l'ennui d'avoir été longtemps retenu dans sa chambre, il crût qu'un peu d'exercice dissiperait le reste de l'humeur qui l'incommodait encore et il s'en alla s'appuyant sur un bâton entendre la messe de Saint-Jean-en-Grève. Il n'était point logé loin de cette église et, passant par le marché, qui en est proche, il y rencontra un jeune médecin qu'il connaissait et qui était « domestique » de la marquise de Sablé.

Après l'avoir salué et lui avoir demandé de ses nouvelles, cet « empoisonneur de volonté ou probablement par ignorance » lui promit de lui envoyer dès le lendemain un remède qui mettrait fin à ses souffrances. Mais, au lieu de le guérir, la drogue « lui brûla les nerfs et il sentit une si horrible contraction que jamais homme n'a été plus estropié ni plus contrefait que lui... ³ »

Ce médecin, on connaît son nom : c'est Pillet de la

1. *Vie de Costar*, par un anonyme (publiée par Paulin Paris, dans le IX^e volume de son édition de Tallemant des Réaux).

2. Tallemant, *Historiettes du petit Scarron*.

3. *Vie de Costar*, loc. cit.

Mesnardière, un favori du grand Cardinal, qui le fit entrer à l'Académie, en dépit ou peut-être à cause de sa très médiocre suffisance.

Nous ne savons rien de la composition du remède dont fit usage ce praticien, plus malhabile à soigner les malades qu'à composer des madrigaux. On nous parle de « pilulles », qui auraient aggravé le mal, très léger au début, de l'infortuné qui avait eu l'imprudence de se confier à un ignare. C'est là bien grave reproche et bien immérité, ajouterons-nous, car nous ne connaissons pas, dussions-nous être taxé à notre tour d'ignorance, de médicament capable de produire de tels effets. La victime ne garda pas, dit-on, rancune au bourreau, et c'était justice : elle eût dû plus équitablement maudire son mauvais sort que son médecin.

*
* *

A partir de ce moment, la vie du pauvre perclus n'est plus qu'un long martyre ¹. En vain il se lamente, en vain il cherche un soulagement :

J'ai mainte province conru
Pour trouver quelque allégement,

1. Cloné sur sa chaise il restait, comme il l'a dit dans son *Épître à Sarrazin*, un abrégé des souffrances de l'humanité :

*Un pauvret
Très maigret
Au col tors.
Dont le corps
Tout tortu,
Tout bossu,
Saranné,
Décharné,
Fut réduit
Jour et nuit,
A souffrir
Sans guérir
Des tourments
Véhéments.*

Mais hélas ! toujours vainement,
 Vainement je bats la campagne,
 Toujours ma douleur m'accompagne,
 Toujours de ma douleur chargé
 Je crie comme un enragé.

On lui dit que les eaux de Bourbon sont souveraines contre le rhumatisme ; il y court, autant qu'un paralytique peut courir, y séjourne six semaines et revient au bout de ce temps aussi malade sinon plus qu'auparavant. Il y retourne l'été suivant et se loge devant les sources pour avoir moins de chemin à faire ¹.

Il a la consolation, si c'en est une, de voir défiler sous ses yeux princes et grands seigneurs, venus comme lui dans l'espoir, souvent chimérique, d'y trouver la guérison. Il s'y rencontre avec Gaston d'Orléans, accompagné de son médecin Brunier et venu là pour y soigner sa goutte ; la veuve du maréchal de Schomberg, la duchesse de Rohan, toute la fleur de la société du temps.

Le séjour de Scarron se prolongea bien plus cette année-là à Bourbon que la fois précédente, mais il ne semble pas lui avoir été plus profitable. Il rentra à Paris plus infirme qu'il n'en était parti.

*
 **

Alors, comme tous les désespérés, il recourt aux charlatans ². Il quitte la petite chambre qu'il occupait

1. Morillot, *op. cit.*, p. 34.

2. Scarron demandait à tous les échos un remède à ses maux : « Le pauvre homme, écrivait M^{me} de Maintenon à M. de Villette, avait toujours quelque chimère dans la tête et mangeait tout ce qu'il avait de liquide en l'espérance de la pierre philosophale ou de quelque autre chose aussi bien fondée. » (*Bulletin du Bibliophile*, mars 1862.)

En 1634, Scarron écrivait à son ami le chevalier de Méré, qui se piquait de fortes connaissances en chimie, en astrologie et autres sciences : « Je me trouve depuis quinze jours plus mal que je n'ai jamais été, et n'ai plus d'espérance qu'en l'or potable... Envoyez-moi tout ce que vous trouverez de Raymond Lulle ; je vous en rendrai l'argent à Paris... » (V. Morillot, p. 116.)

vis-à-vis l'hôpital Saint-Gervais, pour venir habiter à quelques mètres de l'hôpital de la Charité, où un empirique, dont on lui a conté merveilles, exerce ses talents. Il s'y fait transporter, cahin-caha, dans sa chaise ¹, trouvant encore le moyen de narguer son mal : sa façon à lui de l'oublier.

Il avait quelques compensations à son malheur : cet auteur qu'on ne voyait dans aucun des cercles à la mode, qui n'allait, et pour cause, ni à la cour ni à la ville, était devenu, sans bouger de chez lui, le poète le plus populaire de la capitale ². Une atmosphère de légende s'était créée autour de cet éternel infirme, qui inspirait autant de sympathie que de pitié.

Comme on le voyait peu, il prêtait à toutes les suppositions, même et surtout les plus absurdes. Beaucoup de gens se figuraient qu'il était assis dans un coupeau, les jambes supprimées ou repliées sous lui ³.

« On a fait, écrit un éditeur des œuvres du poète ⁴, des portraits de Scarron, où il était repré-

1. On lit dans le *Segresiana* : « Scarron mourut au mois de juin 1660, pendant que j'étois au voyage du roi pour son mariage, et je n'en avois rien su. La première chose que je fis à mon retour fut de l'aller voir; mais quand j'arrivai devant sa porte, je vis que l'on emportoit de chez lui la chaise sur laquelle il étoit toujours assis, que l'on venoit de vendre à son inventaire; cette chaise étoit à bras avec d'autres bras de fer qui se tiroient en avant pour mettre devant lui une table sur laquelle il écrivoit et mangeoit. »

Qu'est devenue la chaise de Scarron ?

2. Si le corps tombait en ruine, la verve survivait intacte : le moribond continuait à tenir tête aux amis qui venaient faire chez lui des « petits repas de pièces rapportées » ; il se promettait d'écrire une bonne satire contre le « hoquet », venu par surcroît à son martyr ordinaire ; il racontait de sa plume la plus alerte une joyeuse partie de campagne de ses amis à Charenton, ou rimait cette épître chagrine à d'Elbène dans laquelle Molière a peut-être pris les traits les plus piquants de son Oronte, le fâcheux homme de lettres, et que les critiques estiment le meilleur morceau de son œuvre. (A. de Boislisle, *Paul Scarron et Françoise d'Aubigné*, p. 91 ; Paris, 1894.)

3. Morillot, *op. cit.*, p. 35.

4. Œuvres de Scarron, édition Bastien, I, 96.

senté de face, ayant les jambes rangées autour d'une jambe de bois dans laquelle le bas de son corps était enchâssé, ou même sans cuisses absolument. Le tout était posé sur une table. Au-dessus de sa tête était une ficelle à laquelle pendait à plomb un bonnet ¹, qu'il ôtait en baissant la tête, et qu'il se remettait en se mettant perpendiculairement dessous, et le laissant retomber par le moyen de la ficelle qui était passée dans une poulie. »

Si le portrait était parfois poussé à la charge, c'était bien un peu la faute au modèle ² qui, loin d'atténuer ses maux, mettait une certaine coquetterie à les exagérer. A l'entendre, ce n'était pas une maladie, c'était la boîte de Pandore de tous les maux ³ qu'on avait laissé par mégarde choir sur son chef mal abrité :

Par exemple paralysie
 J'en ai, mais de la mieux choisie,
 De fièvre, toujours quelque accès ;
 De rhume toujours par excès ;
 Des yeux, je ne vois quasi goutte ;
 Aux jointures, j'ai toujours goutte ;
 Aux nerfs, souvent contorsion,
 Et partout ailleurs, fluxion.

*
 * *

La dernière maladie fut longue ⁴ et pénible : le mal gagnait successivement toutes les parties du corps

1. Chaulieu, devenu goulteux à son tour, a évoqué le souvenir du bonnet de Scarron et de la façon plutôt bizarre dont son infirmité l'obligeait de saluer ses visiteurs : « J'ai la goutte à ne pouvoir remuer dedans ma chaise, et si cela continue, je n'aurai l'honneur de vous saluer qu'en ôtant mon bonnet de nuit de dessus ma tête avec une poulie comme Scarron. » (*Lettre à Madame la duchesse de Bouillon*, Œuvres, la Haye, 1767, t. II, page 149.)

2. V. le *Portrait*, mis par Scarron lui-même en tête de ses Œuvres, I, 129.

3. Œuvres, VII, p. 52, 87, 99, 129, 141, 242, 243, 244, 257, etc.

4. La dernière maladie fut longue, puisque les rivaux du

qu'il avait jusque-là épargnées. Peu de mois avant sa mort, Scarron écrivait à son ami d'Elbène cette épître désolée :

J'étois seul l'autre jour dans ma petite chambre
Couché sur mon grabat, souffrant en chaque membre,
Triste comme un grand deuil, chagrin comme un damné¹,

et au comte de Vivonne, dont il avait fait depuis peu la connaissance : « Je vais toujours m'empirant et je me sens entraîné vers ma fin plus vite que je ne voudrais. J'ai mille douleurs, ou plutôt mille légions de diables, dans les bras et dans les jambes². » Les doigts eux-mêmes furent pris à leur tour³.

L'infortuné malade allait voir bientôt finir ses tourments. Le 12 octobre 1660, Gui Patin le satirique écrivait à son confrère Belin : « Le pauvre Scarron, le patron des vers burlesques, est ici mort ; il était tout estropié de gouttes et de débauches⁴. »

Sans nous arrêter au commentaire malveillant dont il accompagne la nouvelle, retenons seulement la date indiquée par le chroniqueur. C'est donc quelques jours avant le 12 octobre que succomba Scarron :

poète ou ses disciples eurent le temps de publier diverses pièces du genre badin, telles que *le Burlesque malade*, un *Liberu*, une *Pompe funèbre* ; mais, pour lui, en dépit des souffrances, la fin venait plus vite qu'il n'eût voulu. (De Boislisle, *op. cit.*)

1. Dernière épître chagrine, dans les *Œuvres*, tome VII, p. 175.

2. *Ibidem*, t. I, p. 498 et 263, épître moitié vers et moitié prose.

3. *Le Burlesque malade, ou les colporteurs affligés de la grièue et périlleuse maladie de M. Scarron* ; 1660. Tallemant dit, lui aussi, que Scarron « n'a de mouvement libre que celui des doigts, dont il tient un petit bâton pour se gratter. » (*Histor.*, loc. cit.)

4. *Lettres de Gui Patin*, édition Réveillé-Parise, t. I, p. 235

L'avant-veille, le 10 octobre, le même Gui Patin avait écrit à Falconet : «...Nous avons ici perdu Scarron, le poète burlesque, qui ne vivoit presque que des libéralités de la reine et du cardinal Mazarin, tant qu'il en pouvoit tirer, et de quelques dames libérales qui lui faisoient présent de quelques bijoux et d'argent comptant... » (*Lettres de Gui Patin, op. cit.*, t. III, p. 275.)

on sait aujourd'hui et ce point est désormais acquis à l'histoire littéraire, que la mort du poète arriva dans la nuit même du 6 au 7 octobre 1660 ¹.

*
**

Ainsi que l'a fort bien remarqué M. Gérusez dans ses *Essais d'histoire littéraire* : « C'est sa déchéance physique et financière qui fit de Scarron un auteur, et même un auteur burlesque ; car, autre bizarrerie, la forme de son corps semble avoir déterminé tout à fait celle de son esprit. Il prit en gaieté laideur et difformité ; comme pour se venger en riant du mauvais tour que lui jouait la maladie, il s'institua juré parodiste, se donnant désormais pour tâche de faire des œuvres du génie ce que l'ironique nature avait fait de son être chétif. »

C'est un de nos plus grands sujets d'étonnement — et d'admiration, — au milieu de toutes ces affres douloureuses, de ces tortures tristement réelles, de voir le malade conserver son intarissable gaieté.

Il en est qui ont des douleurs résignées, d'autres des douleurs déchirantes, Scarron avait la douleur gaie ². Jamais accès ne paralysa sa verve ; jamais cri de désespérance ne s'échappa de ses lèvres. Bien plus, il exploita ses maux jusqu'à devenir « une sorte de Triboulet de la poésie ³ ». Il a ri de ses propres maux, il en a ri haut et fort pour que personne ne pût se moquer de lui autant qu'il le faisait lui-même ; il s'est abreuvé de ses propres sarcasmes pour échapper à ceux d'autrui ⁴. On a mis Scarron en parallèle avec Rabelais et Molière. Il fait encore figure à côté,

1. De Boislisle, *op. cit.*, p. 94 et seq.

2. V. *Lettre de Balzac à M. Costar*, citée par de Noailles, *op. cit.*, p. 120.

3. Morillot, *op. cit.*, p. 60.

4. Id., *ibid.*

bien qu'à quelque distance de ces deux puissants génies. Mais alors que Rabelais « épanche dans son rire le trop plein de santé et de vie qui bouillonne en lui » ; que Molière rit en philosophe « qui pourrait tout aussi bien pleurer », Scarron rit parce que c'est sa fonction de rire : « la continuité du rire, voilà un des traits essentiels du talent de Scarron ; le caractère *maladif* et un peu puéril de ce rire, en voilà un autre fort important. »

Il a le caractère du malade et en particulier du malade estropié, mal façonné. Il est impossible de comprendre l'œuvre burlesque si l'on oublie l'état du paralytique. Ses accès de rire font songer involontairement à des accès de toux.

La poésie de Scarron porte donc profondément l'empreinte de son mal ¹ ; et c'est ce qui, à notre sens, fait l'intérêt du « cas » pathologique, que nous allons soumettre à une analyse plus serrée.

*
* *

Sur la nature de la maladie de Scarron, il nous paraît qu'on est bien fixé aujourd'hui : comme l'a établi avec beaucoup de netteté le docteur Brissaud ², dont nous donnons ci-après l'avis fortement motivé, le poète burlesque était atteint de ce que nous appelons aujourd'hui le « rhumatisme chronique déformant ». Nous devons toutefois signaler une opinion divergente, celle de M. le professeur Lannelongue, qui, consulté par M. Jusserand, a répondu en ces termes : « *Scarron me paraît avoir eu bien réellement une affection tuberculeuse des vertèbres, ce que nous*

1. Morillot, *op. cit.*, p. 60.

2. Dans une brochure introuvable, tirée à un très petit nombre d'exemplaires (tirage à part, sans date, de la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*), que nous reproduisons *in extenso*, avec l'agrément de l'auteur, qui a bien voulu nous la communiquer.

appelons aujourd'hui un mal de Pott ¹. » Malgré toute l'autorité de l'éminent chirurgien, nous nous rallions plutôt à l'opinion exprimée ci-après par M. le D^r Brissaud :

Scarron était cul-de-jatte, il nous l'a dit le premier. Les historiens et les biographes l'ont répété, mais personne, que nous sachions, même de son vivant, n'a trouvé le fin mot de cette infirmité pitoyable. Il ne manquait pas de bonnes raisons pour cela, comme nous allons voir. Toutefois, ce dont l'historien ne se soucie que médiocrement peut intriguer le médecin. Au XIX^e siècle, le substantif composé « cul-de-jatte » ne désigne point une maladie; il ne figure pas dans le *Dictionnaire encyclopédique* de Dechambre.

La plupart des renseignements de nature à nous édifier sur ce cas singulier nous sont fournis par l'auteur même du *Roman comique*. Nous dirons immédiatement que Scarron fut atteint, selon toute vraisemblance, d'un *rhumatisme chronique généralisé progressif*. Dans les centaines de ces poésies à rimes plates, sonnets, odes ou satires, qu'il écrivait au courant de la plume avec une verve inimaginable, il existe plus d'un millier de vers consacrés à ses misères. Il a même pris le soin de se dépeindre des pieds à la tête aux

1. Voici le texte complet de la lettre envoyée par M. le professeur Lannelongue à M. Jusserand.

« Je ne veux pas faire attendre un jour le malheureux qui depuis deux cents ans n'a pas pu trouver remède à son mal. Ma consultation me paraît être d'autant plus utile qu'elle blanchira sa mémoire d'une accusation portée sur lui par des contemporains.

« On accuse d'autant plus aisément les gens qu'on est plus ignorant. Scarron me paraît avoir eu bien réellement une affection tuberculeuse des vertèbres, ce que nous appelons aujourd'hui un mal de Pott. A l'âge où il en a été atteint, c'est-à-dire alors qu'il était homme fait, cette affection présente d'habitude un caractère insidieux; elle revêt une forme lentement progressive et elle entraîne fréquemment des troubles paralytiques suivis de contracture qui placent les membres des sujets comme vous me les avez dépeints; les douleurs sont encore un signe important de la maladie. Scarron a dû mourir dans le marasme, en conservant intacte son intelligence. » *Valmont, 30 septembre 1891*. V. Jusserand, *The comical romance and other tales, by Paul Scarron, etc.*; 2 vol. in-8°, 1892; p. viii et ix, note.)

différentes époques de la vie, conformément, en quelque sorte, au progrès de son mal, et chaque fois, avec une exactitude telle que les traits essentiels du tableau s'accordent parfaitement avec ceux que font ressortir les meilleures descriptions cliniques des auteurs actuels: sur beaucoup de points notre illustre et cher maître, M. Charcot, n'a fait que répéter Scarron.

Voici l'observation.

Scarron naquit à Paris en 1610. Nous ne savons rien de ses antécédents héréditaires. Nous pourrions dire seulement, pour les exigeants, que son père, conseiller au Parlement, vécut jusqu'à un âge assez avancé et que sa mère mourut jeune. Pendant son enfance, Paul Scarron eut, paraît-il, le tempérament bilioso-sanguin. Le tenait-il de son père, sujet peut-être à quelques manifestations de goutte acquise, comme tous les gens de robe d'alors, sédentaires endurcis et grands faiseurs de bonne chère? Ce n'est, nous l'avouons, qu'une hypothèse tirée d'un peu loin.

Aussitôt après la mort de sa mère, Scarron fut confié à des parents qui résidaient à Charleville; c'est là qu'il passa les années de son enfance et de son adolescence. Il ne revint à Paris que pour y terminer ses études. Après quoi il prit le petit collet. Dès lors, et jusqu'à son mariage, on ne l'appela plus que l'abbé Scarron.

L'existence du jeune abbé n'avait rien de monacal. Il brillait dans le monde, cherchait non sans succès les bonnes fortunes, et voyageait en Italie pour son agrément. En revint-il par hasard avec le mal napolitain? Si généreux qu'il soit de confidences, c'est un aveu qu'on ne peut exiger de lui. Mais n'a-t-il pas des amis pour nous instruire? Cyrano de Bergerac nous raconte que l'abbé passa sous l'archet¹, c'est-à-dire qu'il eut à subir ce qu'on appelait alors le *grand remède*, la *grande suée* ou *suerie*, destinée à chasser le mercure. Ce n'est peut-être qu'une calomnie. Ce qui est certain, toutefois, c'est que dès 1634, à son retour de Rome, Scarron eut à souffrir d'une « maladie longue et douloureuse qui vint l'avertir de l'affaiblissement de sa complexion ». Il avait alors près de vingt-cinq ans.

1. L'archet n'était autre que l'arc ou arceau sur lequel reposent les couvertures pendant le bain de vapeur.

La nature de cette maladie est problématique ; mais, si la syphilis n'y était pour rien (ce qui est fort probable, sans cela les historiographes, que la médisance n'a jamais arrêtés, n'eussent pas dit *maladie longue et douloureuse*, mais tout simplement *vérole*), on a tout lieu de soupçonner un rhumatisme articulaire aigu, d'autant que le rhumatisme chronique qui survint peu de temps après se montra, par la fixité de ses localisations initiales, tel qu'on l'observe le plus souvent à la suite de la fièvre articulaire.

D'autre part, cette maladie anonyme survenait, par une coïncidence singulière, juste à l'époque où le rhumatisme aigu, jusqu'alors méconnu, allait enfin, grâce à l'exhumation des œuvres de Baillou, compter pour quelque chose dans la nosologie. Le 6 février 1634, Gui Patin écrivait : « On commence à imprimer des conseils de médecine de feu M. Baillou... Je crois que ce sera une fort bonne pièce, car il était fort savant, et ce que j'en ai vu m'a beaucoup plu. » Il est vrai que six mois plus tard, et précisément à propos de la dernière partie de l'ouvrage qui renferme les trois pages fameuses relatives au rhumatisme, Gui Patin marchandait un peu ses éloges : « Ce livre me déplait pour le fatras qu'il y a, tiré des Arabes et de la pharmacie de ce temps-là ; mais néanmoins il y a de fort bonnes choses. » Qui sait si, parmi ces fort bonnes choses, il ne faut pas compter la maladie *longue et douloureuse* du pauvre abbé Scarron ? Son médecin seul aurait pu nous l'apprendre, mais nous ignorons quel était ce médecin ; et puis avait-il acheté l'œuvre de Baillou, la nouveauté du jour, deux beaux volumes grand in-4°, bien reliés, au prix de cinquante sols ?

Une anecdote souvent racontée justifie encore l'hypothèse que la maladie en question fut un rhumatisme aigu. Scarron était allé passer le carnaval au Mans.

« Au Mans comme dans la plupart des villes de province, le carnaval finit par des mascarades publiques qui ressemblent assez à une foire à Bezons. L'abbé Scarron voulut en être. Mais sous quel déguisement s'envelopper ? Il avait à la fois à sauver la singularité de son caractère et la décence de son état, l'Eglise et le burlesque. Il s'enduit de miel toutes les parties du corps, ouvre un lit de plume, s'y jette et s'y retourne jusqu'à ce que le sauvage soit bien empenné. Il va courir la foire et attire toute l'atten-

tion. Les femmes l'entourent, les unes s'enfuient, les autres le déplument; tout se réunit contre lui, et bientôt le beau masque a plutôt l'air d'un chanoine que d'un Américain. A ce spectacle le peuple s'attroupe, est indigné, crie au scandale; Scarron se dégage de la foule. Poursuivi, dégoûtant le miel et l'eau, partout relancé, aux abois, il trouve un pont, le saute héroïquement, et va se cacher dans les roseaux. Ses feux s'amortissent; un froid glaçant pénètre dans ses veines et *met dans son sang le principe des maux qui l'accablèrent depuis.* » Si cette aventure est authentique, l'étiologie commande le diagnostic; car, pour ne pas gagner un rhumatisme à un tel jeu, il faut en vérité supposer une intervention toute spéciale de la Providence. Bref, à dater de cette première atteinte, la santé de Scarron, malgré l'appétit et l'embonpoint, fut sérieusement compromise. Mais deux années encore s'écoulèrent avant que le mal s'affirmât dans toute sa rigueur. Ce furent d'abord des douleurs aiguës dans les pieds et dans les jambes, qui le condamnèrent à l'immobilité; et, comme ses amis le voyaient à regret désertier la société mondaine dont il était le plus gai champion, c'était encore à une « maladie de garçon » qu'on attribuait sa retraite. D'ailleurs les médecins ne se prononçaient pas. Silence d'autant plus significatif! Cependant les jambes maigrissaient, se déformaient, s'affaiblissaient. Peu après les orteils se tordent, les pieds se raccourcissent, et les deux jambes s'infléchissent sur les cuisses à angles obtus.

Tout cela s'accomplit en quelques semaines. Alors on s'adressa à Guénaut, le fameux Guénaut, le grand consultant en vogue; et Guénaut proclama que Scarron avait la goutte. Mais quelle goutte singulière! En moins d'un an, les pieds sont devenus « tout tordus » et lui font endurer « des maux aussi cuisants que des coups d'étrivières »; « once de chair aux jambes il n'a plus »; et ces jambes pliées sur les cuisses, à angle droit maintenant, l'obligent à garder sans cesse « la posture d'un pénitent ». Ne reconnaît-on pas là le rhumatisme déformant à marche rapide, compliqué d'atrophie musculaire? Et ce mode de début par les membres inférieurs, *avec flexion à angle droit de la jambe sur la cuisse*, n'a-t-il pas été, quoique peu ordinaire, signalé et décrit par M. Charcot?

Le malheureux abbé n'était pas au bout de ses peines. Bientôt, en effet, les cuisses fléchissent à leur tour sur le tronc : « Je ne ressemble pas mal, dit-il, à un Z » (encore une comparaison de M. Charcot). Et le voilà à tout jamais impotent. Les douleurs deviennent incessantes, atroces, l'exaspérant parfois, surtout la nuit, sous forme de paroxysmes que l'opium ne parvient pas à apaiser¹. Et malgré cette lamentable situation, Scarron garde sa bonne humeur, son intarissable gaieté. Sans effort, il accomplit la parole de saint Paul : « Soyez toujours joyeux. »

Une grande consolation lui restait. Le rhumatisme chronique n'influence pas les fonctions digestives ; l'appétit se maintient. Chez Scarron, il ne se démentit pas un seul jour et la gourmandise fit le reste. Les menus de ses repas, rédigés souvent en vers charmants, sont aussi plantureux que variés. Maintes fois, il vante « le plaisir qu'on a quand on masche, le seul que ses maux lui ont laissé », et savoure par la pensée « la douceur de branler le menton ». Cette association d'une infirmité vraiment cruelle avec l'humeur la plus bouffonne et le plus heureux estomac faisaient de notre malade un *cas pathologique* tout à fait intéressant. Non seulement les médecins, qui d'ailleurs y avaient perdu leur latin, mais les gens de qualité, et jusqu'à la reine Christine, voulaient voir de leurs yeux ce paradoxe vivant. Aussi bien, à cette occasion, il distingue entre les vrais amis et les autres ; ainsi M. l'abbé Ménage, M. Sublé, avocat au Parlement, le visitaient par amitié, au lieu que d'autres grands seigneurs, les d'Albert, les Vivonne, les Lude, les Villarceaux l'allaient voir « comme on va voir l'ours ou l'éléphant ou quelque bête semblable² ».

Malgré des soins pressés, Guénant n'obtenait pas d'amélioration. Qui de nous lui passera la première pierre ? Pis que cela, le mal s'aggravait. En 1641, l'hiver fut rigoureux et suscita de nouvelles crises. Comme tous les rhumatisants, Scarron redoutait le froid par-dessus tout. Il fit deux requêtes en vers, l'une au surintendant Fouquet, l'autre à

1. V. de Noailles, *op. cit.*, p. 119. (A. C.)

2. On ne défendait sa vue qu'aux femmes grosses. (V. *Lettre à M^{me} de Brienne*, 5 août 1657 ; citée par M. de Noailles, *op. cit.*) (A. C.)

son ami Pellisson, pour obtenir du bois de chauffage. Avec le froid, les déformations articulaires se prononçaient. Aucun mouvement ne lui était plus possible, puisqu'il était perclus de tous ses membres, « aux mains et à la langue près. » Aussi il fallait qu'on le portât de son lit à sa chaise et de sa chaise à son lit. Cette chaise, comme on en a pu voir quelques-unes à la Salpêtrière, destinées aux privilégiées, avait deux bras en fer auxquels on fixait une planchette à volonté. C'est dans ce meuble, moulé d'avance à ses formes, que l'abbé, solidement encastré, passa vingt années à manger et à écrire. Mais un jour, par malheur, il fut décanté sans précaution. On le laissa choir, et (voici venir l'influence du traumatisme sur la localisation diathésique), les articulations cervicales furent prises à leur tour. La tête s'inclina sur l'épaule, et le cou devint un foyer de souffrances aussi vives que celles des pieds et des genoux. Cette complication est rare, nous dit M. Charcot ; elle ne devait pas épargner Scarron. Voyez pourtant comme il est philosophe :

Mon pauvre corps est raccourcy,
Et j'ay la teste sur l'oreille ;
Mais cela me sied à merveille,
Et parmy les torticolis
Je passe pour des plus jolis.

Guénaut n'en pouvait mais. Avec la protection de M^{lle} de Hautefort, il fit obtenir à Scarron la charge de *malade en titre de la reine* : emploi nouveau, comme on dit si souvent aujourd'hui, auquel était attribué un petit revenu. Mais un médecin dans la situation de Guénaut sentait bien qu'il y avait à faire plus encore. Pour rester dans son rôle et sauver les apparences, il fallait imaginer une thérapeutique, inventer quelque chose qui entretint l'espérance. Et qui sait ? le hasard peut tout. Guénaut avait un frère à Gien-sur-Loire, médecin comme lui, qui chaque année faisait la saison de Bourbon-l'Archambault. Il lui adressa son client.

La cure de Bourbon n'amena point le résultat espéré. Elle valut seulement à notre malade de hautes protections parmi les baigneurs de sang royal qu'il y rencontra, « et dont tous les maux joints ensemble étaient peu de chose auprès des siens ». Pourtant, l'année suivante, il voulut essayer encore ; nul n'ignore que les eaux minérales ne réussissent qu'après

deux saisons. Cette fois, le désenchantement fut complet. Le retour à Paris fut marqué de terribles crises. Alors, ne sachant plus à qui croire (et il ne manque pas de gens pour donner d'excellents conseils aux incurables), Scarron se laissa persuader qu'un empirique, habitant vers l'hôpital de la Charité, le guérirait en peu de temps par de certains bains de tripes et de gélatine. Le pauvre infirme, qui logeait au Marais, à deux pas de la place Royale, ne recula pas devant ce nouveau déplacement. Il retint donc un petit appartement à l'hôtel de Troyes, juste vis-à-vis la Charité, et s'y fit transporter en chaise par deux solides gaillards, dont il ne se lassait de contempler, chemin faisant, les robustes jarrets. Dans cette pénible traversée de Paris (il était au plus fort d'une crise), ne trouva-t-il pas moyen d'improviser un impayable morceau : *Le trajet du Maret au faux-bourg Saint-Germain ?* Tous les jours, consciencieusement, pendant de longs mois, il se résigna à baigner « dans des tripes son très sec parchemin ». Inutile d'ajouter que cette repoussante thérapeutique (à la mode de Caen) fut vaine comme toutes les précédentes.

La maladie durait depuis six ans déjà, et les membres supérieurs étaient encore à peu près libres. En 1643, l'amaigrissement des jambes avait pris d'effrayantes proportions : leurs jointures étaient disloquées ; les épiphyses proéminaient en tous sens ; « déjà l'os la peau lui perce ». Quelques mois de plus, et Scarron ressent dans les mains des douleurs qu'il ne reconnaît que trop bien, car il les a jadis éprouvées aux pieds et aux chevilles. Elles lui sont d'un sombre présage. Jusqu'à présent il n'était que cul-de-jatte ; il va devenir manchot ; et il se désespère, mais il rit encore à travers ses larmes.

Je suis un recueil d'accidents
 Qui n'ay plus rien que le courage
 Et quelque force encore aux dents,
 Que souvent je grince de rage.

La date de ce rhumatisme tardif des poignets et des métacarpes est nettement indiquée dans une requête au roi, bien scandée et de large tournure.

A mesure que l'arthropathie progressait, l'atrophie musculaire des bras et des avant-bras faisait son œuvre. Seulement

les doigts étaient épargnés. Notre « pauvre très maigret » pouvait donc tenir encore la plume et ne s'en faisait pas faute.

La main dont j'écris cette épître
Tient au bout du plomb d'une vitre.
Je ne puis, sans mon bras flatter,
Autrement le représenter.
Ma poitrine est toute convexe ;
Enfin je suis tout circonflexe.

Mme de Hautefort appuya la requête de Scarron. « Sa paralysie bien déclarée dans les bras et dans les jambes en avait fait un homme sans conséquence, à qui les dames pouvaient témoigner une extrême amitié sans risquer leur réputation. » Ce ne fut toutefois qu'après des démarches répétées et pressantes que l'abbé devint chanoine. Il comptait trente-six ans d'âge et huit ans de maladie.

Quel piteux chanoine il dut être ! Et peu propre à justifier la comparaison proverbiale ! Décharné, contrefait, ankylosé des quatre membres à l'exception des phalanges, réduit à la plus douloureuse inertie,

Hopital allant et venant,
Des jambes d'autrui cheminant,

il ne peut plus rien par lui-même, sinon rimer. Ainsi, dans une épître à la comtesse de Fiesque, il se plaint d'une mouche établie sur son nez, et qu'il ne peut faire déloger parce que ses gens viennent de sortir. Il s'ingénie à élargir le champ d'action de ses doigts encore valides. Il invente ces petits bâtons dont se servent couramment les infirmes de la Salpêtrière affligés du même mal que lui. Mais ce qui l'exaspère, c'est l'obligation de rester toujours assis :

Non que s'asseoir sur le derrière
Soit laide situation ;
Car parmi toute nation
On s'assied en cette manière,

mais parce que « son derrière pointu n'a plus d'embonpoint », lui transperce les chairs. A mainte reprise il revient sur l'atrophie des muscles fessiers et sur le ratatinement de cette

partie intermédiaire dont M^{me} de Sévigné n'a pas daigné écrire le nom.

Chaque année, le froid ravive ce genre d'onglée intolérable... Alors lui vient une idée fixe : passer en Amérique, où le ciel plus clément lui évitera le supplice de l'hiver. « Il n'y aura là, dit-il, ni faux béats, ni filous de dévotion, ni d'inquisition, ni d'hyver qui m'assassine, ni ne fluxion qui m'estropie ». Il apprend sur ces entrefaites qu'une vieille dame et sa nièce, revenant d'Amérique, se sont récemment installées dans une maison toute proche de la sienne, et il les fait prier aussitôt de lui donner quelques renseignements sur le bienheureux pays de ses rêves. Une intimité de bon voisinage s'établit entre Scarron et les nouvelles venues. La vieille dame s'appelait M^{me} de Neuillant, et la jeune fille de quinze ans n'était autre que Françoise d'Aubigné, la future M^{me} de Maintenon.

La première fois que M^{lle} d'Aubigné vint chez Scarron, elle fut obligée de se baisser pour apercevoir son visage. A cette époque, en effet, l'arthropathie vertébrale du pauvre infirme faisait de rapides progrès. « Son dos s'arrondissait en dôme », et, pour regarder autour de lui, il inclinait très légèrement la tête, à droite ou à gauche, comme le font les oiseaux. Il ne nous appartient pas de rechercher quel genre de séduction notre chanoine fut en état d'exercer sur la « belle Indienne ». Qu'il nous suffise de dire que, vers la fin de 1649, peu de mois après la première entrevue, le mariage était consommé.

Consommé n'est cependant pas le mot de la situation. Si la psychologie de cette union bizarre est encore un problème d'histoire ou de philosophie, la physiologie en est assez limpide. Assurément le mariage de Scarron et de Françoise d'Aubigné fut une communion blanche. Les pathologistes ont beau nous dire que les fonctions conjugales, chez les rhumatisants chroniques, restent longtemps intactes ; dans le cas particulier, les déclarations des intéressés l'emportent sur les règles générales. Ninon de Lenclos trouvait M^{me} Scarron « trop gauche en amour ». Que pensait-elle donc du mari ? Celui-ci d'ailleurs ne semble pas s'être fait à l'avance la moindre illusion sur ses aptitudes personnelles. Qu'on en juge par ce passage de lettre qu'il écrivait à sa fiancée : « Quelle apparence y avait-il qu'une jeune fille dût troubler

l'esprit d'un vieil garçon, et qui l'eût soupçonnée jamais de me faire assez de mal *pour me faire regretter de n'être plus en état de me recoucher ?* » Une autre fois, parlant d'elle à son ami Segrais, il lui disait : « Je ne lui ferai point de sottises, mais je lui en apprendrai beaucoup. » Et Segrais s'empresse d'ajouter que, dans ce même temps, Scarron n'avait d'autre mouvement libre que celui des doigts, de la langue et des yeux.

La nouvelle, aussitôt ébruitée, fit jaser comme on pense. A la cour on s'en amusa beaucoup. La reine s'écria : « Que fera Scarron de M^{lle} d'Aubigné ? Ce sera le meuble le plus inutile de sa maison ! » La reine avait tort et raison. M^{me} Scarron ne fut point inutile en toutes choses, attendu que « la première nuit fut marquée par de violentes douleurs ... *qu'éprouva le mari* » ; et la nouvelle épouse débuta sans plus tarder, dans son premier rôle de garde-malade. Sans nul doute, celui qu'elle joua plus tard, non plus sous le règne de Scarron, mais sous celui de Louis XIV, lui fut beaucoup plus à charge. Elle l'a presque avoué elle-même.

Quelques jours après le mariage du poète, ses anciens amis le vinrent visiter, et, comme il leur racontait les mesures qu'il avait prises pour arranger ses petites affaires, Segrais, qui était de la compagnie, lui dit que ce n'était pas assez de s'être marié, qu'il fallait avoir au moins un enfant ; et là-dessus il lui demanda s'il croyait être en état de le faire. « Est-ce, lui répondit-il en riant, que vous prétendez me faire ce plaisir-là ? J'ai ici, ajouta-t-il, Maugin, qui me fera cet office à point nommé. » Ce Maugin était son valet de chambre, bon garçon, et qui était fait à son badinage. « Maugin, lui dit-il en présence de la compagnie, ne feras-tu pas bien un enfant à ma femme ? » Maugin lui répondit avec un air de simplicité : « Oui-dà, Monsieur, s'il plaît à Dieu. » — Vers la fin de sa vie, quand il rédigea ce fameux testament, la plus enjouée de ses œuvres, Scarron supputait la possibilité qu'après sa mort il lui survint un « posthume » ; et il ajoutait : « Ce que pourtant je ne crois pas. » N'était-ce pas se vanter un peu ? En tous cas, mieux que personne, il savait à quoi s'en tenir. Le bon Loret, l'auteur de la *Muse historique*, parlant du ménage de Scarron, a exprimé sous ce rapport l'opinion générale des contemporains :

C'étaient deux beaux esprits ensemble ;
 Mais pour la grâce et les apas.
 Le reste ne ressembloit pas ;
 L'épouse avait grand avantage
 Et je croy que leur mariage
 S'entretenoit par les accords
 Bien mieux de l'esprit que du corps.

Bref, M^{lle} d'Aubigné ne fut pour « son pauvre estropié » que ce qu'on appelle une camarade, et le modèle des camarades; et Scarron put être le prédécesseur du grand roi, sans être pour cela son précurseur.

Il vécut encore onze années misérables, les plus productives au point de vue de ses œuvres. Les douleurs ayant banni le sommeil, il veillait jusqu'à une heure avancée de la nuit. Ses serviteurs s'en plaignaient fort. Mais il falloit bien que quelqu'un fût là pour modifier son attitude de temps à autre et selon son gré; car il souffrait de l'immobilité prolongée :

J'ai beau quitter place pour place,
 Je ne quitte pas mes douleurs !
 Partout je me souhaite ailleurs.

L'opium n'agissait plus, « sinon pour l'hébété. » Nous avons vu comment les arthropathies s'étaient successivement développées. Par bonheur, les phalanges restaient saines. Leur tour vint cependant peu de jours avant sa fin. Nous le savons exactement par un petit libelle devenu fort rare, mais qui se trouve à la réserve de la Bibliothèque nationale. Le public de Paris, qui était il y a deux cents ans aussi *parisien* qu'aujourd'hui, s'intéressait beaucoup à Scarron et à sa maladie, « mal dangereux puisqu'il est inconnu ». Or, vers le milieu de l'année 1660, on criait par les rues : « Demandez le *Burlesque malade, ou les colporteurs affligés de la grièrre maladie de M. Scarron !* » C'est ce factum qui nous apprend

Qu'en effet depuis quelques mois
 Il est entrepris de ses doigts
 Et qu'il git en son lit malade.

C'était complet. Le pauvre Scarron n'avait plus qu'à mourir.

Il succomba en effet, au mois d'octobre de la même année à l'âge de cinquante ans.

Ici les détails manquent. Nous savons seulement que des accès de suffocation accompagnés d'un violent hoquet avaient failli l'emporter quelques jours auparavant. Vu l'état de ses articulations cervicales, et étant donné ce genre d'accidents, on peut admettre que la mort eut lieu par la compression lente des pneumogastriques à leur origine.

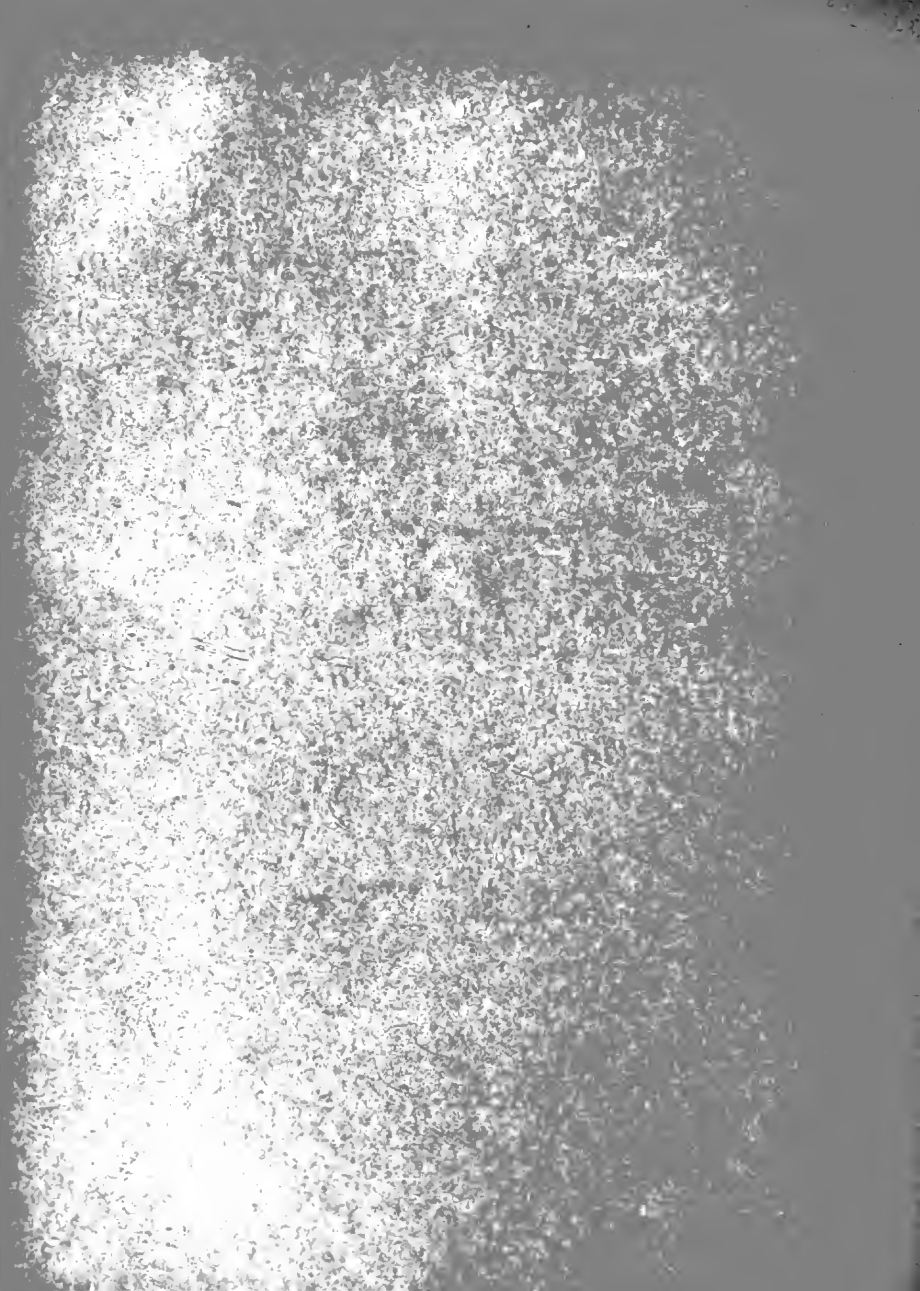
Vingt ans après, paraissait le *Traité de la goutte* de Sydenham. Pour la première fois le rhumatisme chronique était distrait de la classique podagre ; et, par une coïncidence assez remarquable, l'illustre observateur anglais manifestait, malgré certaines réticences, quelque velléité de considérer le rhumatisme chronique comme une maladie nouvelle. — Peut-être alors Scarron en eût-il été la première victime !

Pareille opinion n'est plus admise, ni admissible. Nous savons que le rhumatisme chronique est un mal aussi vieux que l'histoire, et qu'il n'a présenté au xvii^e siècle aucune particularité nouvelle, si ce n'est la description même de Sydenham. Pour le cas du poète Scarron, c'est autre chose. Sa particularité vraiment exceptionnelle consiste dans la gaieté sincère et l'inaltérable bonté de ce malheureux que la douleur torture et qui tient encore à vivre. Sous ce rapport, notre observation est peut-être unique dans son genre : mais ne nous arrêtons pas à ce point de vue qui n'a rien de médical.

La Fontaine, pour montrer par un exemple frappant le prix que l'homme attache à l'existence, ne pouvait songer à un être plus disgracié, ni plus maltraité que Scarron ; aussi pensons-nous que c'est bien notre rhumatisant que le bonhomme a mis dans la morale célèbre :

..... Qu'on me rende impotent,
Cul-de-jatte, goutteux, manchot, pourvu qu'en somme
Je vive, c'est assez, je suis plus que content.

D^r BRISSAUD.



Les ossements royaux du Louvre et autres vénérées reliques.

Vous n'êtes pas sans avoir gardé le souvenir d'une trouvaille qui fit grand bruit en son temps¹. En époussetant les cartons poudreux déposés aux archives du Louvre, un de ces cartons tombant à terre avait fait entendre un son mat. Puis il s'en était échappé, aux yeux ébahis des assistants, tout un lot d'os éburnés par le temps, une véritable collection macabre. Il y avait là une omoplate, un fémur, un tibia, une vertèbre; il n'y manquait qu'un crâne pour reconstituer, dans sa presque intégrité, un corps humain. Encore y voyait-on une mâchoire dégarnie de la plupart de ses dents.

Quand on eut vent de la trouvaille, ce fut un émoi dans le monde administratif. D'où pouvaient venir ces ossements dont nul ne pouvait, à part quelques-uns, soupçonner l'origine en ces lieux? Il y en avait bien qui étaient munis d'une étiquette encore apparente, mais cette étiquette n'était point faite pour dissiper les doutes.

La stupéfaction ne fit que grandir quand on lut : *Omoplate de Hugues Capet, côte de Louis XII, tibia du cardinal de Retz*, etc. Que signifiait cette mystification ?

*
* *

Nul n'ignore que les souverains étaient jadis

1. Une partie seulement de ce chapitre a paru originairement dans le *Journal de médecine de Paris*, 1893, n° 33.

enterrés en grande pompe à l'abbaye de Saint-Denis, qu'ils en furent exhumés en 1793, et qu'on les trouva presque tous dans un état de décomposition avancée.

L'Institut avait chargé un ancien bénédictin de l'abbaye de Royaumont, dom Poirier, de faire pratiquer les fouilles nécessaires. L'opération eut lieu pendant les journées et les nuits des 6, 7 et 8 août 1793, et dom Poirier en avait fait un rapport détaillé. Détaillé, c'est peut-être beaucoup dire. Dom Poirier, qui était archéologue, ne s'était nullement préoccupé de décrire par le menu les pièces anatomiques qui avaient échappé à la putréfaction. Et c'est justement cette lacune qui met quelque obscurité dans le débat qui s'est ouvert en ces derniers temps. Si Poirier avait mesuré, par exemple, avec exactitude ¹ les os qu'on avait sauvés du naufrage, on les reconnaîtrait plus aisément aujourd'hui. A dire vrai, cette besogne ne lui incombait pas. Un homme avait été autorisé à assister à l'exhumation des corps royaux, et c'est lui qui s'était chargé de les recueillir. Le chevalier Alexandre Lenoir projetait de réunir tous les débris dans un musée, pour faire sans doute de ces reliques, quand les circonstances le permettraient, l'objet d'un culte lucratif. A la suite de quels avatars les os, conservés par Lenoir,

1. Lenoir avait bien pensé à pratiquer ces mensurations, ainsi qu'en témoigne cette note que nous relevons à la page 224 de son livre intitulé : *Musée des Monuments français* : « L'histoire nous présente François I^{er} comme un homme d'une taille extraordinaire. Pour confirmer à cet égard l'opinion généralement reçue, je dirai qu'étant à l'abbaye de Saint-Denis en 1793, lorsqu'on fit, par ordre du Comité de salut public, l'exhumation des rois, je mesurai l'os de la cuisse de François I^{er} et je trouvai qu'il portait près de deux pieds en le prenant depuis la tête de l'os jusqu'à sa partie inférieure, c'est-à-dire à l'extrémité des condyles, proportion qui doit porter le sujet à une taille de six pieds au moins. »

avaient-ils trouvé asile dans un bureau d'archiviste, c'est ce qu'il nous reste à expliquer.

Quand M. de Nieuwerkerke fut chargé par Napoléon III d'organiser au Louvre le *Musée des Souverains*, les familles dépositaires de reliques royales ou princières, saisirent cette occasion de mettre en lieu sûr et à l'abri des révolutions les restes dont l'avenir les inquiétait. C'est à cette époque que le surintendant des beaux-arts reçut la lettre qui suit et qui donne bien clairement le mot d'une énigme, longtemps poursuivie. Cette lettre est assez peu connue¹ pour que nous croyions devoir la reproduire *in extenso* :

MONSIEUR LE SURINTENDANT,

Lorsque j'ai eu l'honneur de vous voir, il y a quinze jours, vous m'avez invité à vous faire une notice historique au sujet des ossements royaux qui se trouvent en ma possession ; je vais être obligé d'entrer dans quelques détails, mais je tâcherai d'être aussi bref que possible. Vous m'avez dit que les ossements ne vous étaient pas inconnus et que vous aviez déjà été informé de leur existence. Je n'entreprendrai pas dès lors d'expliquer comment M. Ledru, ancien maire de Fontenay-aux-Roses, se les était procurés. Il me suffira de vous faire connaître que M. Ledru avait été l'ami intime du chevalier Lenoir, le fondateur du Musée des curiosités, dit des Petits-Augustins, lequel, créé en 1793, fut fermé sous la Restauration ; et que le chevalier Lenoir avait assisté, comme inspecteur, à l'exhumation des cadavres, lors de la profanation des tombes royales de Saint-Denis qui eut lieu au mois d'octobre 1793. Ce que je dois surtout vous expliquer, c'est comment les objets ont quitté le cabinet de curiosités du maire de Fontenay pour devenir ma propriété. M. Ledru est mort vers 1834 ou 1835 ; c'est sa veuve, M^{me} Ledru, née Lemaire, ma tante, qui me les a donnés en 1842 ou 1843. J'avais quinze ou seize ans, j'apprenais le dessin depuis

1. *Artiste*, 1883, t. II, p. 111-118.

quelque temps, et comme je paraissais avoir des dispositions pour les arts, M^{me} Ledru, qui avait pour moi une grande affection et qui suivait mes progrès avec une sollicitude presque maternelle, me remit les ossements en me disant qu'ils pourraient m'être utiles pour l'étude de l'académie. Elle ne me parla aucunement de leur origine, mais elle me recommanda de les conserver soigneusement, et, lorsque je ne m'en servirais plus, de les rendre à la terre.

Je les dessinai sous toutes les faces, puis comme par un pressentiment de leur valeur historique, je les renfermai soigneusement dans un coffre, le même qu'ils occupent encore aujourd'hui. Je me rappelle que plusieurs fois ma tante me demanda si je les avais encore, et qu'elle me renouvela sa recommandation de ne pas les donner et de les ensevelir s'ils n'étaient pas utiles.

Ce n'est que lorsque ma tante mourut, au mois d'octobre 1848¹, que j'appris, presque par hasard, l'importance du cadeau qu'elle m'avait fait.

Comme j'assistais, quelques jours après, au dépouillement de ses nombreux papiers, j'entendis un homme d'affaires lire à haute voix une liste d'ossements dont la réunion paraissait assez étrange. Je fus frappé du rapport qui existait entre cette liste et les objets dont j'étais possesseur. Je réclamai le papier, et aussitôt que je fus rentré chez moi, je fis une comparaison à la suite de laquelle je fus convaincu que j'avais

1. Le 22 novembre 1846, mise en vente après décès de M. Richer, à Saint-Denis, d'ossements de rois de France, recueillis à Saint-Denis (disait l'atliche), lors de la violation de leurs sépultures.

M. Richer tenait de cette source des fragments non désignés des corps de Pépin le Bref, de Philippe le Hardi, de Jean Tristan fils de saint Louis, plus un morceau de robe de M^{me} Louise de France, fille de Louis XV, les cheveux de Marguerite de Provence, la main de Louis XII, et enfin le crâne de l'abbé Suger !

L'autorité supérieure, avisée par l'atliche, ou par le chapitre de Saint-Denis, fit mettre les scellés.

Doit-on l'interpréter comme une reconnaissance de l'authenticité des pièces ou comme un désir de faire cesser le scandale ?

Les ossements appartenaient-ils à ceux qui les ont recueillis ? et si l'authenticité est bien prouvée, comment n'ont-ils pas été réclamés sous la Restauration, lors de l'inauguration du cimetière de la Madeleine ? (*Bulletin de l'Alliance des Arts*, t. V, p. 207-208.)

entre mes mains une *omoplate de Hugues Capet*, un *fémur de Charles V*, un *tibia de Charles VI*, une *vertèbre de Charles VII*, une *côte de Philippe le Bel*, une *côte de Louis XII*, la *mâchoire inférieure de Catherine de Médicis*, un *tibia du cardinal de Retz*.

Les étiquettes hiéroglyphiques qui se trouvent sur les ossements, et que j'avais prises jusqu'alors pour des abréviations scientifiques, répondaient exactement aux indications contenues dans cette liste si heureusement retrouvée. (C'est sans doute au moment même où les ossements ont été recueillis que les étiquettes, faites avec la plus grande hâte, y ont été adaptées.) Je n'ai pas besoin de faire ressortir l'importance de cette liste qui, bien qu'elle ne soit revêtue d'aucune signature, porte en elle-même un caractère d'authenticité incontestable. A cette liste est joint un deuxième papier sur lequel sont écrits par une autre main (peut-être celle du chevalier Lenoir) les noms des souverains (il n'est pas question du cardinal de Retz), la date de leur décès, l'âge qu'ils avaient quand ils sont morts et la date d'ouverture des tombes royales.

Quelques jours après cette trouvaille, M. Ledru-Rollin, maire de Fontenay-aux-Roses, fit demander à la succession si l'on avait trouvé les objets en question. Il lui fut répondu qu'ils m'avaient été donnés depuis quelques années déjà.

Quelques mois plus tard, je lisais dans un roman d'Alexandre Dumas, intitulé : *Les mille et un fantômes*, chapitre iv, un passage où l'illustre conteur parle de ces ossements qu'il avait eu l'occasion de voir en 1831, chez M. Ledru lui-même. Je me suis demandé depuis pourquoi ma tante m'avait caché l'origine de ces reliques et voici la raison la plus plausible que j'aie pu trouver pour expliquer son silence : il est probable que M^{me} Ledru croyait les papiers ci-dessus mentionnés perdus, et qu'elle avait dès lors jugé inutile de me confier un secret dont il lui paraissait impossible d'établir la preuve. D'un autre côté, j'étais peut-être bien jeune pour recevoir une telle confiance. Quoi qu'il en soit, je puis vous affirmer, Monsieur le Surintendant, que les ossements que j'ai l'honneur de vous offrir sont bien ceux qui m'ont été remis par M^{me} veuve Ledru, car ils ne sont jamais sortis de chez moi.

Je les ai montrés quelquefois à des intimes, à des amateurs

de curiosités, mais je les ai toujours conservés avec un grand soin.

On m'a souvent engagé à en tirer parti, à les vendre; on m'a offert des sommes relativement considérables; j'ai toujours pensé qu'il eût été indigne de moi de trafiquer de ces reliques.

Ce n'est pas sans effort, je vous en fais l'aveu, que je m'en sépare, car elles sont pour moi, non seulement des objets précieux sous plusieurs rapports, mais encore des souvenirs qui me rappellent des parents on ne peut plus dévoués, on ne peut plus vénérables. C'est en admirant les curiosités historiques qui se trouvent par vos soins réunies au Louvre que la pensée m'est venue de vous les offrir.

J'éprouverai, en effet, quelque adoucissement au sacrifice que je suis prêt à faire en me séparant de ces souvenirs de famille, en ayant l'assurance qu'ils occuperont désormais, dans les admirables collections de l'Empire, une place digne de leur importance.

Je n'ai pas la prétention, d'ailleurs, en vous remettant les ossements, de faire un acte bien méritoire, car je le considère, ainsi que vous, Monsieur le Surintendant, comme une restitution.

Toutefois, cette restitution de ma part étant toute spontanée, je serais heureux si, en la faisant, j'avais acquis quelques titres à votre haute bienveillance, et si j'avais pu être agréable à S. M. l'Empereur.

Dans cet espoir, etc.

LE MAIRE,
Avenue de Neuilly, 165.

A cette lettre étaient jointes les deux notes ci-après, dont la première, à en croire M. de Chennevières, serait bien de l'écriture bien connue d'Al. Lenoir. Celle-ci était ainsi libellée :

Omoplate de Hugues Capet.
Charles V, fémur.
Tibia de Charles VI.
Vertèbre de Charles VII.
Vertèbre de Charles IX.

Côte de Philippe le Bel.

Côte de Louis XII.

Mâchoire inférieure de Catherine de Médicis.

Tibia du cardinal de Retz.

La seconde, plus détaillée, et à quatre colonnes, est ainsi formulée :

Noms	Date du décès	Age	Date d'ouv.
B Charles V. . .	en 1380	de 42 ans	16 octobre
C Charles VI. . .	en 1422	de 54 »	17 »
D Charles VII. . .	en 1461	de 59 »	17 »
G Catherine de Médicis en janvier.	en 1589	de 70 »	18 »
F Charles IX. . .	en 1574	»	18 »
E Louis XII. . .	en 1515	de 53 »	18 »
A Philippe le Bel. .	en 1314	de 46 »	18 »

Les trois qui suivent étaient écrites au crayon :

B bis Bertraud du Guesclin.	en 1380	» »	20 »
Bureau de la Rivière. . . .	en 1400	» »	» »
Hugues Capet. .	en 996	» »	» »

*
* *

Cette lettre appelle quelques réflexions.

Nous ne relèverons pas quelques hésitations dans les dates ou dans les noms qui nous semblent le fait de l'inattention plutôt que des erreurs véritables. On aurait peut-être lieu de suspecter le récit de celui qui nomme le maire de Fontenay, Ledru-Rollin, alors qu'il s'appelait Ledru tout court, et était le père de Ledru-Rollin. De même, que penser de ce neveu qui ignore la date de la mort de son oncle? Les critiques les plus chatouilleux ont mis les inexactitudes sur le compte de l'étourderie, et nous serons comme eux. A ceux qui s'étonneraient de voir du Guesclin et

Bureau de la Rivière ensevelis à Saint-Denis dans les caveaux réservés aux souverains, la réponse est facile. Toutes les histoires de l'abbaye mentionnent que le connétable du Guesclin, de même que le chambellan de la Rivière, avaient été mis aux pieds du roi Charles V, leur maître. Pour le cardinal de Retz, sa présence ne s'explique guère. Il paraît établi que son cercueil n'a pas été violé et, par suite, que son tibia ne saurait vagabonder.

Mais il est un point plus important de la déclaration du donateur de reliques qui, plus que tout le reste, nous met en défiance. Nous trouvons mentionnée parmi les ossements du Louvre une mâchoire d'Anne d'Autriche. Cette mâchoire est un maxillaire inférieur, noirci par la vétusté, ne portant plus que quatre dents à gauche et une à droite. Ce maxillaire est retenu par un cordon, scellé de cire rouge, à une feuille de papier, en haut de laquelle est collée une bande de papier également étroite et peu large, où se lisent ces mots : *Partie inférieure de la mâchoire d'Anne d'Autriche. C'est moi qui l'ai détachée dans le cercueil même de la reine. B.*

Et au-dessous on lit :

La note ci-dessus est de la main de ma mère Adélaïde Bernier, née Quatremère, qui avait recueilli elle-même la mâchoire de la reine Anne d'Autriche dans les circonstances suivantes :

L'abbé Saucerotte, ami intime de mon père, avait été contraint, dès le commencement de la Terreur, de renoncer ostensiblement à l'exercice de son ministère. Il avait fait dans sa jeunesse quelques études de médecine, et à ce titre, il avait pu obtenir une place dans le service médical du Val-de-Grâce. Dans cette position, ce fut lui qui me donna les premiers éléments d'instruction chrétienne, pendant les plus mauvais jours de la Terreur, et c'est dans une visite que je lui fis avec ma mère pour cet objet qu'il nous conduisit

dans les caveaux du Val-de-Grâce : là se trouvait le cercueil d'Anne d'Autriche brisé, mais contenant encore une partie du corps de cette reine. Ma mère, voyant que la mâchoire inférieure était presque détachée de la tête, acheva de l'en séparer, et l'emporta comme un souvenir de la triste visite que nous venions de faire. Depuis lors, le reste précieux, sauvé, par le hasard, de la destruction, est resté entre les mains de ma mère qui me l'a transmis à sa mort.

Ad. AUGRAND, née BERNIER.

*
**

Ce document, bien qu'écrit avec bonne foi, n'a aucune valeur probante.

On avait coutume autrefois d'enterrer le cœur des souverains à part. Le corps était toujours transporté à Saint-Denis ; le cœur d'Anne d'Autriche n'a pas échappé à la règle commune. Dans le procès-verbal d'exhumation du 14 octobre 1795, signé de dom Poirier, on lit : « Ce jour après dîner, les ouvriers ont continué l'extraction des cercueils des Bourbons... celui d'Anne d'Autriche. » Donc, la mâchoire de la reine ne pouvait se trouver au Val-de-Grâce.

Plus tard, en 1817, quand on rechercha à Saint-Denis les restes dispersés des Bourbons, on plaça le tout dans un cercueil recouvert d'une plaque de marbre, sur laquelle furent gravés les noms des princes et princesses qu'il contenait ; or, le nom d'Anne d'Autriche figure dans cette énumération. Une autre preuve, plus démonstrative encore, nous est fournie par un historien des mieux renseignés et des plus accrédités : Piganiol de la Force, donnant en 1763 (tome VI de la *Description de la ville de Paris*) la liste des princes ou princesses qui sont déposés dans la chapelle Sainte-Anne de l'abbaye royale du Val-de-Grâce, depuis 1662, s'exprime ainsi, à propos d'Anne d'Autriche : « Son cœur fut apporté le 22 (janvier 1656) par Messire Henri

de la Mothe-Houdancourt, archevêque d'Auch, son grand aumônier, accompagné des Petites-Filles de France et des princesses du sang. » Un seul corps reposait dans la chapelle Sainte-Anne : c'était celui de « M^{lle} de Valois, fille aînée de Philippe d'Orléans et de Marie-Anne de Bourbon ». C'est donc le maxillaire de M^{lle} de Valois, petite-fille d'Anne d'Autriche, fondatrice du Val-de-Grâce, que M^{me} Adélaïde Bernier avait entre les mains.

*
* *

Nous avons dit que les os remis par le Maire¹ à M. de Nieuwerkerke étaient destinés au *Musée des Souverains*. Mais la Commune de 1871 ayant dispersé ce musée, les débris anatomiques demeurèrent, avec les feuilles manuscrites à l'appui, dans le casier bureaucratique où le hasard les a fait découvrir.

Nous croyons savoir qu'on fit appeler au Louvre le professeur Mathias Duval pour lui demander ce qu'il en pensait et que celui-ci se serait nettement prononcé pour des os d'animaux², c'est du moins ce que nous a certifié un de nos distingués confrères, M. le D^r Potiquet, dont la

1. M. Lemaire, devenu commissaire inspecteur de l'Imprimerie et de la Librairie, fut tout surpris d'apprendre que les ossements n'avaient pas été restitués à la basilique de Saint-Denis, comme M. de Nieuwerkerke le lui avait, paraît-il, promis.

2. Nous extrayons, d'une lettre que nous adressa jadis le Dr Potiquet, ces quelques lignes qui sont comme l'épilogue, un épilogue bien inattendu, de cette amusante, bien que macabre histoire : « Ces ossements dits royaux, nous écrivait le D^r Potiquet, n'ont, paraît-il, rien d'humain : l'ours et je ne sais quels autres quadrupèdes y sont représentés. On a bien dit de certains rois qu'ils étaient des lions, des renards, des tigres ou des cochons, mais l'histoire ne dit pas qu'ils aient poussé le souci de la ressemblance jusqu'à en emprunter le squelette. En somme, concluait spirituellement M. M. Duval, *tout cela est bon tout au plus à faire des reliques...* »

belle monographie sur la *Mort de François II* a été si remarquable.

Avant qu'on fût fixé sur le sort de ces débris, M. Potiquet avait adressé à M. Brouardel, doyen de la Faculté, la lettre suivante, qu'il a bien voulu nous communiquer :

Paris, 13 juillet 1893.

MONSIEUR LE DOYEN,

On dispute beaucoup en ce moment sur le sort qu'il convient de faire aux ossements royaux conservés aux Archives du Louvre. Les uns veulent qu'on les laisse dans le carton administratif où ils reposent tristement, les autres qu'on en fasse don au chapitre de Saint-Denis ; enfin M. Lemaire, le donateur repentant, sollicite leur restitution et médite d'en orner son caveau de famille.

Ces débris précieux ne méritent-ils pas mieux qu'un nouvel enterrement ? Comme leurs ex-propriétaires, n'appartiennent-ils pas à notre histoire, et ne peuvent-ils pas, tout comme eux, devenir un objet d'étude ? Pourquoi vouloir les dérober aux regards studieux ? Sans doute, à première vue, il ne paraît pas que la contemplation de l'omoplate de Hugues Capet ou du tibia de François I^{er} doive nous éclairer grandement sur les secrets desseins de ces personnages ou sur les événements de leur temps. Cependant, qui sait ? Il n'y a pas de petit fait indifférent, dit la science historique actuelle ; et s'il m'est permis de parler, à ce propos, de moi-même et de mon étude toute récente sur la maladie et la mort de François II (*Les végétations adénoïdes dans l'histoire*), quel eût été mon ravissement, si quelque obligeante main eût tiré devant moi du fameux carton le crâne du « petit roi François » ; avec quelle joie — et quel profit sans doute — je l'eusse manié et étudié, afin d'y saisir les malformations et les lésions caractéristiques de son affection. Et ce qui montre quelle portée imprévue peut avoir un fait purement anatomique ou pathologique, cette affection, ainsi que le dit M. François Franck à l'Académie de médecine (séance du 6 juin 1893), « ne fut pas sans conséquence sur

le tour particulier que prit chez nous la crise religieuse au xv^e siècle.

Si je me permets, Monsieur le Doyen, de vous adresser cette épître, c'est que je pense qu'un mot de vous, jeté au milieu de cette querelle, mettrait les gens d'accord. Il existe en effet, pas loin de chez vous, un endroit où des ossements ne seraient nullement déplacés, où ceux-là en particulier feraient bonne figure, un musée qui est en même temps un lieu d'études où l'on se montre assurément plus recueilli qu'à Saint-Denis, le musée Orfila. Quel plus sûr, plus décent et plus utile asile leur offrir ? Que ne l'offrez-vous ?

Veillez, Monsieur le Doyen, agréer l'assurance de ma haute considération.

D^r POTIQUET.

*
* *

M. Brouardel n'eut pas à intervenir ; la direction des Beaux-Arts consentit enfin à se réveiller de son long assoupissement : au mois d'août 1893, la direction des musées nationaux, déférant au vœu exprimé par M. Lemaire, décidait que ces ossements seraient déposés dans la basilique de nos rois.

Mais le transfert définitif ne put s'en effectuer, par suite de formalités administratives, que le 12 mai 1894, date à laquelle M. Trawinski, secrétaire des musées nationaux, remit à M. Darcy, architecte de la basilique, les ossements royaux provenant d'Albert Lenoir et donnés par M. Lemaire.

Cette remise fut constatée par le procès-verbal suivant :

« Reçu de la direction des musées nationaux les ossements ci-après, désignés comme suit d'après les étiquettes dont ils sont munis, ossements dont le dépôt dans l'ancienne abbaye de Saint-Denis a été décidé par M. le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, savoir :

1^o Omoplate de Hugues Capet ;

- 2° Fémur de Charles V ;
- 3° Tibia de Charles VI ;
- 4° Vertèbre de Charles VII ;
- 5° Vertèbre de Charles IX ;
- 6° Côte de Philippe le Bel ;
- 7° Côte de Louis XII ;
- 8° Mâchoire inférieure de Catherine de Médicis ;
- 9° Tibia du cardinal de Retz ;
- 10° Mâchoire inférieure d'Anne d'Autriche, cette dernière accompagnée d'une note.

Saint-Denis, le 12 mai 1894.

DARCY,

Architecte de l'église abbatiale de Saint-Denis.

Ce procès-verbal a été fait en double : l'un pour les archives du Louvre, et l'autre placé dans une boîte en chêne, longue de 58 centimètres sur 38 de large, où les ossements ont été réunis. Cette boîte a été placée dans le caveau royal de la crypte, près des tombeaux de Louis XVI et de Marie-Antoinette, avec cette inscription gravée sur une plaque de cuivre :

Ossements déposés dans la basilique de Saint-Denis aux termes d'une décision de M. le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, en date du 2 août 1893, rendue sur le rapport du directeur des musées nationaux et de l'école du Louvre ¹.

*
* *

C'est un chapitre loin d'être épuisé, celui des migrations de viscères et autres débris anatomiques qui ont appartenu à d'illustres personnages.

Comme par une fatalité étrange, ceux dont la vie fut incessamment tourmentée, ballottée, ne peuvent trouver dans la mort le repos auquel ils ont

1. V. *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1893 et 1894.

aspiré, consolation suprême de ceux qui n'eurent point de trêve dans les souffrances et l'angoisse.

Voyez le Dante, qui meurt à Ravenne à l'âge de 65 ans, après une vie combien agitée : aussitôt après la mort du plus grand poète de l'Italie, son hôte, Guido della Polenta, est lui-même chassé de la ville avant d'avoir pu élever une tombe à celui, dit Ampère, « que les agitations de sa terre natale avaient privé d'une patrie et que les troubles de sa terre d'exil privaient d'un tombeau. »

« Ce fut seulement plus d'un siècle après, que Bernardo Bembo, podestat de Ravenne pour la République de Venise, fit ériger à la dépouille mortelle du chantre de Béatrice, par le fameux architecte et sculpteur Lombardi, un monument dont la jalousie ou les remords tardifs de Florence ne la laissèrent pas longtemps jouir.

« La ville, qui après avoir donné le jour au poète, l'avait non seulement banni de ses murs, mais encore condamné à mort, voulut, en 1516, avoir ce corps, pour rendre au moins à l'illustre méconnu les posthumes honneurs d'une sépulture monumentale à Santa-Maria-del-Fiore. Les négociations entamées à cette fin avec le gouvernement de la Sérénissime République et l'intervention favorable du pape lui auraient donné certainement gain de cause si, désobéissant courageusement au doge et au pontife, les humbles moines de Saint-François, qui en avaient la garde, n'avaient soustrait nuitamment l'insigne relique pour la placer dans une cachette sûre.

« La soustraction du corps irrita vivement Florence, mais elle n'empêcha cependant point les pieux pèlerinages des admirateurs du Dante, rois, princes, prélats, lettrés de l'Italie et du monde entier, de continuer sinon au tombeau que l'on

savait vide, du moins à l'église où l'on supposait que les ossements étaient restés.

« Cette supposition n'avait rien d'erroné, car, en 1677, au cours de certains travaux de réparations, le hasard faisait enfin découvrir par un des religieux, le P. Antonio Santi, la caisse en bois de chêne portant sur une petite plaque en cuivre cette simple mais précieuse inscription : *Dantis ossa*. On remplaça ces derniers dans le monument de Lamberti, que le cardinal Domenico Corsi, Florentin, légat du pape pour la Romagne, faisait ensuite restaurer en 1692, quoique d'une façon artistiquement peu heureuse.

« L'essentiel, toutefois, était que le repos de l'illustre cendre ne fût point à nouveau troublé ; et il ne le fut pas durant deux siècles, Florence ayant définitivement renoncé à ses prétentions.

« Mais voici qu'à l'époque de la domination napoléonienne en Italie, les franciscains de Ravenne ayant été contraints par la sécularisation d'évacuer leur couvent, ces gardiens, plus jaloux encore que fidèles, du dépôt confié à leurs soins, crurent devoir, dans l'appréhension de qui sait quels dangers, retirer secrètement une autre fois du sépulcre, pour les cacher ailleurs dans l'église, les vénérables ossements¹. »

En 1805, quand on fit abattre le monument élevé par le cardinal Coni, on trouva la tombe vide!

En 1857, recherches également infructueuses.

Ce n'est qu'en 1865, au moment où l'Italie célébrait le jubilé séculaire de la naissance du Dante, que l'on remit à jour la caisse portant l'inscription connue : *Dantis ossa*.

« Après que ces os, si opportunément retrouvés, eurent été longuement examinés, mesurés, pesés,

1. *Petit Temps*, 2 décembre 1896.

que le squelette eut été tant bien que mal reconstitué, on remit le tout dans le monument, pour la troisième fois. Et ce fut alors que l'on pensa à une quatrième translation, qu'on eut l'idée de faire bâtir, hors de la petite église, un sépulcre grandiose, un mausolée devant constituer à lui seul un magnifique monument public¹. »

Bien que fortement stimulé, le zèle des souscripteurs resta tiède et on n'entend plus parler à l'heure actuelle du projet de la-municipalité de Ravenne...

*
**

Henri IV avait, comme on sait, toujours manifesté le désir que son cœur fût déposé, après sa mort, dans l'église de ce collège de la Flèche fondé sous son règne et où les Jésuites donnaient leur enseignement.

En exécution de ce vœu, la reine fit remettre le précieux dépôt d'abord chez les Jésuites de la rue Saint-Louis, pour être ensuite transporté solennellement à la Flèche.

Là on le plaça en une niche ménagée dans le retable de l'autel d'une chapelle latérale, située à droite du chœur de l'église du collège.

Plus tard, touchant rapprochement, le cœur de Marie de Médicis, sa veuve, fut déposé dans la chapelle de gauche.

La Révolution ne devait pas épargner ces royales reliques.

En 1793, le représentant du peuple, Thirion, les fit, sans autre façon, déloger de leurs niches et brûler en place publique.

Voici comment un médecin de la Flèche a narré

1. *Petit Temps, loc. cit.*

l'épisode. Nous en empruntons le récit à M. L. Sandret, qui l'a découvert lui-même dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale ¹ :

Exposé des moyens par lesquels les cendres du cœur de Henri le Grand ont été recueillies.

La ville de la Flèche éprouvait toutes les secousses de la guerre civile, lorsque Thirion, représentant du peuple, y arriva, accompagné du général Fabre, communément connu sous le nom du général Moustache.

Le cœur de Henri IV reposait honorablement dans l'église du Collège, d'après le testament de ce bon prince. Cette église, servant aux assemblées du club, l'œil du représentant aperçut bientôt ce monument ; il en fut choqué et des ordres furent donnés pour le livrer aux flammes. Le général mit sous les armes toute sa troupe ; des ouvriers furent commandés pour descendre la boîte en forme de cœur qui désignait l'objet précieux qu'elle renfermait. Elle fut brisée ; on aperçut une autre boîte en plomb, sur laquelle on lisait en lettres d'or :

Cy gist le cœur d'Henry le Grand.

Elle fermait à cadenas ; mais la clef n'y étant pas, on l'ouvrit avec un ciseau et un maillet. Il en sortit une poussière assez considérable, formée par les poudres aromatiques de l'embaumement. Au fond, on découvrit une substance solide noirâtre.

Dans cet état, on porta cette boîte sur la place de la Révolution ; on apporta de chez un boulanger voisin quelque menu bois, et le feu fut pris chez un serrurier du quartier. La flamme ayant éclaté, on y renversa ce cœur autrefois si magnanime, qui, desséché par le tems, fut réduit en cendres dans un instant.

La troupe retirée, nous nous approchâmes peu à peu du petit bûcher, en nous promenant d'un air indifférent. Lorsque nous crûmes que les cendres étaient refroidies,

1. *Nouvelles acquis.*, fr. 28 f. 10-12 v°.

nous jetâmes un mouchoir sur l'espace qu'elles couvraient, et en le resserrant, une grande partie des cendres s'y trouva comprise.

Arrivé à la maison, nous rassemblâmes ceux qui naturellement doivent être dépositaires de ces précieux restes, notre épouse, notre fille et notre gendre; et nous leur fîmes à peu près ce langage : « Mes amis, tandis que les honnêtes citoyens se sont renfermés chez eux pour n'être pas témoins du sacrilège qui vient d'être commis, mû par un sentiment d'amour, de respect, de reconnaissance, nous avons voulu sauver les cendres du cœur du bon Henri : les voici... Elles seront pour nous et nos enfants un objet de vénération, et peut-être un jour pourront-elles être rendues à la vénération de nos concitoyens. Ces tems sont encore éloignés; ils ne reviendront peut-être que sous une autre génération; en attendant, conservons en secret ce dépôt qui sera confié au dernier vivant d'entre nous. »

En conséquence, ces cendres furent déposées dans une bouteille sans aucune inscription, dans la crainte que, dans une de ces visites ou fouilles auxquelles les maisons des gens appelés modérés étaient sujettes, elles ne fussent découvertes.

Le calme étant succédé à l'orage par le retour à jamais mémorable de Bonaparte, nous voulûmes jouir du plaisir de jeter de tems en tems un coup d'œil sur ces restes précieux. On imagina un tableau un peu profond, sous verre garni de satin blanc, au haut duquel fut placé une image en couleur très ressemblante d'Henri IV. Au-dessus on lit en broderie d'or :

*Henricus Magnus
Francos amavit
Flexienses dilexit.*

Au-dessous de cette inscription est un flacon contenant une partie des cendres recueillies dans la bouteille (la majeure partie y est restée). Ce flacon est entouré [de l'inscription suivante :

*Cineres cordis Henrici Magni
Pietate et grata memoria
Ob educationis pretium servati
A C. Boucher chirurgo.*

Ce petit monument de famille était resté ignoré du public, lorsque M. Morin, supérieur du collège, se rappelant les tems heureux de cette maison qui, lorsque nous y étions écoliers, renfermoit des élèves des quatre parties du monde, gémissant sur l'abandon dans lequel elle sembloit tombèr, s'écria : « Le bonheur, la gloire ont abandonné ce collège, au moment où le cœur de son fondateur a disparu. » Partageant sincèrement ses sentiments, nous lui dîmes : « Non, non, le cœur d'Henri est encore parmi (nous), il n'a que changé de forme. » Alors M. Morin apprit ce qu'on vient d'exposer.

M. le sous-préfet ¹ et le maire en furent instruits ; l'oreille de M. le préfet ne tarda pas à en être frappée. Son cœur devoit en être vivement ému, lui qui à la distribution des prix avoit encore, dans des tems plus sereins, manifesté devant les élèves son attachement à la mémoire d'Henri.

Les choses en étaient à ce point, lorsque M. le sénateur ², pendant son séjour en cette ville, a voulu que nous lui rendissions compte de l'existence des cendres du cœur d'un souverain cher à celui sous lequel nous avons le bonheur d'exister. Nous nous sommes fait un devoir sacré de remplir ses ordres avec le respect dû à la vérité et au caractère dont Sa Majesté l'Empereur et Roi l'a revêtu pour le bien de notre pays.

Fait à la Flèche, le 2 messidor an XIII.

BOUCHER,

Membre correspondant de la ci-devant Académie royale de chirurgie, membre de la Société libre des Arts de la Sarthe ³.

Que sont devenues ces cendres ?

Ont-elles été pieusement recueillies ou furent-elles dispersées au vent ? Nous l'ignorons et nous

1. Le sous-préfet de la Flèche était alors M. Hardouin-Fichardière, et le préfet de la Sarthe, le général Auvray.

2. Le sénateur Tronchet était, en 1804, titulaire de la sénatorerie établie près la cour d'appel d'Angers, dont le ressort comprenait le département de la Sarthe.

3. V. *Archives historiques et littéraires*, 1890, t. I, p. 399 et seq.

oserons même dire, dût-on crier au sacrilège, que nous ne chercherons pas à le savoir.

*
**

Après l'histoire du cœur de Henri IV, voici l'odyssée du cœur de Turenne.

Conservé primitivement à Paris dans le couvent des Carmélites de la rue Saint-Jacques, il fut ensuite déposé par le cardinal de Bouillon, neveu de ce grand homme, à l'abbaye de Cluny.

Le 4 nivôse an II (24 décembre 1793), il fut placé par les soins de M. Guichard, maire de Cluny, dans les archives de la municipalité, où il resta jusqu'au commencement du règne de Louis XVIII.

Une ordonnance royale ayant décidé que les cœurs des généraux seraient rendus à leurs familles, une enquête fut établie sur les ordres des ministres de l'intérieur et de la guerre, afin de constater l'identité du cœur de Turenne, réclamé par le comte de la Tour d'Auvergne-Lauragais.

Le procès-verbal d'enquête fut dressé le 30 août 1818, par le marquis de Vaulchier, préfet de Saône-et-Loire.

Le 16 décembre suivant, le cœur de Turenne fut adressé par le préfet de Saône-et-Loire à son collègue de l'Aude pour être remis au comte de la Tour d'Auvergne.

Cette remise eut lieu à Carcassonne, le 2 janvier 1819, par M. Cromot de Fougny, conseiller d'Etat, préfet de l'Aude.

Depuis cette époque, le cœur de Turenne est conservé au château de Saint-Paulet, dans une boîte sur laquelle on lit ces mots :

La présente boîte de carton, contenant le cœur de Turenne, a été scellée par nous, préfet de Saône-et-Loire et maire de Cluny, à Cluny, le 30 août 1818. — Signé : Furtin, maire de Cluny.

La boîte est elle-même contenue dans une enveloppe de plomb, revêtue d'un sac de velours cramoisi, et accompagnée de la note suivante :

Ici est renfermé le cœur de très haut et très puissant prince Henry de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, colonel général de la cavalerie légère de France, gouverneur du haut et bas Limousin et maréchal général du camp et armées du roi ¹.

*
**

Nous avons conté naguère ², mais très brièvement, les vicissitudes du corps de l'illustre maréchal. Nous pouvons aujourd'hui ajouter quelques nouveaux détails, qui compléteront cette incroyable mais véridique histoire.

Après la violation des sépultures de Saint-Denis, où le maréchal reposait au milieu des rois, son cercueil avait été enlevé et déposé dans le grenier de l'amphithéâtre de chirurgie, au Jardin des Plantes, où il était encore au départ du général Bonaparte pour l'Égypte. Le duc de Rovigo se rappelait l'y avoir vu à cette époque, lorsque le général Desaix visita cet établissement ; on le montrait avec vénération, quoiqu'il fût confondu avec les autres squelettes qui gisaient dans le grenier. Plus tard, le citoyen Lenoir ayant obtenu l'autorisation de réunir dans le couvent des Grands-Augustins, qu'il avait transformé en *Muséum des monuments français*, les mausolées échappés aux outrages de Saint-Denis, avait fait transporter dans ce lieu le corps de Turenne. C'est là que le gouvernement le fit prendre pour le transférer aux Invalides ³.

1. *Archives historiques et littéraires*, t. I, p. 207 et seq. ; Paris, 1890.

2. V. *Le Cabinet secret de l'histoire*, 2^e série.

3. *Mémoires du Duc de Rovigo*, t. I, p. 313-314 ; Paris, 1828.

Nous avons dit ¹ que c'est très vraisemblablement à Beaumarchais que l'on doit d'avoir retiré le corps de Turenne du Muséum d'histoire naturelle, pour le transporter au Musée des Invalides, où le célèbre guerrier est évidemment mieux à sa place. Voici la lettre dans laquelle l'auteur du *Mariage de Figaro*, s'adressant à François de Neufchâteau alors ministre, sollicitait la « cessation de ce scandale » :

« Au citoyen François de Neufchâteau.

« 21 brumaire an VII (11 novembre 1798).

« Ministre citoyen,

« Les soins constants que vous mettez pour embellir le jardin national, conservatoire des plantes exotiques, des arbres et des animaux qui arrivent de tous les points du globe, nous prouvent que vos sages vues s'étendent à tout ce qui peut être utile au public, ou sembler digne de sa curiosité. Mais j'avoue qu'au plaisir de voir ces collections se mêle en moi un sentiment pénible, toutes les fois que j'y retrouve au coin d'un laboratoire de chimie, dans la poussière des fourneaux, des matras et des matériaux servant à des distillations, le corps exhumé de *Turenne*, sans que je puisse m'expliquer les motifs d'un pareil dédain pour les restes d'un chef d'armée que le roi le plus fier de son rang jugea digne de partager la sépulture de sa maison.

« Que peut donc avoir de commun le squelette du *Grand Turenne*, avec les animaux vivants que votre enceinte nous conserve ?

« Qu'aurait dit Montecuculli, de voir son vainqueur figurer au milieu d'une ménagerie ?

« En cherchant s'il n'y avait point à Paris quelque dépôt moins indécent pour les restes de ce grand homme qu'un laboratoire de chimie *qui nous dégrade et non pas lui*, j'ai retrouvé son tombeau d'un grand style, au muséum de nos

1. In *Le Cabinet secret*, 2^e série, p. 85.

monuments funéraires, enclos des Petits-Augustins, où ses restes si révévés manquent autant à son tombeau que le tombeau manque à ses restes.

« Le marbre noir placé dessous le bas-relief de la bataille de Turckeim en 1675, après le gain de laquelle Turenne perdit la vie en visitant un poste dangereux, ce marbre peut être enlevé ; un cadre, des verres en sa place, laissant voir le corps du héros, commanderaient notre respect, apaiseraient l'indignation qu'on éprouve en voyant *Turenne* auprès des fœtus et des monstruosités qui attirent la foule.

« Je suis même très étonné que les ingénieux auteurs du muséum le plus philosophique de tous, quoique dans un local mesquin, n'aient pas sollicité la cessation d'un tel scandale, en vous priant, citoyen ministre, de confier le dépôt provisoire des restes du grand homme dont ils ont sauvé le tombeau, en attendant que la nation lui décerne enfin des honneurs dignes de sa réputation ; eux qui, pendant que l'ignorance exaltée mutilait tous les monuments de nos artistes, ont eu la pensée courageuse de préserver, et la conception profonde de classer par suite de siècles, les tombeaux des hommes puissants dont l'histoire offrirait le muséum moral, si l'on pouvait les y embrasser d'un coup d'œil comme on le fait aux ci-devant Augustins.

« Ce rapprochement désirable de *Turenne avec son tombeau* renforcerait l'un des buts si frappants qu'on sent qu'ils ont voulu remplir en composant leur muséum :

« Celui de nous montrer par quels degrés nos sculpteurs et nos architectes se sont élevés à l'honneur de rivaliser avec les grands artistes de la Grèce ;

« Celui d'y rappeler cette pensée philosophique, qu'avant que l'on eût érigé ce grand royaume en république, la mort seule avait le pouvoir d'y ramener les classes privilégiées à cette égalité que la république consacre ;

« Enfin, l'honorable but de prouver à tous les penseurs de l'Europe que la nation française est loin de partager la barbarie qui nous a privés, en peu d'heures, des monuments de douze siècles. Si notre muséum central, par la réunion des chefs-d'œuvre qu'on y expose, donne un plaisir délicieux à ceux qui savent en jouir, celui-ci nous élève à de grandes pensées ; et le désir d'y voir déposer provisoirement les cendres de Turenne en est une des plus morales.

« Je vous prie donc, ministre ami de l'ordre, dont la haute magistrature est de surveiller les objets de décence publique, de prendre en considération cette remarque sur Turenne, qu'un bon citoyen vous soumet.

« Je pourrais bien signer mon nom, ou même en donner l'anagramme, si cette singularité ajoutait quelque chose au mérite d'un aperçu : *Qu'importe qui je sois, si je dis la vérité ?* c'est de cela seul qu'il s'agit. »

*
*
*

Le corps de Turenne n'est pas la seule relique humaine que le Jardin des Plantes possède ou ait possédée : le corps de Daubenton y repose ou y reposait dans un coin du labyrinthe sous un petit monument du temps ¹.

Victor Jacquemont, Guy de la Brosse y ont aussi leur sépulture. ² Mais au moins pour ceux-là, on ne songera pas à protester. Ce sont des naturalistes, des gloires de la Maison ; ils sont chez eux, au milieu des fleurs.

1. *Gazette anecdotique*, 1883, p. 91.

2. Les corps de V. Jacquemont et G. de la Brosse sont restés enfouis dans les caves du Muséum jusqu'à ces dernières années ; il y a deux ou trois ans au plus qu'on leur a donné une sépulture convenable. On a prétendu que le vaillant général Morland, après être tombé sur le champ de bataille d'Austerlitz, et avoir été transporté à Paris, en vue de funérailles nationales, resta pendant toute la durée de l'empire conservé dans un baril de rhum, enfoui au fond des caves de l'Ecole de médecine : nous n'avons pas fait la vérification.

TABLE DES MATIÈRES

Jean-Jacques Rousseau.	1
Appendice.	107
Un médecin, maire de Paris pendant la Révolution, le docteur Chambon (de Montaux).	179
Pièces annexes	206
Deux « culs-de-jatte » illustres :	
I. — Couthon.	225
Pièces annexes.	255
II. — Scarron.	267
Les ossements royaux du Louvre et autres vénérées reliques	291



ERRATA

- P. 14, note 1, mettre une virgule entre Raspail et *Revue complémentaire*.
- P. 14, ligne 21 de la note, au lieu de : *l'arsenicre pris*, lire : *l'arsenic repris*.
- P. 23, note 1, ligne 5, au lieu de : *serons*, lire : *sommes*.
- P. 38, ligne 27, au lieu de : *ntroduire*, lire : *introduire*.
- P. 45, note 4, ligne 1, au lieu de : *égalemen*, lire : *également*.
- P. 50, note 2, ligne 5, mettre une virgule après la parenthèse.
- P. 74, dernière ligne, au lieu de : *faux-*, lire : *faux*,
- P. 90, ligne 6, au lieu de : *ton*, lire : *air*.
- P. 96, note 2, 1^{re} ligne, au lieu de : *notammen*, lire : *notamment*.
-





11-11-1953
11-11-1953
11-11-1953

948.88 01120 11-11-1953 178818

